Pour le Président,
Le Vice-Président,

Rémi PAPOT

RAPPORT DE PRESENTATION

1ère Partie : Diagnostic et État initial de l'environnement

Vu pour être annexé à la délibération
en date du 29 janvier 2020

1 Préambule 5
1.1 Présentation générale de la Communauté de Communes 5
1.2 Sur le diagnostic démographie habitat 6
1.3 Sur l'état initial de l'environnement 7
2 Habiter le Haut Val de Sèvre 8
2.1 Une population croissante sur le long terme (+25 % en 50 ans environ) 8
2.2 Des situations/évolutions contrastées en interne 11
2.3 Une population jeune 16
2.4 Actualisation des données en 2016 19
2.5 Un desserrement moyen de la taille des ménages 19
2.6 Une croissance continue du parc de logements 20
2.7 Caractéristiques du parc de logements 24
2.8 Des politiques mises en œuvre pour favoriser la réhabilitation du logement ancien 29
2.9 Des besoins spécifiques en logement globalement satisfaits 31
2.10 Une forte disparité territoriale en terme de revenus 33
3 L'organisation du territoire 34
3.1 Une situation polarisée par les aires urbaines environnantes 34
3.2 Une organisation interne en pôles 36
3.3 Un marché immobilier qui reflète la pression urbaine 39
3.4 Les formes urbaines : une urbanisation de moins en moins dense 40
4 Le volet économique du diagnostic 44
4.1 Population active et emploi : vers l'équilibre 44
4.2 Un développement économique historiquement basé sur les grands axes 46
4.3 Une diversité des entreprises 47
4.4 Une diversité des secteurs d'activités 47
4.5 Une activité artisanale importante 48
4.6 Une activité touristique en développement 48
4.7 Une activité commerciale à renforcer 50
4.8 Le diagnostic agricole 55
5 Equipements et services 60
5.1 Education et enseignement 60
5.2 Sports et loisirs 62
5.3 Culture et loisirs culturels 64
5.4 Santé et social 67
5.5 L'enjeu du déploiement du numérique 71
6 Réseaux et services publics 77
6.1 Eau potable 77
6.2 Eaux pluviales 94
6.3 Assainissement 95

7 Défense incendie 112
8 Gestion des déchets 114
8.1 Le Plan Départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés 114
8.2 La collecte et le traitement des déchets 115
9 Le milieu physique 123
9.1 Géologie 123
9.2 Relief et hydrographie 126
9.3 L'occupation de l'espace 128
9.4 Eléments végétaux et exploitations agricoles 129
10 Les paysages naturels et bâtis 132
10.1 L'implantation humaine 132
10.2 Les infrastructures de communication 133
10.3 Le patrimoine bâti 134
10.4 Le patrimoine historique 138
10.5 Les entités paysagères 145
10.6 Un paysage de bocage 145
10.7 Dynamiques des paysages et enjeux du Haut Val de Sèvre 165
11 La biodiversité et les milieux naturels 176
11.1 Les arrêtés de protection de Biotope 176
11.2 Les sites Natura 2000 176
11.3 Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologiques, Faunistiques et Floristiques (ZNIEFF) 178
11.4 Les espaces naturels sensibles 183
11.5 Les sites classés et inscrits 187
11.6 Les espaces forestiers 190
11.7 Le maillage bocager 191
11.8 Les zones humides 198
11.9 La trame verte et bleue 202
12 La prise en compte des risques 206
12.1 Une information préventive réalisée 206
12.2 Deux plans de sauvegarde 206
12.3 Des arrêtés de catastrophe naturelle récurrents sur 2 types de risque 206
12.4 Risques naturels 207
12.5 Risques technologiques 213
12.6 Anciens sites pollués 215
12.7 Nuisances de bruit 216
13 Climat, air, énergie 218
13.1 Un climat océanique 218
13.2 Une qualité de l'air variable 218
13.3 Le profil énergétique 219
13.4 Bilan carbone 222

14 Transports et déplacements 224
14.1 Un territoire desservi par de grandes infrastructures routières et ferroviaires 224
14.2 Transports en communs : un niveau de service inégal 225
14.3 Amélioration des déplacements 226
14.4 Evolution des déplacements 227
14.5 Inventaire des capacités de stationnement 229
15 Analyse de la consommation d'espaces 231
15.1 La méthode de calcul pour les 10 dernières années 231
15.2 Les résultats 232
15.3 Consommation sur la période 2005-2009 234
15.4 Consommation totale sur la période 2005-2019 235
16 Capacités de densification et de mutation des espaces bâtis 236
16.1 La méthode d'évaluation des capacités de mutation 236
16.2 Les résultats sur les capacités de densification 237
16.3 Les capacités de mutation des espaces bâtis 240
17 Synthèse du diagnostic et enjeux 241
17.1 Habiter le Haut Val de Sèvre 241
17.2 L'organisation du territoire 242
17.3 Economie 243
17.4 L'activité agricole 245
17.5 Equipements 247
17.6 Thématiques environnementales 249

1 Préambule

1.1 Présentation générale de la Communauté de Communes

La Communauté de Communes Haut Val de Sèvre est située dans le département des Deux-Sèvres. Elle comprend 19 communes, couvre 346.3 km² et compte 31 000 habitants.

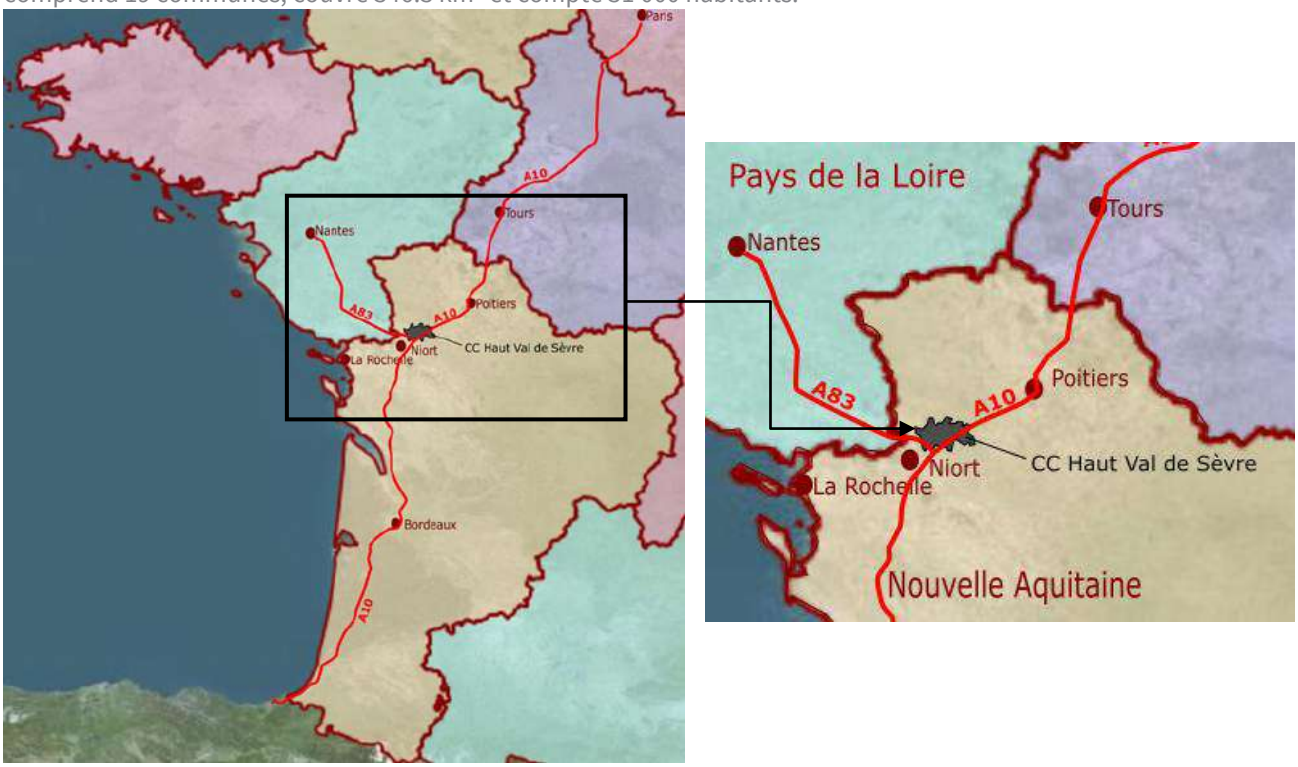

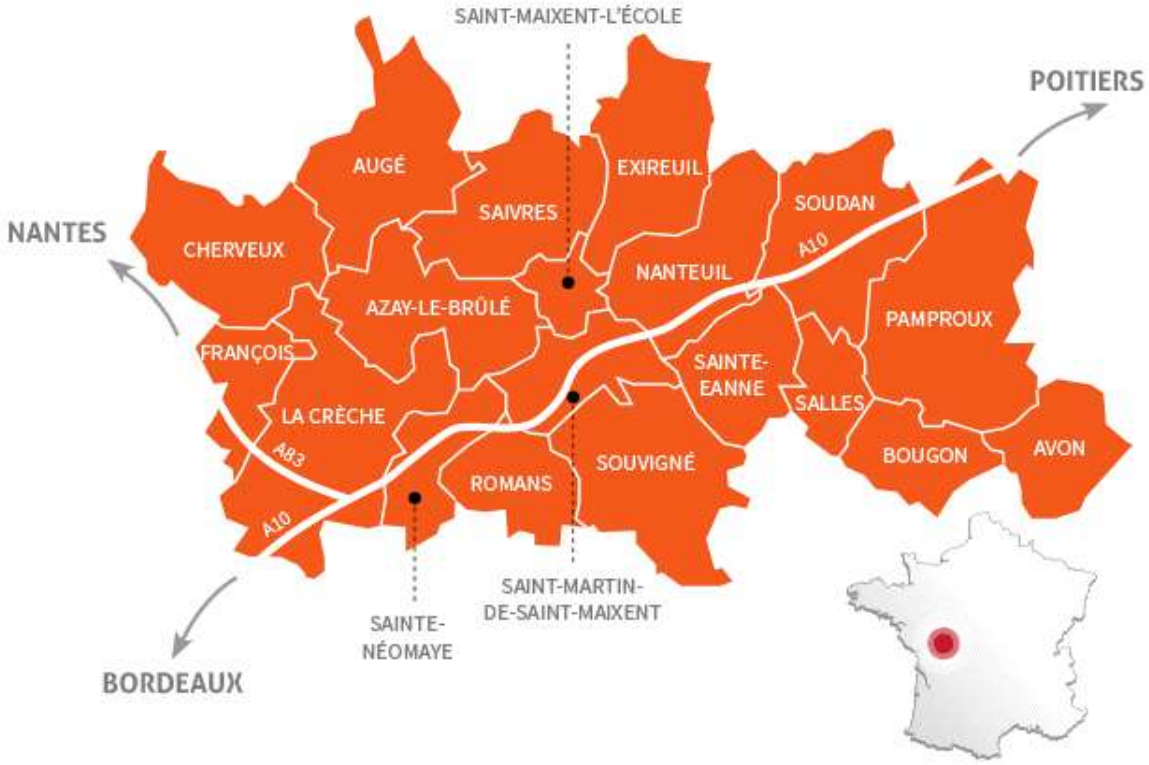

La Communauté de Communes Haut Val de Sèvre est issue de la fusion de 2 Communautés de Communes Arc en Sèvre et Val de Sèvre ainsi que de l'adjonction de 2 communes (Avon et Salles) issues d'une 3ème Communauté de Communes qui a « éclaté », 3 autres communes ayant rejoint un autre territoire.
Créée en 2014, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre a pris la compétence urbanisme en 2015 afin de pouvoir conduire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Le territoire est déjà couvert par un SCOT approuvé fin 2013.

1.2 Sur le diagnostic démographie habitat

Avant-propos :
La Communauté de Communes Haut Val de Sèvre est issue de la fusion de 2 communautés de communes Arc en Sèvre et Val de Sèvre ainsi que de l'adjonction de 2 communes (Avon et Salles) issues d'une 3ème Communauté de Communes qui a « éclaté », 3 autres communes ayant rejoint un autre territoire.
De fait, l'INSEE, principale source statistique en matière de démographie et d'habitat, fournit peu de données historiques à l'échelle de la Communauté de Communes.
Par ailleurs, l'élaboration du PLUi suit l'élaboration d'un SCOT, approuvé en octobre 2013, sur le territoire du Pays Haut Val de Sèvre qui couvrait ces 3 communautés de communes. Toutefois, les deux territoires Pays du Haut Val de Sèvre et Communauté de Communes Haut Val de Sèvre ne se superposent pas exactement et il n'est pas possible de reprendre telles quelles, les données et les analyses réalisées dans le cadre du diagnostic du SCOT. Il convient de comparer avec prudence les deux documents car bien que proches, ils ne recouvrent pas exactement la même « unité spatiale ».

Avertissement :
Depuis 2004, l'INSEE a mis en place un nouveau système de collecte et de diffusion de données statistiques. Les chiffres sont issus de recensements effectués tous les 5 ans pour les communes de moins de 10 000 habitants, avec un roulement de 1/5 des communes recensées chaque année. La première campagne de collecte des données s'est étalée entre 2004 et 2008. Elle a permis de produire des résultats de recensement millésimé 2006, date du milieu de la période. Ainsi les chiffres de 2006 sont constitués d'une extrapolation des données collectées entre 2004 et 2008.

Depuis, les résultats des recensements sont actualisés chaque année, à la date du 1er juillet, avec abandon de l'enquête la plus ancienne et prise en compte de la nouvelle.
Ce nouveau système permet de disposer de données « rafraichies » chaque année mais elles sont issues d'extrapolations la plupart du temps.
D'autre part, les données diffusées en juillet 2016 sont millésimées 2013 et peuvent ne pas refléter la tendance la plus récente, dans les communes où la pression urbaine est forte.
Des données issues d'autres sources (mairies, SITADEL, service urbanisme de la Communauté de Communes, fichiers fonciers…) complètent donc l'analyse.

1.3 Sur l'état initial de l'environnement

Le volet État initial de l'environnement vise à établir un diagnostic du territoire du Haut Val de Sèvre, sur les items relatifs à l'environnement. Au-delà des exigences liées au contenu obligatoire du rapport de présentation d'un PLUi, ce volet du diagnostic constitue la première partie du rapport environnemental de la procédure d'évaluation environnementale à laquelle le PLUi du Haut Val de Sèvre est soumis.
Cet état initial de l'environnement s'appuie largement sur le diagnostic réalisé dans le SCOT. Il a été néanmoins actualisé et complété en tant que de besoins.

Les thèmes faisant partie de l'état initial de l'environnement sont :

Le milieu physique,	L'eau (voir le chapitre Réseaux et services publics)
Les paysages naturels et bâtis	Le climat, l'air et l'énergie
La biodiversité et les milieux naturels	Les déchets (voir le chapitre Réseaux et services publics)
La prise en compte des risques et nuisances	Les déplacements

2 Habiter le Haut Val de Sèvre

2.1 Une population croissante sur le long terme (+25 % en 50 ans environ)

La population de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre a connu une augmentation constante sur une longue période couvrant une cinquantaine d'années.

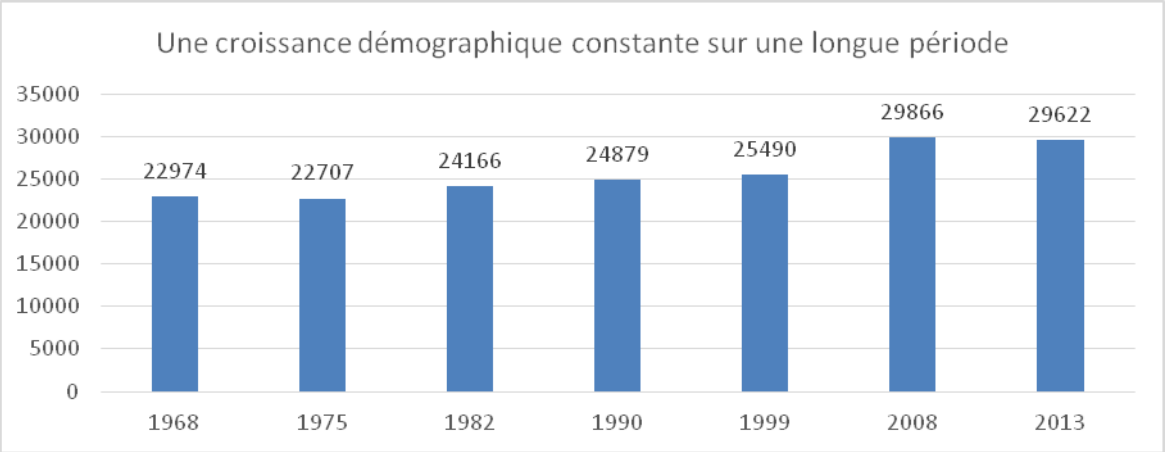

Le poids de la population de Saint-Maixent-l'Ecole qui représente environ ¼ de la population globale influe fortement sur l'évolution générale de la Communauté de Communes.
Ainsi, sur une période plus récente 2008-2013, on observe un léger recul de la population qui est surtout dû au départ de militaires de la ville de Saint-Maixent-l'Ecole.

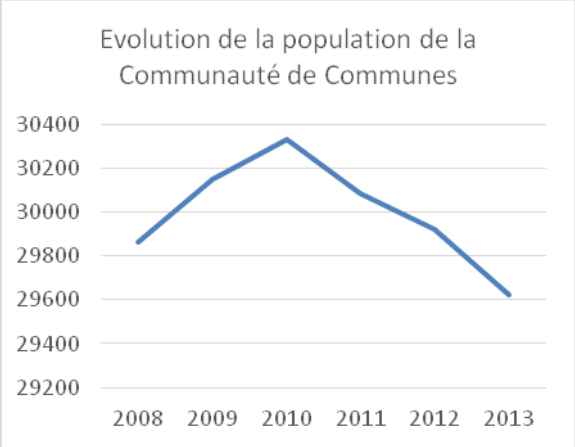

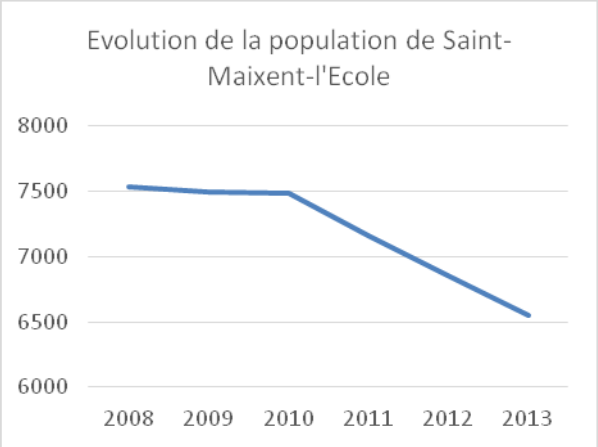

D'autres communes voient leur population diminuer mais cela reste marginal par rapport à la tendance globale car cela concerne surtout des petites communes de l'Est du territoire (Avon, Bougon, Salles et Sainte-Eanne).

Comparée à ses référents (le département et la Communauté d'Agglomération du Niortais), l'évolution du territoire apparaît comme plus dynamique que celle du département mais moindre que l'agglomération voisine.

En %	Evolution de la population 1968-2013	Evolution du nombre de résidences principales 1968-2013	Evolution du nombre de logements 1968-2013
CC Haut Val de Sèvre	14.13	86.86	86.33
Deux-Sèvres	28.94	69.69	75.89
CAN	35.28	106.82	113.03

Les indicateurs démographiques montrent que cette évolution a varié dans le temps : la croissance démographique a été surtout observée dans les années 1975 à 1982 et dans les années 1999-2008, en raison principalement du solde migratoire (arrivées moins départs).
Ce phénomène n'est pas spécifique au territoire car on l'observe à l'échelle nationale sur les mêmes périodes. Ils correspondent dans les années 1975-1982 à un phénomène de « rurbanisation », retour à la campagne après la période d'exode rural qui a suivi la seconde guerre mondiale. La rurbanisation a été favorisée par :

- un rejet des grands ensembles urbains (ZUP…) qui caractérisent l'urbanisation de masse des années 60 rendue nécessaire par un important besoin en logement,
- des dispositifs financiers favorisant l'accession à la propriété (prêts PAP).

La seconde période de forte croissance se situe dans les années 2000 favorisée par une hausse des prix de l'immobilier rendant le foncier de plus en plus cher dans l'agglomération niortaise et incitant les ménages à s'éloigner de la ville centre. Cette hausse est stoppée par la crise économique et financière de 2008.

Néanmoins, les indicateurs démographiques témoignent du caractère attractif du territoire qui résulte à la fois :

- De son accessibilité, avec une bonne desserte par les infrastructures routières et ferroviaires,
- De sa situation à moins de 15 km de Niort, principal pôle d'emplois et de service du département,
- De sa situation entre deux pôles régionaux : Niort et Poitiers,
- De la présence de nombreuses entreprises industrielles et de services, pourvoyeurs d'emplois
- D'un marché immobilier dynamique au niveau de l'offre et de la demande,
- De la qualité du cadre de vie au niveau de l'environnement et de l'équipement du territoire.

On notera également que la croissance démographique est due principalement au solde migratoire mais aussi au solde naturel (naissances moins décès) qui demeure positif depuis 50 ans environ. Néanmoins, c'est le solde migratoire qui influe sur les évolutions globales de la population comme en témoignent les chiffres des périodes 1968-1975 et 2008-2013.

Les autres indicateurs démographiques (taux de natalité et taux de mortalité) traduisent eux aussi une dynamique soutenue dans le temps, avec :

- un taux de natalité qui demeure largement supérieur au taux de mortalité,
- une faible diminution du taux de natalité (- 3 points) et une diminution du taux de mortalité plus importante (- 4 points).

CC Haut Val de Sèvre	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008	2008 à 2013
Variation annuelle moyenne de la population en %	-0.2	+0.9	+0.4	+0.3	+1.8	-0.2
due au solde naturel en %	+0.3	+0.2	+0.3	+0.2	+0.3	+0.4
due au solde apparent des entrées sorties en %	-0.5	+0.7	+0.0	+0.1	+1.4	-0.5
Taux de natalité (‰)	15.4	12.7	13.0	11.2	12.5	12.0
Taux de mortalité (‰)	12.2	10.5	9.8	9.5	9.1	8.4

Deux-Sèvres	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008	2008 à 2013
Variation annuelle moyenne de la population en %	+0.4	+0.3	+0.1	-0.1	+0.6	+0.4
due au solde naturel en %	+0.6	+0.3	+0.2	+0.1	+0.1	+0.1
due au solde apparent des entrées sorties en %	-0.1	0.0	-0.1	-0.1	+0.5	+0.2
Taux de natalité (‰)	16.9	13.8	12.2	10.9	11.4	11.2
Taux de mortalité (‰)	11.1	10.5	10.2	10.2	10.0	9.9

CAN	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008	2008 à 2013
Variation annuelle moyenne de la population en %	+1.5	+0.6	+0.5	+0.2	+0.9	+0.5
due au solde naturel en %	+1.0	+0.6	+0.4	+0.3	+0.3	+0.2
due au solde apparent des entrées sorties en %	+0.5	+0.0	+0.1	-0.1	+0.6	+0.2
Taux de natalité (‰)	19.1	14.4	12.6	11.5	11.4	11.1
Taux de mortalité (‰)	9.5	8.5	8.3	8.4	8.4	8.8

En comparaison avec ses référents, on observe :

- le phénomène d'exode rural qui bénéficie à l'agglomération de Niort dans les années 1968-1975,
- la rurbanisation qui s'effectue au sein de l'agglomération de Niort et qui est donc masquée au niveau statistique, ce qui explique un solde migratoire nul ou faible,
- la dynamique immobilière du début des années 2000 qui concerne tous les référents, et plus particulièrement la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre avec un taux de croissance (+1.8 % de 1999 à 2008) 3 fois plus important que celui du département et 2 fois plus important que celui de la CAN,
- la diminution démographique de la Communauté de Communes depuis 2008 en raison du départ de militaires de Saint-Maixent de l'Ecole (fermeture d'une partie de l'école) malgré un solde naturel positif et supérieur à celui de ses référents.
- Un taux de natalité comparable à celui de ses référents mais qui a connu une baisse beaucoup moins forte,
- Un taux de mortalité comparable à celui de la CAN mais qui a connu une baisse beaucoup plus forte.

A retenir :
- une croissance démographique supportée par un solde naturel et un solde migratoire globalement positifs sur le long terme, avec des variations essentiellement liées au solde migratoire (arrivées moins départs),
- un territoire attractif et jeune par rapport à celui de ses référents (département des Deux-Sèvres et Communauté d'Agglomération du Niortais).

2.2 Des situations/évolutions contrastées en interne

Pour les évolutions internes à la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre, on a restreint l'étude à une période de 15 ans environ (1999-2013). On observe des évolutions contrastées selon les communes sur la période étudiée.
La croissance démographique apparaît forte, voire très forte au début des années 2000, sur les périphéries de Saint-Maixent-l'Ecole et de La Crèche. C'est-à-dire que le phénomène de périurbanisation qui a profité à la Communauté de Communes par rapport à Niort fonctionne aussi à l'intérieur du territoire.
Par ailleurs, l'Est du territoire du territoire apparaît comme en retrait de cette croissance démographique, mais avec une relative stabilité sur Soudan et Pamproux qui conservent une évolution positive. Voir figure 1 et figure 2

La croissance résulte à la fois du solde naturel (naissance moins décès) et du solde migratoire (arrivées moins départ).

On observe que deux villes ont un solde naturel négatif sur le long terme, depuis 1999 : Pamproux et Saint-Maixent-l'Ecole. Explications : Ce sont les caractéristiques de ville centre, qui accueille une population vieillissante alors que les jeunes ménages s'installent dans les communes périphériques. La Crèche qui pourrait être caractérisée comme une ville centre n'est pourtant pas concernée par ce problème ; son solde naturel s'est maintenu à 0.3 et 0.4 car elle a une part de population âgée plus faible que les deux autres communes centre.
On observe aussi que l'on a des communes qui ont des soldes naturels élevés (entre 0.8 et 1.3 %), beaucoup plus que la moyenne de la Communauté de Communes et que les référents du territoire. On peut citer notamment Soudan, Sainte-Eanne, François, Saint-Martin-de-Saint-Maixent, Romans, Sainte-Néomaye. Voir figures 3 et 4

Les variations du solde migratoire sont plus contrastées encore (voir figures 5 et 6). Deux communes seulement avaient un solde migratoire négatif en 2008 (Bougon et salles) mais ce phénomène concerne la moitié des communes en 2013. Ainsi il y a eu plus de départs que d'arrivées en 2013 qu'en 2008. Plusieurs explications peuvent être avancées :

- D'abord dans le cas de Saint-Maixent-l'Ecole, cela est lié au départ de personnes jeunes comprises dans la tranche d'âge 15-29 ans. On peut en déduire qu'il s'agit sans doute d'un effet de décohabitation des jeunes adultes mais aussi la réduction des effectifs de l'Ecole Militaire qui s'est recentré sur 3 sites (le quartier Coiffé, le Panier Fleuri et le Camp d'Avon).
- On peut vraisemblablement attribuer à la décohabitation des jeunes adultes du foyer parental, le solde négatif qui affecte les autres communes.
- Ce qui est surprenant, c'est que cela affecte en 2013, des communes comme La Crèche, Exireuil, Nanteuil et Saint-Martin-de Saint-Maixent, qui affichaient en 2008 des soldes migratoires largement positifs. En fait, cela doit être mis en relation avec la dynamique immobilière. Le début des années 2000 a vu la construction de nombreux logements nouveaux, avec parfois de grosses opérations de logements collectifs comme à Exireuil, qui ont amené des ménages nouveaux et une forte croissance démographique dans ces communes. La décohabitation des jeunes adultes a pu passer inaperçue dans ce contexte de nombreuses arrivées. A partir de 2008, avec la crise et moins de constructions, les arrivées ont diminué tandis que les départs ont pu être plus importants que les arrivées dans certaines communes. Ces évolutions doivent être mises en perspective/parallèle avec le rythme de construction neuve. Voir chapitre relatif aux logements

Voir figures 5 et 6

Remarques : dans les communes peu peuplées, la moindre variation d'effectifs a des incidences fortes en terme de pourcentage ; les variations sont « surdimensionnées » et il faut se méfier de commentaires abusifs. Par ex, le départ de 9 personnes dans une population de 83 habitants a un impact très fort : cela représente 10 % alors qu'en valeur absolue, cela reste peu significatif à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes (31000 habitants environ).

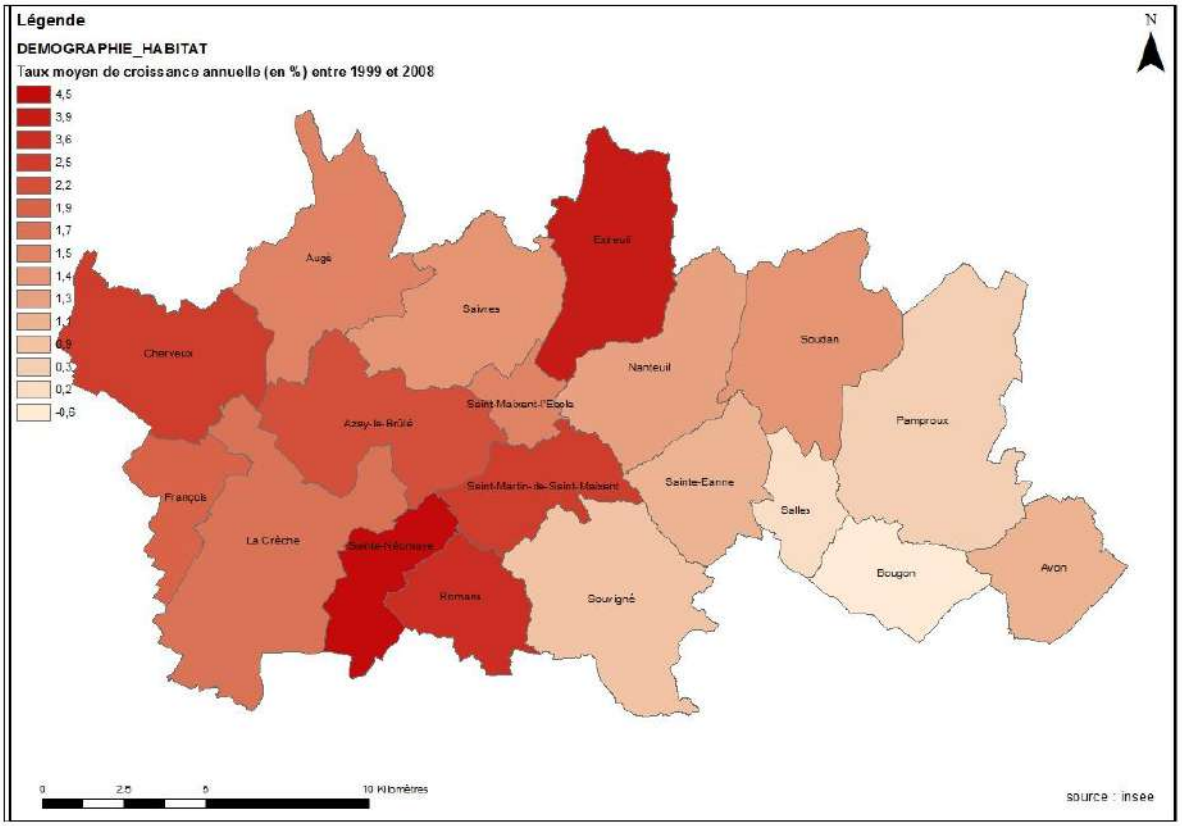

Figure 1 :Illustration du taux de croissance annuelle moyen de la population entre 1999 et 2008

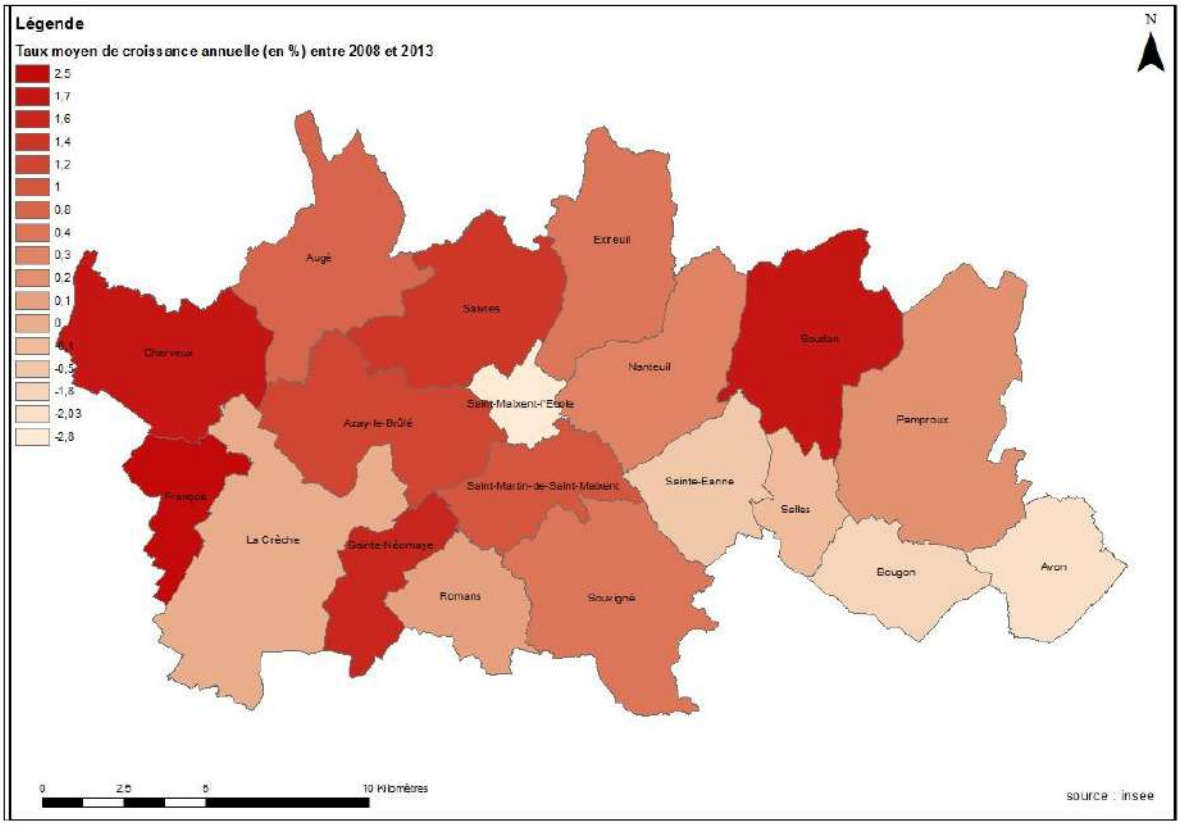

Figure 2 : Illustration du taux de croissance annuelle moyen de la population entre 2008 et2013

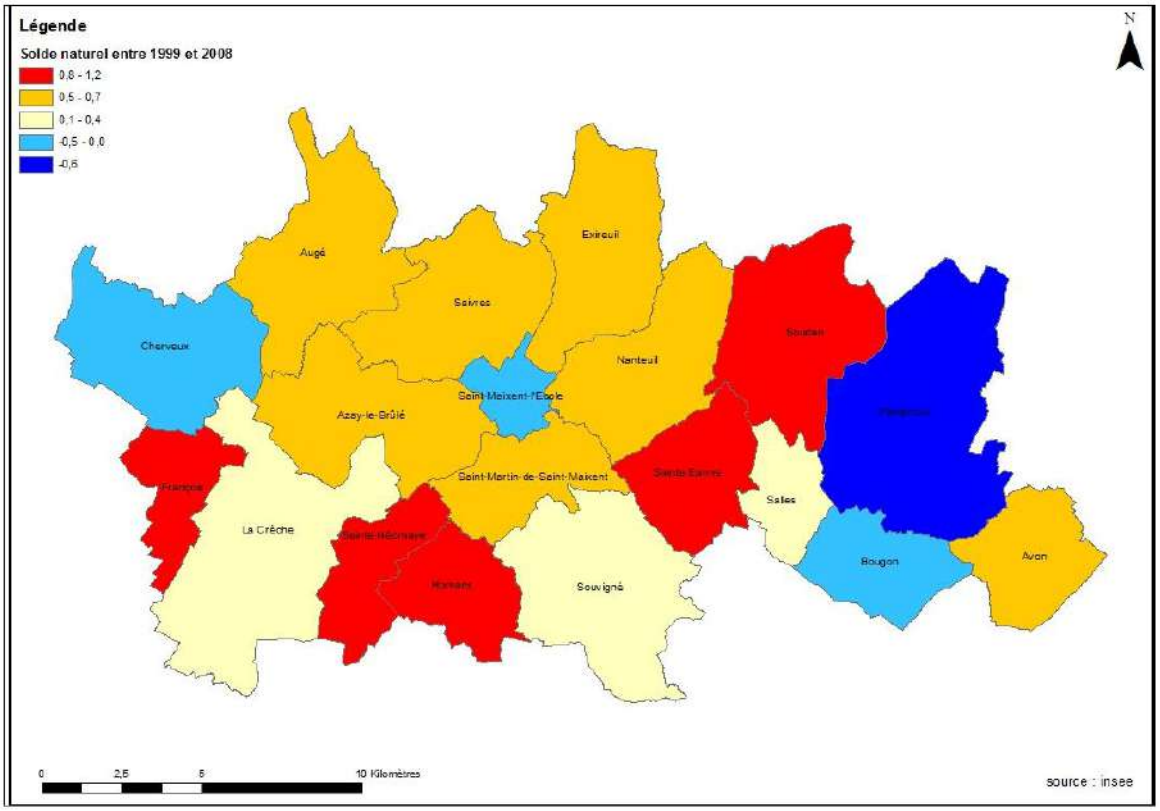

Figure 3 : Solde naturel sur la période 1999-2008

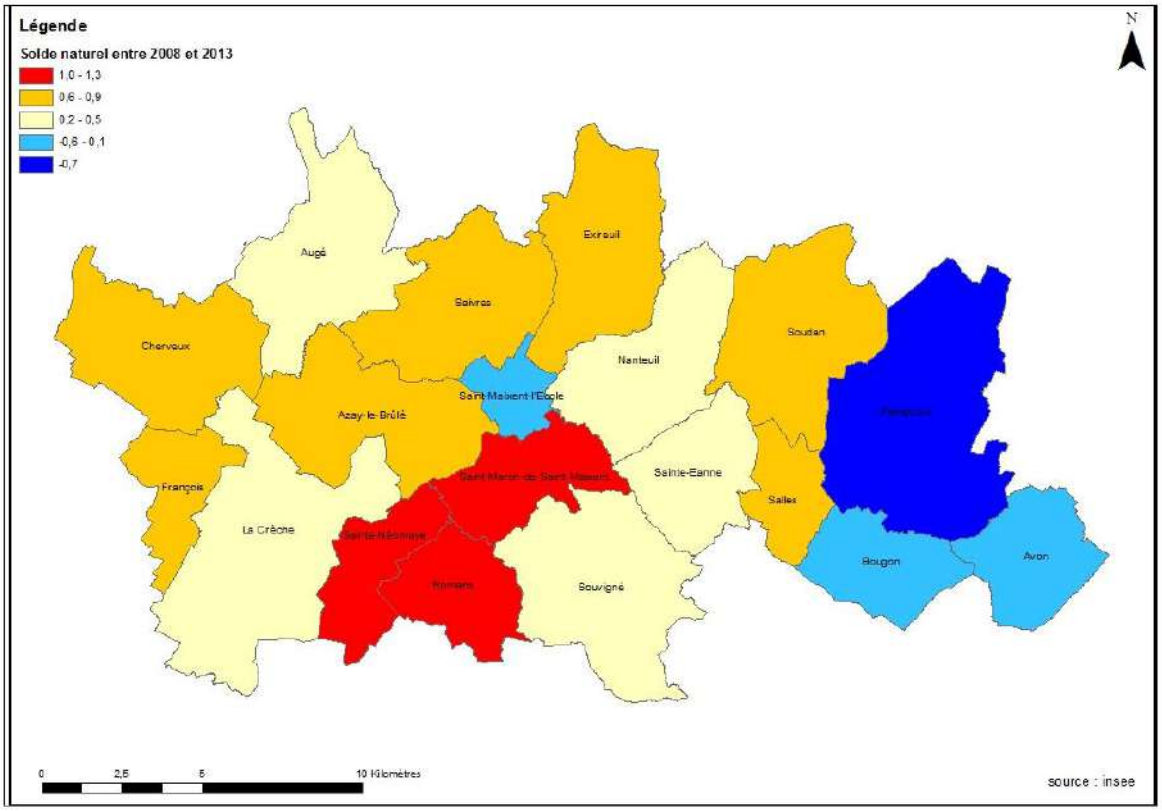

Figure 4 : solde naturel sur la période 2008-2013

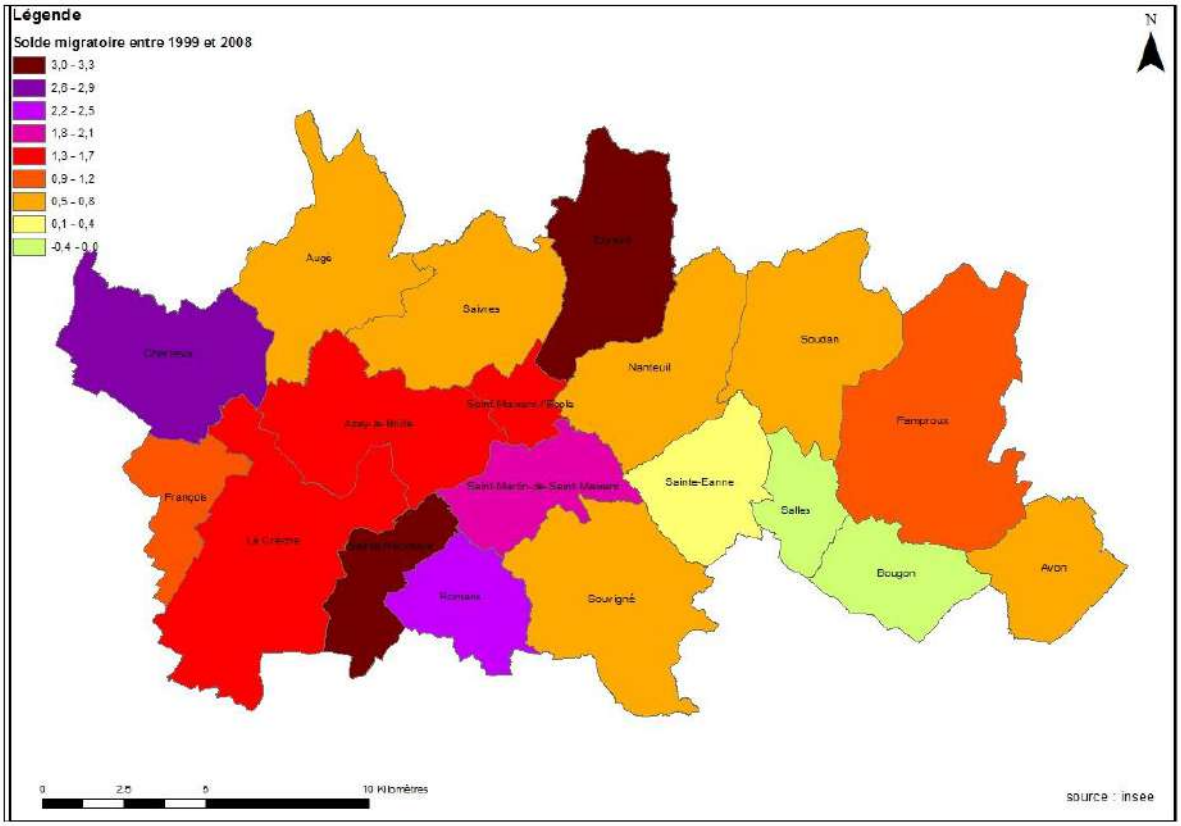

Figure 5 : Solde migratoire sur la période 1999-2008

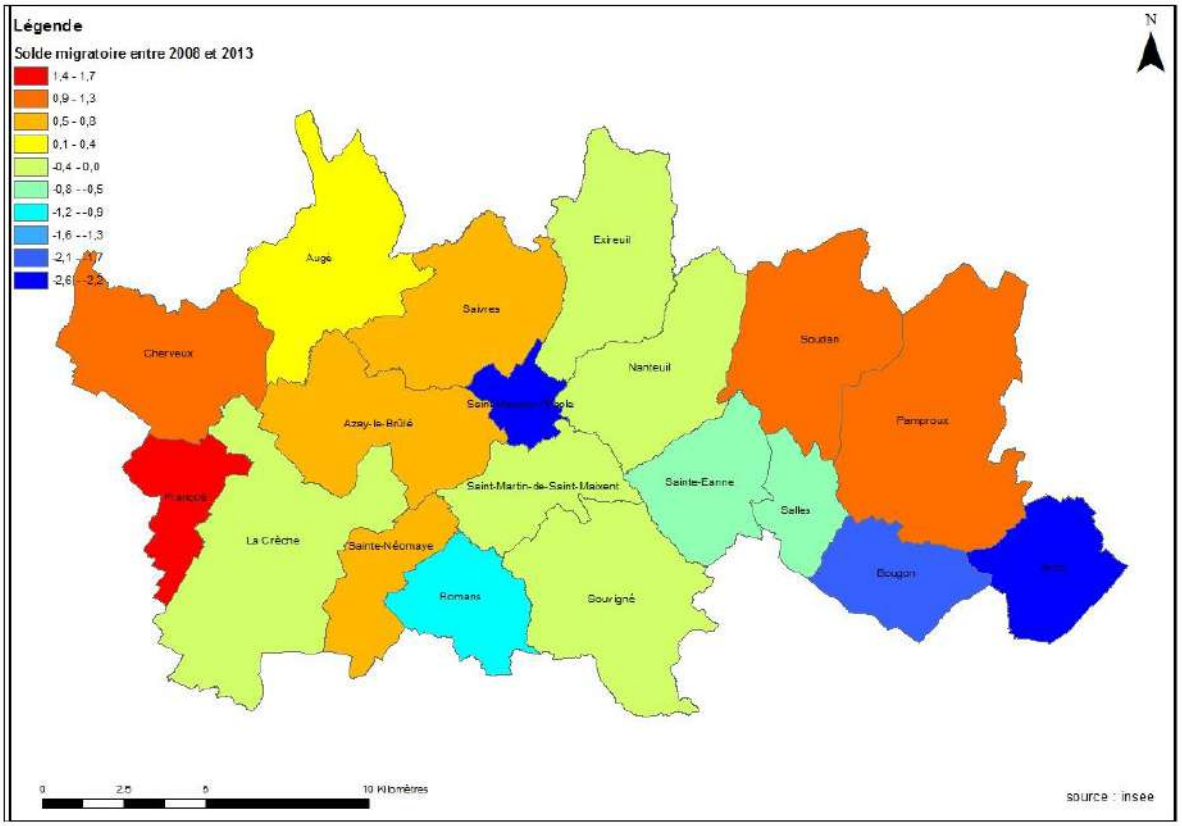

Figure 6 : solde migratoire sur la période 2008-2013

Les indicateurs que sont taux de natalité et taux de mortalité montrent une population dynamique qui reste fragile sur les moyens de son renouvellement en interne.
Les taux de natalité sont généralement supérieurs aux taux de mortalité.
Le taux de natalité a augmenté dans 7 communes sur 19 ; il s'est stabilisé dans 2 communes.

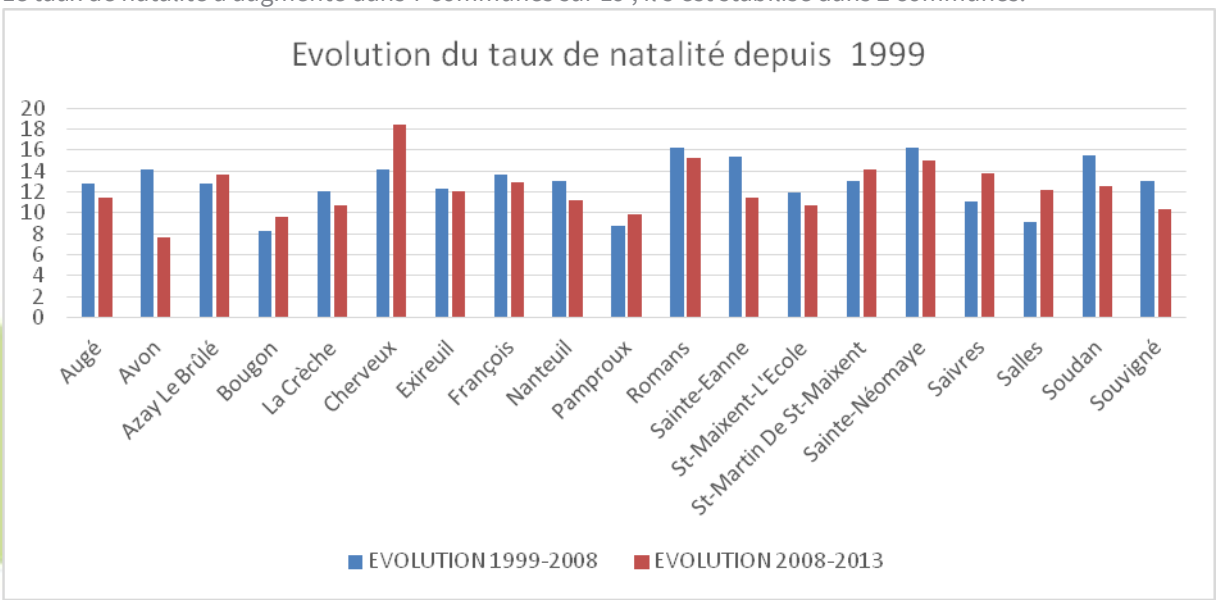

Le taux de mortalité a baissé pour 13 communes et il s'est stabilisé pour 2 communes.
Avec leur taux de mortalité élevé, on retrouve également une correspondance avec le solde naturel négatif de Pamproux et Saint-Maixent-l'Ecole.
Au contraire, on note les taux de mortalité particulièrement faibles de communes comme Romans, Sainte-Néomaye ou Saint-Martin-de-Saint-Maixent dont on soulignait précédemment les soldes naturels particulièrement dynamiques.

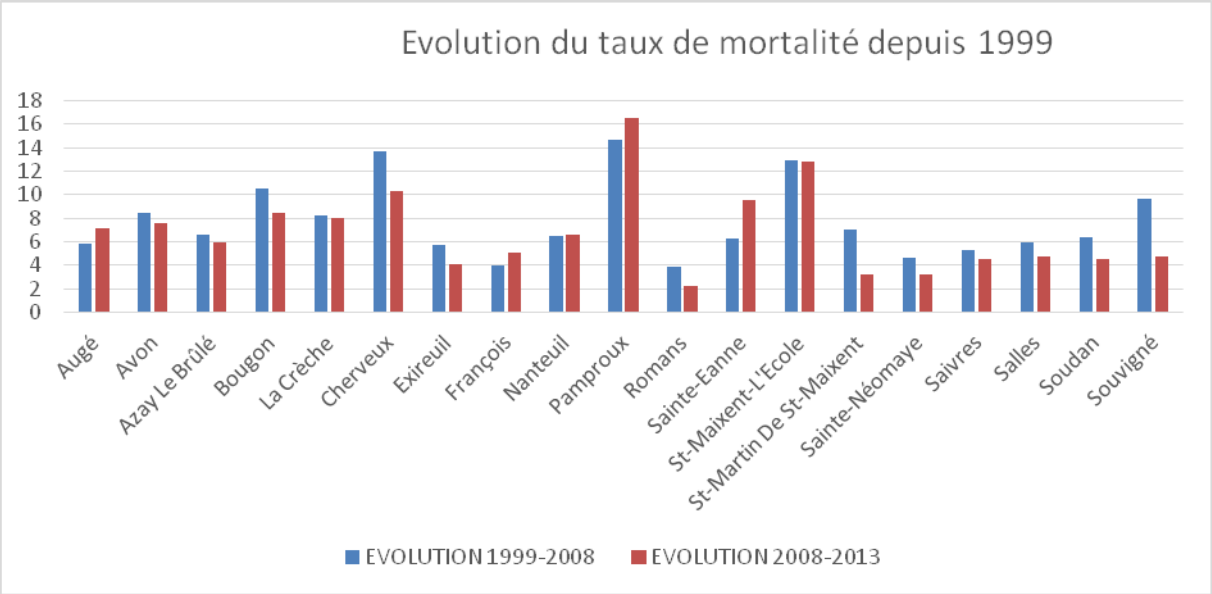

2.3 Une population jeune

Le territoire de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre est habité par une population relativement jeune, avec près de 25 % de la population ayant moins de 20 ans et moins de 18 % ayant plus de 65 ans. L'indice de jeunesse (ratio moins de vingt ans /plus de soixante ans) est équilibré et supérieur à celui de ses référents.

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

	CC Haut Val de Sèvre		Deux-Sèvres		CAN	
	2013	%	2013	%	2013	%
Ensemble	29622	100.0	371632	100.0	118277	100.0
0 à 14 ans	5817	19.6	67124	18.1	20820	17.6
15 à 29 ans	4346	14.7	54571	14.7	19012	16.1
30 à 44 ans	5851	19.8	69141	18.6	22868	19.3
45 à 59 ans	6278	21.2	77336	20.8	24936	21.1
60 à 74 ans	4374	14.8	60505	16.3	18868	16.0
75 ans ou plus	2955	10.0	42955	11.6	11774	10.0

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

0 à 19 ans	7374	24,89%	86922	23,39%	27394	23,16%
20 à 64 ans	16864	56,93%	206762	55,64%	68375	57,81%
65 ans ou plus	5384	18,18%	77948	20,97%	22507	19,03%

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

	CC Haut Val de Sèvre		Deux-Sèvres		CAN*
	2013	2008	2013	2008	2013
indice de jeunesse	1,01	1,19	0,84	0,91	0,89

*pas de données car le périmètre de la CAN a changé

A l'intérieur du territoire de la Communauté de Communes, on observe des différences :

- Des communes avec un indice de jeunesse inférieur à celui de la CCHVS : les petites communes de l'Est (Avon, Bougon), et les communes centres Pamproux et Saint-Maixent-l'Ecole. Ce résultat est à mettre en relation avec le solde naturel négatif et la baisse de population que l'on a déjà pu observer.
- Remarque : on observe un recul de l'indice de jeunesse sur plusieurs communes précédemment dynamiques : La Crèche, Exireuil, Nanteuil et Saivres où l'indice de jeunesse est inférieur à 1 ou proche de 1. Cela traduit un vieillissement de la population, issu plus de la croissance des classes d'âges les plus âgées que de la diminution des plus jeunes.
- A l'inverse, on note plus particulièrement les indices de jeunesse de Romans et de Sainte-Néomaye résultat d'une croissance forte depuis 1999 avec l'arrivée de familles dans des maisons individuelles.
- A Saint-Maixent-l'Ecole, on note à la fois une forte proportion de jeunes (effet internet et école militaire) mais aussi de personnes âgées (effet maison de retraite et hôpital)
- A La Crèche, les données de l'INSEE en 2013 montrent un indice de jeunesse en dessous de 1, qui traduit peut-être l'arrivée de ménages plus âgés, avec moins d'enfants ou des enfants plus âgés, en raison du coût du foncier

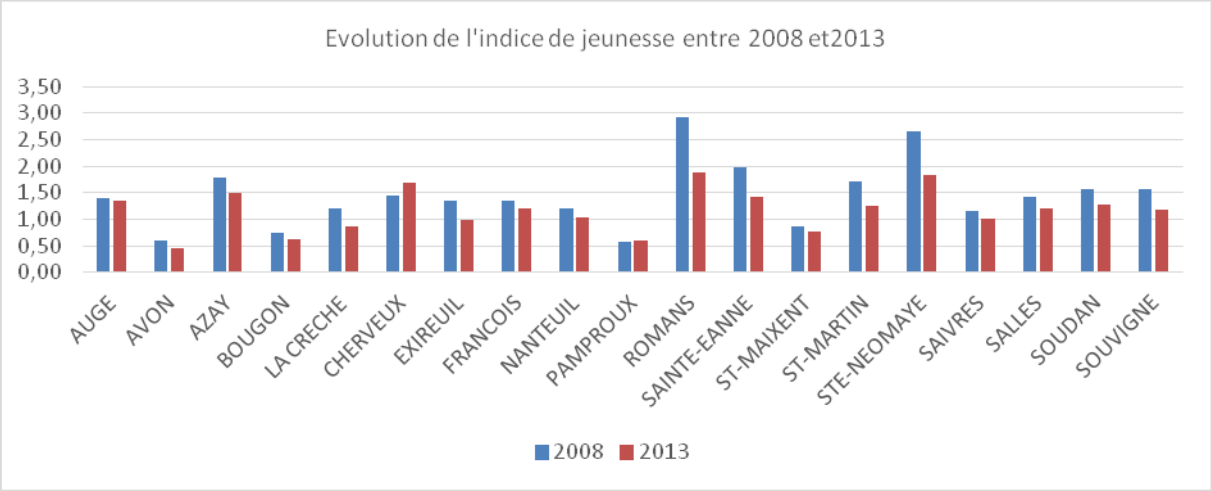

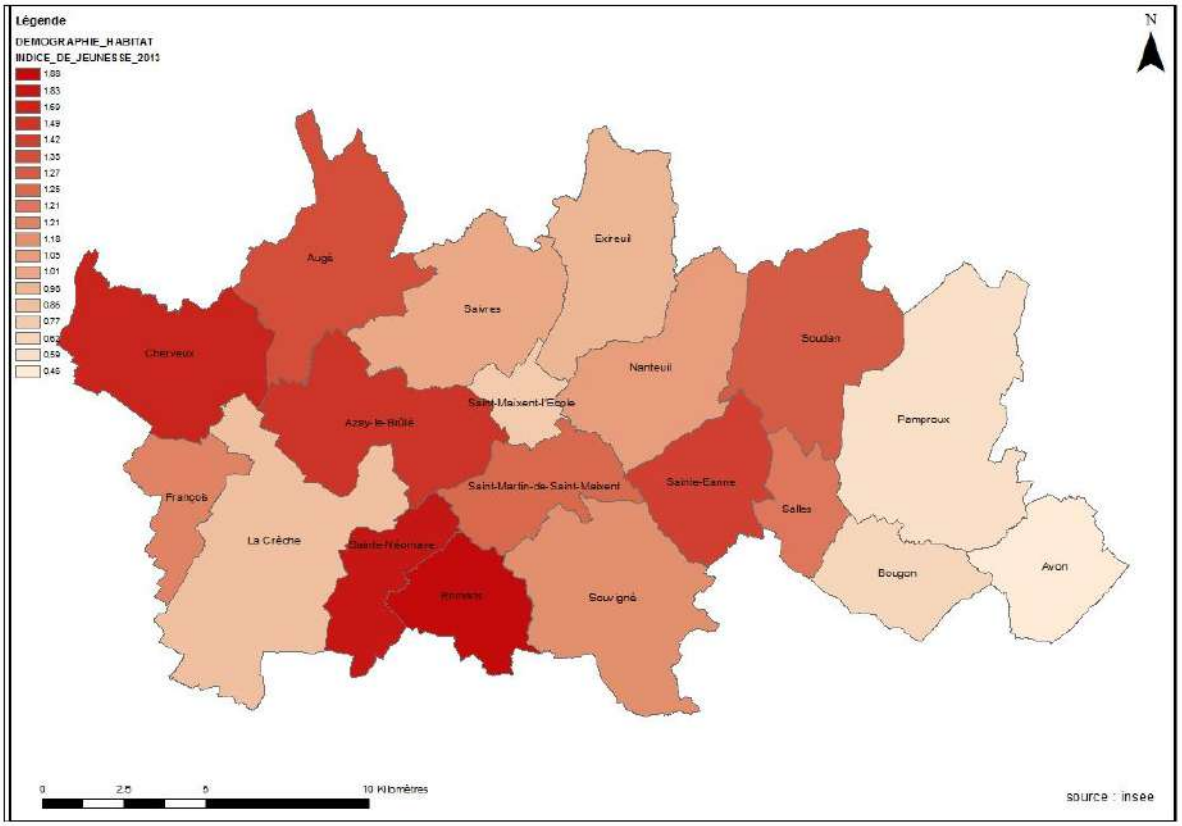

Figure 7 : indices de jeunesse contrastés sur le territoire

A retenir : une population jeune mais une tendance au vieillissement de la population (indicateurs : indice de jeunesse, solde migratoire, part des moins de 20 ans et des plus de 65 ans dans la population totale)

2.4 Actualisation des données en 2016

Le relevé des chiffres de l'état civil communiqué par les mairies en juin 2016 permet d'actualiser les données INSEE entre 2013 et 2016.Les chiffres observés sur 10 ans montrent une certaine irrégularité d'une année sur l'autre mais confirment un prolongement de tendance sur la période la plus récente, à savoir un solde naturel négatif, principalement dû à Saint-Maixent-l'Ecole. Si on exclut cette ville, le solde redevient positif. Explication : pour Saint-Maixent-l'Ecole, c'est l'impact des maisons de retraite et de l'hôpital, ainsi qu'un renouvellement urbain insuffisant que ce soit sous forme de constructions neuves ou de réhabilitation.

naissances –décès	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Ensemble des communes	3	-75	-2	79	0	-34	-5	-59	3	-74
Communes sans SME	67	56	103	139	81	65	79	38	83	25

(source : État civil - mairies - juin 2016)

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des effectifs scolaires et permet d'actualiser la tendance d'évolution démographique. Ces données sont issues de source communale. 14 communes sur 19 ont fourni les données. Certaines données sont manquantes dans plusieurs communes en 2006- 2007, ce qui explique que les résultats soient inférieurs sur ces deux années. On observe sur les autres années, une croissance régulière des effectifs scolaires bien que moins marquée pour les maternelles. A noter également un léger « tassement » pour les prévisions de rentrée 2016.

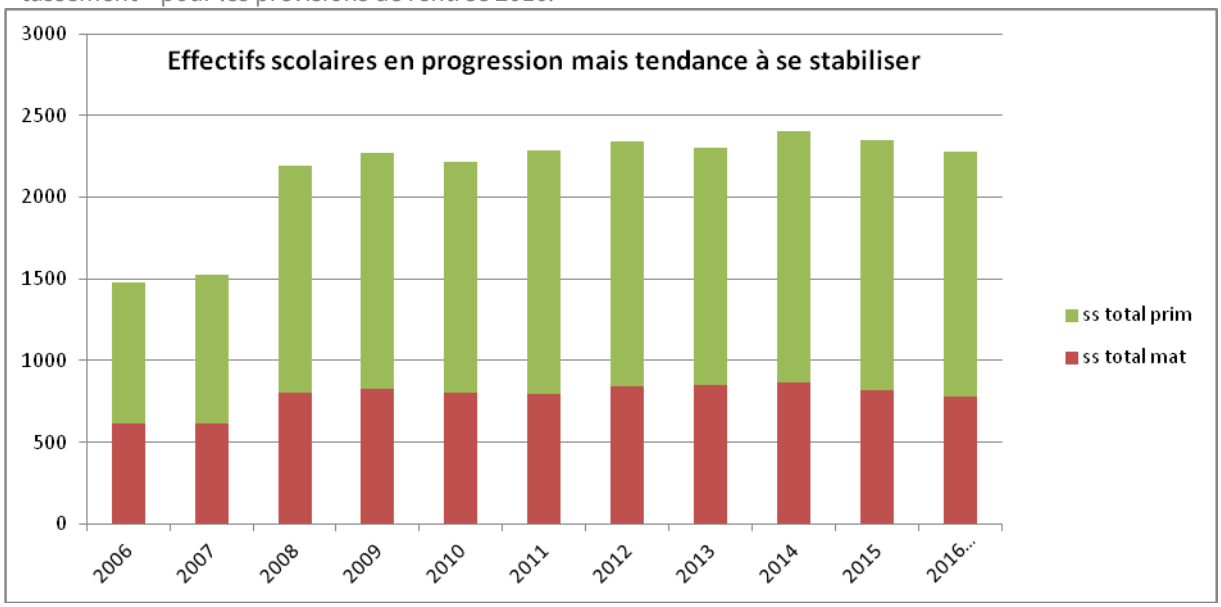

(source : mairies (données partielles) - juin 2016)

Conclusion : Saint-Maixent-l'Ecole mis à part, on observe un territoire qui reste dynamique, jeune et qui se renouvelle en interne mais ce renouvellement est fragile. On voit que les effectifs scolaires ont progressé sur la décennie précédente mais ont tendance à se stabiliser. La baisse des effectifs en maternelle annonce une probable diminution des effectifs en primaire dans les années à venir. L'accueil de populations nouvelles permettrait de soutenir des tendances démographiques positives.

2.5 Un desserrement moyen de la taille des ménages

L'augmentation du nombre de logements est justifiée en partie par le besoin de répondre au desserrement de la population. Celui-ci est constaté à l'échelle nationale. Il s'explique par :

- Des séparations, des divorces,
- Le départ des jeunes adultes du foyer familial, de plus en plus tôt,
- L'espérance de vie qui augmente : on vit plus âgé mais aussi plus souvent seul, après le décès du conjoint.

La baisse de la taille des ménages correspond aussi à des familles moins nombreuses.

Nombre moyen d'occupants par résidence principale, appelé aussi taille moyenne des ménages	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013
CC Haut Val de Sèvre	3.5	3.2	3.0	2.8	2.6	2.4	2.3
Deux-Sèvres	3.3	3.1	2.9	2.7	2.4	2.3	2.2
CAN	3.2	3.0	2.8	2.5	2.3	2.1	2.1

A l'échelle de la Communauté de Communes, le desserrement a été important mais comparable à celui de ses référents. L'évolution a été progressive et assez régulière.

Tendance à venir : La tendance d'évolution devrait être plus marquée dans les années à venir car la croissance moyenne annuelle observée dans les années 1999-2008 (+1.8 % par an), a amené sur le territoire des familles avec enfants qui chercheront à décohabiter d'ici 5 à 10 ans. Arrivés en masse, le phénomène de décohabitation et les départs des jeunes adultes du territoire se traduiront sans doute dans quelques années par une diminution de la taille des ménages et un affaiblissement du solde migratoire.

A retenir : un besoin en logement pour le desserrement sans doute important dans les 10 ans à venir pour le renouvellement de la population.

2.6 Une croissance continue du parc de logements

Sur le long terme, on observe une croissance du parc de logements dans son ensemble, mais aussi des résidences principales, plus forte que le département des Deux-Sèvres mais plus faible que la CAN.
Par contre, le parc de logements vacants augmente de façon proportionnelle à l'ensemble des logements alors qu'il augmente de façon beaucoup plus importante chez les autres référents.
Les mouvements de population expliquent ces variations du parc de logements vacants. A l'échelle du Département, l'effet de l'exode rural de la fin des années 60 début 70 a pour effet une augmentation importante des logements vacants. Puis le mouvement de périurbanisation amorcé à partir de 1975 vide les logements de Niort. Parallèlement à cela, la population arrive sur les communes périphériques en faisant des constructions neuves mais aussi en réhabilitant des maisons anciennes, ce qui limitent la croissance de logements vacants.

Plus récemment, sur la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre, entre 1999 et 2008, le taux de vacance (6.6 %) reste proche du taux de vacance technique[1], équivalent à 5 %, hormis au dernier recensement. Un taux de 9 % de logements vacants en 2013 est un taux qui commence à être élevé.
En effet, les évolutions les plus récentes (2008-2013) de source INSEE, montrent une augmentation importante du parc de logements vacants à 8.6 %. Cela concerne la CCHVS mais aussi ses référents.
Plusieurs explications sont possibles :
1/ les logements vacants comprennent aussi des logements qui viennent juste d'être achevés mais qui ne sont pas encore occupés ainsi que des logements non occupés entre deux locations ou en attente d'une vente. Ce chiffre peut donc être le résultat d'une dynamique immobilière…mais cette explication ne correspond pas à la production de logements neufs par commune. En effet, Saint-Maixent-l'Ecole est la commune qui a le plus de logements vacants et pourtant son marché immobilier est plutôt atone.
2/ il peut s'agir d'une erreur matérielle de report des données par l'INSEE ou une erreur de statistique de méthode : les enquêtes non renseignées ont été comptées en logements vacants. Dans la mesure où on observe la même tendance chez les deux référents et dans des proportions encore plus importantes. Cette hypothèse est vraisemblable.

[1]On considère généralement qu'un taux de 5 % permet de répondre aux besoins d'une vacance technique, c'est-à-dire à permettre une certaine fluidité au marché immobilier en ayant toujours des logements disponibles pour abriter la population.

3/ Par ailleurs, on observe que la structure du parc de logements est cohérente malgré l'augmentation de la proportion de logements vacants. Avec 88 % de résidences principales, 90 % en 2008 et 89 % en 1999, le parc de logements assure correctement l'accueil des habitants du territoire.

A l'intérieur de la Communauté de Communes, on observe cependant des différences : certaines communes montrent un taux de logements vacants plus important :
- Saint-Maixent-l'Ecole : 11 à 15 % entre 2008 et 2013, + 257 logements vacants qui représentent 75 % de l'augmentation des LV (257/343). L'INSEE recense 530 LV en 2013 dans cette commune !
- La Crèche : 3.7 % à 5.4 %, + 50 logements vacants qui représentent 14.6 % de l'augmentation des LV (50/343).L'INSEE recense 120 LV en 2013 dans cette commune !
- Pamproux : 9.3 % à 13.6 %, + 40 logements vacants qui représentent 11.7 % de l'augmentation des LV (40/343). L'INSEE recense 134 LV en 2013 dans cette commune !
D'autres communes ont aussi perdu des logements vacants (à quelques unités près) et/ou elles ont un taux très faible : Avon, Azay, François, Romans, Saint-Martin de Saint-Maixent, Sainte Néomaye. Cela traduit une forte pression sur le marché immobilier pour ces communes.

On peut établir un diagnostic sur les logements vacants à partir de diverses sources de données. Une autre estimation a été établie à partir des fichiers fonciers MAJIC 2015 sur les locaux de 2013. Il en ressort un nombre de logements vacants équivalent à 744 sur 14268 logements soit un taux de vacance de 5.21 % proche du taux de vacance technique (5 %). Même si les chiffres ne sont pas rigoureusement les mêmes que ceux de l'INSEE, on peut considérer que les grandes masses sont identiques et montrent un marché immobilier globalement fonctionnel avec une légère dégradation sur les communes de la périphérie nord-est et les communes centres (Saint-Maixent-l'Ecole (305 LV) et Pamproux (80 LV)).
Les derniers chiffres connus donnent un taux de 8.4% de logements vacants et montrent une stabilité de ce parc dans le temps. On ne perçoit pas encore les effets de L'OPAH RU qui se déroule à Saint-Maixent-l'Ecole pour la période 2017-2022.
L'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat est envisagée en 2020 avec la réalisation d'une étude d'optimisation du foncier qui vise à préciser la localisation de ces logements vacants et les moyens opérationnels de les remettre sur le marché.

On notera la faible part des résidences secondaires et des logements occasionnels. Cela confère un caractère résidentiel au territoire et peu touristique.

A retenir :
- **Sur le long terme, une croissance du parc de logements dans son ensemble, mais aussi des résidences principales, plus forte que le département des Deux-Sèvres mais plus faible que la CAN.**
- **Un parc de logements vacants qui augmente de façon proportionnelle à l'ensemble des logements alors qu'il augmente de façon beaucoup plus importante chez les autres référents.**
- **Une forte pression sur le marché immobilier pour ces communes : La Crèche, Azay-le -Brûlé, François, Romans, Saint-Martin de Saint-Maixent, Sainte Néomaye et Cherveux**
- **Un territoire au caractère résidentiel et peu touristique.**

	Composition du parc de logements							Evolution du parc de logements						Structure du parc de logements		
CC Haut Val de Sèvre	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	différence 1968-2013	différence 1999-2008	différence 2008-2013	différence 1968-2013	différence 1999-2008	différence 2008-2013	1999	2008	2013
Ensemble	7414	8121	9185	10021	10934	12979	13815	6401	2045	836	86,34%	18,70%	6,44%	100,00%	100,00%	100,00%
Résidences principales	6541	7015	7941	8837	9749	11680	12223	5682	1931	543	86,87%	19,81%	4,65%	89,16%	89,99%	88,48%
Rés. secondaires et logts occasionnels	228	460	559	562	463	442	393	165	-21	-49	72,37%	-4,54%	-11,09%	4,23%	3,41%	2,84%
Logements vacants	645	646	685	622	722	856	1199	554	134	343	85,89%	18,56%	40,07%	6,60%	6,60%	8,68%

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

Figure 8 : Composition et évolution du parc de logements

	Composition du parc de logements							Evolution du parc de logements						Structure du parc de logements en %		
Deux-Sèvres	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	différence 1968-2013	différence 1999-2008	différence 2008-2013	différence 1968-2013	différence 1999-2008	différence 2008-2013	1999	2008	2013
Ensemble	96217	106279	117269	127463	139440	157284	163275	81223	19171	10196	75,89%	12,07%	5,73%	100	100	100
Résidences principales	3598	5425	8068	8597	8250	9095	9080	67058	17844	5991	69,69%	12,80%	3,81%	87,77	88,34	86,74
Rés. secondaires et logts occasionnels	7206	9042	9382	10452	11187	11669	15889	5482	845	-15	152,36%	10,24%	-0,16%	5,19	5,11	4,82
Logements vacants	107021	120746	134719	146512	158877	178048	188244	81223	19171	10196	120,50%	4,31%	36,16%	7,04	6,55	8,44

	Composition du parc de logements							Evolution du parc de logements						Structure du parc de logements en %		
CAN	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	différence 1968-2013	différence 1999-2008	différence 2008-2013	différence 1968-2013	différence 1999-2008	différence 2008-2013	1999	2008	2013
Ensemble	28767	34983	40265	45000	51087	57255	61284	32517	6168	4029	113,04%	12,07%	7,04%	100	100	100
Résidences principales	26451	31560	35865	40560	45773	52685	54708	28257	6912	2023	106,83%	15,10%	3,84%	89,60%	92,02%	89,27%
Rés. secondaires et logts occasionnels	709	1052	1748	1728	1455	1662	1924	1215	207	262	171,37%	14,23%	15,76%	2,85%	2,90%	3,14%
Logements vacants	1607	2371	2652	2712	3859	2908	4652	3045	-951	1744	189,48%	-24,64%	59,97%	7,55%	5,08%	7,59%

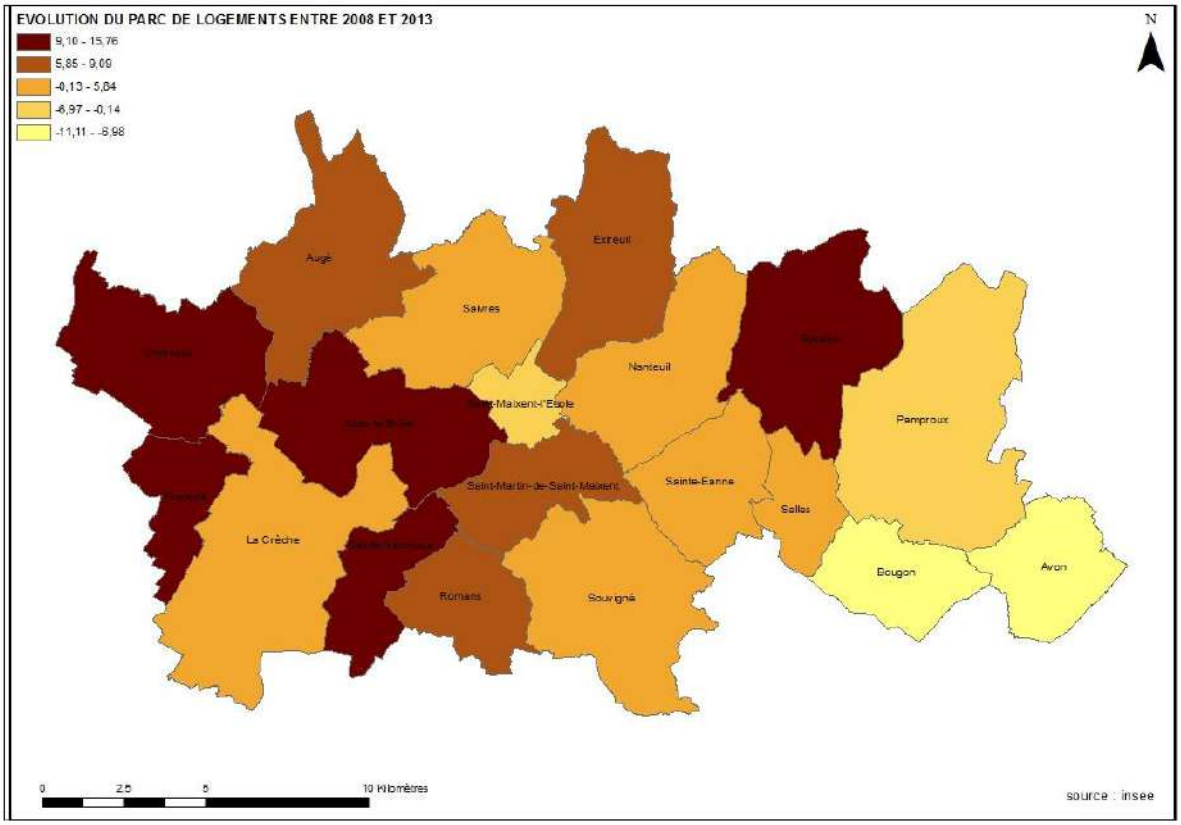

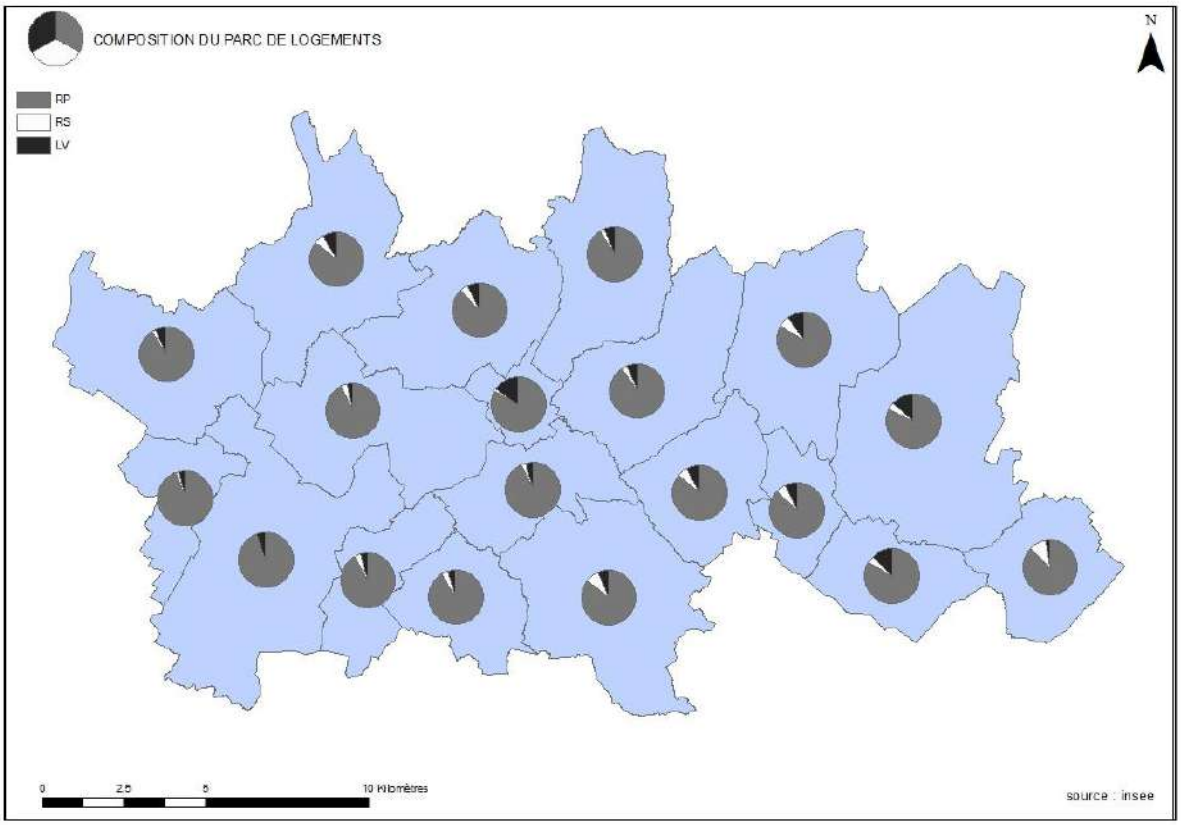

RP = Résidences principales, RS = Résidences secondaires, LV = Logements vacants

Figure 9 : Part des logements vacants dans le parc de logements de 2013 (Source : Fichiers Fonciers MAJIC 2015)

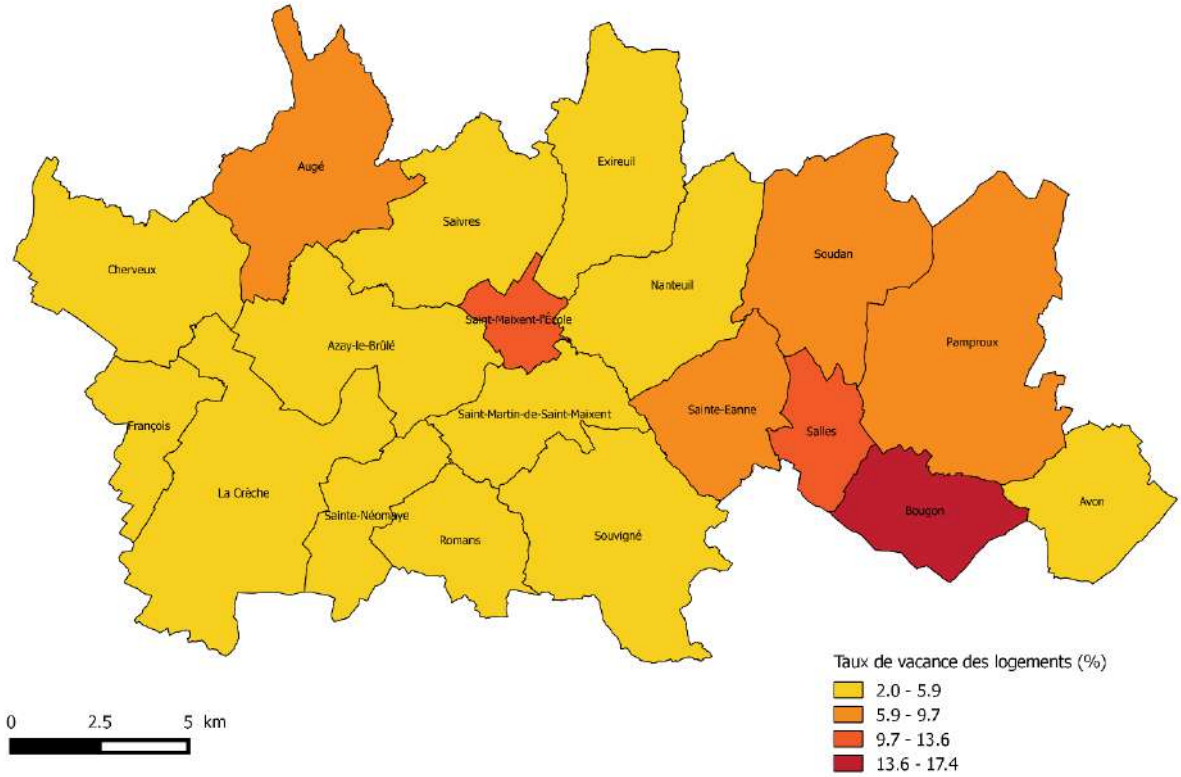

2.7 Caractéristiques du parc de logements

2.7.1 Un parc récent

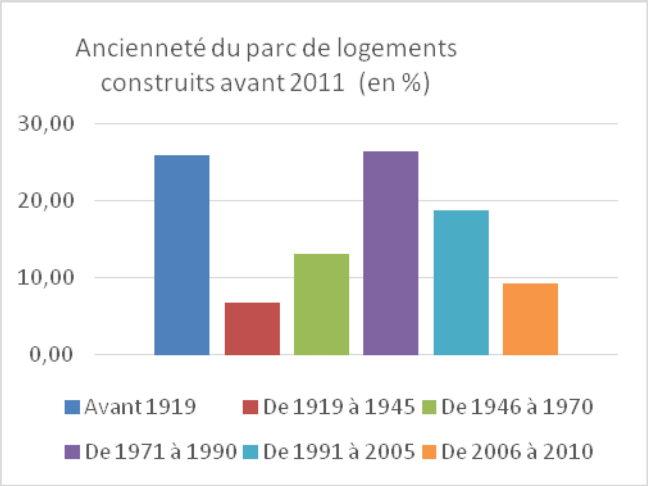

Globalement le parc de logements est assez récent. On a vu qu'il a augmenté de 85 % entre 1968 et 2013.

Un tiers du parc de logements date d'avant 1945.

Il s'est construit autant de logements sur la période 1971-1990 et sur la période (1991-2010) qu'avant la première guerre mondiale.

Source : Insee, RP2013 exploitation principale.

Ces chiffres sont comparables à ceux des Deux-Sèvres mais inférieurs à ceux de la CAN.

2.7.2 De grands logements

Le parc de logements est caractéristique de communes rurales et périphériques malgré la présence de centres plus urbains comme Saint-Maixent-l'Ecole, La Crèche ou Pamproux. En effet, il est composé à près de 90 % de maisons et à 56 % de 5 pièces et plus.
A l'échelle de la Communauté de Communes, on observe un très faible nombre de petits logements de 1 à 2 pièces : seulement 4.7 % en 2013 selon l'INSEE, soit environ 580 logements.
La structure des logements est différente de la structure des ménages. La population compte 3253 ménages d'une seule personne, soit 6 fois plus. Mais faut il absolument que les ménages d'une personne occupent un logement de 1 à 2 pièces ? Les façons d'habiter ont changé et les ménages occupent des logements de plus en plus grands. Existe-t-il un besoin de petits logements ?
Selon l'INSEE, la moitié des logements d'une pièce et près de 20 % des 2 pièces sont vides. Il existerait donc une offre en logements de petite taille qui ne correspondraient pas à la demande. A Saint-Maixent-l'Ecole, la proportion est légèrement plus élevée avec 53.5 % de logements vacants parmi les logements de 1pièce mais la proportion des 2 pièces est la même que l'ensemble de la Communauté de Communes. Il est possible que ces petits logements correspondent aussi à des locaux anciens, vétustes. Il semble également par ailleurs, que les logements locatifs du parc privé sont parfois à un niveau de loyer un peu trop élevé par rapport aux moyens d'une population de jeunes travailleurs susceptibles d'être intéressés par des petits logements.

La possibilité de réaliser un parcours résidentiel est souvent mise en avant pour inciter à la création de petits logements. L'idée du parcours présidentiel est de permettre à une personne de s'installer dans un premier logement dans une commune puis de changer de logement tout au long de sa vie en fonction de ses besoins en restant dans la même commune. Il conviendrait donc d'offrir aux jeunes qui quittent leurs parents, la possibilité de s'installer dans des petits logements adaptés à leurs besoins (personne seule) et à leurs moyens (supposés être limités).
Dans le cas présent, on voit qu'il existe une offre en petits logements sur le territoire qui ne trouve pas preneur puisque la moitié est vide.
On peut observer aussi d'une façon plus générale que les jeunes qui font des études ont tendance à se fixer sur leurs lieux d'étude ou bien à proximité de leur premier emploi. Or, le territoire de la Communauté de Communes, s'il est pourvoyeur d'emploi, n'est pas un lieu d'études supérieures et/ou professionnalisantes.
Enfin, les jeunes sont non seulement à la recherche de logements petits et peu chers mais ils sont aussi à la recherche de lieux de vie animés qui ne se retrouvent pas sur le territoire malgré la politique culturelle et sportive mise en place par les collectivités locales.

Ainsi on peut en conclure que :
- s'il existe sans aucun doute un besoin pour des petits logements, celui-ci n'est pas proportionnel au nombre de ménages d'une seule personne, ni au nombre de jeunes décohabitants.
-l'offre en petits logements n'est pas adaptée à la demande.

Il existait sur la commune de Saint-Maixent-l'Ecole, un foyer de jeunes travailleurs qui a été fermé et démoli car les logements étaient vétustes et le fonctionnement de la structure ne correspondait plus aux modes d'habiter aujourd'hui.
Le SCOT a fait ressortir un besoin de diversification des logements et le projet de territoire a fait émerger le projet de transformer une partie de la RAQPA en résidence de jeunes travailleurs. Il s'agit de répondre d'une part à un besoin de logements pour des jeunes mais aussi de résoudre un problème de sous-occupation du foyer en raison de l'inadaptation de certains logements aux besoins des personnes âgées. Située à proximité de la gare, cette localisation favorisera la mobilité des jeunes travailleurs vers les pôles d'emploi du territoire (Pamproux, Sainte-Eanne et La Crèche) mais aussi en dehors du territoire vers Niort et Poitiers, grâce au TER.

2.7.3 Peu de locatifs et encore moins de logements sociaux

Le statut d'occupation des logements révèle une proportion de propriétaires élevée (71.5 %) à l'échelle de la Communauté de Communes. Cette proportion est légèrement supérieure à celle du département (68.9 %) et nettement supérieure à celui de la CAN (61.1 %).
La part du logement locatif social est équivalente à 7.7 % selon l'INSEE en 2013. Elle est légèrement inférieure à celle des Deux-Sèvres (8.4%) et inférieure à celle de la CAN (11.3 %).Le chiffre de la CAN traduit la présence de grands ensembles d'immeubles collectifs comme le Clou Bouchet à Niort.

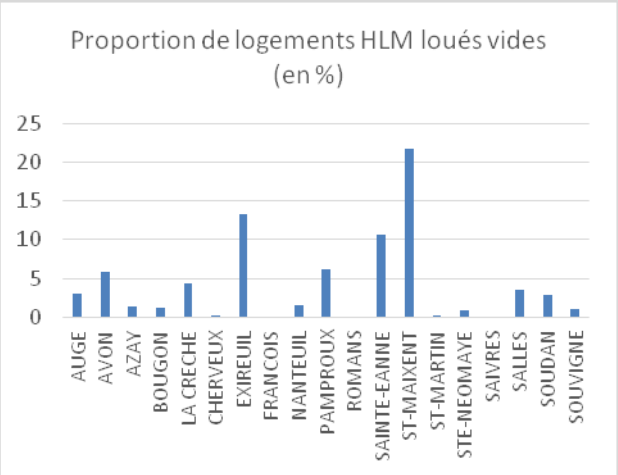

Toutefois l'écart type est important entre les communes. Quelques communes se démarquent comme Saint-Maixent-l'Ecole avec 46.4 % de propriétaires et 21.7 % de locataires en HLM qui représentent 625 logements sur 939 soit les 2/3 du parc social alors que le parc de logements de Saint-Maixent-l'Ecole constitue le ¼ des logements de l'ensemble de la Communauté de Communes.
Deux autres communes ont un taux de logements social supérieur à 10 % de leur parc de logements : Exireuil et Sainte-Eanne.
Si on exclut Saint-Maixent-l'Ecole, la part des locataires est proche de 20 % et la part du logement locatif social est inférieure à 4 %.

Le parc HLM est constitué à près de 60 % de logements collectifs alors que la demande porte plutôt aujourd'hui sur des maisons individuelles. Il est constitué au 2/3 de logements de taille moyenne (3 et 4 pièces).

Le logement HLM constitue aujourd'hui la principale source de l'habitat social dans les communes du Pays du Haut Val de Sèvre. En proportion, elle est quasiment la seule. Les autres types de logements sociaux demeurent en proportion modestes, que se soient l'offre de logements conventionnés dans le parc privé, les logements proposés par les collectivités ou l'habitat conventionné à destination des catégories de population spécifiques.

La Communauté de Communes Haut Val de Sèvre amis en place une politique ayant pour objectif de développer l'offre locative des logements à loyer modéré sur les communes. Le CIAS est missionné pour gérer l'ensemble de ce parc. Il se compose d'une dizaine de logements :

1 à Bougon
1 à Cherveux
1 à Souvigné
1 à Avon
1 à Azay-le-Brûlé
2 à Soudan
3 à Sainte-Néomaye, dont 2 à destintion de jeunes locataires de 18 à 29 ans

Le taux de vacance et le taux de rotation sont faibles que ce soit dans le parc HLM public ou privé. L'évolution des ménages se fait à l'intérieur du parc locatif social. Il y a peu de sorties du parc car il accueille les ménages les plus modestes.
La demande porte plutôt sur des logements de taille moyenne T3 à grande T4. Même les petits ménages de 1 à 2 personnes demandent des logements avec 2 chambres : anticipation de l'agrandissement du ménage, accueil des enfants le week-end…

La demande est supérieure à l'offre. Le parc de logements de la Communauté de Communes est modeste. Les ménages sont donc orientés vers des opérateurs publics et privés. Plusieurs opérateurs interviennent sur le territoire de la Communauté de Communes :

1/ Habitat Sud Deux-Sèvres
669 logements sur 10 communes dont 606 sur Saint-Maixent-l'Ecole
A Saint-Maixent-l'Ecole où se trouve le parc HLM le plus important, le taux de vacance est de 6% et le taux de rotation de 16 %. Ainsi on peut considérer que le parc immobilier HLM fonctionne bien et qu'il répond bien aux besoins de la population.
L'OPAC s'est lancé dans une politique d'amélioration importante des performances énergétiques (isolation des façades, amélioration du système de ventilation intérieure, remplacement des menuiseries par du PVC double vitrage…) et la réfection complète du cadre de vie (hall, parties communes, éclairage, sécurisation des entrées). Parfois ces travaux s'accompagnent d'une résidentialisation des espaces extérieurs (stationnement privatif, éclairage, allées piétonnes, espaces arborés...).
Cela a concerné 38 logements à Saint-Maixent-l'Ecole ainsi que des maisons individuelles.

2/ La SA d'HLM Immobilière Atlantic Aménagement

163 logements sur 8 communes

3/ Erilia

132 logements sur 2 communes dont une opération de 98 logements sur Exireuil

Le parc de logements HLM se développe surtout sous la forme de maisons individuelles. Ces dernières constituent l'essentiel de la demande des personnes qui souhaitent obtenir un logement social ou des résidents qui veulent changer de location, demande difficile à satisfaire.
Cependant les difficultés rencontrées par les communes pour mettre en place du logement social tiennent à plusieurs raisons :
- la faiblesse des réserves foncières publiques et l'augmentation des coûts fonciers ont rendu l'équilibre des opérations de logements locatifs plus difficile à atteindre. Face à la pression foncière créée par le niveau de la construction neuve et l'augmentation du coût général de la construction (phénomène national), la

réalisation de nouvelles opérations est effectivement plus délicate à mener et nécessite une intervention de la collectivité (commune ou intercommunalité) de manière à absorber les surcoûts.
- la politique de financement du locatif social par l'État ne favorise pas les secteurs comme celui de la Communauté de Communes. Considérée comme une zone non tendue et non prioritaire, les demandes des collectivités n'y font pas toujours l'objet d'un accord de financement ce qui ne facilite pas l'équilibre global du parc de logements.
- enfin on peut citer également le manque d'intérêt des bailleurs sociaux pour des « micro-opérations » de 2 à 3 logements, résultant des obligations de production de logements locatifs sociaux dans les opérations d'aménagement.

A retenir :
- Un parc de logements caractéristique de communes rurales et périphériques malgré la présence de centres plus urbains comme Saint-Maixent-l'Ecole, La Crèche ou Pamproux.
- Un parc composé en grande partie de maisons individuelles, de grands logements et une proportion de propriétaires élevée,
- Un parc de logements sociaux essentiellement concentré sur Saint-Maixent-l'Ecole et deux autres communes (Exireuil et Sainte-Eanne) avec un taux de logements sociaux supérieur à 10 % de leur parc de logements :
- Si on exclut Saint-Maixent-l'Ecole, la part des locataires est proche de 20 % et la part du logement locatif social est inférieure à 4 %.

2.7.4 Quelle mixité sociale ?

Le manque de diversité du parc de logements confronte le territoire à un enjeu de mixité sociale et générationnelle.

Les communes du Haut Val de Sèvre ne sont pas soumises aux obligations légales de disposer d'un parc de logement social équivalent à 25 % des résidences principales car aucune ne cumule les conditions : population de plus de 3500 habitants comprises dans une agglomération ou un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15000 habitants.

Cependant, le code de l'urbanisme (article L101-2) fixe parmi les objectifs de développement durable, « 3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipements commerciaux, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ; »

La Communauté de Communes n'a pas la compétence « habitat ». Il n'a pas été élaboré de Programme Local de l'Habitat.
Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) a fixé des principes dans son PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et des orientations dans son DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs) :
Le PADD du SCOT évoque une diversification du parc de logements « de façon à développer une offre locative mieux répartie, permettant de répondre aux besoins de la population, quels que soient son âge, son statut ou ses revenus.
En effet, l'offre récente essentiellement composée de logements en accession à la propriété doit se diversifier pour répondre aux besoins divers : petits locatifs pour jeunes décohabitants ou familles monoparentales, petits logements de plain-pied en centre bourg pour personnes âgées, locatifs variés en termes de prix, accession à coût maîtrisé pour permettre l'accueil de tous les ménages, …. »

Cette diversification se fera plutôt dans les pôles principaux et dans les pôles secondaires définis par le SCOT dans la mesure où ils disposent (ou sont situés à proximité) des infrastructures, des services et des équipements qui peuvent répondre à un large panel de besoins.
Le DOO (p 35-36) a fixé des objectifs relatifs à l'équilibre social et à la construction de logements sociaux qui concernent non seulement la production de logements locatifs mais aussi de la location-accession et de l'accession sociale. Il fixe à 10 % des logements construits chaque année, la part des logements sociaux (locatifs à financement PLAi, PLUS et location-accession) jusqu'à atteindre au moins 10 % de parc locatif social dans le parc de résidence principale (calcul intégrant le parc privé conventionné).Les communes ayant déjà ce taux n'ont pas d'obligation.

2.8 Des politiques mises en œuvre pour favoriser la réhabilitation du logement ancien

La construction neuve a fourni l'essentiel de la production de logements sur le territoire de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre. Dans certaines communes sous forte pression immobilière, elle s'est accompagnée par la réhabilitation de bâti ancien, d'où des taux de vacance faible. Mais sur d'autres, la construction neuve s'est faite au détriment du bâti ancien qui a été délaissé, notamment dans les centres villes comme celui de Saint-Maixent-l'Ecole.
En fait, on constate que le bâti ancien des villages et des hameaux, agrémenté de jardins et de possibilités de stationner un ou plusieurs véhicules a trouvé rapidement preneur et a pu être réhabilité et/ou transformé même si l'état des bâtiments nécessitait de lourds travaux. Par contre, dans les centres ville anciens, malgré la qualité architecturale du bâti, le parc ancien s'est vidé. L'absence ou la petite superficie des jardins, les difficultés de stationnement et de circulation, la densité et le manque de lumière des logements sont des freins à la réhabilitation. A Saint-Maixent-l'Ecole, la vacance est particulièrement perceptible sur les axes commerciaux comme la rue de Chalon ou la rue Taupineau ainsi que le haut de la rue Anatole France. En effet, les commerces au rez de chaussée ont une entrée commune avec les étages dédiés au logement, ce qui bloque leur accès et entraîne leur désaffection. Certains logements inutilisés depuis longtemps apparaissent particulièrement vétustes, voire indignes.

Le constat d'un logement indigne[2] est ancien puisqu'une étude réalisée en 2003 sur le Pays Haut Val de Sèvre[3] avait compté environ 1000 logements indignes, soit 9 % du parc privé. Le Parc Privé Potentiellement Indigne (PPPI) se concentrait sur les principales villes du territoire. Depuis la fin des années 90, il tend à régresser sur l'ensemble du Haut Val de Sèvre mais restait le plus élevé en nombre de logements sur Saint-Maixent-l'Ecole où il touchait 228 logements (10 % du parc privé) en 2003.Environ les 2/3 étaient propriétaires de leurs logements contre 1/3 de locataires ; en revanche, sur Saint-Maixent-l'Ecole, cette proportion était inversée.
Lors des études réalisées pour l'élaboration du SCOT en 2005, le parc potentiellement indigne a peu évolué avec 919 logements, mais compte tenu de l'accroissement global du nombre de logements, sa proportion s'est réduite à 8,3% du parc privé. Dans toutes les communes du Pays, ce parc était occupé majoritairement par leur propriétaire à l'exception de Saint Maixent l'École où les locataires étaient 123 pour 86 propriétaires occupants.
Il y a donc plusieurs situations : des propriétaires ne pouvant entretenir ou réhabiliter leur propre logement ; des locataires aux conditions de confort très insuffisantes mais devant s'en satisfaire en raison du niveau de loyer et faute de pouvoir trouver autre chose. De fait, la faiblesse du parc locatif, notamment social, favorise le maintien de tels types de logements.

[2] L'habitat indigne recouvre l'ensemble des situations d'habitat qui sont un déni au droit au logement et portent atteinte à la dignité humaine. Cette notion recouvre les logements, immeubles et locaux insalubres, locaux où le plomb est accessible, immeubles menaçant ruine, hôtels meublés dangereux, habitats précaires, et dont la suppression ou la réhabilitation relève des pouvoirs de police administrative des maires et des préfets. Elle ne recouvre ni les logements inconfortables, c'est-à-dire ne disposant pas à la fois d'une salle d'eau, de toilettes intérieures et d'un chauffage central, ni les logements vétustes, ni les logements non « décents » au sens de la loi SRU. Le champ d'observation des données Parc Privé Potentiellement Indigne (PPPI) est l'ensemble des résidences principales privées « légalement occupées » (soumises à la taxe d'habitation).
[3] Le Pays inclut également la Mothe-Saint-Héray, Exoudun et la Couarde.

Par le passé, deux OPAH ont été réalisées sur le territoire du Pays (Saint-Maixentais et La Mothe-Saint-Héray) depuis le début des années 90. Mais avec un parc immobilier vieillissant, il semble qu'il existe toujours du potentiel pour une opération de ce type sur La Crèche.
Les actions menées ont permis une amélioration continuelle de l'état du bâti, mais a induit aussi un effet pervers en entraînant une augmentation des prix de l'immobilier avec pour conséquence d'exclure du marché les ménages à bas revenus. En outre, comme le font remarquer les professionnels de l'immobilier, les logements neufs attirent davantage que l'ancien. Enfin, il est indispensable d'intégrer les actions de valorisation du patrimoine privé dans le cadre d'un véritable projet urbain. Elles doivent amener une réflexion et des actions connexes sur les commerces, les services, les équipements.
Concernant le logement locatif, les aides de l'ANAH ont permis de remettre sur le marché des logements mais seulement 20 % étaient conventionnés, les autres étant en loyer libre. De fait, cela s'explique lorsque le niveau des loyers sur le marché immobilier est faible, les propriétaires préfèrent un loyer libre qui permet d'amortir plus rapidement les investissements réalisés.
La résorption et la lutte contre l'habitat indigne est une préoccupation que l'on retrouve aussi dans le diagnostic de la charte architecturale et paysagère publiée en 2008 par le Pays Haut Val de Sèvre.
Une étude de définition d'un Programme Local de l'Habitat du Pays Haut Val de Sèvre a été réalisée en 2005 mais n'a pas été menée à son terme. Elle est restée au stade de diagnostic. A noter que l'habitat n'est pas une compétence communautaire. En dehors du SCOT qui fixe quelques orientations en la matière, il n'y a pas de document de programmation à l'échelle du territoire du Haut Val de Sèvre.

Sur Saint-Maixent-l'Ecole, des politiques ont été mises en place depuis de nombreuses années pour favoriser le logement ancien :

- Une OPAH 1999-2002 avec des résultats décevants selon les élus,
- Une Opération urbaine pour la promotion et le développement de commerce
- Une OPAH-RU 2009-2014 : L'opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement urbain (OPAH-RU) est venue en complément du programme d'aide Municipal destiné à soutenir des projets de rénovation et de transformation de commerces et en complément de l'action de l'Office de Commerce et d'Artisanat du Saint-Maixentais pour valoriser et conforter l'offre commerciale et artisanale. Le bilan de l'OPAH-RU a été décevant : l'opération n'a pas touché autant de propriétaires que prévu (45 logements sur 75) car la part des travaux restant à charge demeurait importante alors les propriétaires concernés avaient des revenus trop modestes.
- Cette OPAH a été accompagnée d'interventions sur les espaces publics du centre ville : requalification des espaces publics et création de parkings de proximité. Cette action a eu un impact positif sur la qualité de vie en centre-ville améliorant le fonctionnement au quotidien.
- Les aides financières au ravalement de façades ont eu du succès et ont eu un impact visible et positif sur l'aspect du centre-ville mais qui demeure encore insuffisant car de nombreux bâtiments sont encore vétustes et/ou abandonnés.
- En 2014, la Ville a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt « revitalisation centres bourgs » organisé par l'État. Sa candidature ayant été retenue, les études ont été conduites en 2016 sur trois volets : urbain, habitat et commerce. Sur le plan urbain, elles devraient aboutir à une recomposition des espaces publics du centre ville autour de la mairie et des halles jusqu'à la Médiathèque et l'Abbaye avec une ouverture vers l'avenue Gambetta principale artère de la ville, l'introduction de la trame verte et bleue dans la ville en reliant les bords de Sèvre au Mail Denfert Rochereau via le centre-ville. En matière d'habitat, la Ville s'engage dans une nouvelle OPAH (objectif de 68 logements : 30 propriétaires bailleurs et 38 propriétaires occupants) et dans une Opération de Restauration Immobilière (ORI). En effet, les OPAH à caractère incitatif sous forme d'aides aux travaux n'ont pas été très efficaces. Il convient dès lors de passer à un dispositif prescriptif et coercitif qu'est l'ORI. Les travaux de réhabilitation déclarés d'utilité publique sont notifiés aux propriétaires qui ont l'obligation de les réaliser. Sinon la commune est en droit de les exproprier et de réaliser les travaux. Au-delà de l'intervention forte de la collectivité, il est envisagé de travailler sur quelques îlots « tests » afin de concevoir une nouvelle façon d'habiter en ville et de produire du logement susceptible de concurrencer les maisons individuelles qui se développent dans la périphérie de Saint-Maixent-l'Ecole. Enfin, sur le volet commerce, les actions envisagées visent là

aussi à procéder à des acquisitions et à transformer des locaux de façon à mieux répondre aux besoins actuels en superficie, configuration…

2.9 Des besoins spécifiques en logement globalement satisfaits

2.9.1 Hébergement d'urgence

On compte sur le territoire de la Communauté de Communes :

- 3 logements relais situés à Saint-Maixent-l'Ecole: logements meublés adaptés aux personnes seules, couples ou familles qui disposent de faibles ressources et éprouvent des difficultés pour accéder à un logement décent ou s'y maintenir.
- 1 logement de dépannage situé à Bougon : destiné à héberger des familles vivant sur le territoire intercommunal et se trouvant sans-abri suite à des circonstances exceptionnelles (incendie, insalubrité reconnue, ...) pour une durée de 3 mois.

Il existe aussi sur Saint-Maixent-l'Ecole, une structure d'hébergement d'urgence pour les personnes sans domicile fixe. Géré en partenariat avec l'association Rout'Avec Toit, l'OASIS permet l'hébergement pour deux nuits consécutives des personnes sans domicile fixe adressées par le 115.

2.9.2 Logements adaptés

Les résidences Mon village proposent des logements adaptés destinés aux personnes âgées et/ou en situation de handicap. La Communauté de Communes dispose à ce jour de cinq résidences Mon Village situées sur les communes d'Azay-le-Brûlé, Pamproux, Sainte-Eanne, Soudan et Souvigné.
Cinq résidences sont déjà opérationnelles :
- à Azay-le-Brûlé de 8 logements : 6 T2(60 m^2) et 2 T3 (80 m^2),
- à Pamproux de 7 logements : 5 T2 (50m^2) et 2 T3 (70 m^2),
- à Soudan de 7 logements : 5 T2 (60 m^2) et 2 T3 (80 m^2),
- à Sainte-Eanne de 7 logements : 5 T2 (60 m^2)et 2 T3 (80 m^2),
- à Souvigné de 7 logements : 5 T2 (50m^2) et 2 T3 (70 m^2).

La Communauté de Communes a repris et a conduit à son terme, une opération d'habitat regroupé, destinée à des personnes âgées et/ou atteintes d'un handicap, située place du Champ de Foire à La Crèche. Cette opération comprend 8 logements (6 T1 et 2 T2).

Les résidences Mon Village ont été conçues dans le cadre d'un projet de Pôles d'Habitat Local devant permettre de développer l'offre de logements à destination des personnes âgées ou handicapées. Il s'inscrit dans le cadre des orientations définies par la Charte de Développement Durable du Pays et le Schéma gérontologique 2004-2008 du département des Deux-Sèvres. Il est également en phase avec les priorités développées par les élus locaux et l'Etat à travers plusieurs documents contractuels (Contrat départemental de développement durable, Contrat régional de territoire et contrat de Pays).
La volonté première des élus du Pays était d'intégrer les Pôles d'Habitat Locaux dans le tissu urbain et de faciliter l'accès aux commerces, lorsqu'ils existent. Ce projet est apparu comme une solution de logement pour les personnes âgées et/ou handicapées leur permettant d'être au plus près d'un lieu de vie choisi, de prévenir et d'accompagner la dépendance de ces personnes et de mieux garantir la mise à disposition de services personnalisés ou collectifs.

Résidence pour personnes âgées/ Foyer logement		
Saint-Maixent-l'Ecole	RAGPA Le Soleil d'Or	18 logements
Cherveux	Les Fougères Melioris	6 logements

Le projet de territoire élaboré par la Communauté de Communes prévoit en matière d'habitat, la transformation de la RAQPA en résidence de jeunes travailleurs. Il s'agit de répondre d'une part à un besoin de logements pour des jeunes mais aussi de résoudre un problème de sous-occupation du foyer en raison de l'inadaptation de certains logements aux besoins des personnes âgées. Située à proximité de la gare, cette localisation favorisera la mobilité des jeunes travailleurs vers les pôles d'emploi du territoire (Pamproux et La Crèche) mais aussi en dehors du territoire vers Niort et Poitiers, grâce au TER.

2.9.3 Maisons de retraite

On recense plusieurs maisons de retraite sur le territoire de la Communauté de Communes :

	EHPAD			Unité Alzheimer	Accueil de jour
La Crèche	Les Rives de Sèvre	public	75 places ou 60 ?	7 places	
Saint-Maixent-l'Ecole	La Chanterie	public	177 places ou 66 ?	45 places	8 places
Cherveux	Le Sacré Coeur	privé	45 places		
Cherveux	Les Fougères Melioris	privé	6 logements		
Pamproux	La Croix d'Hervault	public	68 places		
Total			365 places	52 places	8 places

L'offre en places médicalisées est globalement satisfaisante avec 365 places mais l'offre en unité Alzheimer est sans doute insuffisante.

2.9.4 Gens du voyage

2.9.4.1 *Les aires d'accueil*

Il existe deux aires d'accueil des gens du voyage situées à La Crèche et à Saint-Maixent-l'Ecole qui répondent aux besoins des gens de passage.

Aire d'Accueil de La Crèche	Aire de Saint-Maixent-l'Ecole
Cette aire d'accueil réalisée en 2011 est située route de Sainte-Néomaye, depuis La Crèche, direction Sainte-Néomaye, sur la gauche 500m après le pont SNCF. Elle comprend : 6 emplacements de 200 m^2, soit 12 places de caravanes. Chaque emplacement bénéficie : - d'une douche carrelée (espace chauffé), - d'un sanitaire, - d'un bac à laver équipé d'un branchement machine à laver. Un sanitaire avec douche accessible aux personnes à mobilité réduite est disponible au bâtiment d'accueil à l'entrée de l'aire. La télégestion accessible à distance intègre un système de prépaiement par les utilisateurs et permet un suivi régulier des consommations (location de l'emplacement, eau, électricité) ainsi que l'établissement des factures. Ce mode de fonctionnement permet de supprimer les impayés.	Cette aire d'accueil réalisée en 2000 est située 56 avenue Wilson (sur la gauche à l'entrée de Saint-Maixent-l'Ecole dans le sens La Crèche/Saint-Maixent-l'Ecole). Elle comprend : 8 emplacements, soit 16 places de caravanes Chaque emplacement bénéficie : - d'un branchement électrique 16A, - d'un branchement eau potable. Les sanitaires, douches et bacs à laver sont rassemblés dans un seul module situé à l'entrée de l'aire en mitoyenneté du bureau d'accueil dans lequel est effectuée la facturation de l'emplacement et des fluides.

2.9.4.2 *Les terrains familiaux*

Le SCOT recommande aussi de conduire une réflexion sur la création de terrains familiaux destinés à la sédentarisation des gens du voyage. Deux terrains ont fait l'objet d'une demande : à La Crèche, dans la continuité du centre ville et à Azay-le-Brûlé à La Brousse dans la continuité de l'urbanisation.

2.10 Une forte disparité territoriale en terme de revenus

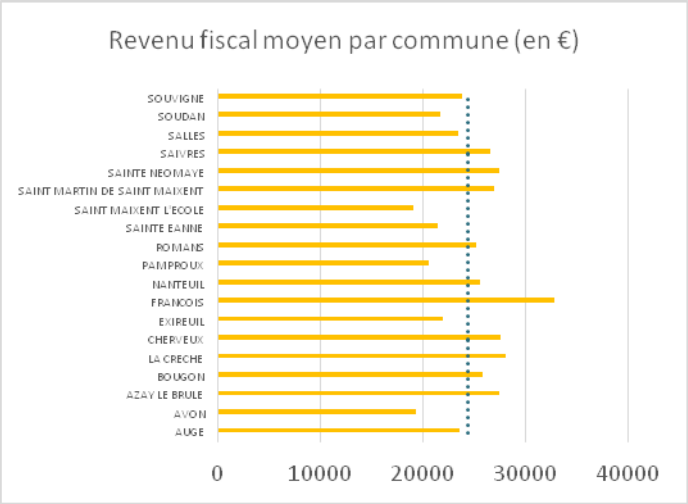

Le revenu fiscal moyen par habitant est de 24 327.5 €. Il varie entre 19 300 € environ à Avon et 32 780 € à François. Les disparités sont marquées entre l'Est et l'Ouest du territoire, plus proches de l'agglomération niortaise et plus riche.

Plus de la moitié (56 %) des foyers ne sont pas imposés. Cela reflète la composition des catégories socio-professionnelles à revenus modestes et la part des retraités, notamment d'anciens actifs agricoles.

A titre de comparaison, le revenu fiscal moyen est légèrement inférieur à celui du département (23428.35 €) tandis que la part des foyers fiscaux non imposés est légèrement inférieure (60 % pour les Deux-Sèvres).

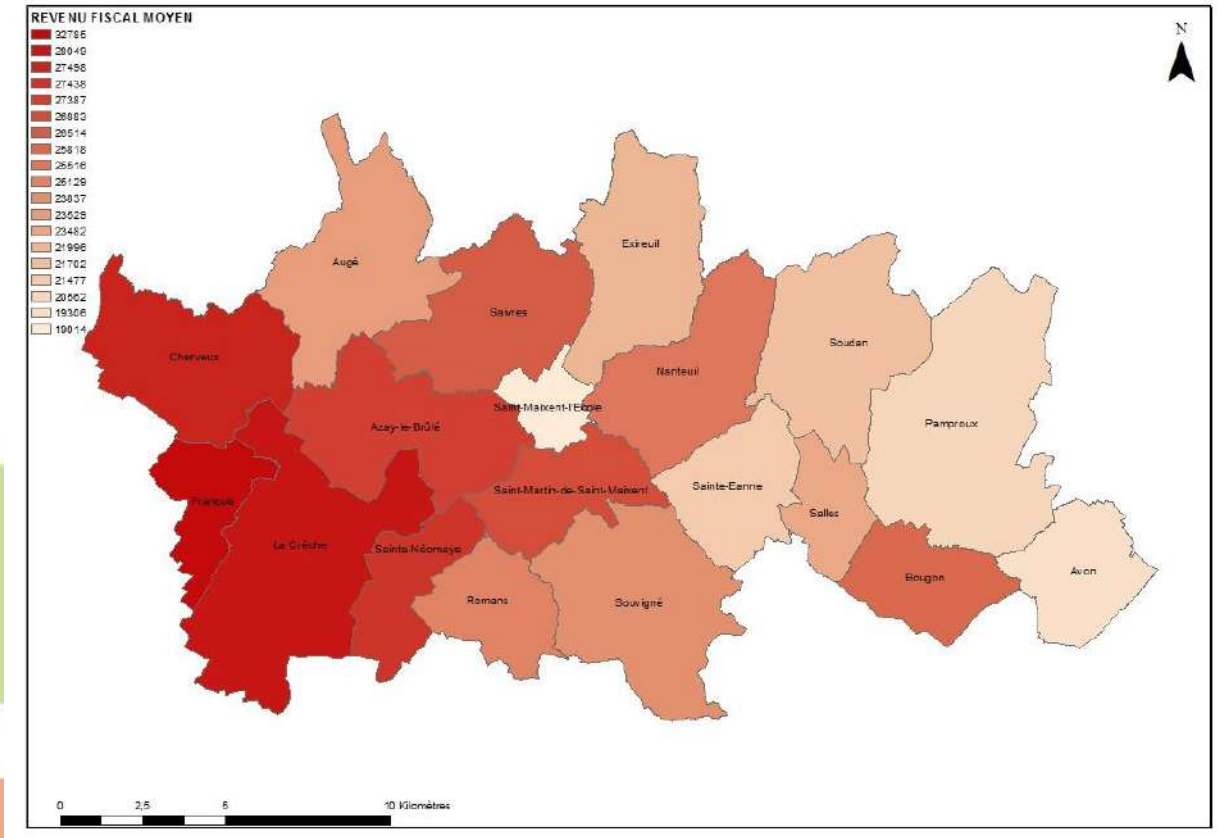

3 L’organisation du territoire

3.1 Une situation polarisée par les aires urbaines environnantes

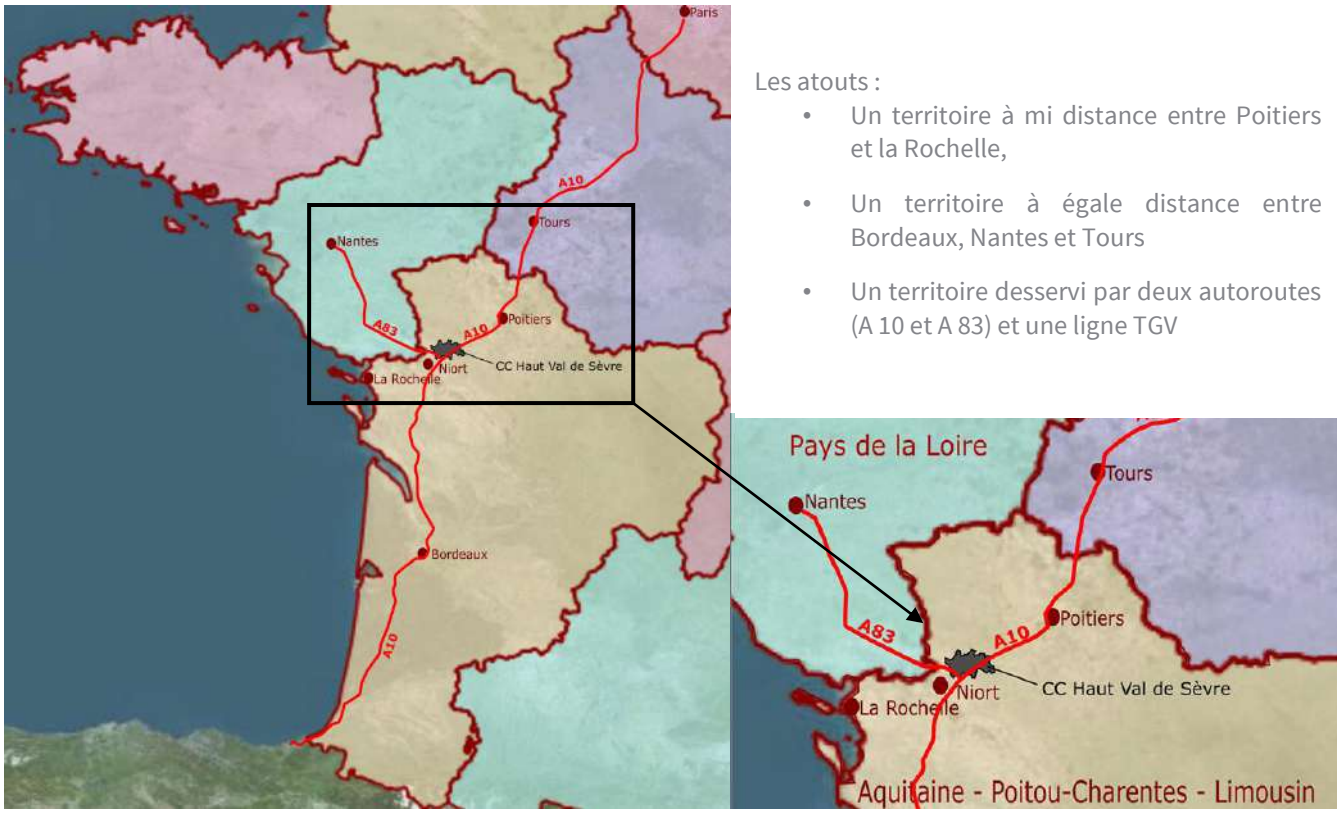

Les atouts :

- Un territoire à mi distance entre Poitiers et la Rochelle,
- Un territoire à égale distance entre Bordeaux, Nantes et Tours
- Un territoire desservi par deux autoroutes (A 10 et A 83) et une ligne TGV

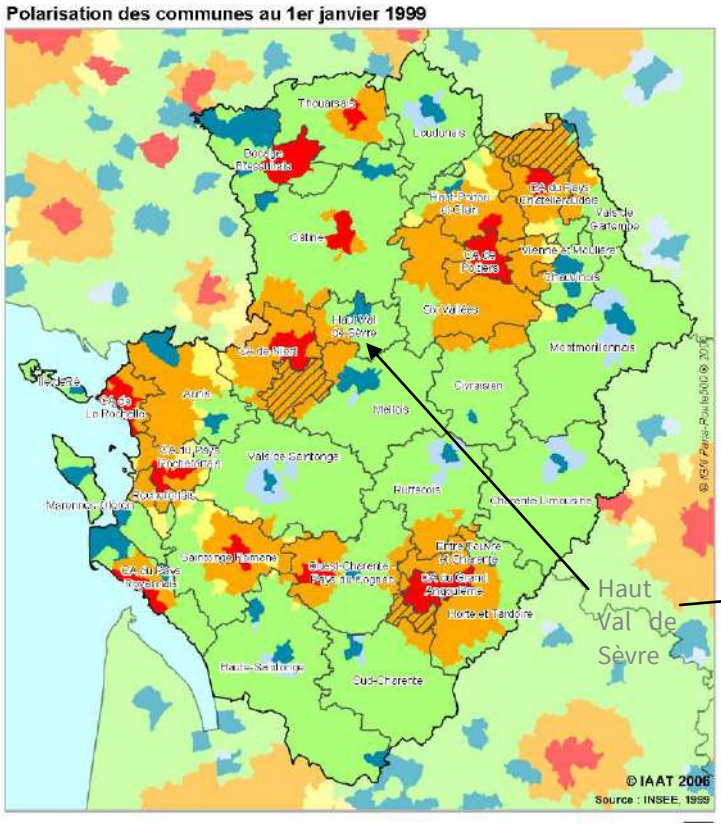

Les dynamiques et les faiblesses :

- le pôle de Saint-Maixent-l'Ecole maintient son influence,
- Les aires urbaines de Niort et de Poitiers ont tendance à s'agrandir.

Figure 10 : zonage en aires urbaines en 2010 en Poitou-Charentes

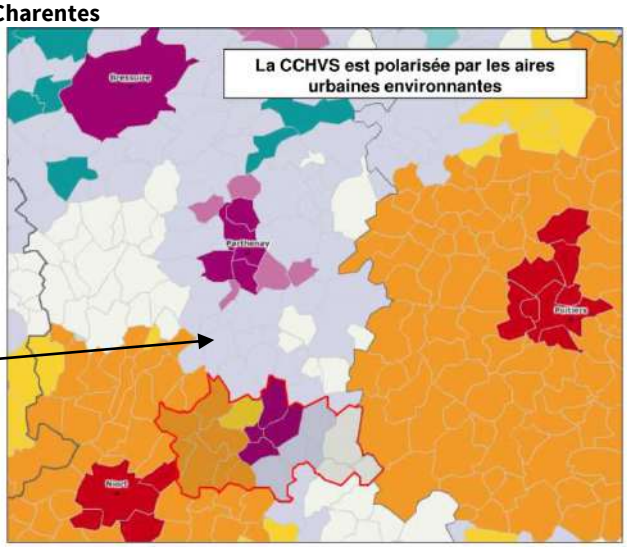

source : INSEE, recensement de la population 2008

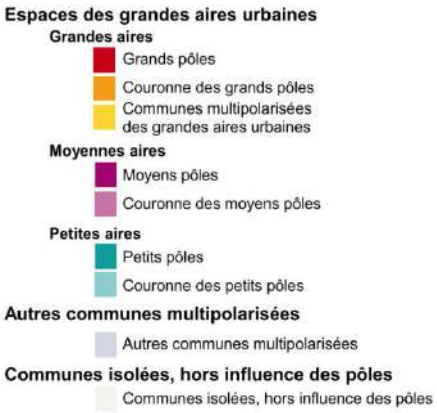

Définition de l'INSEE :

Une aire urbaine ou « grande aire urbaine » est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Le zonage en aires urbaines 2010 distingue également :

- les « moyennes aires », ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de 5 000 à 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.
- les « petites aires », ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 1 500 à 5 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Espace métropolitain :
Un espace au cœur de la façade atlantique

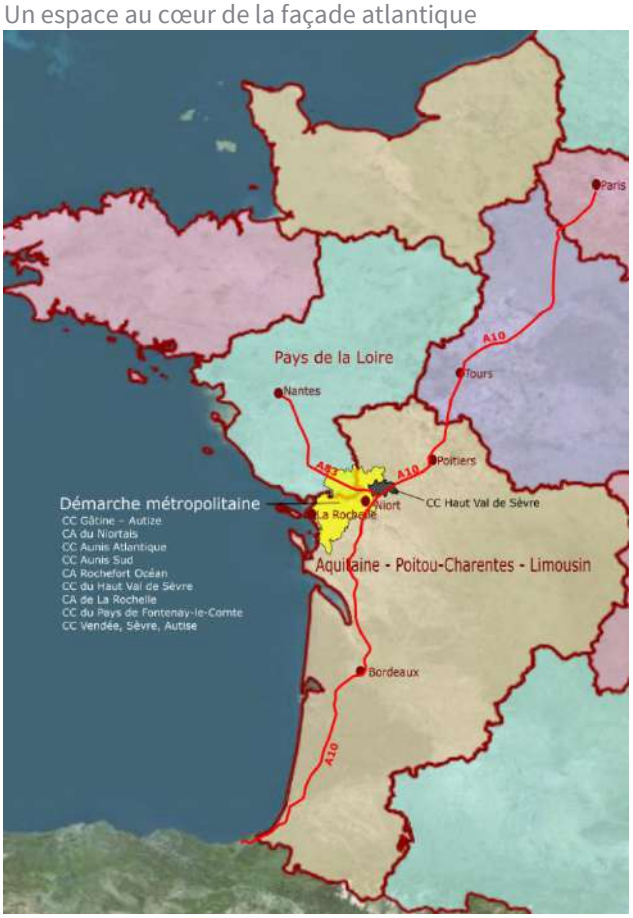

Une opportunité : la démarche métropolitaine :

- **Un espace de coopération,** au cœur de la façade atlantique et entre les deux grandes métropoles régionales que sont Nantes et Bordeaux, représentant un **ensemble de près de 500 000 habitants.**

  Les premières réflexions ont permis de dégager 4 grands objectifs pour ce partenariat, qui restent toutefois à valider dans une charte en cours de rédaction :

  - Représenter le territoire à l'interface des deux Régions, mais également aux échelles nationales et européennes, en étant force de propositions lors des différentes contractualisations ou temps d'élaboration des schémas régionaux ;
  - Promouvoir une identité commune aux niveaux régional, national, européen ;
  - Partager des stratégies territoriales notamment en termes de développement économique, de tourisme, d'enseignement supérieur, de mobilité, d'aménagement de l'espace, d'environnement ;
  - Poursuivre les actions d'ores et déjà engagées sur des dossiers structurants en particulier sur la qualité de la desserte du territoire métropolitain par le TGV, la mise en valeur des équipements logistiques autour du fret et des ports maritimes et sur la promotion du tourisme et la préservation de la qualité environnementale.

3.2 Une organisation interne en pôles

Le territoire de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre se présente comme un territoire rural et périurbain structuré autour de 3 pôles principaux : Saint-Maixent-l'Ecole au centre, La Crèche au Sud et Pamproux à l'Est.

La croissance démographique et celle du parc de logements, observée ces 50 dernières années, n'a pas bouleversé l'organisation urbaine : Saint-Maixent-l'Ecole demeure le pôle urbain et démographique majeur en comptant près du quart de la population totale, avec 6545 habitants en 2013 de source INSEE. La Crèche est le second pôle démographique et urbain avec 5435 habitants en 2013. Ce sont les seules communes de la Communauté de Communes à dépasser 5000 habitants. Pamproux est le troisième pôle structurant du territoire bien qu'elle ne soit pas en 3ème position en nombre d'habitants. C'est son niveau d'équipement et son rôle économique qui lui confère ce statut de pôle principal confirmé par le SCOT du Haut Val de Sèvre approuvé en 2013.

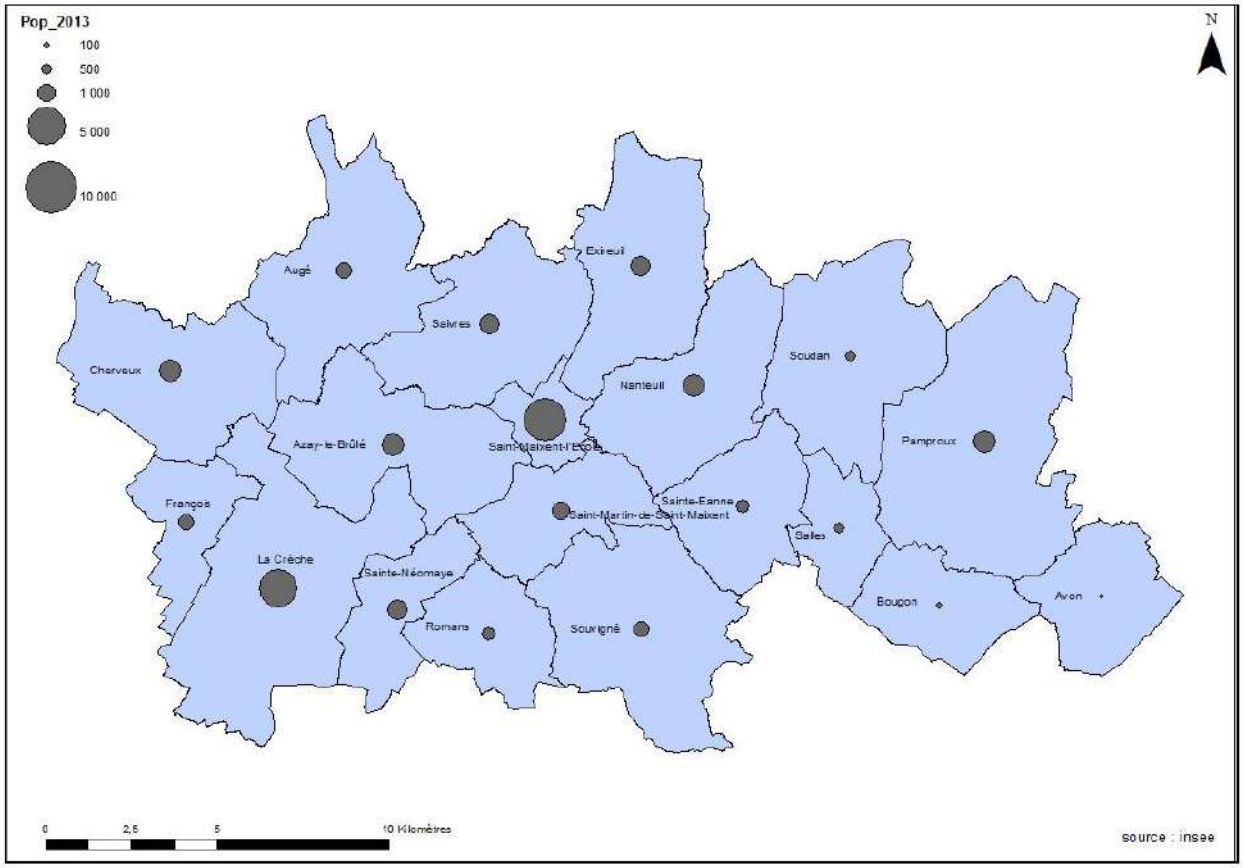

Figure 11 : Répartition de la population sur le territoire de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre

Les dynamiques démographiques et l'augmentation du parc de logements sur le territoire ont eu des incidences en terme :

- d'étalement urbain modifiant la physionomie des bourgs et des paysages,
- et de besoins en équipements et réseaux ayant un impact sur la qualité de vie.

Le SCOT a ainsi défini une orientation stratégique : axe 1 : L'affirmation de l'armature urbaine territoriale dans l'ensemble de ses fonctionnalités.

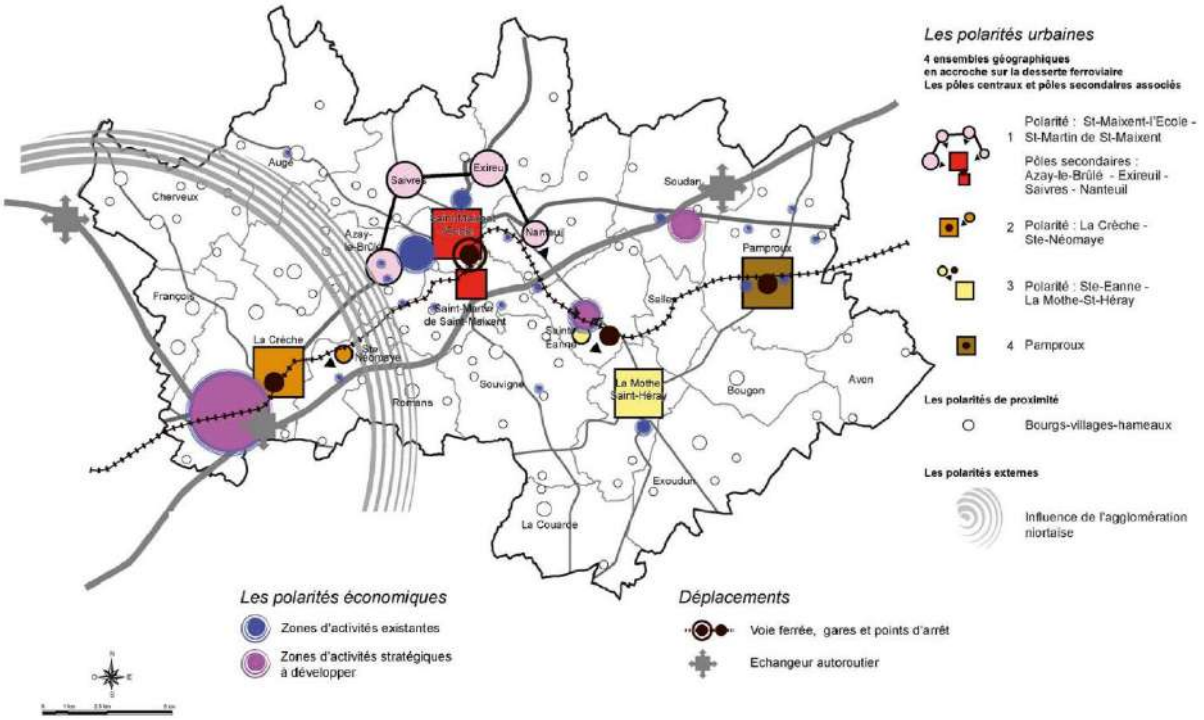

Figure 12 : Extrait du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCOT du Pays du Haut Val de Sèvre

La population nouvelle est une population d'urbains venus s'installer à la campagne, recherchant un foncier moins cher que dans les villes et un cadre de vie plus agréable.

- ⇨ La qualité des paysages et du cadre de vie constituent des facteurs d'attractivité majeurs pour le territoire.
- ⇨ Le SCOT en a fait un axe important parmi ses 3 orientations stratégiques : axe 2 - valorisation des aménités territoriales, ferment de la qualité de vie du Pays.

La proximité de Niort est déterminante dans la démographie. De nombreux habitants ont choisi le Haut val de Sèvre en raison de sa proximité avec le pôle niortais. Parallèlement, La Crèche, bassin d'emploi en pleine expansion, est également un facteur d'attractivité sur le territoire. Ainsi une commune comme Cherveux, bien située vis-à-vis de ces pôles a doublé sa population en 30 ans.
L'excellent maillage en transport (3 gares TER et TGV, 2 autoroutes, 1 itinéraire de substitution de l'A 10 : la RD 611) est un facteur déterminant de l'attractivité du territoire.

Les changements démographiques contribuent également à modifier le paysage social du territoire.
De plus en plus d'habitants, originaires de la ville, sont en attente de services dits « urbaines ». On assiste à une périurbanisation de certaines communes. En lien avec ce phénomène, on constate que les nouveaux habitants remplacent les anciennes familles, enracinées dans le paysage local depuis plusieurs générations.
Parallèlement la structuration de la cellule familiale a profondément évolué, ce qui a aujourd'hui des impacts sur la répartition du nombre d'habitants sur le territoire. Les familles sont moins nombreuses, les personnes seules et les familles monoparentales sont de plus en plus fréquentes mais chacune occupe un logement. D'où une dédensification en terme de population mais toujours plus de logements pour loger le même nombre d'habitants. Toutes ces évolutions ont des conséquences sur l'utilisation des services et leur répartition sur le territoire.
On constate également des formes de paupérisation. Les contraintes économiques actuelles poussent les populations les plus démunies à venir en zone rurale là où la vie est moins chère (même si parfois, les déplacements y sont plus couteux).
Les évolutions marquent cependant différemment l'Ouest et l'Est du territoire au risque d'entretenir une fracture territoriale. L'attractivité touche davantage l'Ouest, marqué par la présence de l'agglomération niortaise. Alors que la croissance urbaine est rapide autour de La Crèche, on assiste à des formes de

« décrochage démographique » sur la zone située à l'Est de Saint-Maixent-l'Ecole. Ainsi la population de l'Est du territoire est plus vieillissante que celle de l'Ouest qui bénéficie davantage de l'arrivée de nouveaux ménages.

3.3 Un marché immobilier qui reflète la pression urbaine

Le prix moyen des terrains reflète l'influence de l'agglomération de Niort. On identifie aisément la couronne périurbaine par des coûts du foncier plus élevés.

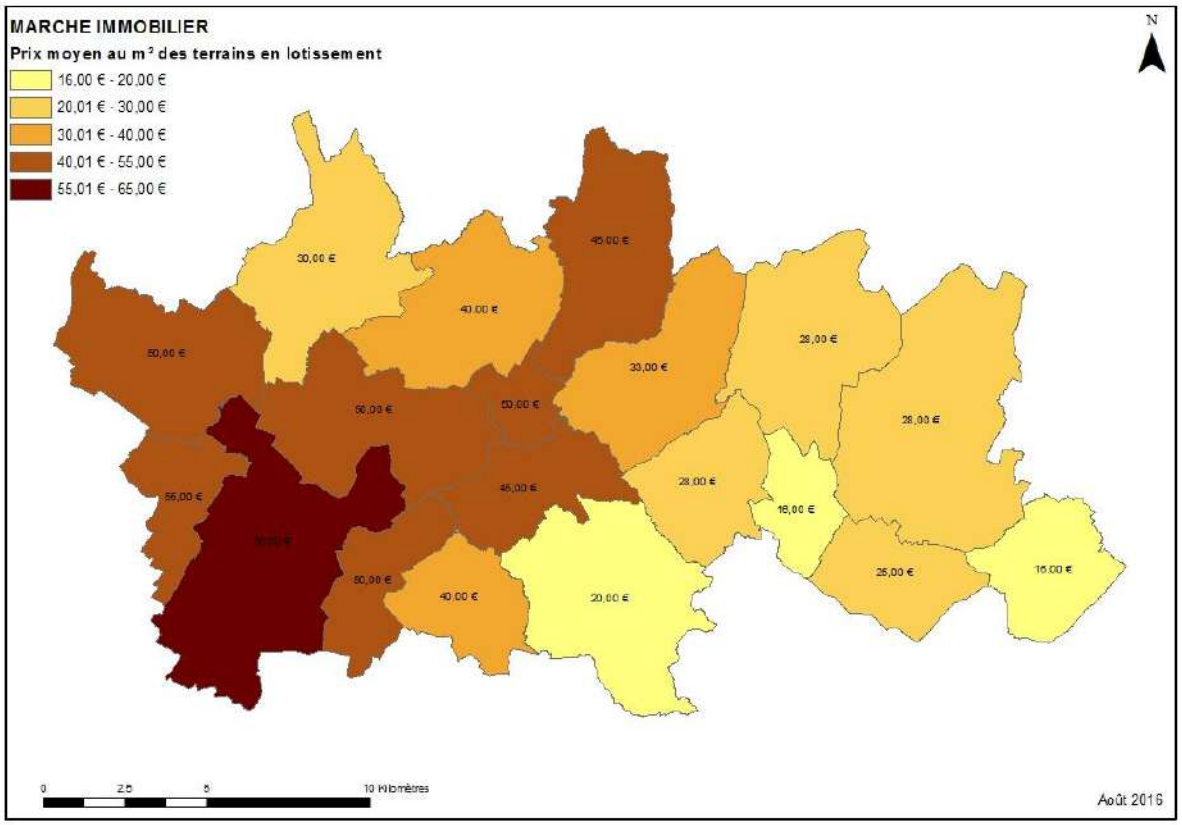

A noter que les prix du simple au double voire au triple entre la pointe Sud Ouest du territoire (La Crèche) et la pointe Nord Est (Salles-Avon).

L'extension de l'aire urbaine de Poitiers jusqu'en limite du territoire (voir figure 9) n'a pas d'incidence pour l'instant dans la mesure où les communes limitrophes comme Rouillé conservent un caractère rural. L'évolution de la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers en Communauté Urbaine en 2017 et l'élargissement de son périmètre à 42 communes incluant ces communes limitrophes donne une dimension administrative à la réalité d'un territoire vécu. Quelle incidence cela aura-t-il à terme sur le Haut Val de Sèvre ?
Déjà, le Nord du territoire est choisi comme lieu de résidence de ménages se partageant entre Poitiers et Niort pour leur lieu de travail.
Dans un sens, c'est aussi une opportunité que doivent saisir les communes de l'Est pour dynamiser leur territoire. L'échangeur de Lusignan sur l'A10 ainsi que la gare TER de Pamproux sont des facteurs de desserte et d'attractivité du territoire.
Toutefois ce développement doit demeurer modéré car les déplacements automobiles ont des incidences négatives sur l'environnement.

Concernant le marché locatif, les loyers dans le parc locatif social sont relativement homogènes sur l'ensemble du territoire mis à part sur La Crèche où ils sont sensiblement plus élevés pour les logements de

type T2 et T3. Le parc locatif social joue ici un rôle de lissage des prix qui facilite l'accès au logement dans les communes les plus chères.

3.4 Les formes urbaines : une urbanisation de moins en moins dense

Source : www.geoportail.fr

La carte de Cassini (XVIIIe siècle)[4] révèle l'importance des rivières et de leurs vallées dans le territoire du Haut Val de Sèvre. Les bois sont faiblement présents ; on ne compte que le Bois de Soudan et le Bois des Cartes à Soudan, la forêt domaniale de l'Hermitain à Souvigné et le Bois de Saint-Girault au nord d'Exireuil.

On note que deux pôles émergent à l'époque : Saint-Maixent-l'Ecole, centre historique avec son abbaye et Cherveux, avec son château, Saint-Maixent-l'Ecole rayonne sur son territoire du point de vue cultuel et culturel mais aussi économique comme en témoigne le croisement des routes sur son site.

La carte de Cassini indique la présence de nombreux villages et lieux-dits mis à part sur les grands plateaux agricoles que l'on connaît encore aujourd'hui : entre Azay et La Crèche à l'Ouest et entre Pamproux et Soudan à l'Est. Cela montre une relative dispersion de l'habitat. Celle-ci est plus prononcée sur le Nord du territoire et s'explique par la nature des sols granitiques où l'eau est présente un peu partout. A la dispersion des unités bâties du bocage, s'opposent les regroupements urbains présents dans les plaines et les vallées de la partie Sud du territoire.

[4] Carte de Cassini en couleur (feuilles gravées et aquarellées), issue de l'exemplaire dit de « Marie-Antoinette » du XVIIIe siècle.

L'organisation et la forme traditionnelles des bourgs et hameaux
(source : Charte Architecturale et Paysagère du Pays Haut Val de Sèvre)
On entend par traditionnelle, une organisation et une forme datée du XIXe s ou avant.

☞Villages ou hameaux dont l'usage n'étaient pas uniquement agricole
Ici cohabitaient les artisans, les commerçants, les professions libérales, les gros propriétaires, les salariés, etc. et quelques exploitations agricoles. Ces villages sont structurés suivant une forme urbaine ; les maisons sont mitoyennes et leurs façades généralement enduites bordent des rues.

Place de Pamproux

Construites par les couches les plus aisées de la population, les matériaux et les techniques de construction utilisées ont permis à des bâtiments anciens de subsister. La présence de château a également vu l'émergence de modèles architecturaux différents avec des modénatures telles que des fenêtres à meneaux ou des linteaux sculptés. Ces dispositifs ont été soit récupérés lors des destructions des châteaux, soit construits par les mêmes Maîtres maçons.

Ces bourgs ou hameaux sont généralement positionnés près d'une rivière ou à proximité immédiate d'un château.
On peut décomposer cet ensemble en deux types d'organisation :
Le village rue: Les constructions se positionnent alors en linéaire le long de la voie qui traverse le village, il y a peu ou pas d'espace public construit. Le village est urbanisé sur une faible épaisseur.
Le village groupé autour d'une place, lieu public de rencontre et de commerce. L'urbanisation se fait alors généralement le long de voies en étoile convergeant vers la place et liées entre elles avec des ramifications formant une "toile d'araignée".
Les extensions urbaines devront prendre en compte ces structures. On travaille alors par épaississement des villages linéaires et extension du maillage pour les villages ramifiés.
Hormis la voie traversante, liée à un trafic important, qui est large et crée une véritable frontière, les rues de ces villages sont généralement étroites, les ruelles sont fréquentes. Ils sont propices à la ballade à pied.

☞Hameaux ou villages formés par une juxtaposition d'exploitations agricoles
Ces fermes regroupées autour d'un puits ont continué à fonctionner de façon autonome et se sont positionnées sans souci de création d'une forme urbaine définie. Privilégiant l'orientation des façades et le fonctionnement interne, leurs bâtiments sont organisés autour de cour souvent en U. Situés au plus près des exploitations, on les retrouve sur tout le territoire.
Les voies sont souvent bordées par les murs aveugles des arrières des annexes ou des habitations ou bien par de hauts murs de clôture. Il n'y a pas d'espaces publics construits, les espaces communs sont le puits, le four à pain et le lavoir. Parfois, des espaces libres un peu plus vastes font office de place. De caractère très rural, celles-ci sont végétalisées et plantées, elles ajoutent au charme des lieux.
L'utilisation quasi systématique de la pierre dans l'édification des murs de clôture et des bâtiments assure une belle unité architecturale. Les rues sont étroites et sinueuses, les ruelles sont fréquentes. Tout ceci contribue à donner à ces ensembles un charme pittoresque.
Cependant ces espaces sont fragiles. En effet, la disparition de nombreux exploitants pose la question du devenir de ces bâtiments liés au monde agricole. On peut déjà percevoir les difficultés qui sont rencontrées par les habitants pour entretenir les hangars et les annexes.

Les rivières et leurs vallées puis les axes de communication (routes et voie ferrée) sont les supports du développement urbain du territoire du Haut Val de Sèvre. Le développement économique s'appuie historiquement lui-aussi sur ces axes comme on peut le voir sur Pamproux, Soudan, Sainte-Eanne, Saint-Maixent-l'Ecole, Azay-le-Brûlé ou La Crèche.
A partir des années 70, le phénomène de périurbanisation autour de l'agglomération de Niort commence à alimenter le développement urbain en matière d'habitat tandis que la réalisation des deux autoroutes A10 et

A 83 avec la création de deux échangeurs à Soudan et La Crèche favorisent l'implantation et le développement d'entreprises.

La structure urbaine des bourgs et des villages se modifient.
Le Haut Val de Sèvre connaît le phénomène de périurbanisation depuis l'Ouest du territoire, liée au développement de l'agglomération Niortaise, prolongé dans une moindre mesure par une densification de la population sur les communes situées autour de Saint-Maixent-l'Ecole. Les extensions s'installent sur les communes limitrophes en grandes nappes étendues sur les coteaux et les plateaux : Exireuil au Nord, Azay-le-Brûlé à l'Ouest, Saint-Martin-de-Saint-Maixent au Sud et Nanteuil à l'Est.
La consommation de l'espace rural et la pression foncière, le développement de "villages dortoirs", ainsi que le développement de zones d'activités, sont bien présents sur le territoire, venant perturber les implantations traditionnelles des éléments bâtis, dont le système de hameaux qui se doit d'être préservé. Cette tendance, constatée récemment, concerne également la partie Est du territoire du territoire.

Regroupés autour d'un point d'eau, d'un équipement collectif (lavoir, four...) ou peut-être également dans un regroupement solidaire face aux craintes extérieures, les villages du Haut Val de Sèvre se sont intégrés à un site, épousant ses couleurs et sa végétation pour former des ensembles équilibrés. Quelques exemples d'organisations de hameaux nous éclairent sur la logique d'implantation de ces villages, liée au contexte d'un site : relief, terrains, orientation au soleil.

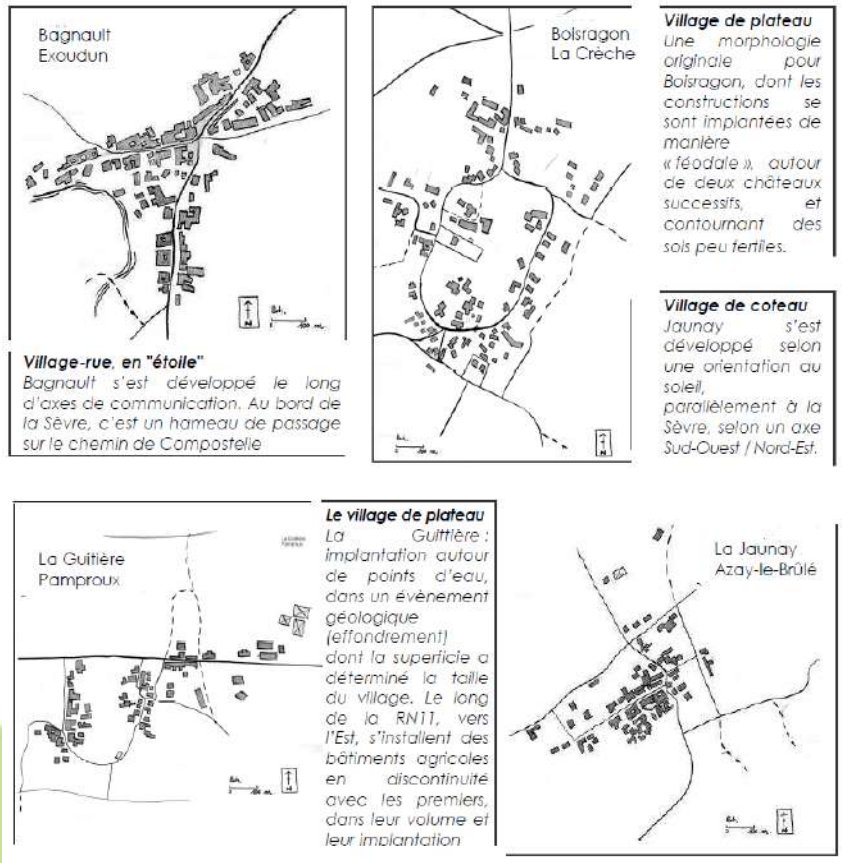

Figure 13 : extrait du rapport de présentation du SCOT

L'évolution de l'urbanisation des communes s'est faite progressivement, sans ruptures urbaines et architecturales, difficilement identifiables, avant le phénomène de "rurbanisation" qui s'est mis en place à partir des années 70. En effet, les dernières décennies ont vu ces logiques d'implantation malmenées. La construction de nombreux lotissements n'a pas été établie dans la continuité de l'existant, selon les critères traditionnels, en lien direct avec le territoire. Ce sont les critères de situation géographique suivant les implantations de voiries, les opportunités foncières ou des critères de sensibilité paysagère qui ont prévalu.

Malgré cette évolution que l'on retrouve de manière classique de nos jours, le Haut Val de Sèvre a cette particularité de recenser de nombreux hameaux, dits localement "villages", qui ont été plus épargnés des développements récents, peut-être grâce à une position plus en retrait des axes de circulation.

Les dynamiques de construction de ces 40 dernières années montrent deux tendances :

- La première est celle d'une urbanisation linéaire autour des villages : constructions égrenées le long des voies de circulation au fil des réseaux d'infrastructures. C'est un mode d'urbanisation qui a désormais trouvé ses limites en raison du coût élevé de l'entretien des réseaux, des problèmes de sécurité engendrés par la multiplication des sorties, des problèmes d'accès aux parcelles agricoles et une exposition plus large aux pratiques agricoles qui peut s'avérer conflictuelle … A cela s'ajoute, un manque de lisibilité des paysages et des noyaux urbains en raison des linéaires bâtis trop importants.
- La seconde est la réalisation d'opérations le plus souvent sous forme de lotissement de maisons individuelles, générant des quartiers parfois sans aucune accroche avec l'existant et rompant fortement avec le modèle urbain des bourgs et centre-villes constituées de maisons à l'alignement (ou proches), plus ou moins en continuité les uns des autres.

La Charte Architecturale et Paysagère du Haut Val de Sèvre avait identifié ces dérives de l'urbanisation conduisant à une banalisation des espaces et à une dédensification de l'urbanisation. Les documents d'urbanisme les plus récents ont pris en compte les recommandations de la Charte et ont réalisé des orientations d'aménagement visant à améliorer la qualité de l'urbanisation nouvelle et son intégration dans les tissus urbains existants. Le SCOT en a fait également une de ses orientations. On observe aujourd'hui un effort dans ce sens mais les opérations proposées restent peu innovantes en termes de nouveaux modes de « faire la ville » ou demeurent éloignées des modèles traditionnels. En termes de densité, l'application du SCOT conduit à une plus forte densité de ces quartiers mais le modèle dominant reste la maison individuelle implantée au milieu de son terrain.

4 Le volet économique du diagnostic

Ce volet a lui aussi été étudié en 2016 afin de servir d'appui aux orientations du PADD. Il montre les grandes caractéristiques du territoire et les grandes tendances.

4.1 Population active et emploi : vers l'équilibre

4.1.1 Les chiffres clés sur la population active

	2007	2012	Évolution 2007-2012
Population active	18927	18836	-0,48%
ayant un emploi	13060	13133	0,56%
Population totale	29501	29925	1,44%

(source : INSEE)

La population active est de19000 habitants environ dont 13200 environ ont un emploi, soit 70 %. Les autres sont chômeurs, retraités, personnes au foyer, élèves, etc.

Tendance d'évolution : La population active diminue sur le territoire (effet du vieillissement de la population ?) mais celle ayant un emploi augmente.
=>cela montre un territoire dynamique
Cependant elle augmente moins que la population totale
=> une dynamique à renforcer en termes d'emplois

4.1.2 Les chiffres clés sur l'emploi

(source : INSEE)
En 2012, l'indicateur de concentration d'emploi[5] est de 89.

- Un indicateur stable et proche de l'équilibre,
- Un territoire attractif par rapport à celui de ses voisins comme en témoigne le tableau ci-dessous,
- Des situations variées suivant les communes, voir graphique page suivante.

Indicateur de concentration de l'emploi (Nombre d'emplois pour 100 actifs)		
Collectivités	2006	2011
CC Parthenay-Gâtine	90	87
CC Sud-Gâtine	64	58
CC Haut Val de Sèvre	83	83
CA du Niortais	110	112
CC de Celles-sur-Belle	47	43
CC du Mellois	82	79

[5]Définition : L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

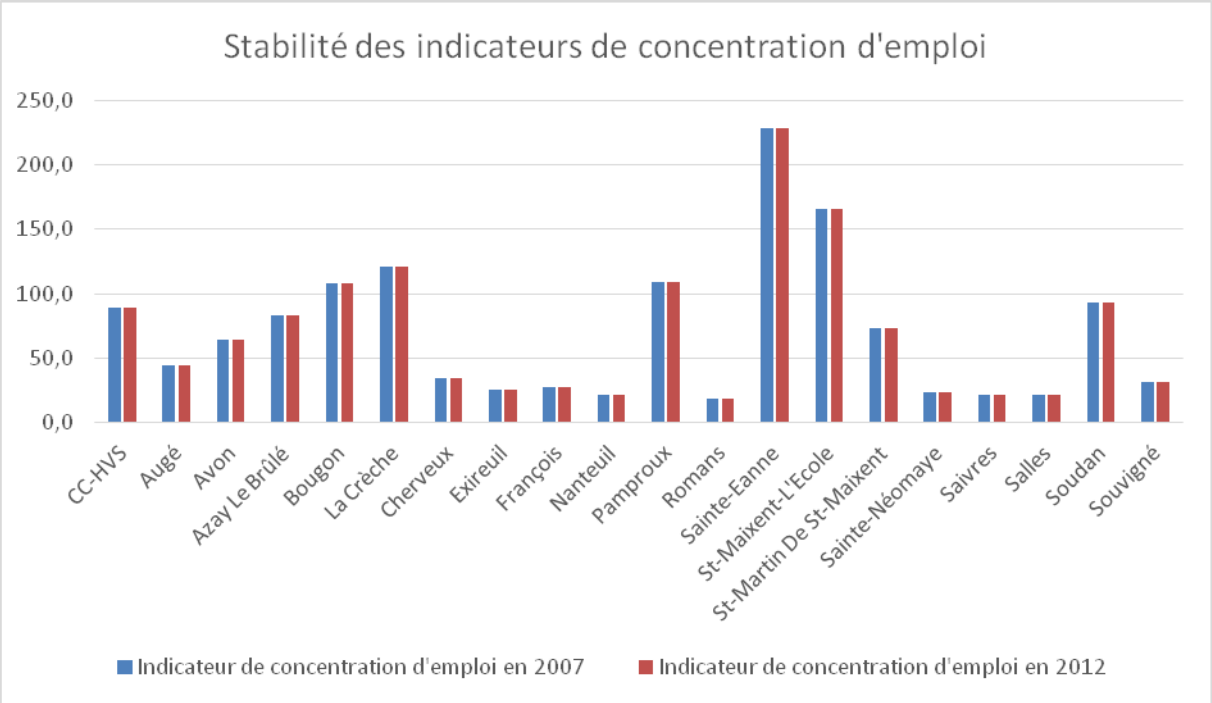

Ce graphique permet de mettre en évidence les pôles d'emploi tels que La Crèche ou Sainte-Eanne et de caractériser les communes résidentielles telles que François. Toutefois, il est légèrement faussé sur le plan statistique car certaines communes ayant peu d'emploi mais aussi peu d'habitants peuvent avoir un bon indicateur de concentration d'emploi (ex : Avon) alors que des communes comme La Crèche ayant beaucoup d'emplois et beaucoup d'habitants ne ressortent pas vraiment de ce graphique.

4.1.3 Les déplacements domicile travail

- 27 % des actifs résident et travaillent sur le territoire de la Communauté de Communes.
- Cette proportion a baissé depuis 2007,
- Elle est inférieure à celle du département (37 %) qui a lui aussi diminué dans le même intervalle.
- Ce chiffre recouvre des réalités différentes selon les communes et caractérisent des communes dortoirs pour la plupart.

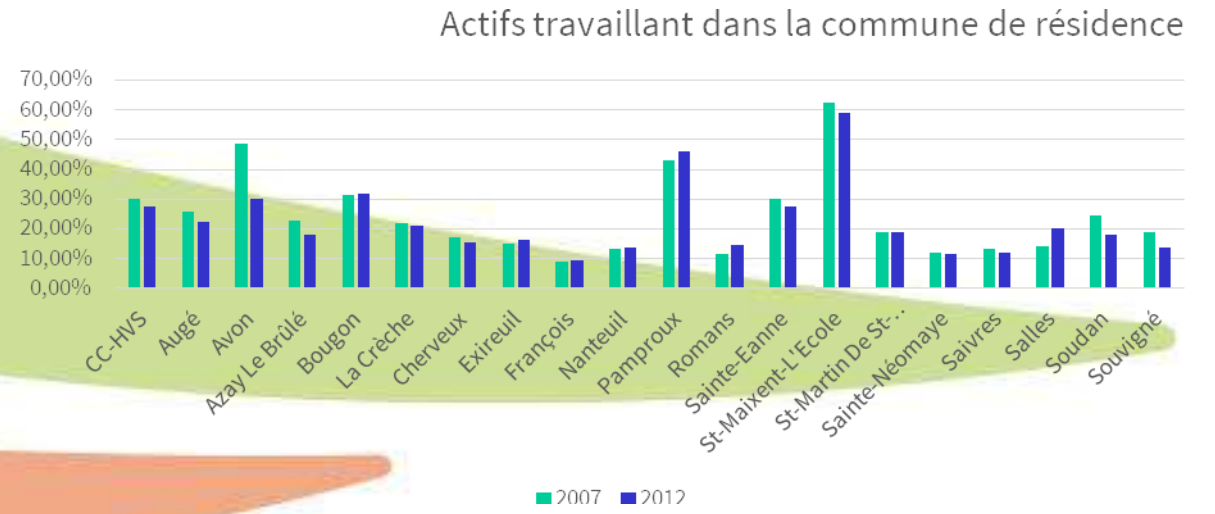

4.2 Un développement économique historiquement basé sur les grands axes

La possibilité d'avoir un embranchement ferré et de transporter rapidement par train les marchandises produites localement a favorisé le développement d'un important abattoir (Cooperl), d'industries d'alimentation pour animaux (Alicoop, Serval) et de coopérative de céréales (Terrena)... Aujourd'hui cette possibilité d'embranchement est encore un atout pour le développement d'activités industrielles mécaniques telles que PSI.
La Communauté de Communes fait partie de Niort Terminal et dispose ainsi d'un potentiel de développement en tant que base logistique en arrière port de la Rochelle.

Le territoire est desservi par deux autoroutes : A10 (Paris, Bordeaux) et A83 (Niort, Nantes). Il bénéficie en outre de la croisée de ces 2 autoroutes au niveau de l'échangeur de La Crèche. Il dispose également de 2 autres sorties d'autoroutes : la première au Nord-Est à Soudan sur la RD611 (axe Niort-Poitiers) et l'autre à l'Ouest, à Cherveux, sur la RD 743.
Cette desserte exceptionnelle donne au Haut Val de Sèvre, une attractivité pour les ménages doubles actifs et surtout pour les entreprises. Le développement économique a pris son essor avec la création du centre routier et l'activité de transport routier est un domaine phare de l'activité économique du territoire.
Les autoroutes donnent aussi une visibilité au territoire du Haut Val de Sèvre en mettant en avant le nom de Saint-Maixent-l'Ecole.

LOCALISATION DES ZONES D'ACTIVITES

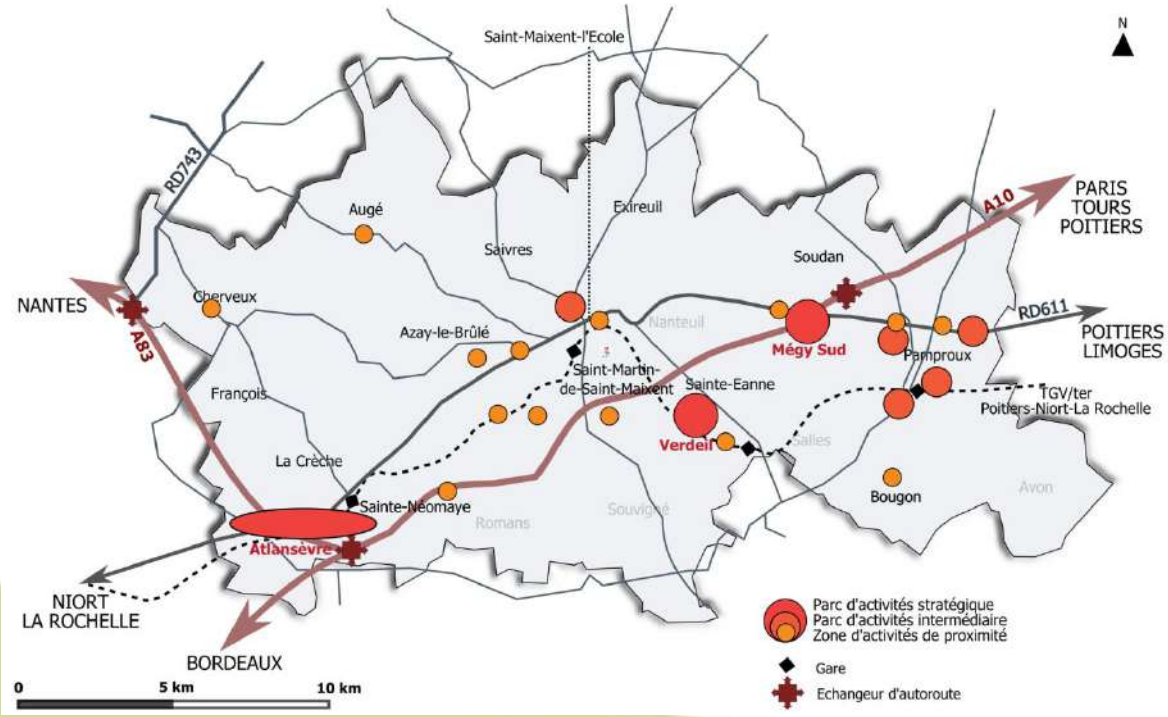

LOCALISATION DES PRINCIPALES ENTREPRISES ET ZONES D'ACTIVITES

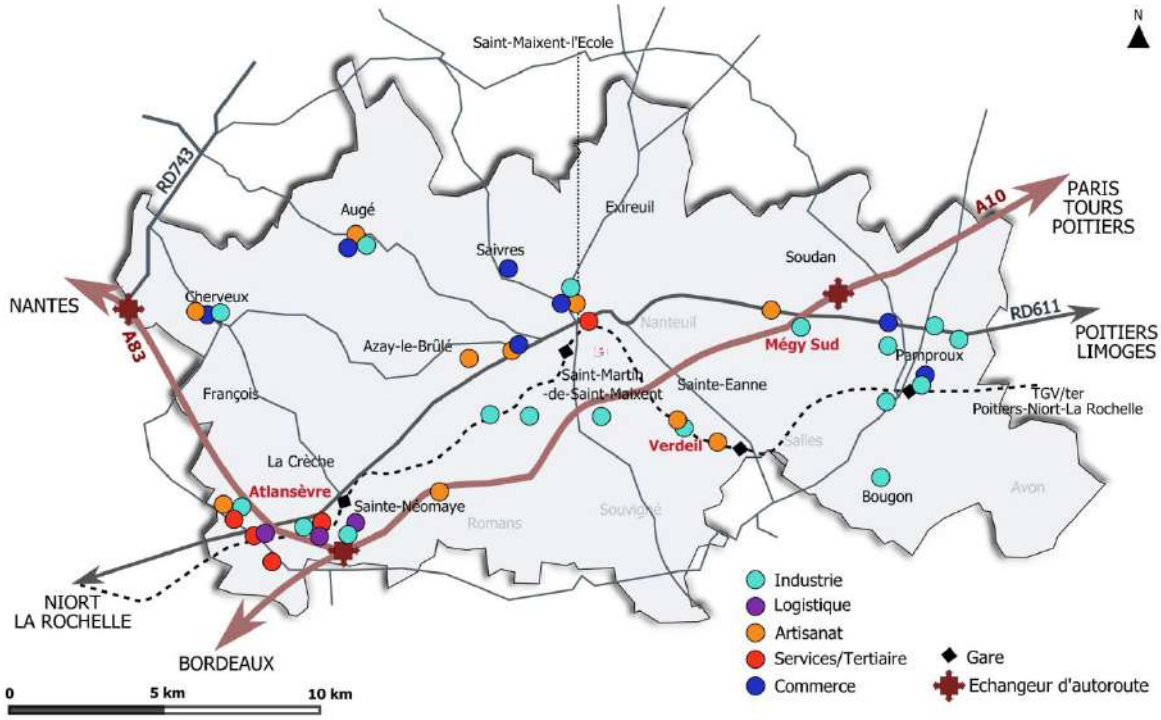

4.3 Une diversité des entreprises

On observe une dualité avec une majorité d'établissements de taille modeste mais aussi de très grandes unités :

- Plus de 9 établissements sur 10 emploient moins de 10 salariés,
- Quelques entreprises de grande taille caractérisent les secteurs de l'industrie et des transports.

Le Haut Val de Sèvre se caractérise par plusieurs entreprises d'envergure nationale et internationale, soit des entreprises locales qui se sont développées, soit des entreprises exogènes qui ont trouvé sur le territoire les conditions de leur expansion. On retrouve ces entreprises dans les principaux secteurs d'activité : agroalimentaire et transports.

4.4 Une diversité des secteurs d'activités

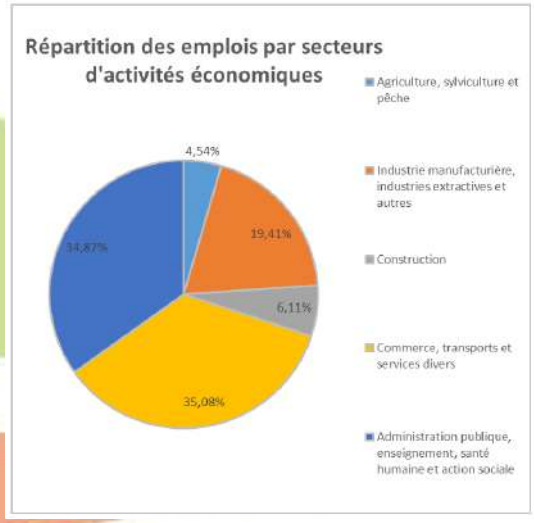

(source : FISAC 2015)

On observe une prédominance des services publics et parapublics :

- Près de 2700 emplois,
- Plus de 30 % des emplois salariés.
-

Mais c'est aussi un territoire qui demeure industriel :

- 20 % des emplois sont dans l'industrie : une proportion plus forte que les Deux-Sèvres (15 %),
- Les secteurs de l'industrie métallurgique, agroalimentaire, transports et logistique sont bien représentés,
- l'industrie agrolimentaire historiquement présente, reposent sur des savoir-faire locaux, valorisant les ressources de l'agriculture,
- 3 carrières et des entreprises de fabrication de chaux du fait de la structure géologique du territoire et de ses ressources naturelles.

Spécificité des principaux pôles d'emploi

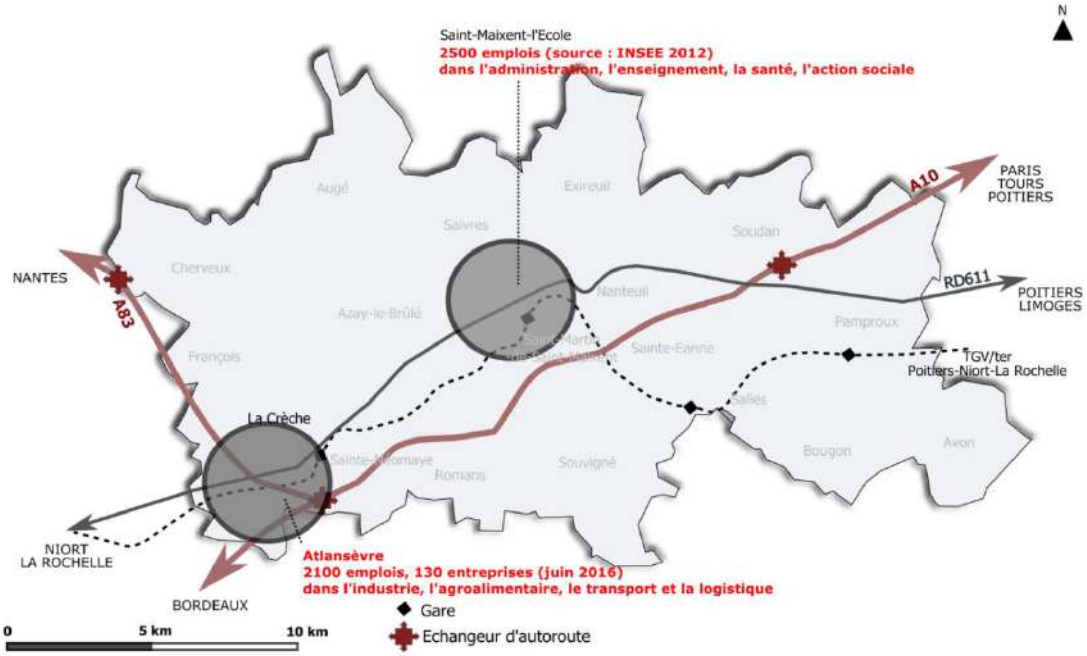

Pas de données détaillées disponibles à l'INSEE pour les communes de moins de 2000 habitants

4.5 Une activité artisanale importante

- Secteur du bâtiment bien présent : 44 % des emplois artisanaux
- Secteur du transport, réparations et services : 26 %
- Secteur de l'alimentaire : 13 %
- Un profil proche de celui du département
- Des activités réparties sur le territoire

4.6 Une activité touristique en développement

Le tourisme fait partie des compétences obligatoires de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre.
La taxe de séjour est perçue depuis le 1er janvier 2015 sur l'ensemble des 19 communes du Haut Val de Sèvre. Les revenus de la taxe seront entièrement dédiés au soutien et aux actions menées par la Communauté de Communes et l'Office de Tourisme en faveur du développement touristique afin de renforcer la qualité de l'offre et développer la fréquentation du Haut Val de Sèvre. Le nombre de nuitées était de 94 000 en 2018 ; il était à peu près stable par rapport à 2017 (93 600 nuitées).
Le territoire a un office de Tourisme installé au cœur de Saint-Maixent-l'Ecole, à la Porte Châlon qui sera prochainement déplacé dans les nouveaux locaux de la Communauté de Communes regroupant les Services au Public : la Maison des Services au Public aux abords de la Place d'Enfer.

La Communauté de Communes propose à la location plusieurs gîtes dont 1 gîte de groupe sur la commune de Bougon. Le gîte "Les Dolmens", d'une capacité d'accueil de 29 personnes, reçoit ses locataires toute l'année au sein de l'ancien presbytère rénové.

	Nombre et capacité des hôtels au 1er janvier 2019		Nombre et capacité des campings au 1er janvier 2019	
	Hôtels	Chambres	Terrains	Emplacements
Ensemble	8	255	2	154
1 étoile	0	0	0	0
2 étoiles	2	80	0	0
3 étoiles	2	56	0	0
4 étoiles	1	13	0	0
5 étoiles	0	0	0	0
Non classé	3	106	2	154

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux en géographie au 01/01/2018

L'INSEE n'a pas recensé d'autres hébergements collectifs (Résidence de tourisme et hébergements assimilés, Village vacances - Maison familiale, Auberge de jeunesse - Centre sportif) au 1er janvier 2019.

Les hôtels sont répartis sur l'ensemble du territoire, principalement autour de l'axe de la RD 611 : 1 à Soudan (3*), 2 à Saint-Maixent-l'Ecole (4 * et 2*), 3 à La Crèche (1 * et 2*). Un peu à l'écart à Azay-le-Brûlé, se situent les Demeures de Valette qui regroupent un hôtel (3*) et des gîtes. L'Hôtel restaurant de Pamproux a fermé mais il a été racheté par la Communauté de Communes et il est actuellement en cours de restauration.
On compte 2 campings : l'un est un camping municipal situé à Saint-Maixent-l'Ecole de 100 emplacements et l'autre est situé au plan d'eau de Cherveux Saint-Christophe. Il est actuellement doté de 4 chalets équipés (jusqu'à 6 personnes) et de 50 emplacements pour toiles de tentes et caravanes. Son réaménagement est étudié afin de développer le potentiel du site.
On trouve aussi des hébergements atypiques tels que des yourtes à Souvigné.
Le territoire de la Communauté de Communes accueille également plusieurs gîtes de toutes catégories réparties sur le territoire du Haut Val de Sèvre. Les plateformes numériques telles que Rbnb favorisent le développement d'une offre ponctuelle en complément des structures plus professionnelles.

Le Haut Val de Sèvre offre un potentiel touristique de part ses caractéristiques (plusieurs sites d'intérêt patrimonial et naturel, paysages variées, nombreux cours d'eaux et vallées, plusieurs itinéraires de randonnées pédestres et cyclables) et offre une vie culturelle et des animations tout au long de l'année qui draînent partout des milliers de visiteurs comme le Festival des Enfants du Monde. Les élus ont ancré de longue date dans leurs projets de territoire, le projet Sèvre et Patrimoine : la mise en valeur du territoire autour de la rivière comme trait d'union. Un projet d'itinéraire permettant une liaison de la véloroute « la Vélo Francette » aux projets d'itinéraires du Département de la Vienne est inscrit au schéma cyclable touristique des Deux-Sèvres 2018-2023. Bien que le tracé et la date de réalisation ne sont pas définis à ce jour, ce projet représente lui aussi une opportunité pour le développement d'une économie touristique dans le Haut Val de Sèvre.

Outre ces atouts, la Ville de Saint-Maixent-l'Ecole est connue pour héberger l'Ecole Nationale des Sous Officiers d'Active qui génère des rassemblements importants de famille lors de la remise des galons tous les 2 mois.
Enfin La Communauté de Communes connaît aussi un développement démographique et économique qui génère un besoin en terme de restauration et d'hébergements de tout type. Il convient de rappeler que la Ville de La Crèche est un important centre routier qui crée des besoins de nuitées pour des chauffeurs routiers.

De fait il existe un besoin croissant pour le développement d'activités touristiques et d'hébergements que le PLUi doit prendre en compte.

4.7 Une activité commerciale à renforcer

- Un peu plus de 1000 emplois,
- 323 établissements en 2013
- Un tiers des communes n'ont pas de commerces de proximité
- Beaucoup de petits établissements,
- Des GMS sur Azay-le-Brûlé, La Crèche et Saint-Maixent-l'Ecole
- Concurrence des pôles de Niort et Poitiers
- Marché de Saint-Maixent-l'Ecole : 3e du département des Deux-Sèvres

Des enjeux

⇒ Consolider l'activité commerciale du Haut Val de Sèvre

⇒ Mieux fixer localement les dépenses des consommateurs

⇒ Des complémentarités sont recherchées entre la zone commerciale de l'Hommeraie et l'offre commerciale du centre-ville de Saint–Maixent-l'Ecole pour asseoir l'attractivité commerciale de l'ensemble du pôle saint-maixentais.

(source : FISAC 2015)

LOCALISATION DES PRINCIPAUX POLES COMMERCIAUX

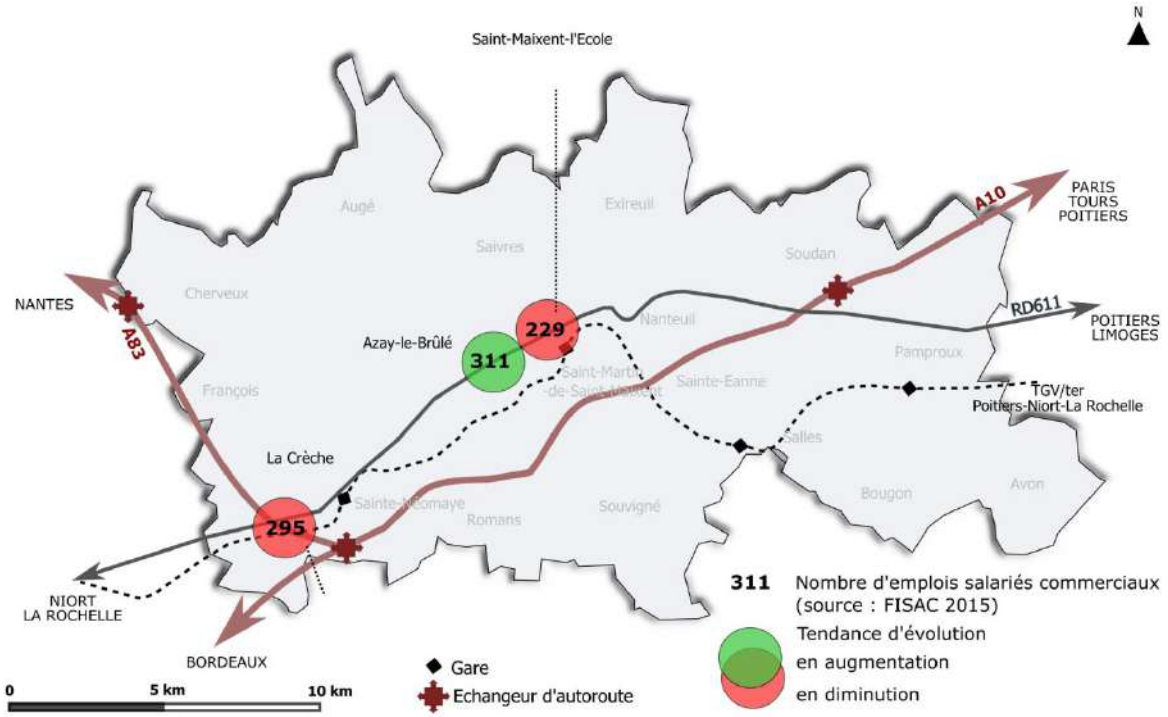

Afin de réguler et organiser les implantations commerciales, le volet « Commerce » du SCOT du Haut Val de Sèvre, contenu dans le Document d'Aménagement Commercial (DAC) :

- Priorise les implantations commerciales dans les centralités urbaines afin de conforter l'activité commerciale des centres–villes,
- Ne retient qu'une seule Zone d'Aménagement commercial (ZACOM) : La ZACOM de l'Hommeraie - Pièce du Chêne (Azay-le-Brûlé / Saint-Maixent-l'Ecole).

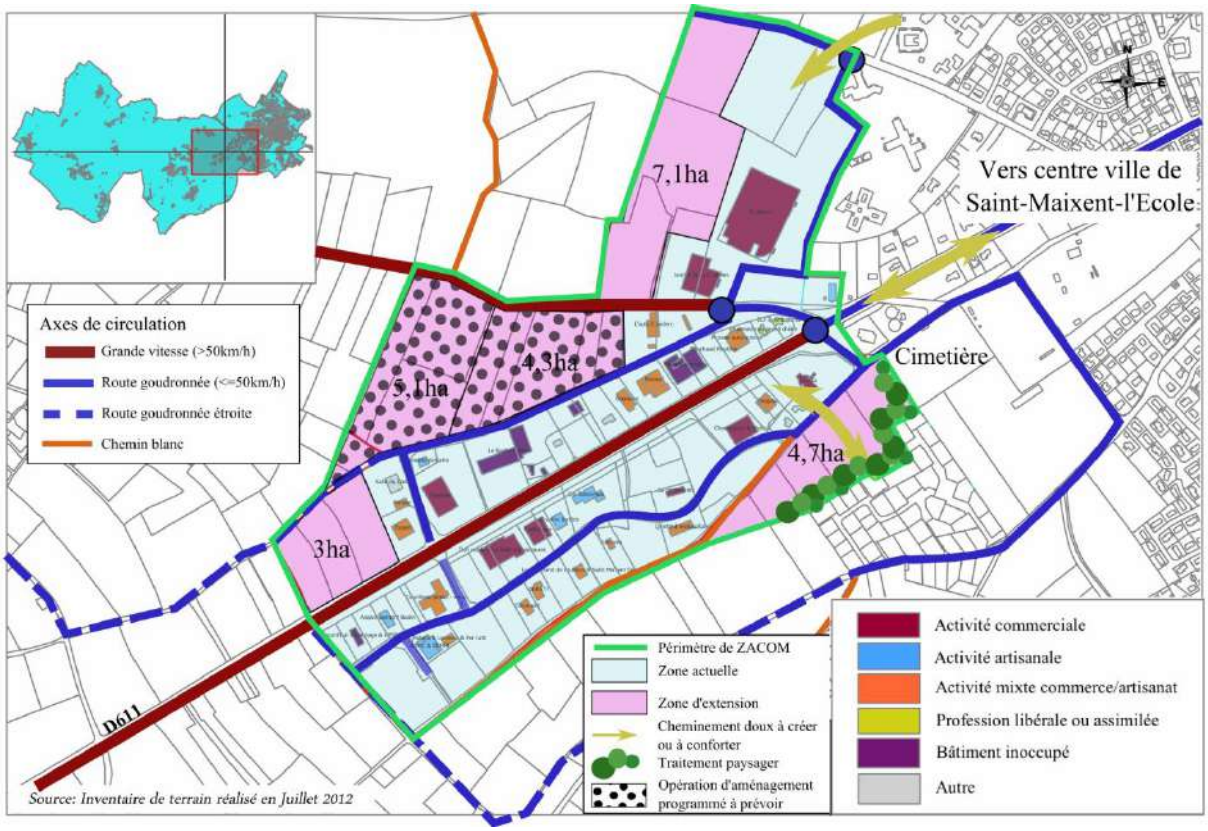

Figure 14: Périmètre de ZACOM et principes d'aménagement associés

4.7.1 Des difficultés sur le centre-ville de Saint-Maixent-l'Ecole

- 31 locaux commerciaux vacants en 2014
- Constat : vétusté, manque d'accessibilité, image négative des boutiques fermées, taille insuffisante (petite, voire très petite ne correspondant pas aux besoins de taille moyenne (80 à 130 m^2) avec des espaces de stockage)

(source : FISAC 2015)

4.7.2 Les actions mises en œuvre sur le territoire pour le commerce

Des dispositifs financiers

⇒ dynamique d'animation économique depuis déjà plusieurs années avec notamment

- une Opération Rurale Collective (O.R.C.) de 2001 à 2009,
- le dispositif CORDEE TPE de 2011 à 2013 avec un spectre large d'objectifs : soutien à l'investissement, à la création d'emploi, aux créations/reprises/transmissions d'entreprise.
- le FISAC

Des moyens humains

- Partenariat avec les Chambres Consulaires : CCI, Chambre de Métiers et Chambre d'Agriculture
- Mise en place d'un Atelier de la Création qui accueille, accompagne, aide à la définition et à la mise en œuvre des projets économiques sur le territoire. Il anime le dispositif Bourse Régionale Désir d'Entreprendre (la BRDE est une prime accordée lors de la création d'entreprise) et le Coup de Pouce Régional aux Très Petites Entreprises (subvention à l'investissement).

(source : FISAC 2015)

Des opérations en cours

Il existe un projet de revitalisation du centre ville de Saint-Maixent-l'Ecole : une convention a été signée le 25 octobre 2016 par le Maire, le Préfet et le Président de la Communauté de Communes. Le projet envisage une réponse globale au problème du manque de dynamisme de l'hyper-centre de Saint-Maixent l'Ecole, il associe de façon étroite la Ville et la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre. Différents leviers seront activés au service de cet objectif :

1. le développement économique avec la restructuration de cases commerciales vacantes et le maintien en hyper-centre de commerces de proximité, notamment de métiers de bouche;
2. l'amélioration de l'habitat avec d'abord la relance d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) permettant à des propriétaires de bénéficier d'aides financières pour la réalisation de travaux dans leurs immeubles, et ensuite une action volontariste pour la restructuration d'immeubles très dégradés en centre-ville ;
3. l'amélioration des fonctionnalités urbaines, par la création de micro-poches de stationnement en centre-ville, l'aménagement d'espaces verts, le développement des circulations douces.
4. l'accompagnement des difficultés sociales de la population par la création d'une Maison des Services au Public et le développement de services aux personnes âgées ;
5. la préservation de l'environnement et du patrimoine au travers de la mise en valeur de la vallée de la Sèvre et du réaménagement, déjà engagée, du site de l'Abbaye, qui constitueront des facteurs d'attractivité touristique.

Des locaux
Des locaux commerciaux appartenant aux collectivités (communes etCommunauté de Communes : hôtel d'entreprises à Atlansèvre La Crèche, cases commerciales à Saint-Maixent-l'Ecole, Cherveux et Soudan, un café à Sainte-Néomaye, des restaurant à Pamproux et Augé…

Du foncier
Du foncier aménagé ou programmé par les collectivités (communes et CC Haut Val de Sèvre)

Atouts	Faiblesses
Une dynamique économique assez exceptionnelle en milieu rural, basée sur des avantages préférentiels en termes de localisation La forte attractivité d'Atlansèvre La Crèche avec d'importantes perspectives en termes de développement et de créations d'emplois est un atout pour le développement économique du territoire. Le développement d'un parc d'activités structurant à l'Est du territoire (Soudan) qui permet un rééquilibrage des pôles d'emplois. Un tissu industriel pour l'essentiel ancré dans l'économie locale : 80% des entreprises ont leurs sièges sociaux dans le Haut Val de Sèvre Le tissu artisanal se développe ce qui participe à renforcer l'offre de services à la population et l'économie locale.	L'importance de la sphère publique dans l'économie de Saint-Maixent-l'Ecole rend la ville dépendante de décisions nationales. L'absence de réseaux d'entreprises et de filières économiques organisées à l'échelle du territoire ne facilite pas le développement de l'innovation et les démarches collectives de prospection et de positionnement sur de nouveaux marchés. La dépendance de l'activité agricole aux orientations européennes et nationales engagées dans le cadre des négociations de la Politique Agricole Commune fait peser un certain nombre d'incertitudes quant à la pérennité des filières et de son marché aval (comme l'agroalimentaire). L'absence de connexion entre les industries agro-alimentaires et les productions agricoles locales ne contribue pas à l'ancrage territorial des entreprises. La perte d'emploi agricole des communes rurales fragilise l'économie de ces espaces et la qualité de vie de sa population. L'évolution de la pyramide des âges des artisans constitue un constat inquiétant quant à la pérennité du dynamisme de la profession.
Opportunités	Menaces
La structuration de l'offre foncière, associée à des actions communes de prospection et de commercialisation, peuvent contribuer à un rééquilibrage des polarités économiques du territoire. La constitution de réseaux d'entreprises, avec la recherche de synergies et la création de nouveaux services, conduit à un meilleur ancrage des entreprises dans le territoire et au développement de l'emploi. Le développement durable offre d'importantes perspectives de développement et d'innovation pour les entreprises industrielles du territoire (ex. Ecoconstruction, logistique dans les nouvelles modalités de transport de marchandises …) La mise en œuvre d'une politique cohérente d'urbanisme commercial permet de limiter l'évasion commerciale et de préserver les différentes formes de commerce.	La réduction sensible des emplois dans la fonction publique accentue la fragilité commerciale et l'affaiblissement de la polarité de Saint-Maixent-l'Ecole Une dévitalisation persistante de l'emploi agricole dans les plus petites communes rurales est susceptible d'accentuer les clivages entre population au sein du territoire.

4.8 Le diagnostic agricole

4.8.1 Les signes de qualité (SIQO)

Près de 130 signes officiels de qualité sont présents sur tout ou partie des communes du Haut Val de Sèvre.

AOP - Appellation d'origine protégée	Beurre Charentes-Poitou Beurre des Charentes Beurre des Deux-Sèvres
AOC - Appellation d'origine contrôlée	Mothais sur feuille (en cours) Chabichou du Poitou (et AOP)
Label Rouge	Viande bovine de race parthenaise
IGP - Indication géographique protégée	Agneau du Poitou-Charentes Brioche vendéenne Jambon de Bayonne Porc de Vendée Volailles de Vendée Volailles du Val de Sèvres Val de Loire Allier Val de Loire Val de Loire Cher Val de Loire gris Val de Loire Indre Val de Loire Indre-et-Loire Val de Loire Loir-et-Cher Val de Loire Loire-Atlantique Val de Loire Loiret Val de Loire Maine-et-Loire Val de Loire Marches de Bretagne Val de Loire Nièvre Val de Loire Pays de Retz Val de Loire Val de Loire Sarthe Val de Loire Vendée Val de Loire Vienne

Source : INAOQ 2016

Soixante-douze opérateurs agricoles sont recensés par l'INAO comme habilités à produire sous SIQO et ayant leur siège sur la Communauté de Communes (cf. tableau ci-dessous). S'agissant de l'IGP viticole « Val de Loire », le potentiel de production est limité (moins de 10 ha de vignoble par commune).

	Nombre de sièges d'exploitation sous SIQO		
	AOP Beurre Poitou-Charentes	AOP Chabichou du Poitou	IGP Agneau du Poitou-Charentes
AUGE	3	4	
AVON		1	1
AZAY-LE-BRULE	6	2	1
BOUGON	2	2	1
CHERVEUX	1		
EXIREUIL	1	4	
LA CRECHE			1
NANTEUIL	2	2	

PAMPROUX	1	8	1
ROMANS		4	
SAINTE EANNE			1
SAINT-MAIXENT-L'ECOLE	1		
SAINT-MARTIN-DE-SAINTMAIXENT		1	1
SAIVRES	3	4	
SALLES	3	2	
SOUDAN		1	2
SOUVIGNE	1	3	1
TOTAL CCHVS	24	38	10

Source : INAOQ 2019

4.8.2 Une agriculture bien présente mais fragilisée

La surface agricole utile (SAU) de 24700 ha représente 71% de la surface du territoire de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre (75% en Deux-Sèvres).
Les exploitations ont une surface moyenne de 120 ha (70 ha dans les Deux-Sèvres).
La part des exploitations de plus de 100 ha est supérieure à la proportion observée dans le département. Cette moyenne retombe à 95 ha si on soustrait les 8 exploitations qui détiennent plus de 300 ha. Ce qui reste toutefois plus élevé que la moyenne départementale.

En 2015, selon les chiffres INSEE, 261 agriculteurs exploitants sont recensés (population de 15ans ou plus selon la catégorie socio-professionnelle) par l'INSEE en 2015. Ce sont également 513 emplois dans le secteur de l'activité agricole dont 31.4 % de femmes et 47.9 % de salariés (940 emplois avec les industries agroalimentaires selon le diagnostic agricole réalisé par la Chambre d'agriculture).

La Communauté de Communes a demandé à la Chambre d'Agriculture la réalisation d'une étude diagnostique agricole. Celle-ci s'est déroulée en deux temps : d'abord entretiens avec les agriculteurs au second semestre 2016 et restitution en décembre 2016. Cette analyse a fait l'objet d'un rapport annexé au rapport de présentation du PLUi. Puis une actualisation a été réalisée en 2018. Elle prend la forme de trois cartes annexées elles-aussi au rapport de présentation du PLUi :

- Localisation des sièges d'exploitation et des sièges secondaires, (carte 1),
- Localisation des bâtiments agricoles, des périmètres RSD et ICPE (carte 2),
- Identification des projets (carte 3).

Les principales conclusions et les enjeux qui ressortent de cette étude sont exposés ci-dessous. Pour plus de détails, se reporter de la Chambre d'agriculture qui est annexée au rapport de présentation du PLUi. Les bâtiments agricoles sont aussi reportés sur le document graphique du PLUi à titre d'informations.

La synthèse du diagnostic agricole	Les enjeux
Les exploitations Le territoire compte 216 exploitations pour 380 exploitants en 2016, 215 sièges d'exploitations recensés en 2018 et 62 sites secondaires Diminution du nombre des exploitations (473 à 337 entre 2000 et 2010 selon le recensement général agricole) mais cela n'est pas propre au territoire Polyculture élevage évoluant vers la céréaliculture	**Les enjeux pour les exploitations** : Pérenniser les exploitations d'élevage : – maintien des outils de production – possibilités de développement =>Un enjeu économique Renouveler les actifs agricoles (élevage, maraichage, etc.) : => Un enjeu de pérennité au travers de la transmission des exploitations

La synthèse du diagnostic agricole	Les enjeux
Diversité des productions (cf. graphique ci-dessous). Près de 400 ateliers de productions différents Elevages variés présents sur les 2/3 des sites Diversification engagée (vente directe, visites…) mais timide (20 sites recensés en 2016) Sur les 272 sites recensés, 176 sont des sites d'élevage. Parmi les sites dédiés à l'élevage, 49 relèvent du régime des ICPE et 127du RSD (cf. tableau page suivante). 1/3 sites d'élevages peuvent poser des problèmes du fait de la proximité d'habitations dont celles de tiers. **Les exploitants** Age moyen : 49 ans ; Un enjeu fort : celui de la transmission Le nombre d'exploitants à renouveler (près d'une centaine) dans les 5 ans et les exploitations à pérenniser sont élevés. Cette problématique semble plus présente dans les communes à dominante d'élevage (Cherveux, Augé, Saivres, Soudan, Salles, Pamproux). Fragilité d'autant plus qu'il y a peu d'installations (nombre moyen d'installations par an sur le territoire depuis 2010 = 3.3)	Garantir les déplacements d'engins agricoles dans les aménagements routiers => Un enjeu d'aménagement **Les enjeux pour les sites** : Protéger les sites existants : – quelle construction en zone agricole ? Comment gérer la présence de tiers ? – comment prendre en compte les contraintes environnementales ? – comment prendre en compte les contraintes liées à l'urbanisation ?
Les productions Tendance à l'augmentation des céréales qui n'est pas propre au territoire Recul de l'élevage laitier (bovin lait et caprin) en décalage avec l'image des Deux-Sèvres Pamproeuf, une concurrence pour les terres mais un ancrage local qui sécurise la filière Diversification engagée (vente directe, visites…) mais timide. Favorisée par des structures telles que les Marchés Fermiers Production bio (9 ateliers, 3.1 %) : faible par rapport aux Deux-Sèvres (7 %)	**Les enjeux pour les productions** : Maintien des forces de production sur le territoire, Plus d'emplois, plus de valeur ajoutée à l'hectare, plus d'emplois indirects (construction de bâtiments, nourriture, soins vétérinaires, transports, abattages…) ⇒ Enjeu économique Maintien du bocage et des prairies humides, entretien des paysages ⇒ Enjeu environnemental et sociétal
Les projets : Diversification mais peu de projets de constructions (38 recensés en 2019) et peu de projets collectifs Gradient Sud Nord des productions : une présence d'élevage plus marquée dans le nord ouest =>Fragilité localisée selon évolution de la politique agricole commune	**Les enjeux pour les projets** : Prise en compte des projets de développement => Un enjeu économique

La synthèse du diagnostic agricole	Les enjeux
Gradient Est Ouest de l'acceptabilité sociale : faible à l'Est et aux abords de la CAN Pression urbaine plus forte sur la frange sud ouest. On y trouve aussi plus d'activités de loisirs (chevaux, cabanes de pêche…) =>Fragilité localisée selon évolution de l'urbanisation, facteur plus facilement maîtrisable par la collectivité au travers du PLUi Dans certaines communes (François, Romans, Sainte-Néomaye), peu d'exploitations (3-4) =>Fragilité d'autant plus qu'il y a peu d'installations Diminution de la SAU et enfrichement des coteaux =>Impact sur les paysages	

Répartition des ateliers de productions des exploitations de la CCHVS

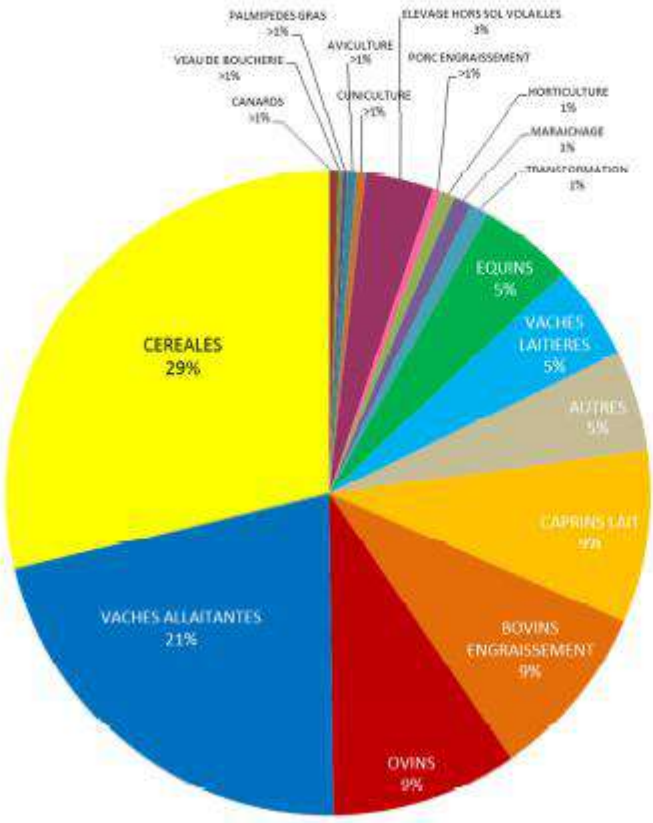

Source : enquête 2016 menée par la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres sur les 216 exploitations recensées

	Distance avec tiers <50m	entre 50 et 100m	>100m	Ensemble
Site soumis au RSD (règlement sanitaire départemental)	64	24	39	127
Site ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement)	24	14	11	49
Ensemble	88	38	50	176

Certaines activités agricoles (certains élevages) sont soumis à des règles d'éloignement par rapport à la présence d'habitation occupées par des tiers, plus ou moins importantes selon qu'elles sont soumises au RSD ou que ce sont des ICPE. Un nombre important (126 sur 176 exploitations, soit 71.5 %) d'exploitation est situé à moins de 100 m de ces habitations. C'est une contrainte potentielle pour le développement de ces activités agricoles.

Un enjeu dans le PLUi : laisser une possibilité d'agrandissement de ces exploitations en évitant de les encercler par des habitations.

4.8.3 L'activité forestière

Voir le chapitre 11.6 relatif aux espaces forestiers p190

5 Equipements et services

La finalité du diagnostic « Equipements et services » du PLUi est de :

- Faire un constat global de l'existant pouvant être mis en corrélation avec des indicateurs dynamiques traités dans d'autres thèmes du diagnostic (population, habitat, déplacements, etc.…),
- Évaluer l'organisation et les besoins du territoire de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre par thématique et territoire.

Le champ d'étude des équipements et services peut conduire à aborder un ensemble d'éléments qui ne relèvent pas directement des compétences de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre tels que l'enseignement secondaire, la santé ou l'aménagement numérique.
Trois niveaux d'objectifs de diagnostic peuvent être énoncés :

- mettre en évidence le niveau d'équipement des communes,
- recenser les principaux projets des communes en matière d'équipements,
- dégager les enjeux en terme de localisation de nouveaux équipements structurants au regard d'une cohérence globale de fonctionnement à l'échelle de la Communauté de Communes.

5.1 Education et enseignement

☞ La Communauté de Communes n'est pas compétente en matière d'équipements scolaires.

5.1.1 Une offre satisfaisante en établissements scolaires dans le primaire

Toutes les communes (sauf Avon) sont dotées d'une ou plusieurs écoles maternelles et élémentaires qui couvrent de façon satisfaisante les besoins en équipements scolaires de la population.

Saint-Maixent-l'Ecole et La Crèche ont plusieurs établissements implantés sur plusieurs quartiers, publics et privés pour la première et répartis sur le centre, Boisragon et Chavagné pour la seconde.

On peut donc dire qu'il y a une bonne répartition des établissements sur le territoire en général.

Les communes situées à l'Est du territoire sont en RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) : Pamproux, Soudan, Salles, Bougon. Ces deux dernières n'ont pas de maternelle mais elles accueillent chacune 1 classe de primaire.
Avon n'a plus d'école depuis des décennies. Les élèves se répartissent entre les communes voisines de Pamproux et de la Mothe-Saint-Heray situées à 5 mn de trajet en voiture.

Le SITS (Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires) assure le transport scolaire des élèves de 25 communes dont les 19 communes de la Communauté de Communes.

Globalement on observe une croissance régulière des effectifs scolaires bien que moins marquée pour les maternelles. A noter également un léger « tassement » pour les effectifs de rentrée 2016. La tendance d'évolution est négative pour certaines communes qui ont fait des investissements importants sur le groupe scolaire comme à Sainte-Néomaye. Deux classes ont été fermées sur le territoire communal en 2016 : à Augé et Souvigné. Une autre a été fermée en 2015 à Saint-Martin-de-Saint-Maixent. A contrario, une classe a été ouverte à François.

Un enjeu : soutenir la croissance démographique pour maintenir le niveau d'équipements scolaires dans les communes du territoire.

Des travaux concernant les agrandissements d'école, aménagements de salles, cantines ont été réalisés dans plusieurs communes ces dernières années. Les établissements sont aujourd'hui suffisamment dimensionnés par rapport aux effectifs.

(exemple : l'école de Pamproux ci-contre)
L'enquête réalisée en 2016 auprès des communes a révélé quelques projets d'aménagement des établissements existants :

- projet de rénovation énergétique de l'école maternelle, et réfection de la cantine scolaire à Azay-le-Brûlé,
- réaménagement d'un accueil périscolaire à Exireuil,
- extension et réhabilitation du Groupe scolaire (travaux 2017-2019) à Saint-Martin-de-Saint-Maixent

5.1.2 Une offre satisfaisante en établissements du secondaire

Sur le territoire ou à proximité, on ne compte pas moins de 5 collèges dont 1 privé. Le collège de l'Orangerie situé à la Mothe-Saint-Héray est assez proche de certaines communes du territoire comme Sainte-Eanne pour répondre aux besoins locaux. A noter que le collège de Pamproux sera fermé à la rentrée 2019. Les effectifs ont été regroupés au collège de la Mothe-Saint-Héray.
Des évolutions sont à prévoir pour ces collèges : projets d'extension pour les collèges publics de La Crèche et de Saint-Maixent-l'Ecole en raison de l'augmentation des effectifs. Le collège privé Saint-André situé à Saint-Maixent-l'Ecole a réalisé en 2016 des travaux d'aménagement de salles et d'extension de la restauration scolaire.

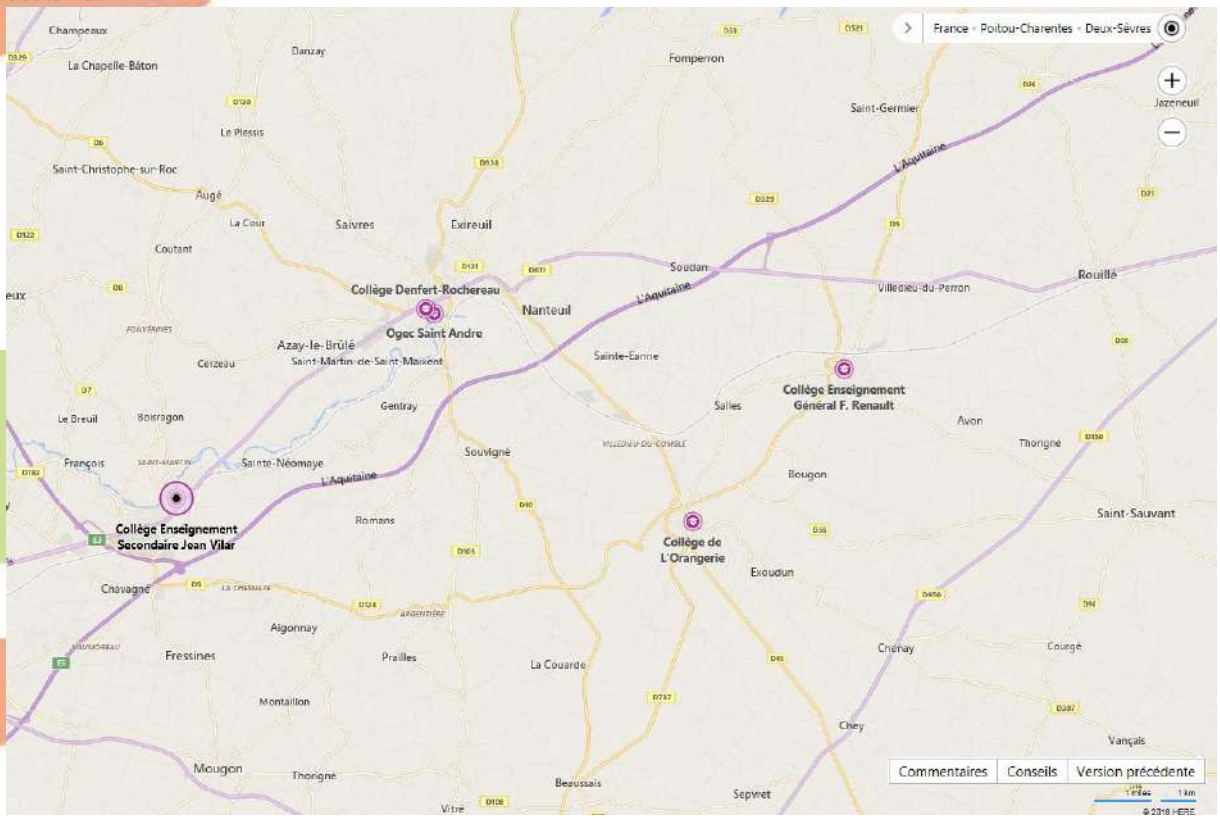

Une offre suffisamment bien répartie sur le territoire pour répondre aux besoins des habitants de la Communauté de Communes.

On compte un lycée d'enseignement général et un lycée des Métiers, établissements publics situés à Saint-Maixent-L'Ecole.
Le lycée d'enseignement général propose 3 baccalauréats généraux dans les filières Economique et Social (ES), Littéraire (L) et Scientifique (S). Il accueille aussi un micro lycée de la deuxième chance.
Le lycée des Métiers propose des formations dans les domaines suivants :
Bac Pro : Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés, technicien menuisier agenceur, aménagement et finition du bâtiment, technicien d'étude du bâtiment option A : études et économie de la construction ;
CAP : peintre applicateur de revêtements, constructeur bois ;
Ces enseignements ne sont pas tout à fait en adéquation avec le territoire et son économie plutôt orientée vers l'agroalimentaire, le transport et la logistique ainsi que l'industrie métallique. Seuls les métiers du bois trouvent un écho sur le territoire avec l'entreprise Deya (fabricant de blocs portes métalliques et en bois,etc…).Cependant une fois ce constat posé, les collectivités locales n'ont pas compétence pour modifier le contenu des formations.

Un lycée proposant des formations agricoles est situé à proximité dans la commune de Rouillé (86) bien qu'en dehors du territoire de la Communauté de Communes. Il répond ainsi à un besoin en relation avec l'économie rurale et agricole du secteur étudié.

Le territoire possède aussi un établissement spécialisé, l'institut médico-éducatif du « logis de Vilaine » à Azay-le-Brulé (190 personnes) pour jeunes et adolescents déficients intellectuellement.

Une offre de base, suffisamment diverse pour être satisfaisante à l'échelle de la Communauté de Communes.

5.1.3 Une offre inexistante dans l'enseignement supérieur

Le territoire ne propose pas de formations de niveau III dans l'enseignement supérieur (BTS et DUT). Cependant, l'offre de formations supérieures post-bac dispensées sur les agglomérations voisines de Niort, La Rochelle de Poitiers est relativement importante, diversifiée et suffisamment facile d'accès en terme de distance pour combler cette carence auprès des Jeunes du territoire.

5.2 Sports et loisirs

Le diagnostic réalisé dans le cadre de l'Etude socioculturelle de 2007 mettait en évidence « un maillage d'équipements sportifs tout à fait performant ». L'enquête réalisée auprès des communes en 2016 dans le cadre du PLUi le confirme.

Les équipements sportifs de base se distribuent sur l'ensemble du territoire : les stades équipés qui correspondent à des pratiques populaires (rugby et football) sont largement présents (La Crèche, Nanteuil, Saint-Maixent-l'Ecole, Saint-Martin-de-Saint-Maixent, Saivres, Cherveux, Pamproux, Sainte-Néomaye, Souvigné…).
Les terrains de tennis ont une distribution presque intégrale sur le territoire communautaire. En revanche, les équipements plus structurants tels que piscines, stades d'athlétisme sont implantés uniquement dans les villes-relais constituant des pôles d'appui du territoire à savoir, les communes Saint-Maixent-l'Ecole, La Crèche et Pamproux.

Une grande diversité de disciplines est proposée par les associations ou clubs sportifs du territoire ; les principales activités étant le football, la gymnastique volontaire, la pétanque, le tennis de table, la danse, le cyclisme et le tennis…
Certaines pratiques attirent les jeunes. Les adhérents de certaines associations sportives sont en priorité des moins de 18 ans : la danse, l'escrime, la natation, le tennis de table, l'équitation, le basket-ball, le tennis.
L'équipement multisports de La Mothe–Saint–Héray (ancien équipement de la Communauté de Communes de la Haute Sèvre) est venu combler un déficit local lié à la vétusté des équipements existants et bénéficie aujourd'hui d'une forte attractivité sur l'Est du territoire.

Des travaux ont été réalisés ces dernières années améliorant ainsi l'offre en équipements déjà jugée performante en 2007.
Exemples :

- réaménagement du terrain de sport en 2013 à Exireuil,
- construction d'une salle d'accueil périscolaire et d'un gymnase achevée en 2016, à Nanteuil
- réalisation de terrains de pétanque et création de la salle Camille Lacroix (vestiaire et salle de réunion) à Salles

Des projets sont programmés également :

- rénovation et extension du gymnase (2019) à Pamproux,
- réalisation d'un Hall des associations et Club House pour l'Ecole de Foot à Sainte-Eanne, possibilité d'utilisation pour les APS et autres
- aménagement d'un city parc à Soudan.

☑ Dans ses compétences optionnelles, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre a choisi l'étude, la création et la gestion des piscines de La Crèche et de Saint-Maixent-l'Ecole et tous nouveaux bassins publics sur le territoire.

L'absence de piscine couverte sur le territoire constitue une carence en terme d'équipement structurant sportif pour le territoire de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre ; attractif auprès de la population, ce type d'équipement est pourtant généralement toujours déficitaire en terme de budget de fonctionnement. Il participe néanmoins fortement à la qualité du cadre de vie d'un territoire. Il existe bien une piscine couverte dans l'enceinte de l'ENSOA mais elle accueille les civils à certains horaires et sous certaines conditions uniquement.
Aujourd'hui vétustes, les piscines de Saint-Maixent-l'Ecole et de La Crèche doivent être mises aux normes. C'est l'occasion de réfléchir à la conception d'une structure couverte intercommunale. Les piscines ouvertes seront fermées à terme dès lors qu'il sera réalisé. Le projet de construction d'une nouvelle piscine entre Saint-Maixent-l'Ecole et La Crèche a été programmé dans le Projet de Territoire validé en décembre 2015. La localisation de cet équipement se fera près du pôle sportif saint-maixentais à Azay-le-Brûlé.

Les autres équipements intercommunaux sont le plan d'eau de Cherveux Saint-Christophe et le centre équestre situé lui-aussi à Cherveux, à proximité du plan d'eau.
Le plan d'eau est géré par un syndicat mixte composé d'élus de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre et de la Communauté de Communes Val d'Egray. Il est ouvert tout l'été et propose de nombreuses activités : baignade, téléski nautique, Wakeboard, Wakeskate, accrobranche, toboggan aquatique, minigolf, tennis, pétanque, paddle, aires de jeux, pêche, restauration et camping…
En activité depuis 2006, la gestion du centre équestre est confiée à l'association "Le Coral-Centre Equestre de Cherveux", affiliée à la Fédération Française d'Équitation. Fort de ses 300 adhérents, le centre équestre se présente comme le 2ème centre équestre au niveau départemental. Trois moniteurs diplômés d'état proposent toute l'année de nombreuses disciplines équestres, à poney ou à cheval.

Des travaux sont programmés sur le plan d'eau de Cherveux afin de le rendre encore plus attractif (restauration, campings, etc…). Dans un premier temps, ces travaux se feront sur Saint-Christophe puis ils seront sur Cherveux.

5.3 Culture et loisirs culturels

☑ Parmi ses compétences optionnelles, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre a choisi de mettre en œuvre une politique culturelle sous les formes suivantes :
- création, gestion des bibliothèques-médiathèque de La Crèche et de Saint-Maixent-l'Ecole,
- création et gestion d'évènements et d'équipements culturels et/ou patrimoniaux identifiés au niveau supra communal,
- médiation culturelle et/ou patrimoniale afin de faire rayonner les projets au niveau supra communal,
- soutien et développement des projets culturels et/ou patrimoniaux de dimension communautaire.

5.3.1 Culture et loisirs culturels

5.3.1.1 *L'offre culturelle*

La qualité de l'offre culturelle proposée aux résidents de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre est jugée d'assez bon niveau et diversifiée.
La modification de la structure sociale du territoire avec le mouvement de périurbanisation et l'accueil de nouvelles populations a nécessité de s'interroger sur le lien social autour de nouveaux lieux de rencontres et de pratiques culturelles, lié à un renouvellement de l'offre d'équipements et de services.
La notion d'offre de proximité a été prise en compte tant dans le développement de l'offre de pratiques artistiques qu'en terme d'offres de diffusion (ex. programmation de spectacles professionnels dans les petites communes et création d'une saison culturelle à La Crèche).

Objectif stratégique de La charte de développement durable du Pays : « Accroître l'accessibilité aux activités culturelles, sportives ou de loisirs »
Améliorer l'offre d'équipements et faciliter l'accès aux activités sur le territoire sont des objectifs qui permettront de renforcer les liens sociaux entre les habitants.

De nombreux partenariats existent entre les collectivités locales et les associations :
- Le Festival « Contes en chemin » devenus « Traverse ! » en 2019, organisé par la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre rayonne sur l'ensemble du territoire.
- Les festivals tels que « Faites de Lumières », Les Rifes, Artenetra … rayonnent sur différentes communes souhaitant s'associer à la manifestation.
- Les associations de pratiques amateurs sont intégrées à des manifestations collectives et mènent des projets communs (ex, concerts commun entre les groupes de musique amateurs, expositions collectives de plasticiens amateurs…).

Par ailleurs, la répartition d'un domaine culturel spécifique accordé à chaque Communauté de Communes, qui prévalait encore au début des années 2000, n'a plus cours aujourd'hui : la programmation de Saint-Maixent-L'Ecole ne se limite plus à la musique mais s'ouvre à de nombreux autres champs artistiques liés à sa programmation annuelle.
Au-delà du conte, la Communauté de Communes Haut Val Sèvre intervient aussi dans le champ des Arts Plastiques. Ces dernières années, les collectivités locales ont œuvré en faveur de la diversification de l'offre culturelle du Pays. En témoigne ainsi l'intervention d'organisateurs associatifs – tel « Scènes Nomades », ou encore des associations de Musiques Actuelles comme « Festival sur mesure » qui se soucient d'une programmation élaborée au plus près des besoins identifiés.

5.3.1.2 *L'offre en équipements culturels*

Le territoire de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre dispose de plusieurs équipements à vocation culturelle.
Equipement spécialisé, la salle Agapit de Saint-Maixent-l'Ecole, inaugurée en 2009, offre une capacité d'accueil de 350 places. Sa vocation permet la diffusion de spectacles vivants aux exigences techniques

importantes. Sa capacité d'accueil la positionne davantage comme d'intérêt intercommunal et non de niveau départemental.
D'autres équipements existent à Pamproux (Espace culturel « Alain Audis ») et La Crèche (L'Hélianthe) Bien qu'à vocation polyvalente, ces équipements sont aussi à même d'accueillir des spectacles culturels techniquement exigeants.
Outre ces équipements, le territoire compte aussi « une vingtaine de salles polyvalentes, de configurations très variables»[6].
L'inventaire des salles polyvalentes et le partenariat avec Scènes Nomades a notamment permis la programmation de spectacles professionnels dans des petites communes dans des salles aux qualités techniques moyennes (Azay-Le Brûlé, Sainte-Néomaye, Romans).
Le Pays du Haut Val de Sèvre avait ainsi missionné l'association APMAC – Association pour le Prêt de matériel d'Animations Culturelles- afin de dresser un inventaire précis des lieux scéniques et assurer le conseil d'un professionnel en scénographie d'équipement auprès des collectivités.
Toutes les communes disposent de salles de fêtes ou de lieux de convivialité.
Sainte-Néomaye porte un projet de rénovation de sa salle polyvalente à vocation culturelle. La commune de François envisage la création d'une salle des fêtes – à moyen terme – dans un bâtiment rénové.
L'année 2016 voit la création d'un nouveau lieu à vocation culturelle, le Siloscope, à Cherveux. Tiers lieux à vocation plurielle. Portée par une association, ce lieu devrait être espace de représentation, lieu de résidence de création …

5.3.1.2.1 Le cinéma

Un cinéma situé, à La Crèche, offre une programmation de proximité qui n'exclut pas la qualité et l'exigence (programmation Art et Essai). Les communes de Saint-Maixent-l'Ecole et Pamproux, proposent aussi régulièrement des projections cinématographiques, sans bénéficier cependant d'un espace dédié.

5.3.1.2.2 Le spectacle vivant

La programmation des différentes salles contribue à une diffusion de spectacles professionnels relativement large, intéressant de nombreux arts : le théâtre, le conte, la musique, les chants, les arts de la rue, les arts plastiques…. Et de nombreux publics : jeunes publics, adultes, familles. Seules les musiques actuelles sont peu représentées, se limitant à des programmations ponctuelles comme le festival Festi Music organisé par le Lycée du Haut Val de Sèvre, ou encore Festival sur Mesure, à Nanteuil.
Le territoire du Haut Val de Sèvre compte une compagnie d'artistes professionnels conventionnée par la DRAC et la Région Nouvelle-Aquitaine, la compagnie La Volige-Nicolas BONNEAU mais le territoire accueille aussi d'autres compagnies et artistes professionnels, qui contribuent à la vitalité de la production culturelle locale.
Concernant les pratiques amateurs, le théâtre est très bien représenté, le Pays hébergeant de nombreuses troupes actives dont celles d'Azay-Le-Brûlé, Salles, Nanteuil, François, ….
La pratique amateur intéresse aussi les arts plastiques, la musique, la danse, le chant choral…
Le nombre et la répartition des salles municipales ne parvient cependant pas à répondre à la demande de mise à disposition de locaux pour les associations, notamment culturelles leur permettant d'accroitre les créneaux d'activité et de stocker leur matériel.

5.3.1.2.3 La lecture publique

Le territoire est bien doté en bibliothèques, puisqu'il compte 4 bibliothèques municipales à Cherveux, Pamproux, Souvigné, Soudan, et 2 intercommunales à Saint-Maixent-l'Ecole et La Crèche. Elles sont en général animées par des professionnels, à l'exception de la bibliothèque de Soudan qui repose sur le bénévolat.
La Communauté de Communes a pris conscience du besoin de faire évoluer l'offre de lecture publique sur le territoire il y a quelques années. La bibliothèque intercommunale installée à Saint-Maixent-l'Ecole, ville-centre du territoire, ne répondant pas aux conditions d'accessibilité demandées aux Etablissements Recevant du Public, il a été décidé de créer un nouvel établissement intercommunal, entièrement aux

[6] Inventaire des salles réalisées par le Pays du Haut Val de Sèvre et l'APMAC.http://www.apmac.asso.fr.

normes, et dimensionné aux besoins du territoire(intervenant donc en complément des autres structures déjà implantées à Cherveux, Pamproux, Soudan, Souvigné et La Crèche).
Aqua-Libris a ouvert ses portes en septembre 2015. C'est un bâtiment de 1500 m², qui propose des collections pour tous les lecteurs et sur tous les supports, et des animations. Fort de son attractivité et de son nouveau rayonnement, cet équipement doit être moteur de la dynamique de lecture publique du territoire. En effet, depuis la disparition des GAP (Groupes d'Appui aux Projets), les échanges et actions communes entre les bibliothèques sont rares. Il est important pour le territoire de pouvoir mettre en place des activités partagées, de façon à mutualiser les idées, les interventions et les prises en charges financières (ex. : venues d'auteurs, ateliers, etc.).

5.3.1.2.4 L'enseignement musical et la diffusion musicale

Le Haut Val de Sèvre dispose principalement de 3 écoles de musique: l'une municipale à La Crèche, qui avec environ 100 élèves, ouverte à d'autres communes, fonctionne bien ; 2 autres associative et privée à Saint-Maixent-l'Ecole.
Au-delà de ces 3 écoles de musique principales, le territoire offre d'autres formations d'enseignement et de pratiques musicales, dans de petites communes. Cette organisation de l'enseignement musical confirme à la fois la vocation structurante des pôles et la volonté de proximité de l'offre. Les ensembles amateurs de musique classiques dépendent essentiellement des structures d'enseignement que sont les écoles de musique. La diffusion des groupes de musique actuelle donne lieu à différentes manifestations, peu nombreuses et peu structurées à l'échelle du territoire (Fête de la Musique, Festival sur Mesure, Festi Music).

5.3.1.2.5 Les principales manifestations culturelles du Haut Val de Sèvre

La liste présentée ci-dessous n'est pas exhaustive et s'applique aux principaux festivals « événementiels ». S'y ajoutent de nombreuses programmations culturelles annuelles.

Tableau 1 : Principales manifestations culturelles en 2016

	Manifestations	Lieux	Caractéristiques
Avril	Festival Bach à Pâques	Saint-Maixent-l'Ecole	Musique classique
Juin	Festi Music	Lycée HVS	Pluridisciplinaire
Juillet	Conte en chemins	CdC Haut Val de Sèvre	Festival intercommunal de contes
Juillet	Les Rencontres Internationales de Folklore Enfantin (RIFE)	Saint-Maixent-l'Ecole	Festival de folklore enfantin
Aout	Artenetra	Cdc Haut Val de Sèvre	Musique classique
Octobre	Festival des Vendanges	Pamproux	Pluridisciplinaire
Décembre	Faites des Lumières	St-Maixent-l'Ecole	Arts de la Rue

Enjeux concernant les équipements culture – loisirs culturels :

- Poursuite de la mutualisation et de la mise en réseau des équipements et animations pour une meilleure diffusion culturelle et un équilibrage territorial;
- Moderniser les équipements,

- Soutenir les initiatives locales du spectacle vivant et encourager l'offre culturelle locale;
- Doter le territoire d'un équipement culturel structurant (ex. centre culturel intégrant capacité d'accueil de compagnies en résidence, espaces mis à disposition d'associations culturelles ...

5.4 Santé et social

☑ Parmi ses compétences optionnelles, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre a choisi de mettre en œuvre une action sociale d'intérêt communautaire :
1 - sont d'intérêt communautaire les actions pour l'enfance-jeunesse suivantes :
- création et gestion des accueils de loisirs, pour les périodes de vacances et les mercredis, de 3 à 17 ans,
- développer et mettre en œuvre une politique ambitieuse et concertée en partenariat avec l'Etat, la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole et tout autre partenaire institutionnel ou associatif,
- créer, initier, expérimenter et mener des actions d'animations dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse.
2 – action sociale communautaire pleine et entière, au titre de l'article L 123-5 du code de l'Action Sociale et des Familles et en conséquence, gestion d'un centre intercommunal d'action sociale (CIAS).
3 – action en faveur de l'emploi et de l'accès des usagers aux services publics :
- gestion du Relais de Services Publics
- adhésion au comité de Bassin d'Emploi
- adhésion de la Mission Locale Sud Deux-Sèvres.

5.4.1 Petite enfance

L'étude Petite Enfance réalisée sous l'égide du Pays en 2007a permis un état des lieux et a pointé des manques. Depuis, des solutions ont été mises en œuvre afin de satisfaire des besoins importants.
La partie Ouest du territoire est bien pourvue en terme d'équipements et de services Petite Enfance, avec un fort positionnement des assistantes maternelles, en accord avec le développement démographique et les besoins d'accueil des enfants de moins de 6 ans.
L'Est, plus rural, se caractérise par une offre d'accueil assurée par des assistantes maternelles. Malgré l'absence de structure d'accueil, les assistantes maternelles offrent une certaine souplesse dans les modes d'accueil. 4 associations d'assistances maternelles regroupent ces professionnelles.

En outre, la collectivité publique a mis en place des structures de relais qui couvrent presque la totalité du territoire de l'intercommunalité :

- Le Relais Assistantes Maternelles (RAM) est un service intercommunal qui propose des informations aux parents, aux assistantes maternelles et aux professionnels de la petite enfance. Il est basé à La Crèche mais des accueils collectifs ont lieu dans cinq communes : Azay-le-Brulé, Cherveux, François, La Crèche et Sainte-Néomaye. Le RAM intercommunal offre un service pour les communes du quart sud ouest du territoire.
- Un autre relais basé à Saint-Maixent l'Ecole propose des ateliers. Il rayonne sur 7 communes environnantes.
- Enfin un dernier relais est basé à Pamproux et géré avec La Mothe-Saint-Héray.

Un multiaccueil, accueillant environ 40 enfants, est ouvert à Saint–Maixent-l'Ecole. Un autre multiaccueil, implanté à La Crèche, permet d'accueillir 40 enfants résidant sur les communes de La Crèche, d'Azay-le Brûlé et de François. L'extension de La Crèche de Saint–Maixent-l'Ecole a été réalisée en 2017.
La commune de Sainte-Néomaye a son propre accueil de loisirs et accueille également sur son territoire, près de l'école, une micro-crèche de 10 places ouvertes aux familles de la commune. Elle est gérée par une association parentale.
Enfin, il existe une maison d'assistantes maternelles (MAM) à François qui peut accueillir 16 enfants à la fois et qui est gérée par une structure associative. Une MAM privée existe à Ste Néomaye et la création de 2 micro-crèches est en cours à La Crèche.

Un bon niveau de services en faveur de la petite enfance, une mise en réseau du territoire avec une couverture géographique satisfaisant les besoins.

5.4.2 Enfance et jeunesse

En 2016, la Communauté de Communes gère 4 accueils de loisirs pour les enfants de 3 à 13 ans pendant les vacances scolaires : 1 à Pamproux, 1 à La Crèche et 2 à Saint-Maixent-l'Ecole. Elle propose aussi un programme d'activités pour les adolescents et un foyer ados est en accès libre pour les jeunes.
Azay-le-Brûlé et Cherveux ont également leur propre CLSH et un local jeunes chacune. Le centre de loisirs de Sainte-Néomaye complète le dispositif.
La Communauté de Communes a regroupé les accueils de loisirs de Saint-Maixent-l'Ecole en un seul centre qui a été inauguré en 2018. Il accueille 180 enfants de 2 ans1/2 à 13 ans.

Des animations sont organisées en direction du public « jeune » et trouvent un écho favorable, par exemple : « les jeunes sont dans la place » en octobre. Cette manifestation est destinée à valoriser et à susciter les initiatives des jeunes sur le territoire. L'objectif est de créer un espace d'expression, d'échanges et de réflexions autour des projets portés par les jeunes sur le territoire.

La Communauté de Communes propose une mutualisation des intervenants périscolaires. Elle coordonne les ateliers proposés par les associations. L'objectif est de pouvoir, à terme, proposer différents parcours éducatifs aux enfants du territoire. 6 communes du Haut Val de Sèvre (Exireuil, Sainte-Eanne, Souvigné, Saint-Martin-de-Saint-Maixent, Augé, François) ainsi que le regroupement pédagogique Val de Pamproux qui regroupe les écoles de Bougon, Pamproux, Salles et Soudan ont choisi de mutualiser leurs moyens pour organiser ensemble une formation pour les animateurs des temps d'accueil périscolaire (TAP). 3 sessions de formations ont été organisées, ce qui a permis de former 29 agents et 6 bénévoles.

Des activités diverses proposées aux enfants et adolescents. Un besoin qui trouve bien sa réponse à l'échelle intercommunale.

La Communauté de Communes est également partenaire d'un dispositif appelé « Projet jeunes 79 » qui accompagne les jeunes de 11 à 30 ans à l'initiative d'un projet en leur faisant bénéficier de conseils à la réalisation de projets et en leur donnant un coup de pouce financier.

5.4.3 Action sociale et sanitaire

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale participe à la mise en œuvre de la politique sociale locale définie à l'échelle de la Communauté de Communes par les élus. Il est situé à Azay-le-Brûlé dans les anciens locaux de la Communauté de Communes Val de Sèvre. Des permanences sont organisées à la Mairie de La Crèche et de Saint-Maixent-l'Ecole.
Les services du Centre Intercommunal d'Action Sociale sont organisés autour des pôles ressources, action sociale, logement et gérontologique.
Le CIAS a mis en place plusieurs aides afin d'aider les personnes en difficulté et apporte une aide au montage des dossiers pour les aides des différents partenaires sociaux institutionnels. Il a signé une convention avec le Conseil Départemental des Deux-Sèvres pour le traitement des dossiers et le suivi des bénéficiaires du RSA attribué par la CAF ou la MSA.
Il s'occupe notamment de la restauration à domicile, portage de repas, du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD).
Il gère les trois résidences Mon Village situées à Azay-le-Brûlé, Soudan et Sainte-Eanne qui proposent des logements adaptés destinées aux personnes âgées et/ou en situation de handicap.
Le CIAS est également missionné pour gérer l'ensemble du parc locatif social réalisé dans le cadre de la politique de logement de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre.
Enfin il intervient dans le domaine de l'insertion économique par la mise en place de chantiers d'insertion. Par ex pour la restauration de lavoirs.

Au-delà de l'attention portée à l'accompagnement individuel, le CIAS a souhaité développer les actions collectives. Il s'agit d'un travail complémentaire devant émaner d'une analyse de besoin réalisée sur le territoire du Haut Val de Sèvre. Ces actions intègrent des partenaires institutionnels, professionnels, politiques et associatifs, et la population qui reste le principal acteur.
L'objectif est de permettre à la population du territoire du Haut Val de Sèvre d'agir en s'engageant en commun sur une problématique qu'elle identifie comme la sienne, pour permettre à chacun, en participant à l'amélioration de son cadre de vie, d'être acteur dans la cité.
Ces actions répondent aux objectifs suivant :

- Développer le partenariat
- Créer du lien entre les habitants du territoire/Lutter contre l'isolement/Favoriser l'insertion sociale
- Lutter contre l'isolement des personnes âgées / Favoriser les liens intergénérationnels
- Prévention du surendettement
- Lutter contre la précarité énergétique
- Lutter contre la précarité alimentaire
- Favoriser le départ en vacances pour tous
- Lutter contre le non recours aux droits
- Favoriser l'engagement des jeunes

5.4.4 Services médicaux

Le niveau d'équipement du territoire correspond à son armature : un territoire rural avec 3 pôles urbains. En dehors de ces 3 pôles, l'offre en services de santé est faible. On notera tout de même, la présence d'un ostéopathe à Salles ainsi que un médecin, un infirmier et une pharmacie à Cherveux.
A Pamproux, la construction d'une maison de santé (Ouverture 2ème trimestre 2017) a permis de conforter l'offre en services médicaux.
A Cherveux, un projet est en cours de construction avec un regroupement de la pharmacie et des cabinets médicaux dans le bourg, plaine de Vaut grenier.

5.4.5 Des lieux d'accueil, guichets uniques

Hébergée dans les locaux de la Communauté de Communes, la Maison de Services au Public est un lieu d'accueil pour accompagner tous les usagers du territoire dans leurs démarches administratives et en particulier, dans le domaine de l'emploi et le domaine social.
Elle travaille en partenariat avec Pôle Emploi et accueille également la Mission Locale.
Un service nouveau a été créé en 2016 : l'Espace Régional d'Orientation (ERO) qui est un service de conseil en vue de favoriser l'évolution professionnelle. Il propose notamment des ateliers et un centre de ressources documentaires. L'Espace Régional Orientation du Haut Val de Sèvre permet la mise en réseau de tous les acteurs de l'orientation professionnelle, pour développer une offre de services, de conseil et d'accompagnement pour tous les publics (jeunes, actifs, demandeurs d'emploi...) à tout moment de leur parcours professionnel.
Deux conseillères de la MSAP ont intégré le Point Régional Conseil Sud Deux-Sèvres animé par la Région afin de proposer à la population du territoire Haut Val de Sèvre un accès facilité à l'information et au conseil sur la VAE et la formation professionnelle.

Projet : La Maison de Services au Public devrait être transférée à court terme, dans de nouveaux locaux aménagés sur le site de l'ancien quartier militaire Marchand, tout en restant dans le centre-ville de Saint-Maixent-l'Ecole.

5.4.6 Services publics et services généraux à la population

L'offre de services publics à la population (bureau de poste, trésorerie-perception...) par commune évolue selon les contraintes de la réorganisation générale des services publics dans la desserte des territoires et l'affirmation du rôle des villes-pôles.

Les bureaux de poste tendent à évoluer en agence postale et en relais de poste. La couverture du territoire est inégale mais tend à renforcer la centralité des pôles urbains avec la présence de 3 bureaux de poste sur les 3 pôles urbains les plus importants de la Communauté de Communes.

Bureaux de poste	Agence postale (tenue par un agent communal)	Relais de Poste (tenu par un artisan ou un commerçant)
La Crèche ouverture tous les jours, horaires variables Départ courrier et paquets y compris chronopost Conseiller financier Accessibilité handicapés moteurs, visuels	Augé, ouverture tous les jours sauf le lundi, horaires variables Départ courrier et paquets	Cherveux ouverture tous les jours, horaires variables Départ courrier et paquets
Pamproux ouverture tous les jours, sauf le samedi, horaires variables Départ courrier et paquets y compris chronopost Accessibilité handicapés moteurs, visuels		Soudan, fermé
Saint-Maixent-l'Ecole ouverture tous les jours, horaires variables Départ courrier et paquets y compris chronopost Services financiers : Distributeur automatique de billets, Conseiller financier Autres services : Distributeur automatique de billets, Photocopieurs Accessibilité handicapés moteurs, visuels et auditifs		

Une seule trésorerie équipe le territoire : Saint-Maixent-l'Ecole (qui dispose aussi du seul centre des Impôts du territoire). Avec la fermeture en 2015 de la trésorerie de La-Mothe-Saint-Héray et la fermeture de celle de La Crèche depuis le 1/1/2019, il y a donc qu'une seule trésorerie sur le territoire. Celle-ci perçoit le recouvrement des impôts et des taxes locales et assure la gestion des collectivités. On observe donc un renforcement du pôle urbain de Saint-Maixent-l'Ecole en matière de services publics

De même pour la gendarmerie, une brigade de gendarmerie est implantée à Saint-Maixent-l'Ecole tandis que celle de la Mothe-Saint-Héray a fermé ses portes au 1er juillet 2016.

Une couverture du territoire de plus en plus réduite avec une centralisation sur les pôles principaux qui renforce Saint-Maixent-l'Ecole.

5.4.7 Services bancaires

Les services bancaires complètent l'équipement des 3 principaux pôles et confirme la hiérarchie de l'organisation du territoire avec 6 établissements/agences pour Saint-Maixent-l'Ecole, 5 pour La Crèche et 1 pour Pamproux. A noter également à La Crèche, l'implantation d'un point de vente Compte Nickel (au Lerosa), en tabac presse.

Confirmation de la hiérarchie de l'organisation du territoire en 3 pôles principaux.

5.5 L'enjeu du déploiement du numérique

5.5.1 Le Schéma Départemental d'Aménagement Numérique

Source : S.D.A.N. Juillet 2013

Le schéma directeur de l'aménagement numérique des Deux-Sèvres a été validé à la commission permanente du 13 juillet 2012.
Le Conseil général a accepté de « porter » l'étude d'élaboration du Schéma directeur d'aménagement numérique (SDAN) du département des Deux-Sèvres, dont l'objet est de définir une stratégie de déploiement très haut débit sur le territoire, garantissant une cohérence des initiatives publiques. La validation de ce schéma permet, en outre, d'obtenir les aides du Fonds national pour la Société Numérique (FSN), dans le cadre du plan national très haut débit.
Avec l'assistance d'un cabinet d'études, le Conseil général a ainsi :

- organisé le 15 juin 2011 des Assises départementales de l'aménagement numérique dont l'objet était d'échanger avec les partenaires publics concernés sur la réalité des besoins, la compréhension de l'action des opérateurs privés et l'état des lieux des infrastructures existantes
- présenté au Comité de pilotage du SDAN, le 14 février 2012, un ensemble de scénarios de développement du très haut débit sur le Département, s'appuyant notamment sur le déploiement de la fibre sur les zones les plus denses, mais également sur des technologies alternatives (cuivre, hertzien, satellite, 4 G.)
- étudié de façon concrète, à l'échelle de chaque territoire, les éléments techniques et financiers correspondant à chacun des scénarios susvisés, et organisé sur chacun de ces territoires une réunion d'échanges sur ces études avec les élus locaux concernés, permettant d'en appréhender les enjeux techniques et financiers
- présenté au Comité de pilotage du SDAN, réuni le 25 juin 2012, un bilan consolidé de ces études territoriales, débouchant sur une proposition de stratégie de déploiement, qui serait retenue dans le cadre du SDAN.

Celle-ci peut se résumer de la façon suivante :

Phase 1 : 2013 - 2018

- ✓ Déploiement de la fibre (FTTH[7]) sur la partie dense des 10 « villes moyennes » de plus de 1 500 logements (31 526 prises),
- ✓ Alimentation en fibre (à la place du cuivre) de 50 sous-répartiteurs (SR) ayant plus de 100 lignes de débit inférieur à 2 Mbits, garantissant ainsi une montée en débit très significative (>10 Mbits/s) des dites lignes (12 102 lignes concernées éligibles aux aides du FSN),
- ✓ Alimentation directe par fibre des sites d'intérêt général jugés prioritaires par les partenaires publics (établissements de santé, d'enseignement, sites touristiques, culturels, service public, zones d'activité économique). 225 prises estimées, mais ce point devra être affiné dans le cadre de nouveaux échanges avec les partenaires publics locaux.
- ✓ Valorisation des technologies hertziennes existantes (montée en débit Wimax en cours d'expérimentation, alimentation THD en « FH point à point », déploiement de la 4 G.),
- ✓ Suivi du déploiement du FTTH par France Telecom sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Niort (CAN) (suite à l'engagement pris dans le cadre de l'Appel à Manifestations d'intentions d'Investissement - AMII lancé au niveau national).

Les 50 SR retenus pour la montée en débit – Phase 1

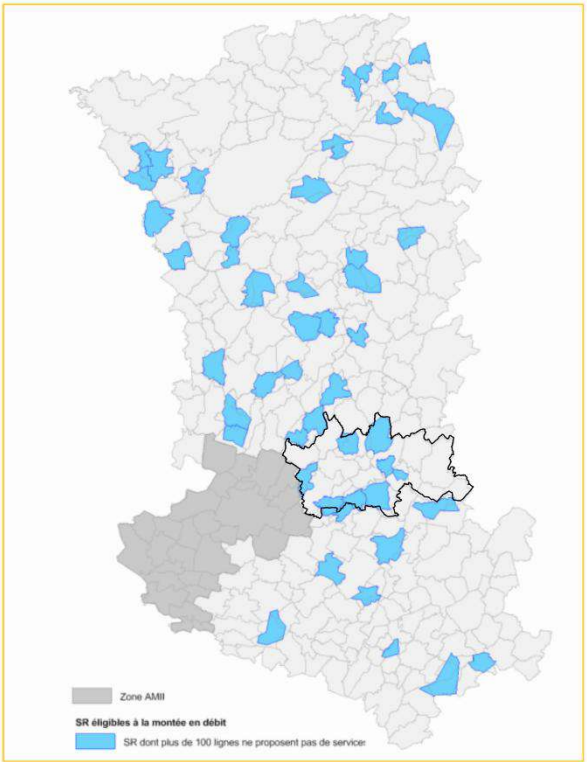

Phase 2 : 2019 - 2023

- ✓ Déploiement du FTTH sur les poches denses comprises entre 300 logements et 1 500 logements (28 268 prises complémentaires),
- ✓ Montée en débit sur les autres sous-répartiteurs éligibles (8 309 lignes).

La Crèche et Saint-Maixent-l'Ecole sont concernées

Phase 3 : 2024 - 2030

- ✓ 37 577 prises complémentaires seraient à installer, permettant d'atteindre une desserte en FTTH de 85 % des logements.

7 Un réseau FTTH (de l'anglais : Fiber to the Home, ce qui signifie « Fibre optique jusqu'au domicile ») est un réseau de télécommunications physique qui permet notamment l'accès à internet à très haut débit et dans lequel la fibre optique se termine au domicile de l'abonné.

5.5.2 Actualisation du SDAN en 2016

Le département procède actuellement à la mise à jour du SDAN, prérequis indispensable à l'obtention de l'accord de financement de l'Etat du projet à 5 ans, en particulier pour les sites prioritaires. Ces locaux, dont le raccordement optique répond à une architecture spécifiques bénéficieront d'offres FTTE[8], situées entre des offres FTTH pro et FTTO[9].
Le Département a proposé une liste de sites relevant des critères suivants :
Définition d'un site prioritaire : local public ou privé appartenant aux catégories suivantes, dont le raccordement optique répond à une architecture spécifique, souscrivant une offre FTTE (de 200 à 300 € HT par mois, située entre des offres FTTH pro et FTTO):
- sites d'administrations publiques (pour leurs besoins propres) ;
- écoles, établissements locaux d'enseignement (y compris les lycées professionnels et agricoles) et établissements d'enseignement supérieur ;
- établissements de santé (y compris les maisons de santé) et d'hébergement de personnes âgées dépendantes ;
- entreprises ayant un besoin urgent de raccordement à des services très haut débit de qualité.
Un site prioritaire ne sera raccordé qu'au moment de la souscription effective d'un abonnement FTTE.

Les Zones d'activité et/ou commerciales ne sont pas des sites prioritaires en tant que tel, mais pourraient bénéficier d'un point optique en entrée de zone dès lors qu'une entreprise au moins se sera engagée fermement à souscrire un abonnement FTTE.

La Communauté de Communes a répondu au Département en proposant une liste de sites pour lesquels elle exerce une compétence, dans la mesure où cette liste implique un engagement de participation financière. Ainsi elle a mis l'accent sur le raccordement des zones d'activités (par ex : Mégy Sud) et des grandes entreprises présentes sur le territoire (par ex : Soignon) ainsi que sur les grands équipements gérés par l'intercommunalité (la Médiathèque Aqua-Libris, la Maison de service au Public et l'espace coworking)

Des sites prioritaires définis pour la mise en œuvre du SDAN : zones d'activités, grandes entreprises présentes sur le territoire (par ex : Soignon) ainsi que des grands équipements gérés par l'intercommunalité (la Médiathèque Aqua-Libris, la Maison de Service Au Public et l'espace coworking)

Afin de mettre en œuvre le SDAN, le Département a mis en place un Syndicat Mixte Ouvert qui est chargé de mettre en œuvre le réseau de communications électroniques à très haut débit en fibre optique jusqu'aux abonnés.

5.5.3 La politique régionale en matière d'aménagement numérique

La Région soutient une politique de développement numérique ambitieuse au travers de programmes et dispositifs visant notamment l'accès à des réseaux en fibre optique compétitifs, le développement d'usages numériques performants et la mise à disposition de services innovants au bénéfice de tous : territoires, entreprises et citoyens.

Après une délibération commune aux 3 ex-Régions en juin 2015, la Région Nouvelle Aquitaine engage 229 millions d'euros dans la fibre optique sur 5 ans. Objectif : un réseau public de 600 000 prises à l'abonné d'ici 2020. Par ailleurs, la collectivité soutiendra également des opérations de montée en débit sur l'ADSL, lorsqu'elles seront réalisées en tant qu'étape vers le raccordement de tous les foyers en fibre optique.

8 FTTE : vient de l'anglais « Fiber to the entreprise » ce qui signifie « Fibre optique jusqu'à l'entreprise »). C'est l'équivalent de la FTTH pour les entreprises.
9 FTTO : vient de l'anglais « Fiber to the office » ce qui signifie « Fibre optique jusqu'au bureau»). C'est l'équivalent de la FTTH pour les bureaux.

La Région prend part à cet investissement par l'intermédiaire de la SPL Aquitaine THD, Société Publique Locale qui commercialisera et exploitera les nouvelles infrastructures.
Le positionnement stratégique de la Région auprès des autres collectivités est celui d'un acteur public investisseur et aménageur numérique, ce qui en fait un modèle inédit à plusieurs niveaux : organisationnel, de gouvernance et financier.

L'aménagement équilibré de ce territoire par le très haut débit favorisera le développement économique et l'attractivité de la région et permettra d'anticiper les usages et les services de demain : espaces de coworking, e-santé, e-éducation, Usine du futur, e-tourisme, commerce connecté, transports intelligents…
Les nouveaux usages et les nouvelles applications du numérique (objets connectés, réseaux intelligents, informatique de santé, économies du bien vieillir...) génèrent des besoins en débit plus importants et plus fiables, aussi bien pour les particuliers, les entreprises et les professionnels (TPE, PME, ETI, indépendants, agriculteurs, médecins…) que pour l'ensemble des acteurs du territoire (établissements de formation, maisons de santé…).
Des acteurs interviennent déjà sur les secteurs d'habitat denses, donc urbains.
La Région souhaite investir afin de réduire les inégalités numériques du territoire en couvrant les zones non desservies par les opérateurs privés et en raccordant le plus de foyers possibles à la fibre optique.
Elle a lancé plusieurs appels à manifestation d'intérêt en vue de favoriser la transition numérique : création de tiers-lieux (espaces de travail partagé et collaboratif utilisant des outils et des services numériques), mise en place de réseaux permettant l'accès aux soins pour tous en disposant d'expertises par la télémédecine et en utilisant les objets du futurs et le e-Learning…
Enfin un appel à projets est lancé en vue de proposer aux innovateurs un cadre propice leur permettant de réaliser rapidement des prototypes pour des mises sur le marché concrètes.
(source : https://www.laregion-alpc.fr/grands-projets/tres-haut-debit.html)

En complément du plan France Haut Débit, la Région Nouvelle Aquitaine investit par un programme régional pour le développement de la fibre et la montée en débit en attente du raccordement à la fibre, le soutien aux nouveaux usages et services, le soutien aux territoires non desservis par les opérateurs privés.

5.5.4 Un potentiel existant mais un équipement encore insuffisant

A ce jour, dans le département des Deux-Sèvres, seules deux communes sont desservis par la fibre optique : Aiffres et Niort.
Le territoire de la Communauté de Communes bénéficie pourtant encore une fois d'une situation exceptionnelle, étant traversée par deux réseaux optiques RTE-Artéria (en rose sur la carte) et par les réseaux de fibre optique liés aux grandes infrastructures routières et ferroviaires. Cependant ces réseaux sont privés et l'équipement du territoire ne peut se faire à partir d'eux.

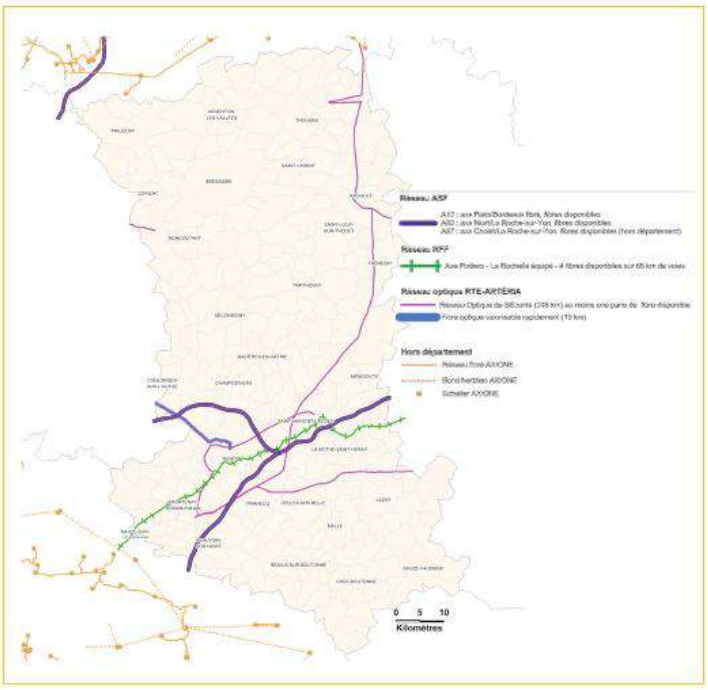

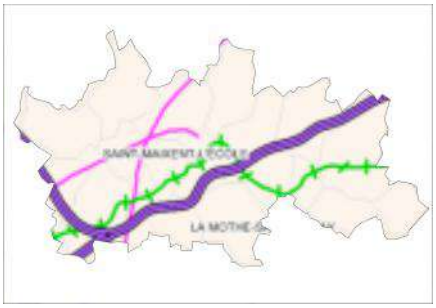

Extrait de la carte Infrastructures mobilisables (annexée au S.D.A.N. 2013)

O'MALLEY CONSULTING

Le Département des Deux-Sèvres est couvert par 173 nœuds de raccordement à l'ADSL de l'opérateur historique (France Telecom).
Le dégroupage concerne 4 opérateurs dans le département : SFR, Free, Bouygues Telecom et OVH Telecom. Dans le cas de Bouygues et d'OVH, certains NRA ne sont pas dégroupés en propre (DSLAM propriétaire) mais via un partenariat avec un opérateur tiers (DSLAM loué à SFR par exemple). Une mention "collecte" est alors précisée. (source : www.ariase.com)

Sur la carte ci-dessous, on observe que la couverture ADSL en 2010 était relativement satisfaisante sur les pôles urbains mais que le territoire de l'intercommunalité recélait encore beaucoup de zones mal desservies (en vert et bleu) avec un débit faible voire, très faible.

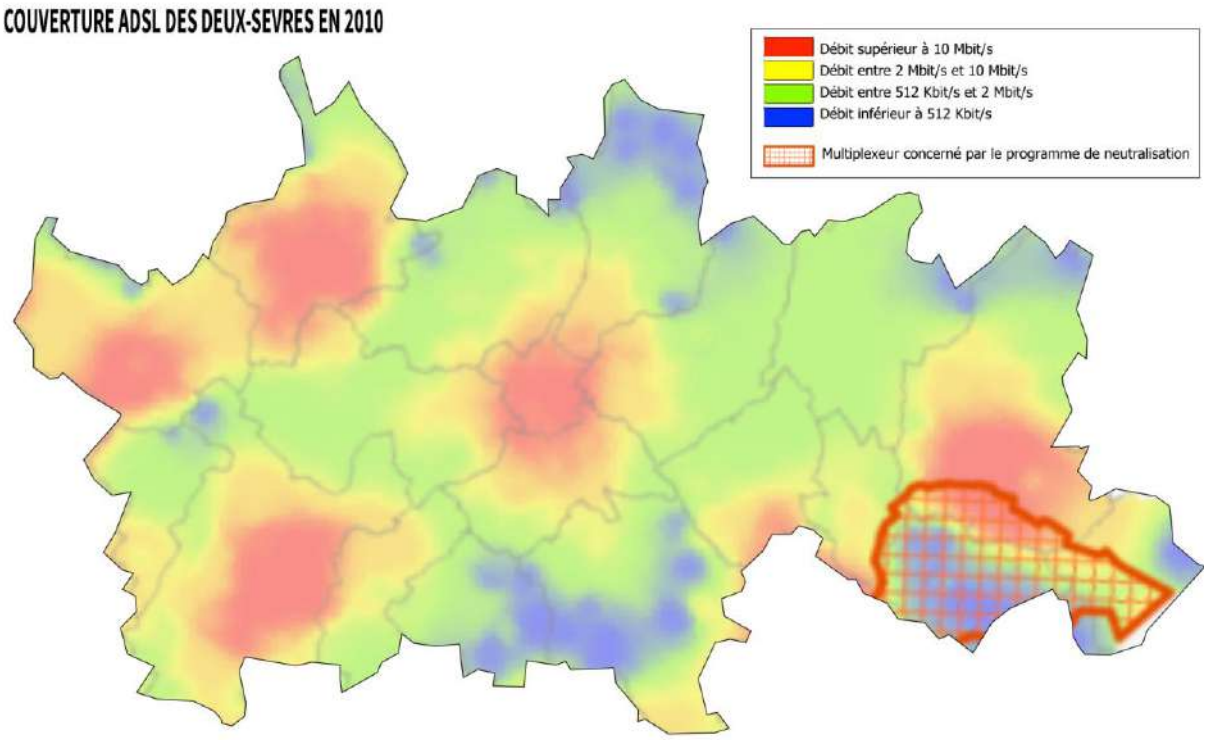

Source : SDAN des Deux-Sèvres validé en 2013 - France Telecom -2010

Le constat en 2016 montre vraisemblablement une amélioration de la situation avec dans la plupart des cas un débit descendant de 20 jusqu'à 95 Mbit/s sur les lignes téléphoniques de moins d'un kilomètre. Toutefois, le nord du territoire reste mal desservi avec un débit théorique maximum de 20 Mbit/s en réception. En dehors des pôles urbains (Saint-Maixent-l'Ecole, La Crèche, Pamproux) et des communes situées près de l'agglomération du niortais (François, Cherveux…), l'offre ADSL dégroupé est limitée et les réseaux alternatifs sont le plus souvent absents. (source : www.ariase.com)

L'offre est complétée par un réseau WII MAX qui couvre une bonne partie du territoire. Le WIIMAX a été arrêté fin 2018, un palliatif a été mis en place par le Conseil Départemental jusqu'à fin 2019.

Le niveau d'équipement du territoire est aujourd'hui peu satisfaisant malgré le potentiel existant notamment en fibre optique.

Les zones d'activités intercommunales de Baussais, Groies Perron et de la ZAC Champs Albert disposent des aménagements permettant de faciliter le raccordement à la fibre optique : les fourreaux sont présents.
Pour l'instant, aucun opérateur privé ne s'est montré intéressé pour amener la fibre. La Communauté de Communes a donc effectué la montée en débit de ces zones d'activités portant la connexion de 2 à 20 Mo.
De même, les lotissements intercommunaux sont équipés des fourreaux nécessaires pour accueillir la fibre.
Par contre, Mégy Sud est carencée. L'usine VIM a donc son propre FH.

Des secteurs aménagés prêts à accueillir la fibre

Le règlement du PLUi peut prévoir l'obligation de réaliser les gaines en préalable au raccordement de façon à faciliter le passage des réseaux au moment opportun.

6 Réseaux et services publics

6.1 Eau potable

(les données sont issues des RPQS du SERTAD et du SPAEP de 2016)*

Cette compétence deviendra obligatoire pour la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre au 1er janvier 2020.

Plusieurs syndicats possèdent la compétence pour la production et la distribution d'eau potable sur le territoire : le Syndicat des Eaux du Centre-Ouest (SECO), le Syndicat de Production et d'Adduction d'Eau Potable (compétence relevant de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre au 1er janvier 2020 en représentation de substitution à compter du 1er janvier 2019) et le SERTAD qui a intégré le Syndicat Intercommunal des eaux de la Vallée du Lambon. Ces structures sont gérées en régie.
A noter également que la commune de Soudan a 3 habitations situées à l'extrémité nord de son territoire qui sont desservies par le Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine.

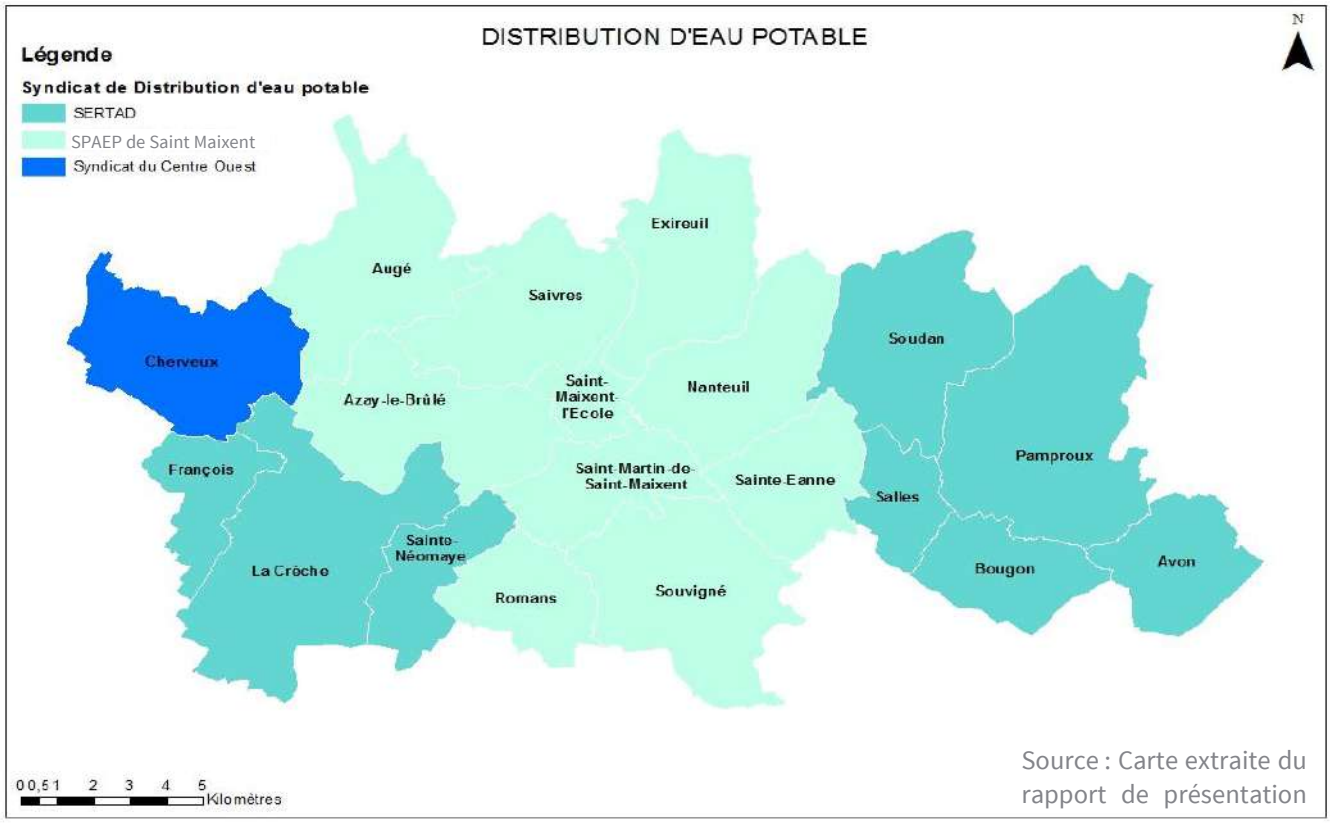

Source : Carte extraite du rapport de présentation

Sur le territoire Haut Val de Sèvre, le nombre d'abonnés desservis par les réseaux d'alimentation en eau potable est de 14 270 en 2017.
La population totale desservie est estimée à 32 310 (chiffre légèrement supérieur à celui de l'INSEE).

	Commune	Nombre de concessions	Ratio utilisé	Nombre d'EH estimés desservis
SPAEP	AUGE	481	2,0	965
	AZAY-LE-BRULE	949	2,1	2 004
	EXIREUIL	755	2,1	1 605
	NANTEUIL	804	2,2	1 747
	ROMANS	233	2,4	560
	SAINTE-EANNE	321	2,0	637
	SAINT-MAIXENT L'ECOLE	2 816	2,4	6 723
	SAINT-MARTIN	477	2,4	1 124
	SAIVRES	671	2,2	1 457
	SOUVIGNE	458	2,0	933
SERTAD	BOUGON	111	2	222
	PAMPROUX	1 040	2,2	2 288
	SOUDAN	232	2	464
	FRANCOIS	422	2,4	1013
	LA CRECHE	2 886	2,4	6 926
	SAINTE NEOMAYE	578	2,4	1 387
	ROMANS	73	2,4	175
	AVON	11	2	22
	SALLES	187	2	374
SECO	CHERVEUX	765	2,2	1 683
	TOTAL	**14 270**		**32 310**

EH = équivalent habitant

Deux « gros » producteurs d'eau desservent l'ensemble de ce territoire.

6.1.1.1 *Syndicat pour l'Etude et la Réalisation des Travaux d'Amélioration de la Desserte en eau potable du sud Deux-Sèvres (SERTAD)*

Les ressources

La ressource principale du SERTAD provient du barrage de la Touche Poupard. Ce barrage possède une capacité de stockage de quinze millions de mètres cubes. Les installations de pompage sur ce site sont en fonctionnement depuis septembre 2000. L'eau est acheminée du barrage jusqu'au centre de potabilisation par l'intermédiaire d'une conduite en fonte d'un diamètre de soixante centimètres.

Ce cheminement se déroule en deux étapes :

- Refoulement de 900 à 1600 m^3/h, à partir de la station située au pied du barrage sur deux kilomètres, jusqu'à un réservoir de 1 000 m^3.
- Ecoulement gravitaire de cette cuve, sur neuf kilomètres, jusqu'à l'usine.

L'usine a également la possibilité de produire de l'eau potable à partir d'une autre ressource, la Sèvre Niortaise, comme ce fut le cas lors de la tempête du 10 février 2009.

Le SERTAD utilise également deux autres sources, La Chancelée sur la commune de Saint-Martin-les-Melle et l'infra toarcien de la Roche Ruffin sur la commune de Pamproux. L'eau de ces captages est mélangée à celle traitée (arrivant de l'usine) sur les secteurs respectifs du Mellois et de l'ancien Syndicat de Fontegrive.

La qualité

L'eau brute du barrage de la Touche Poupard est faiblement minéralisée en raison de la nature granitique des sols. Sa teneur en fer et en manganèse est forte, ce qui s'explique par la présence de ces métaux dans les sols granitiques. Sa teneur en nitrates est faible, en moyenne 7.33 mg/l (de 3 à 10 mg/l). Les eaux brutes sont régulièrement analysées par la Société Publique Locale (SPL) des eaux de la Touche Poupard mais également par l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans le cadre du contrôle sanitaire (12 en 2017). De plus

des analyses d'autocontrôle sont effectuées tous les jours à l'usine pour optimiser le dosage des produits de traitement.

La production et la distribution

L'usine a un potentiel de production d'eau de 800 m3/h et en marche exceptionnelle elle peut produire jusqu'à 850 m3/h. Un réseau de distribution de 80 km de conduites d'un diamètre de 10 à 50 cm permet la livraison de l'eau traitée aux collectivités adhérentes. Un stockage intermédiaire de 3 000 m^3 est situé à la Couarde.

Au total, ce syndicat dessert trente points d'eau dont trois en eau brute sur le territoire Haut Val de Sèvre : le château d'eau de Bougon (Infra 1/3 et usine 2/3), la station de la Roche Ruffin à Pamproux (Infra 1/3 et usine 2/3), le château d'eau de Soudan (Infra 1/3 et usine 2/3), le château d'eau de François (apport du SECO et de La Corbelière également), une partie de La Crèche (et apport de La Corbelière) et le château d'eau de Sainte-Néomaye (et apport de La Corbelière).

En 2016 et 2017, les prélèvements du SERTAD sont répartis de la façon suivante :

Ressource	Volume en 2016	Volume 2017
Barrage de la Touche Poupard	2 945 121 m^3	2760 376 m3
Sèvre Niortaise	138 481 m^3	50 907 m3
Infra de la Roche Ruffin	116 666 m^3	111 393 m3
Captage de la Chancelée	135 160 m^3	87 640 m3
Captage Fiées des Lois	76 629 m^3	78 057 m3
Total		

Le pourcentage des eaux souterraines dans le volume global prélevé est de 9% environ.

86,34% de l'eau brute, soit le prélèvement sur le barrage de la Touche Poupard, sont achetés à la Société Publique Locale (SPL) des eaux de la Touche Poupard. Ce ratio est porté à 89,38 % en 2017.

Le volume global annuel d'eau produite sur l'usine est de 2 859 583 m^3. (en 2017, 2 585 251 m3) Le rendement de l'unité de production est donc de 92,74% (91.96 %). Les pertes sont dues au lavage des filtres, aux purges, à l'évacuation des boues, etc.

En 2016, le volume global annuel d'eau distribué est de 2 767 551 m^3 (2502141m^3 en 2017). Le rendement des 80 km de réseau est de 96,78% (identique en 2017).

La différence de 4.83% entre l'eau qui part de l'usine et celle vendue aux collectivités adhérentes, s'expliquepar les fuites sur les réseaux, les fuites avant compteurs, les variations au niveau des compteurs, ainsi que les vidanges des réservoirs (la Couarde, La Roche Ruffin, Pied Bourgueil, St Thibault).

Le rendement du réseau de distribution est de 85.37 % en 2017.

Pour l'année 2017, l'indice linéaire de perte en réseau est de 1.52m3/jour/km

En 2017, il y a eu 3638ml de réseau renouvelé sur un total de 854 kms. Sur les cinq dernières années, il y a eu 43.5 kms renouvelés soit 1.02%.

6.1.1.2 *Le Syndicat de Production et d'Adduction d'Eau Potable (SPAEP)*

Les ressources

Le Syndicat des Eaux de la Région de Saint Maixent l'Ecole exploite le captage de la Corbelière sur la commune de Sainte Néomaye.

Cette prise d'eau superficielle dans la Sèvre Niortaise est utilisée par le SPAEP en tant que ressource principale et le SERTAD en tant que « secours » pour la production d'eau potable. Le volume annuel produit à partir du captage de la Corbelière, représente 7% de la production départementale. Il est à ce titre, un captage stratégique pour l'alimentation en eau potable du sud Deux-Sèvres.

La qualité

Une dégradation de la qualité de l'eau brute de la Sèvre Niortaise a été constatée dans les années 2000. En effet, il a été observé une augmentation de la concentration en nitrates (surtout après une forte pluviométrie, qui engendre des dépassements ponctuels de la valeur limite de qualité de 50 mg/L), ainsi que des détections de molécules de produits phytosanitaires (pesticides) de plus en plus nombreuses et

fréquentes. Ce constat a permis la mise en place d'un suivi de la qualité de l'eau via le programme Re-Sources (mission confiée par délégation au SERTAD).

La production et la distribution

La production est assurée par l'usine de la Corbelière qui traite les eaux de la Sèvre Niortaise et du Barrage de la Touche Poupard, avec une capacité de traitement de 600 à 650 m^3/h en marche normale et de 700 m^3/h en marche exceptionnelle. Le SERTAD, en cas de nécessité, peut assurer un secours.
En 2016, le SPAEP a prélevé 2 723 000 m^3 répartis de la façon suivante :

Ressource	Volume en 2016
Sèvre Niortaise	2 530 090 m^3
Barrage de la Touche Poupard	192 910 m^3

L'eau traitée est acheminée vers six réservoirs (1 700 m^3) et huit cuves (5 750 m^3), et dessert via 386 km de réseau 11 communes (dont 1 seule hors du territoire Haut Val de Sèvre : La Couarde).
A noter que dans un objectif de sécurisation de l'usine d'eau potable du Cébron, le département propriétaire du barrage, a décidé en accord avec le SMAEDS de réaliser une interconnexion avec le pôle de production du SPAEP du St-Maixentais et du SERTAD. Ce projet est dimensionné de façon à pallier à un incident ou un accident sur l'usine d'une durée supérieure à une demi-journée, d'un problème de sécurité du barrage (vidange nécessaire), d'un problème de mauvais remplissage du réservoir, d'une vidange du plan d'eau nécessaire aux examens réglementaires du barrage (coupure de 6 mois). Ces travaux ont eu lieu en 2016 et 2017. (Source : étude d'impact, juin 2012)

Indicateurs de performance pour le SPAEP du Saint-Maixentais (rapport annuel 2016)

1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la **microbiologie**	100 %
2	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres **physico-chimiques**	91.5 %
3	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	120
4	**Rendement du réseau de distribution** (volume consommé autorisé + volume vendu en gros) / (volume produit + volume acheté en gros) x 100	85.5%
5	**Indice linéaire des volumes non comptés** (volume mis en distribution – volume comptabilisé) / longueur du réseau de desserte / 365	3.2 m^3/km/j
6	**Indice linéaire de pertes en réseau** (volume mis en distribution – volume consommé autorisé) / longueur du réseau de desserte / 365	3.2 m^3/km/j
7	**Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable** (longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N) / 5 / (longueur du réseau de desserte au 31/12/N) x 100	1%
8	**Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau** 60 % - avis de l'hydrogéologue	80%
9	**Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité** (montants en euros des abandons de créances + montants en euros des versements à un fond de solidarité) / volume facturé	0.0336 €/m^3

6.1.1.3 *Le Syndicat des Eaux du Centre-Ouest*

Les ressources

Le Syndicat des Eaux du Centre-Ouest (SECO) alimente en eau la commune de Cherveux. Le Syndicat dessert en eau potable plus de 13 400 compteurs, soit environ 40 000 personnes. Le réseau de distribution représente environ 450 kilomètres de canalisations
L'eau est captée dans deux nappes d'eau souterraines par 12 forages implantés sur les communes de Saint-Maxire et Échiré.

La qualité
Cette eau est acheminée à l'usine de Beaulieu dans la commune d'Echiré pour y subir des traitements lui permettant d'être potable. L'eau fait l'objet de contrôles et d'analyses régulières et de bout en bout de la chaîne : de la zone de captage (eaux brutes) à l'arrivée au robinet (eaux distribuées), en passant par la sortie immédiate de la production, sur le site à Beaulieu. Les analyses n'appellent pas de remarques particulières.

La production et la distribution
Les volumes vendus et distribués par le SECO représentent 2 500 000 m3.

6.1.2 Une qualité de l'eau distribuée améliorée par les filières de traitement

La ressource en eau brute est fragile et a été fortement dégradée par les pollutions diffuses. Ceci a nécessité la mise en place de filières de traitement des NO_3 et pesticides sur une partie du territoire (La Corbelière, La Touche Poupard) depuis 1997. La mise en place de ces filières de traitement, bien que coûteuse, a amélioré la qualité des eaux distribuées. Le taux de nitrates doit être inférieur à 50 mg/l. Les derniers dépassements de la norme observés remontent à janvier 2013 et à avril 2017 (fuite sur canalisation arrivant du barrage).

Les contrôles relatifs à l'eau traitée montrent une bonne qualité de l'eau qui se définit par les caractéristiques suivantes :
- Une faible turbidité,
- Un taux de nitrates inférieur aux normes,
- Un faible taux de pesticides, inférieur à la norme,
- Une analyse bactériologique d'excellente qualité,
- Une eau dure lorsqu'elle provient de la Sèvre et douce lorsqu'elle provient du barrage de la Touche Poupard,
- -un faible taux de fluor, induisant des besoins de supplémentation pour la prévention des caries dentaires.

L'ensemble des paramètres physico-chimiques sont dans la norme.

Les installations de traitement ont été mises en service à partir de septembre 2001. Il y a trois étapes pour que l'eau soit potable :
- La clarification,
- La filtration,
- La désinfection.

Les mêmes dispositifs de traitement sont mis en place pour rendre potable l'eau du syndicat d'eaux du Centre Ouest.

Synoptique de la production d'eau (source : www.sertad.fr)

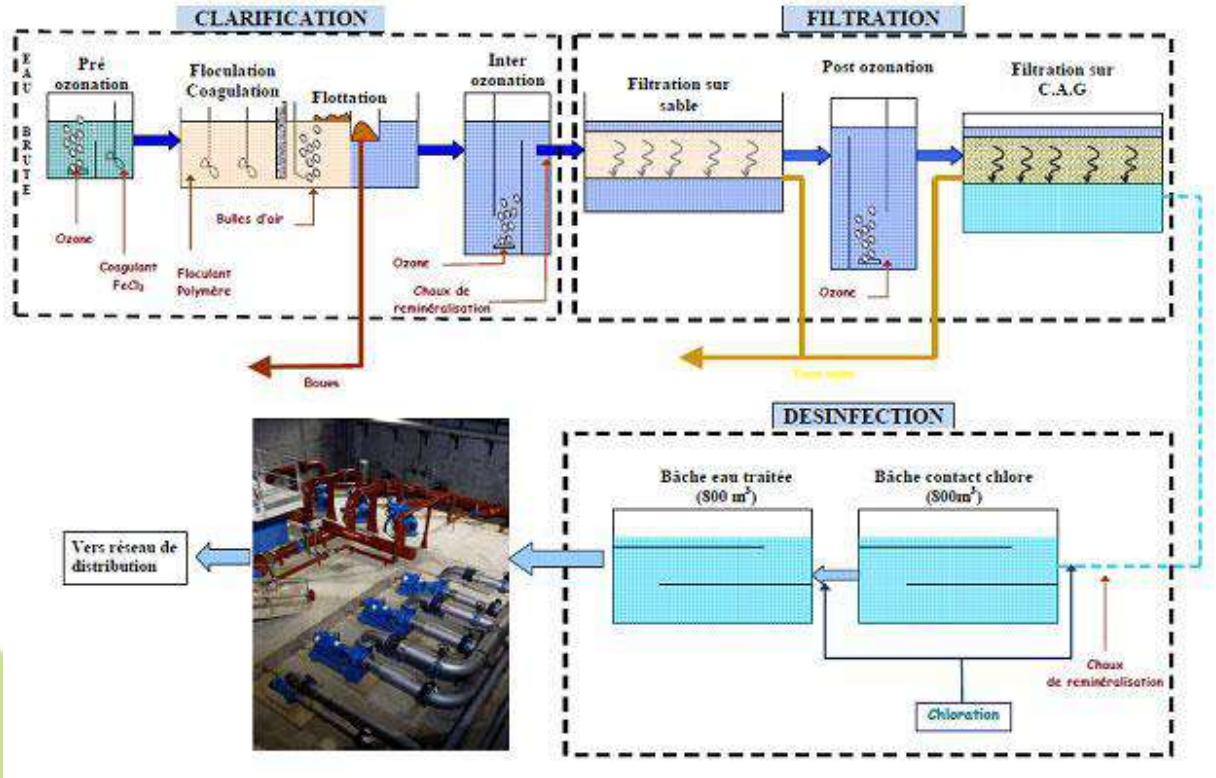

Les boues

Les boues issues des différentes étapes de la potabilisation de l'eau (raclage de la flottation, lavage des filtres) sont récupérées dans une cuve de stockage de 400 m3.

Elles sont reprises pour passer dans une centrifugeuse, puis un malaxeur, après injection de chaux. Après traitement, les boues qui étaient constituées de 97% d'eau, n'en contiennent plus que 70 %.

Les boues chaulées sont transférées vers un centre de compostage, au nord du département pour y être transformées.

Synoptique du traitement des boues (source : www.sertad.fr)

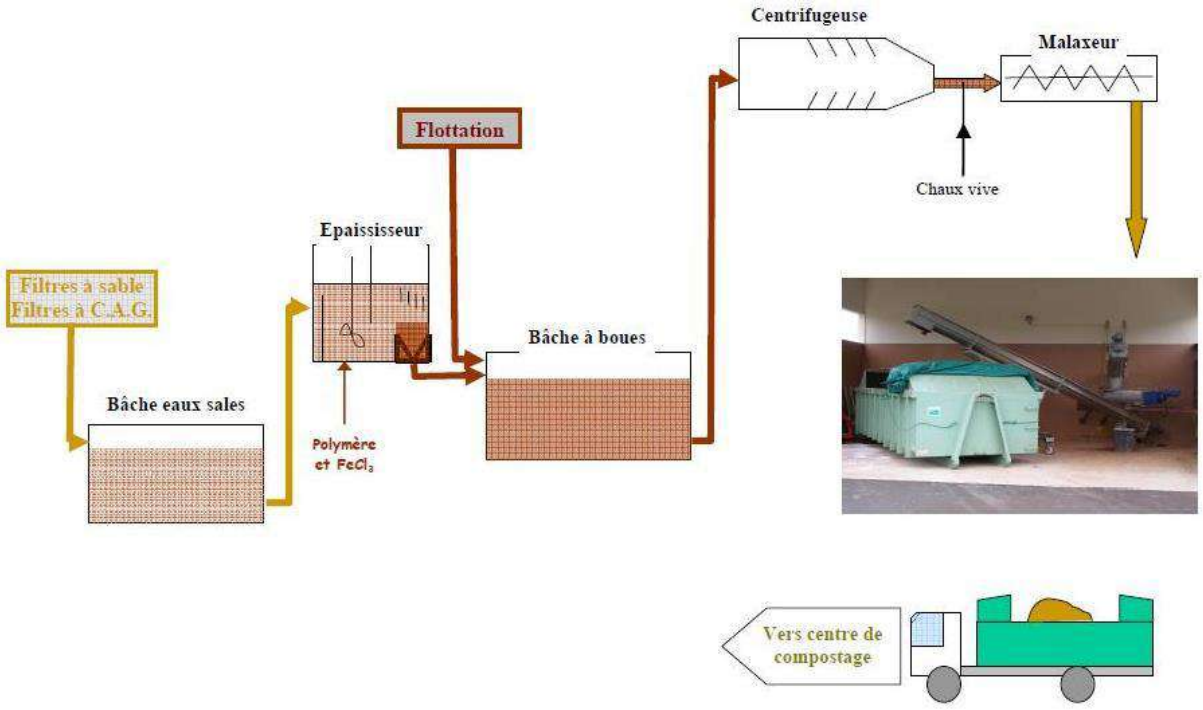

6.1.3 L'évolution du prix de l'eau sur le département

On constate une évolution des prix supérieure à l'évolution du coût de la vie (indice INSEE). Cette augmentation s'explique par la ruralité du territoire, qui oblige la mise en place d'infrastructures de distribution importantes ainsi que par la mauvaise qualité des eaux brutes, qui justifie des dispositifs de traitement importants. Depuis 2016, les tarifs ont cependant été stabilisés.

	2016	2017
Abonnement (HT/an)	50.00 €	50.00 €
Prix du m3 d'eau consommé HT	1.30 € / m3	1.33 € / m3

6.1.4 Le Schéma Départemental d'Adduction en Eau Potable

En Deux-Sèvres, le Conseil Général a commandité en 1995 une étude portant sur la réalisation d'un SDAEP. Le but était de connaître les grands travaux en matière d'adduction d'eau potable qu'il convenait de réaliser pour desservir à la population une eau en quantité et en qualité satisfaisante et conforme à la réglementation. Une actualisation a été faite en 2002 et en 2010.
Sur le département des Deux Sèvres, le volume de production pour l'AEP est en baisse ces dernières années, ce qui témoigne du changement d'attitude des consommateurs.

Le schéma départemental a déterminé des actions prioritaires :

Actions prioritaires	Impact sur le territoire de la CC HVS
1/ Finaliser les opérations prioritaires de sécurisation : interconnexion des 2 barrages (Poupart et Cébron) et restructuration complète du 4B.	La Communauté de Communes n'est pas directement concernée. L'interconnexion a été réalisée.
2/ Protéger les ressources - Lutte contre les pollutions accidentelles : mise en place des protections réglementaires	La Corbelière a fait l'objet d'un périmètre de protection par un arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique ce périmètre.

- Lutte contre les pollutions diffuses : Programme Re-Sources	Celui-ci a été notifié en 2017. Le territoire de la CCHVS est concerné par diverses mesures du programme.
3 – Augmenter les rendements de réseau. Les collectivités doivent faire des études diagnostiques de leur réseau et s'engager à des travaux de réhabilitation pour atteindre les objectifs de 80 % pour les communes rurales et 85 % pour les communes urbaines.	L'objectif est atteint.
4/ Optimiser la gestion du service public : incitation au regroupement	Intégration du syndicat des eaux de la vallée du Lambon dans le SERTAD

6.1.5 Une qualité de l'eau menacée

Le territoire est entièrement situé en :
► zone sensible aux nitrates définie par arrêté préfectoral en date du 22 février 2006 (FRGN204214). Les zones sensibles sont des bassins versants, lacs ou zones maritimes qui sont particulièrement sensibles aux pollutions. Il s'agit notamment des zones qui sont sujettes à l'eutrophisation et dans lesquelles les rejets de phosphore, d'azote, ou de ces deux substances, doivent être réduits.

► Zones vulnérables par le préfet interrégional en charge du bassin/ SDAGE Loire-Bretagne. Une zone vulnérable est une partie du territoire où la pollution des eaux par le rejet direct ou indirect de nitrates d'origine agricole et d'autres composés azotés susceptibles de se transformer en nitrates, menace à court terme la qualité des milieux aquatiques et plus particulièrement l'alimentation en eau potable. Sont désignées comme zones vulnérables les zones où :
- les eaux douces superficielles et souterraines, notamment celles destinées à l'alimentation en eau potable, ont ou risquent d'avoir une teneur en nitrates supérieure à 50 mg/l,
- les eaux des estuaires, les eaux côtières ou marines et les eaux douces superficielles qui ont subi ou montrent une tendance à l'eutrophisation susceptible d'être combattue de manière efficace par une réduction des apports en azote

► zone de répartition des eaux superficielles
Les zones de répartition des eaux sont des zones comprenant des bassins, sous-bassins, fractions de sous-bassins hydrographiques ou des systèmes aquifères, caractérisées par une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins. Procédure : Ces zones sont définies par le décret n°94-354 du 29 avril 1994, modifié par le décret n°2003-869 du 11 septembre 2003. Classées par décret, ces zones sont traduites en liste de communes par les préfets des départements. Dans ces zones, les seuils d'autorisation et de déclarations des prélèvements dans les eaux superficielles comme dans les eaux souterraines sont abaissés. Ces dispositions sont destinées à permettre une meilleure maîtrise de la demande en eau, afin d'assurer au mieux la préservation des écosystèmes aquatiques et la conciliation des usages économiques de l'eau. Dans ces zones, les prélèvements d'eau supérieurs à 8m3/s sont soumis à autorisation et tous les autres sont soumis à déclaration.
* Textes de référence : - Décret n°94-354 du 29 avril 1994 - Décret n°2003-869 du 11 septembre 2003

Il est également couvert par des aires d'alimentation des captages « Grenelle » figurant sur la liste définie en 2009 par les ministères en charge du Développement durable, de la Santé et de l'Agriculture comme les captages les plus menacés par les pollutions diffuses, notamment les nitrates et les produits phytosanitaires. Ces captages « Grenelle » sont celui de la Corbelière, du Vivier, de la Touche Poupart et du Centre ouest. Voir ci-dessous les périmètres de protection éloignée.

AIRES D'ALIMENTATION DES CAPTAGES GRENELLE

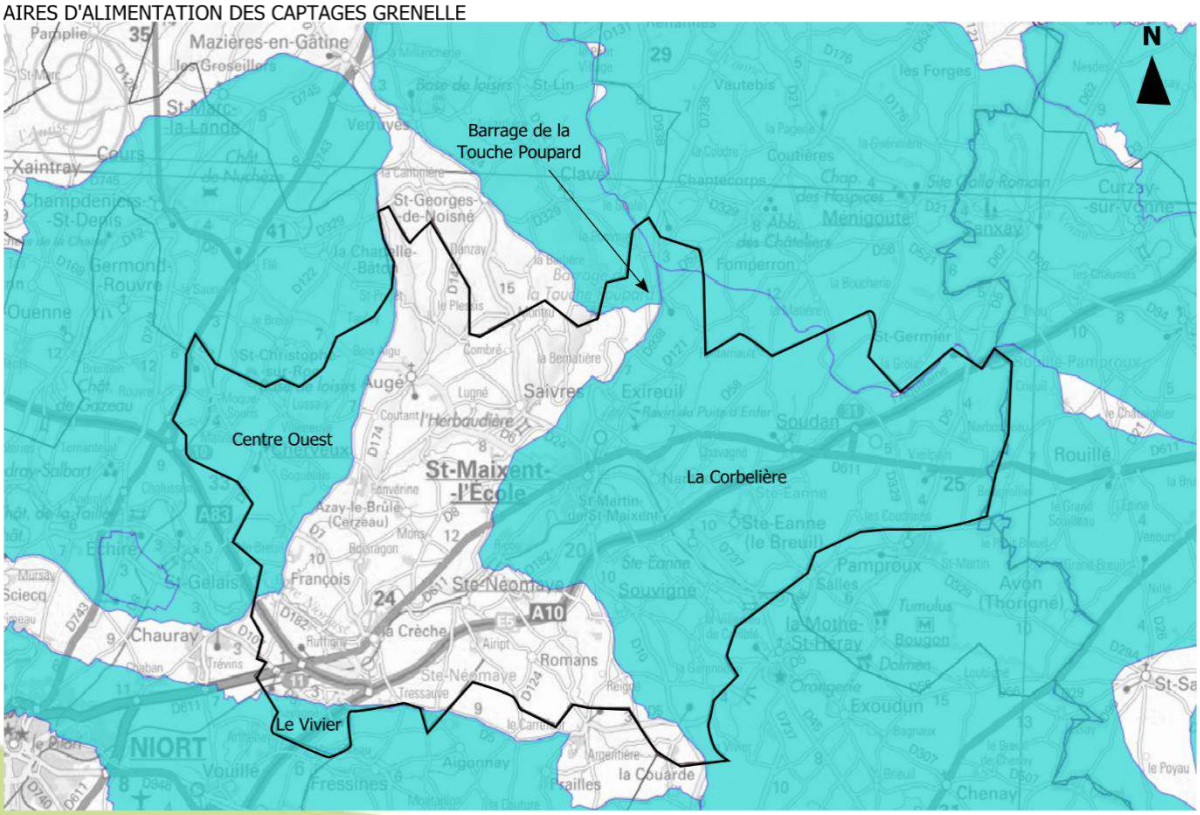

6.1.6 Protection de la ressource

6.1.6.1 *La lutte contre les pollutions accidentelles et ponctuelles : les périmètres de protection*

6.1.6.1.1 Cadre législatif général

Les périmètres de protection (PP) sont destinés à prévenir les contaminations ponctuelles ou accidentelles par des substances polluantes autour des points de prélèvements d'eau destinée à l'alimentation des collectivités publiques.

Il existe trois types de périmètres de protection obligatoire (article L.1321-2 du Code de la santé publique)pour tous les points de captage déclarés d'utilité publique aux termes de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 :

- le périmètre de protection immédiate : il a pour fonction d'empêcher la détérioration des installations de prélèvement ou le déversement ou l'infiltration de substances polluantes ;
- le périmètre de protection rapprochée : il a pour but de protéger le captage vis-à-vis de la migration des substances polluantes ;
- le périmètre de protection éloignée : il est facultatif et prolonge le précédent pour renforcer la protection contre les pollutions ponctuelles et diffuses.

Sur ces zones, diverses actions sont interdites : suppression de l'état boisé des parcelles, suppression de haies, abreuvement direct des animaux, ...

Le tableau suivant indique les ressources en eau potable ayant fait l'objet d'une procédure réglementaire relative à la mise en place de périmètres de protection sur les communes du Haut Val de Sèvre.

Nom du captage	Aquifère	DUP	Communes dans le périmètre de protection
La Corbelière (Azay-le-Brûlé)	Sèvre Niortaise	19/012/2013	Azay-le-Brûlé, Saint-Maixent-l'Ecole, Saint-Martin de Saint Maixent, Nanteuil, Sainte-Néomaye
La Touche Poupard (Saint Georges de Noisné)	Chambon	20/12/1999	Exireuil
La Roche Ruffin infra (Pamproux)	Nappe captive	25/08/2004	Pamproux
Saint Maxire et Echiré	Nappe (Dogger et Lias)	08/07/2005	Augé, Cherveux, François,
Chailloteries Lambon et Echiré (Saint Gelais)	Nappe	02/10/1984 29/01/1985	François, La Crèche
Gachet I et III et Le Vivier (Niort)		Projets	La Crèche (Sud) et Ste-Néomaye

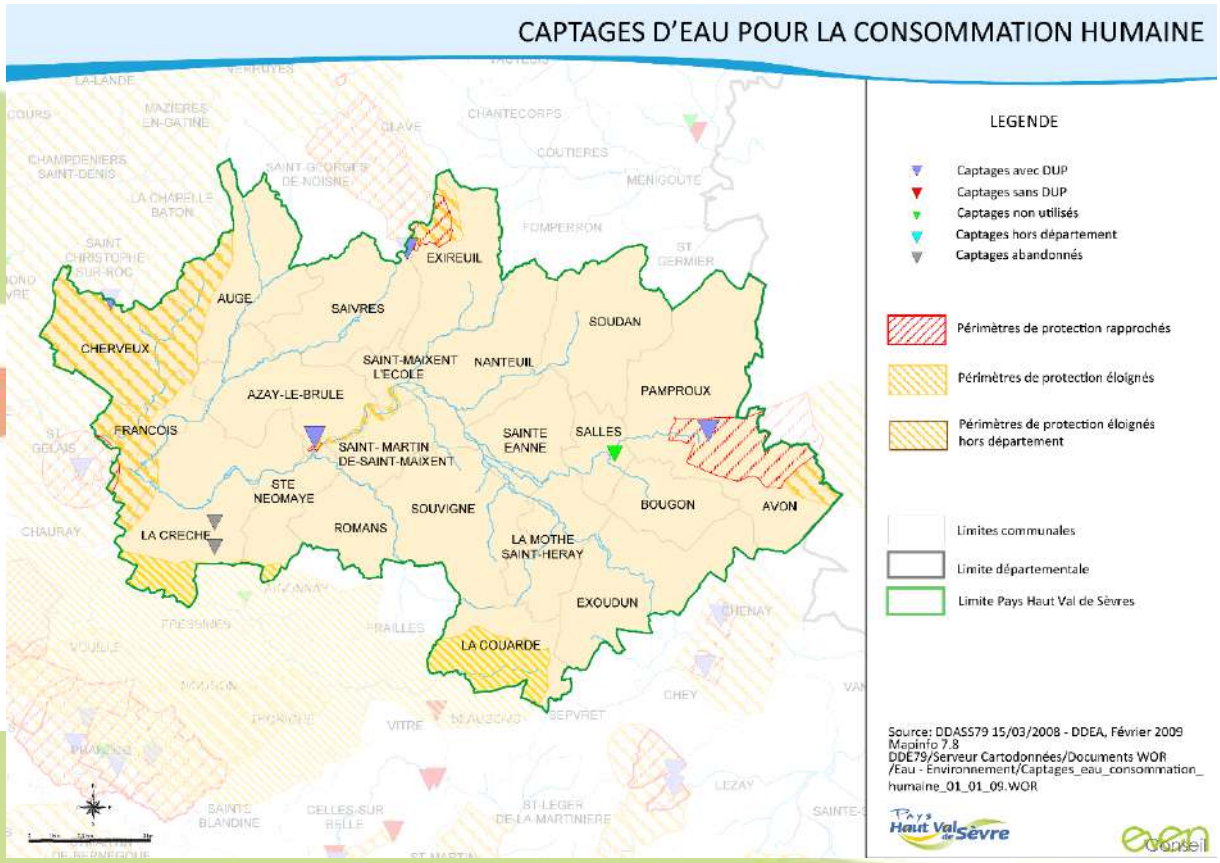

En plus du respect des servitudes de protection réglementaire, les services de l'Etat recommandent de prendre en compte les nouveaux projets de servitude de protection de captages d'eau potable, de façon à lutter contre la constante dégradation qualitative des ressources en eau. Ainsi, il est primordial que des dispositifs appropriés et efficaces de traitement des pollutions soient mis en place, pour les aménagements à venir, sur le territoire du Haut Val de Sèvre.

6.1.6.1.2 Protection au niveau de la prise d'eau de la Corbelière

Les périmètres de protection du captage de la Corbelière ont été révisés. Ils ont fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique par un arrêté interpréfectoral en date du 19 décembre 2013. Celui-ci a été notifié en 2017.

Il comprend trois périmètres :

- un périmètre de protection immédiate autour de la zone du barrage flottant et de l'usine de production ;
- un périmètre de protection rapprochée délimitant deux zones en fonction du degré de relation avec le réseau hydrographique : vallée de la Sèvre, coteaux de la Corbelière, etc. ;
- un périmètre de protection éloignée.

Une réglementation spécifique est mise en œuvre dans le périmètre de protection rapprochée, avec des dispositions plus restrictives dans la zone A que dans la zone B. Certaines prescriptions seront directement applicables dans le PLUi, telles que :

- la conservation des éléments d'occupation des sols telles que aires boisées (photos aériennes 2014 = état 0), prairies permanentes (RPG2013 = état 0) et zones humides (inventaires réalisés = état 0),
- l'interdiction de constructions à vocation d'habitat en dehors des zones classées U,

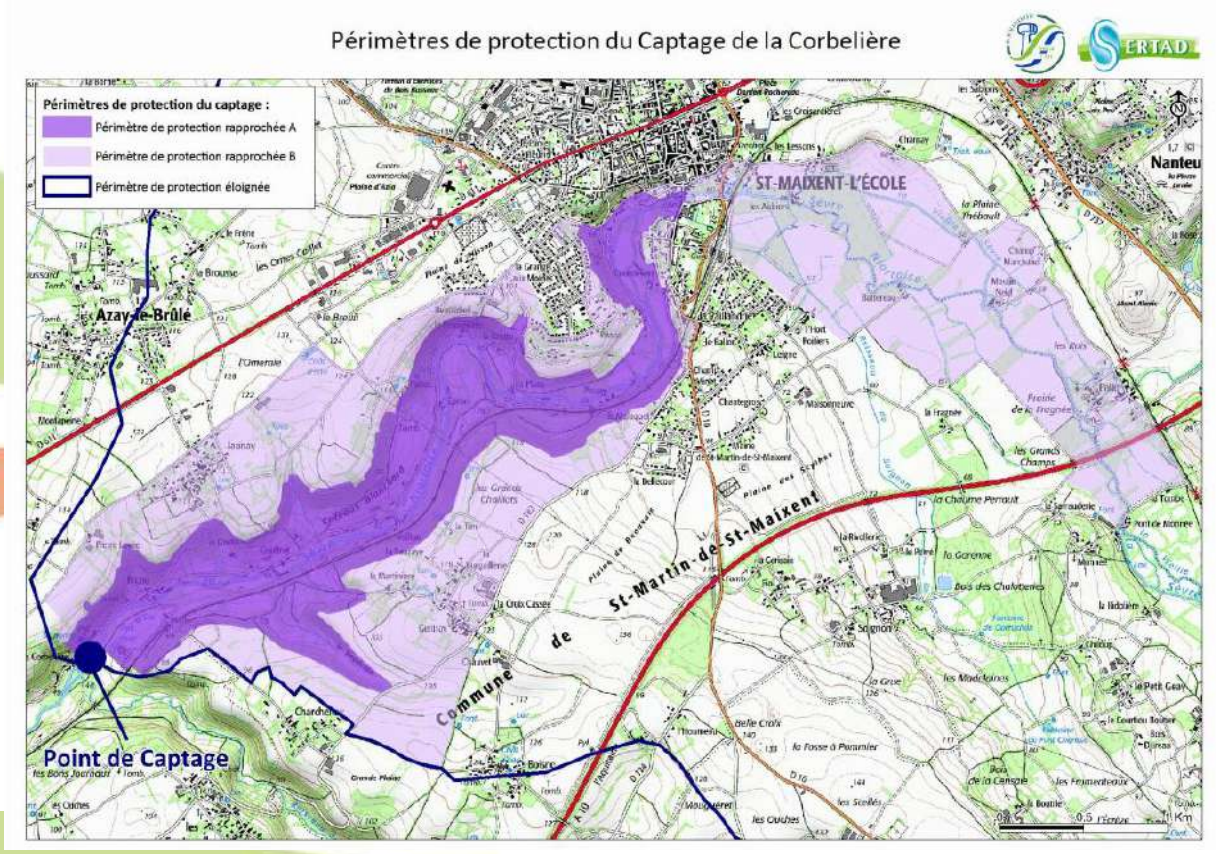

Périmètres de protection du Captage de la Corbelière

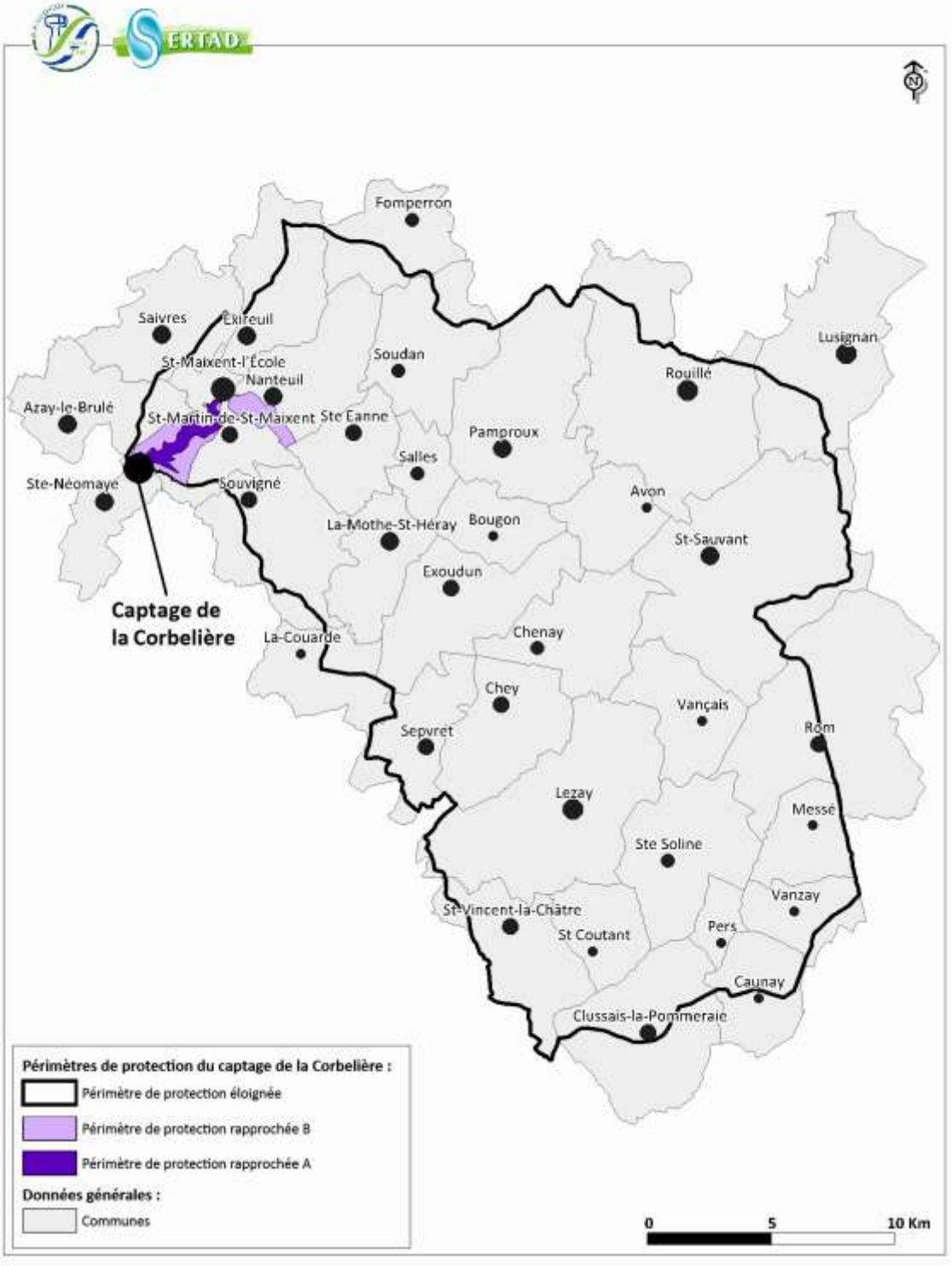

6.1.6.2 *La lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole : le programme « Re-Sources »*

POITOU-CHARENTES
Bassins d'Alimentation des Captages Re-Sources et Captages Prioritaires

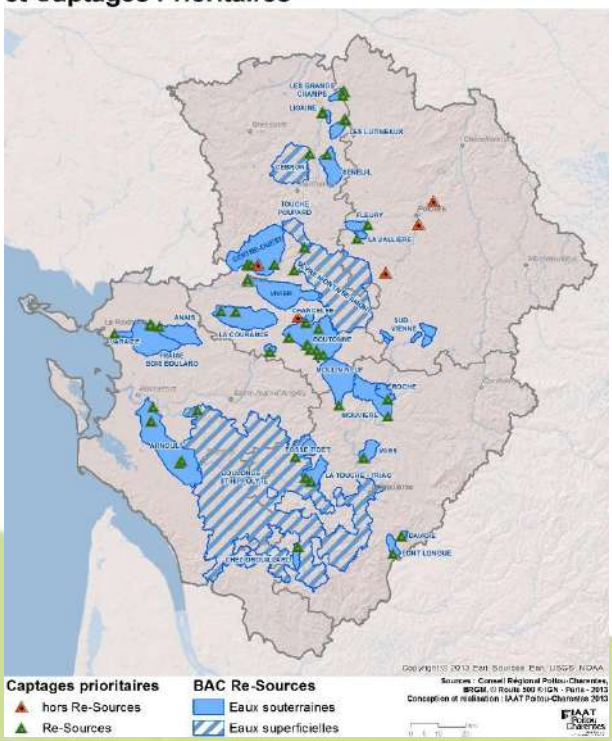

Un programme Re-Sources a été établi sur le bassin versant de la Sèvre Niortaise amont. Le dispositif existe maintenant depuis de nombreuses années et le deuxième contrat territorial 2014-2018 vient de s'achever.
L'objectif prioritaire de ce contrat était de diminuer les pics de concentration en nitrates. Des actions ont aussi été menées pour diminuer les teneurs en pesticides et phytosanitaires dans les eaux.

Le programme d'actions pour le Syndicat des Eaux du Centre-Ouest, établi sur la période 2017-2021 a été validé en Comité de Pilotage le 12 septembre 2016.

Les actions menées sont l'application de Mesures Agro-Environnementales (MAE), un dispositif de financement appelé PCAE (Plan pour la Compétitivité et l'Adaptation des Exploitations), des formations, des concertations avec les différents acteurs, la réalisation de plaquettes techniques, de la sensibilisation vers le grand public.

Les thèmes présents dans le programme d'actions sont les suivants : la couverture du sol en hiver, la gestion des effluents d'élevage, la gestion des fertilisants azotés, les plans d'épandage des effluents industriels, les assainissements collectifs et individuels, la réglementation et l'optimisation de l'usage des produits phytosanitaires, le développement des techniques alternatives de désherbage, l'entretien des infrastructures de transports et des voies communales, la responsabilisation du grand public, ou encore, la gestion des cultures enherbées, la protection des gouffres, l'aménagement paysager, l'entretien des haies et la reconquête et gestion des zones humides.

Ce programme a permis d'améliorer la qualité de l'eau depuis son commencement.
Concernant les nitrates, la valeur limite de qualité de l'eau brute n'a été que rarement dépassée, mais les objectifs du contrat territorial ne sont pas encore atteints.
Pour les phytosanitaires, les valeurs maximales détectées sont en diminution et en deçà des objectifs visés. Les objectifs de teneurs en phytosanitaires seront revus.
Par rapport aux objectifs fixés, le programme d'actions donne de bons résultats. Les actions à venir seront plus particulièrement ciblées sur les secteurs en zones sensibles.

Un second programme Re-Sources a été mis en place sur le bassin versant de la Touche Poupard.

En 2019, de nouveaux programmes Re-sources sont à l'étude dont les objectifs sont les suivants :

Territoires Re-Sources du SERTAD : 3 captages Grenelle / 3 bassins

Captage du barrage de la Touche Poupard

- **Eau superficielle : Le Chambon**
- Volumes prélevés : max. 3.5 Mm^3 /an
- Bassin versant : 55 km^2 - 103 exploitations agricoles

Risques avérés d'Eutrophisation (phosphore / azote)
Détections régulières de pesticides (traitement curatif nécessaire)
-> Enjeu de maintien de l'élevage herbager (²/₃ de la surface agricole en herbe)

Captage de la Corbelière
Bassin versant de la Sèvre Niortaise amont

- **Eau superficielle : La Sèvre Niortaise**
- Volumes prélevés : 1.9 à 2.5 Mm^3 /an
- Bassin versant 573 km^2 - 587 exploitations agricoles

Dépassements ponctuels des normes eaux brutes Nitrates
Détections régulières de pesticides (traitement curatif nécessaire)
-> Constat: 80% des flux d'azote proviennent des surfaces en cultures et 50% des flux sont originaires du Pamproux

Propositions pour les objectifs et la stratégie

Les objectifs

- ✓ Cohérents avec les documents de planification « supra » (SAGE, SDAGE)
- ✓ Cohérents avec l'usage « eau potable » des ressources en eau
- ✓ A envisager à plusieurs échéances : court/moyen/long termes

Les axes stratégiques

- ✓ Évaluation des marges de manœuvre / facteurs externes (politiques ou réglementations agricoles, environnementales, marchés mondiaux...)
- ✓ Mettre en place des leviers techniques mais également économiques et sociaux (ancrage territorial, interaction et synergie des politiques et projets locaux)

Touche Poupard

- ✓ Maintien de l'élevage herbager
- ✓ La protection des zones sensibles (gestion intégrée des ressources en eaux et des milieux aquatiques, aménagement de l'espace

Sèvre Niortaise amont

- ✓ Recentrer les interventions sur le bassin topographique de la Sèvre Niortaise amont
- ✓ Maintien de l'élevage herbager
- ✓ Diversification des assolements et allongement des rotations
- ✓ Poursuivre le travail sur l'optimisation de la couverture des sols en période de drainage (développer les intercultures courtes,...)

6.1.7 La gestion quantitative de l'eau

6.1.7.1 *Le cadre*

La gestion quantitative de la ressource en eau générée par la réforme dite "des volumes prélevables" repose sur une approche globale par bassin versant (ressource disponible et différents usages). Elle détermine, pour chaque bassin versant du volume prélevable par usage et par période, c'est-à dire le volume global que le milieu est capable de fournir tout en garantissant le bon fonctionnement des milieux aquatiques. Les débits objectifs d'étiage (DOE) doivent être respectés 8 années sur 10.
Pour le bassin versant de la Sèvre Niortaise, les volumes cibles à atteindre ont été fixés par le SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin approuvé le approuvé le 29 avril 2011 dans le plan d'aménagement et de gestion durable (PGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Disposition 5D - Assurer l'équilibre entre les prélèvements et la ressource disponible
Sur le bassin de la Sèvre niortaise à l'amont du Pont de Ricou (situé à Azay-le-Brûlé), réduction de 70% des autorisations de prélèvements agricoles (printemps – été) par rapport aux volumes autorisés.

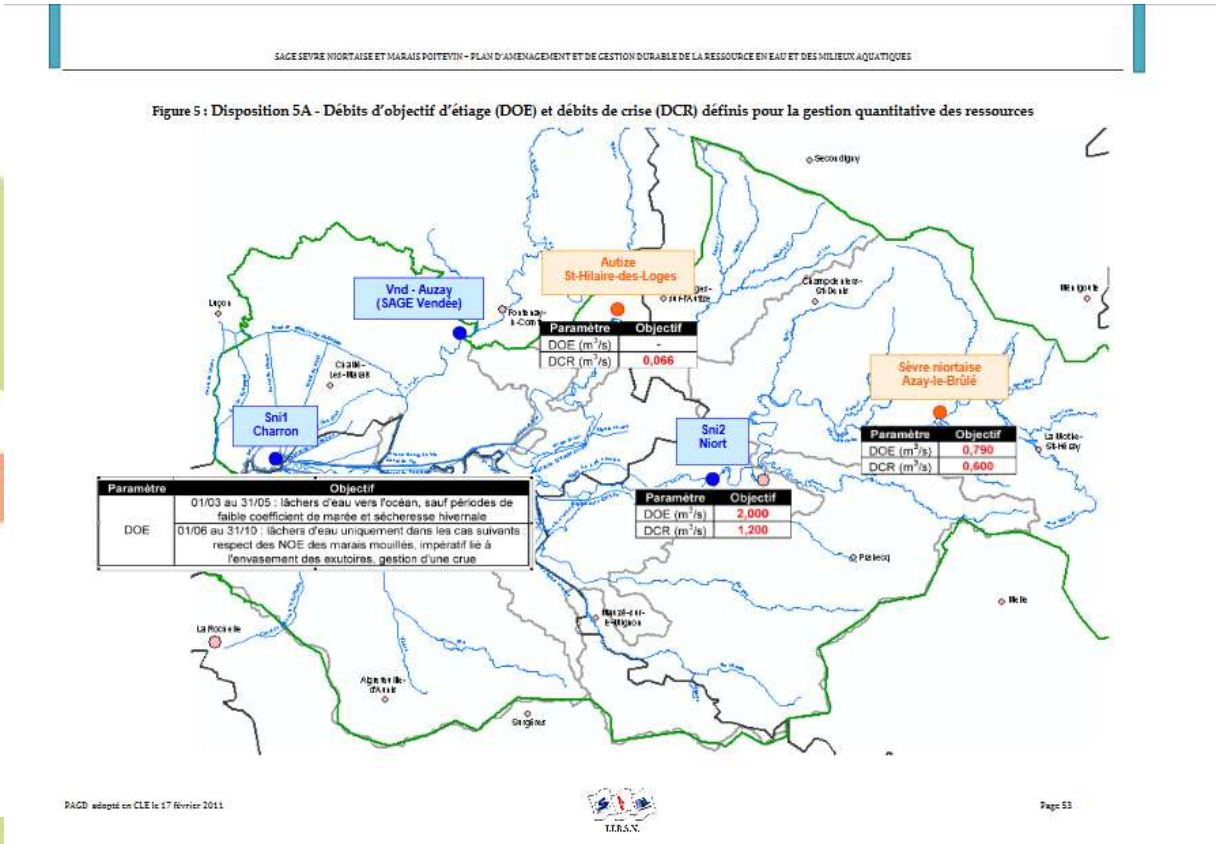

6.1.7.2 *La mise en œuvre de ces objectifs*

Un arrêté cadre interdépartemental délimitant les zones d'alerte et définissant les mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau dans le bassin versant du Marais poitevin est signé chaque année par les 4 préfets compétents. Il tient compte de la gestion par anticipation mise en place sous forme de protocole par l'Etablissement public du Marais Poitevin, et introduit une transition entre la gestion de printemps et la gestion estivale beaucoup plus progressive, en généralisant la mise en place de seuil sous forme de courbe.

Un arrêté inter-préfectoral portant autorisation pluriannuelle de prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole à l'Etablissement Public du Marais Poitevin (EPMP) en tant que organisme unique de gestion collective (OUGC) a été signé le 12 juillet 2016.

Cette autorisation s'applique à tous les prélèvements d'eau (y compris le remplissage hivernal de retenues) destinées à l'irrigation à des fins agricoles quelles que soient la période de l'année et la ressource utilisée, à l'exception des prélèvements à usage domestique au sens de l'article R 214-5 du code de l'environnement.

Les volumes devront évoluer pour atteindre les volumes cibles suivantes au plus tard le 31/12/2021 :

Pour la partie concernant le Haut Val de Sèvre	Volumes cibles printemps été 2021 (m3)
Sèvre Niortaise amont – MP1	1 700 000
Sèvre Niortaise moyenne – MP2	295 000

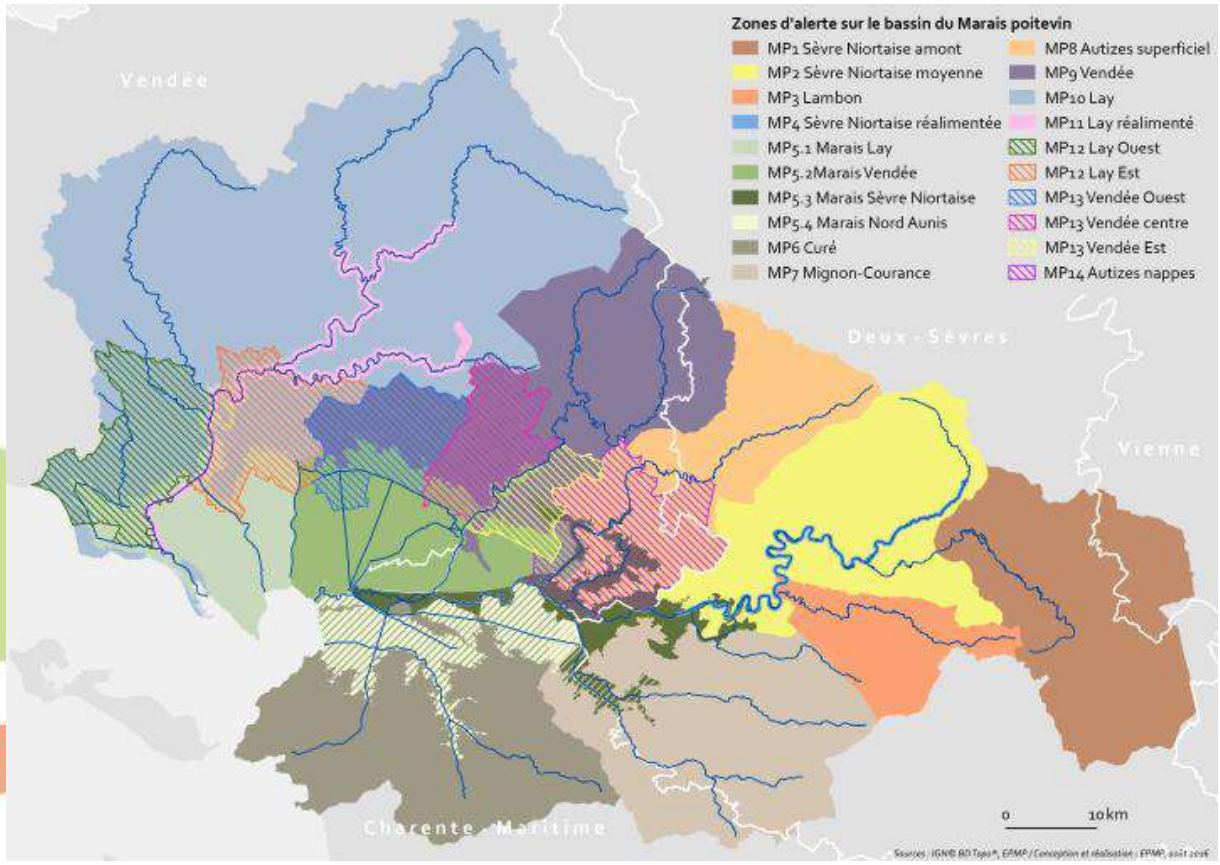

Une répartition prévisionnelle annuelle est indiquée dans l'annexe 2 de l'arrêté. Elle prend en compte les projets collectifs de substitution sur le bassin dans l'objectif d'atteindre l'équilibre quantitatif à l'horizon 2021. La réalisation d'une réserve de substitution entraîne le basculement automatique du prélèvement substitué vers la période hivernale.
Cet arrêté a été annulé le **9 mai 2019 par le tribunal administratif de Poitiers.** ***Cette décision ne suspend pas les prélèvements en cours mais un nouvel arrêté devra être pris.***

Le plan de répartition annuel attribue un volume à chaque irrigant, en fonction de sa demande, des impacts sur le milieu, puis précise la masse d'eau impactée et la période de prélèvement autorisée.
En parallèle, des mesures d'adaptation pour éviter la crise ont été élaborées avec les chambres d'agriculture sous forme de protocoles de gestion collective. Ces protocoles prennent en compte les prélèvements printemps/été dans le milieu et l'ensemble des réserves de substitution inscrites dans les contrats territoriaux de gestion quantitative (CTGQ). Ces contrats permettent la mise en place d'actions pour atteindre les objectifs de bon état quantitatif des eaux.

Sur le territoire de la Communauté de Communes, une réserve de substitution est programmée à Salles :

16 - Salles, Plaine de Grand Pré

Localisation : **Salles, Plaine de Grand Pré**
Volume : **544 100 m3**
Nombre d'exploitations concernées : **16**
Nombre d'exploitations raccordées : **8**
Activité des exploitations : **Polycultures - Elevages - Cultures spéciales**
Nombre de points de prélèvement l'été : **30**
Nombre de points de prélèvement l'été après projet : **12**
Nombre de points de prélèvement substitués : **18**
Nombre de points de prélèvement l'hiver : **2**

(source : http://coopdeleau79.com/cartographie.html)

6.2 Eaux pluviales

Cette compétence deviendra obligatoire pour la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre au 1er janvier 2020.

A ce jour, aucune commune du Haut Val de Sèvre n'a réalisé de zonage pluvial ou de schéma directeur de gestion des eaux pluviales. Le diagnostic est à établir avant de pouvoir déterminer les besoins.

6.3 Assainissement

L'assainissement collectif et non collectif fait partie des compétences de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre.

Suite aux différentes réformes, un nouvel Etablissement Public à Coopération Intercommunal à fiscalité propre a été créé au 1er janvier 2014 (arrêté préfectoral n°2013-149-0004 du 29 mai 2013). Cet EPCI est issu de la fusion des communautés de communes d'Arc en Sèvre et du Val de Sèvre, et de l'extension aux communes d'Avon et de Salles et a été nommé Communauté de Communes Haut Val de Sèvre.

La compétence assainissement des eaux usées sur l'ensemble de cet EPCI n'a pas été immédiate. C'est seulement au 1er janvier 2015 que la compétence s'est appliquée aux 19 communes. Une Régie Assainissement dotée de la seule autonomie financière a été créée par délibération du 30 novembre 2016. Cette régie relève du régime juridique des Services Publics à caractère Industriel et Commercial (SPIC).

Jusqu'au 31 décembre 2016, la SAUR agissait en tant que délégataire sur le secteur de l'ancien SIVU de l'agglomération Saint Maixentaise (Exireuil, Nanteuil, Saint Maixent l'École, et une partie d'Azay-le-Brûlé et de Saint Martin de Saint Maixent). Le SIVU ayant été dissout au 1er janvier 2015.

Depuis le 1er janvier 2017, la régie assainissement (collectif et non collectif) intervient sur l'ensemble des 19 communes de la CCHVS.

6.3.1 Assainissement collectif

6.3.1.1 *Le service*

Les missions du service assainissement collectif

La régie a pour vocation de gérer l'assainissement collectif des eaux usées, c'est à dire le contrôle des raccordements au réseau public de collecte, la collecte, le transport et la dépollution des eaux usées, ainsi que l'élimination des boues produites.

Ces missions englobent la réalisation des différents investissements nécessaires, la conduite des stations d'épuration, le curage des réseaux, les analyses et les prélèvements réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire et le traitement des boues.

Règlement du service public d'assainissement collectif

Le règlement du service public de l'assainissement collectif, approuvé par le conseil communautaire Haut Val de Sèvre définit les conditions et modalités auxquelles est soumis le déversement des eaux usées dans les ouvrages publics d'assainissement de la CCHVS.

Financement du service

Le service assainissement collectif est uniquement financé par les usagers qui sont assujettis à la redevance de l'assainissement perçue sur la facture d'eau, selon la consommation d'eau (et non par la fiscalité locale).
Le tableau ci-dessous reprend le prix du service de l'assainissement pour 2017, 2018 et 2019. Les chiffres annoncés font références à une consommation de 120m³ d'eau, en incluant la redevance de 0,18€/m³ perçue par l'Agence de l'eau Loire Bretagne dans le cadre de la « modernisation des réseaux de collecte » (permet la subvention de travaux d'équipement et de mise en conformité pour améliorer la qualité de l'eau).

	2017			2018			2019		
	Total (€ TTC)	**Cout (€/m³)**	% écart 2016/2017	**Total (€ TTC)**	**Cout (€/m³)**	% écart 2017/2018	**Total (€ TTC)**	**Cout (€/m3)**	% écart 2018/2019
Haut Val de Sèvre	325,38 €	2,71 €	**-6,09%**	304,26 €	2,54 €	**-6,94%**	284,46 €	2,37 €	**-6,96%**
Augé	240,90 €	2,01 €	3,29%	248,82 €	2,07 €	3,18%	256,74 €	2,14 €	3,08%
Saivres	273,90 €	2,28 €	**-1,45%**	271,26 €	2,26 €	**-0,97%**	267,30 €	2,23 €	**-1,48%**
La Crèche	283,14 €	2,36 €	1,40%	288,42 €	2,40 €	1,83%	292,38 €	2,44 €	1,35%
Agglo St Maixent	250,14 €	2,08 €	2,11%	254,10 €	2,12 €	1,56%	259,38 €	2,16 €	2,04%
Moyenne CCHVS	274,69 €	2,29 €	-0,48%	273,37 €	2,28 €	-0,48%	272,05 €	2,27 €	-0,49%

Par délibération du 17 décembre 2014, il a été instauré un lissage des tarifs dès le 1er janvier 2015 de manière à disposer en 2020 d'un tarif unique.

Les entreprises sont également assujetties à une facturation en fonction de leur consommation, Le prix théorique pour un industriel consommant 120m³ est de 391,56€ HT (3,26€ HT/m³) soit 430,71€ TTC (3,59€ TTC/m³).

Le volume annuel facturé en 2017 représente809 137 m³ pour les usagers et pour les industriels de la ZA d'Atlansèvre de La Crèche, 36 626 m³ soit un total général **845 763 m³.**

La facturation est assurée par convention avec :

- Le SERTAD pour les communes de La Crèche, Pamproux, Sainte-Néomaye, Salles, Soudan.
- Le SPAEP de la Corbelière pour les communes d'Augé, Azay le Brûlé, Exireuil, Nanteuil, Saint Maixent l'École, Saint Martin de Saint Maixent, Saivres.
- Le SECO pour la commune de Cherveux.

Le service perçoit également une Participation de l'Assainissement Collectif (PAC) lors de tout nouveau raccordement au réseau public (1 100€ net / branchement).

6.3.1.2 *La population desservie par le réseau collectif*

L'ensemble du territoire Haut Val de Sèvre n'est pas desservi par l'assainissement collectif, ce sont tout de même plus de 20 500 personnes qui vivent sur une zone collectée dont un peu plus de 17 836 sont raccordables (17 438 raccordées). Au total, 8 471 branchements sont présents soit un taux de raccordement sur l'ensemble du territoire de 98%.
Particularité à noter, le village de Villeneuve sur la commune de La Crèche est raccordé au réseau de la Communauté d'Agglomération de Niort (CAN) via la commune de Vouillé.

Le bourg de Cherveux est également raccordé à une station de la CAN via la commune de Saint Gelais.

Le tableau ci-dessous résume l'estimation du nombre d'habitants desservis par le réseau collectif :

Commune	Code INSEE	Pop Zone collectée	Pop raccordable Zone collectée	Nombre Branchements	Pop Raccordée	Taux raccordement
Augé	79020	340	340	148	340	100%
Azay le Brûlé	79024	198	198	86	198	100%
Cherveux	79086	663	663	327	660	99,5%
Exireuil	79114	1558	992	454	954	96%
La Crèche-bourg	79048	5665	4 800	2 362	4 682	98%
Nanteuil	79189	1674	1087	500	1050	96,5%
Pamproux	79201	1 322	1 322	750	1300	99%
Sainte-Néomaye	79283	274	274	95	274	100%
Saint Maixent l'École	79270	6852	6676	3106	6500	97%
St Martin de Saint Maixent	79276	1118	573	229	520	90%
Saivres	79302	506	506	203	490	96,8%
Salles	79303	255	250	112	245	98%
Soudan	79316	225	155	99	225	100%
TOTAL		**20650**	**17836**	**8471**	**17438**	**98%**

6.3.1.3 *Le réseau de collecte*

Le réseau de collecte des eaux usées est de type séparatif sur l'ensemble du territoire de la CCHVS. Les communes desservies par un réseau sont : Augé, Azay le Brûlé, Cherveux, Exireuil, La Crèche, Nanteuil, Pamproux, Saivres, Salles, Soudan, Saint Maixent l'École, Saint Martin de Saint Maixent, Sainte-Néomaye, ce qui représente un réseau global (canalisation gravitaire et refoulement) d'un peu plus de 180 km.

		Canalisation	Refoulement	Total général
Agglomération Saint Maixentaise		**60,76 km**	**4,62 km**	**65,38 km**
Azay le Brûlé	Beausoleil	1,14 km	/	1,14 km
Exireuil	Bourg	7,34 km	0,09 km	7,43 km
Nanteuil	Bourg	11,56 km	2,48 km	14,04 km
Saint Maixent	Bourg	35,93 km	1,77 km	37,71 km
Saint Martin	Bourg	4,78 km	0,28 km	5,06 km
Commune		**102,27 km**	**19,03 km**	**121,30 km**
Augé	Bourg	5,07 km	/	5,07 km
Azay le Brûlé	Cerzeau	0,51 km	/	0,51 km
Cherveux	Bourg	6,17 km	2,60 km	8,77 km
La Crèche	Bourg	57,80 km	11,88 km	69,69 km
	Villeneuve	2,46 km	0,48 km	2,94 km
Nanteuil	Pallu	1,13 km	0,71 km	1,84 km
Pamproux	Bourg	13,67 km	0,57 km	14,24 km
	Narbonneau	1,33 km	0,88 km	2,21 km
	La Villedieu	1,19 km	0,16 km	1,35 km
Sainte Néomaye	Bourg	1,75 km	0,31 km	2,06 km

Saivres	Bourg	4,92 km	0,86 km	5,78 km
	Lugné	1,32 km	/	1,32 km
Salles	Bourg	2,08 km	0,58 km	2,66 km
Soudan	Bourg	2,38 km	0,48 km	2,86 km
	Le Souci	0,46 km	0,11 km	0,57 km
Total général		**163,03 km**	**23,64 km**	**186,67 km**

Afin de remonter les effluents collectés, des postes de relevage (publics) sont nécessaires. Au total 74 postes de refoulement sont recensés sur l'ensemble du territoire (plus 5 postes en stations). Ces postes sont majoritairement équipés de deux pompes, et sont suivis par télégestion (ce qui permet une meilleure gestion).

Des postes de refoulement sont également présents dans certains lotissements privés, ainsi que chez des particuliers. Ceux-ci relèvent donc de la responsabilité des propriétaires et non du service assainissement (hormis quelques cas particuliers sur la commune de La Crèche).

6.3.1.4 *Les équipements de traitement*

Au total, le territoire est équipé de 15 stations d'épuration (STEP). Ces STEP possèdent toutes des capacités de traitement différentes, en fonction de la population raccordée et raccordable, et du dimensionnement réel des ouvrages.

15 stations d'épuration pour 10 communes desservies.
4 stations de type boues activées
4 lagunages
5 filtres à roseaux
2 filtres à sable

Cf. carte de localisation et tableau de présentation de ces stations pages suivantes

Pour quantifier la quantité de pollution des eaux résiduaires, les textes administratifs utilisent le nombre estimé d'équivalents habitants (EH) soit la DBO5 exprimée en kg/jour. La DBO5 ou Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours, représente la quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes pour oxyder (dégrader) l'ensemble de la matière organique présente dans un échantillon d'eau maintenu à 20°C, à l'obscurité, pendant 5 jours. Un habitant produit en moyenne une charge de pollution équivalente à 60 grammes de DBO5 pour une journée.

Pour les STEP ayant une capacité inférieure à 12kg de DBO5/jour, l'exploitant n'a pas d'obligations réglementaires d'effectuer un bilan 24 heures.
Pour les stations de taille inférieure à 120 kg de DBO5/j, l'arrêté du 21 juillet 2015 impose la mise en place d'un cahier de vie comprenant 3 sections distinctes : la gestion, la surveillance et le suivi du système d'assainissement.

Pour les stations supérieures 120 kg de DBO5/j (>2000 EH) un manuel d'auto-surveillance est obligatoire.
Chaque station se voit donc attribuer des normes de rejets à respecter en concentration et/ou en rendement, en fonction de ces caractéristiques techniques, de sa taille, etc. Dans le rapport du schéma d'assainissement collectif révisé, les normes sont présentées pour chaque STEP, la DCO, la DBO5 et les MES sont des valeurs moyennes journalières. Pour les paramètres de NK et de PT, il s'agit de valeurs moyennes annuelles.

Dans le présent rapport, il est proposé de faire une présentation générale et de ne retenir ensuite qu'une synthèse de l'état des stations résultant de l'étude du schéma d'assainissement collectif révisé.

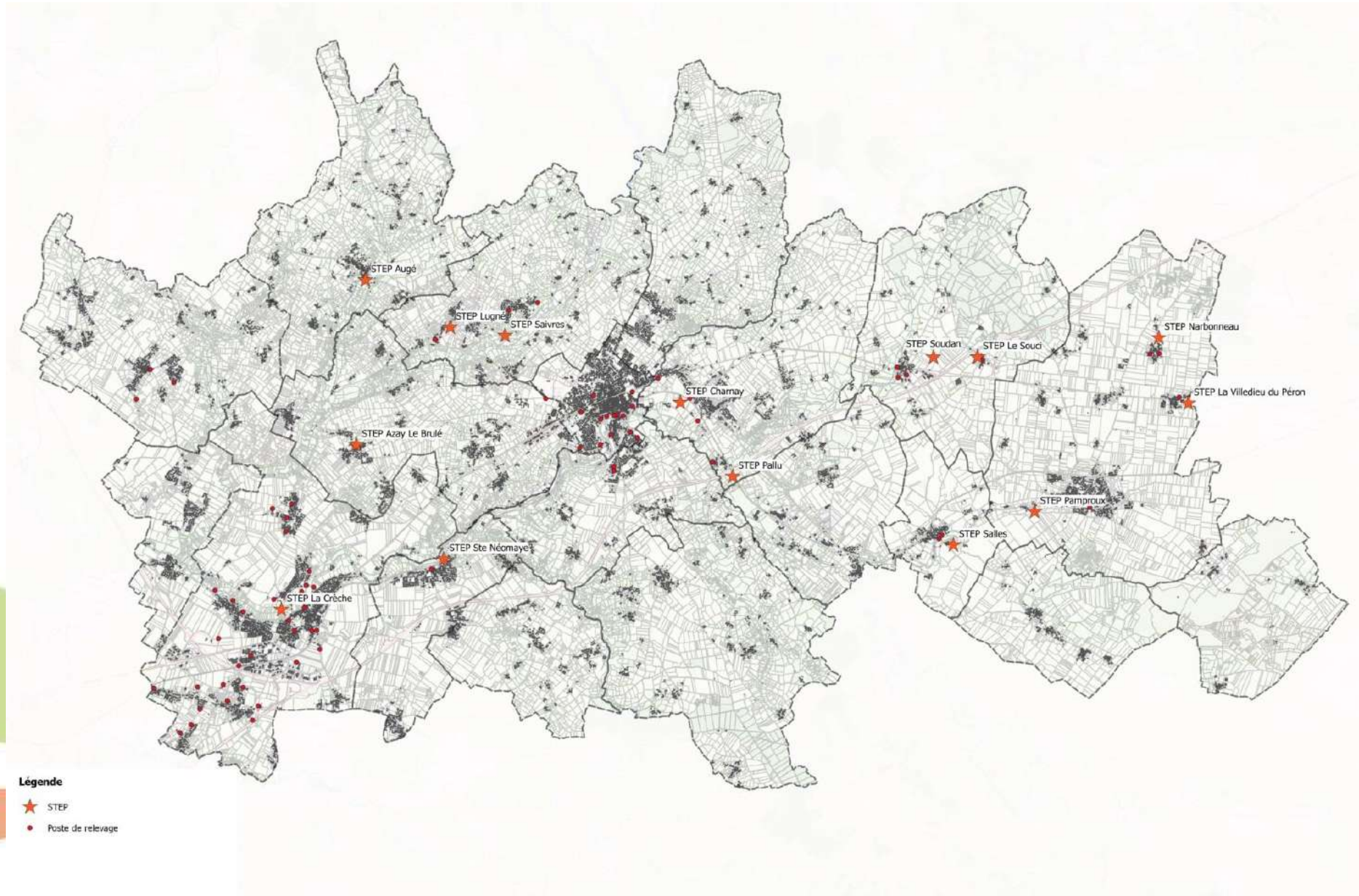

Haut Val de Sèvre **Mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre**	**Situation des stations d'épuration sur le territoire de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre**	*Fond de carte : © les contributeurs d'OpenStreetMap*	0 1500 3000 m N

Données de 2017	Création	N° SANDRE	Types	Capacité	DBO5 nominale (mg/l)	Volume nominal (m3/j)	Volume traité (m3/j)	Capacité hydraulique	Débit temps sec (m3/j)	Pop supposée raccordée (EH)	EH estimé via le Q tps sec (120l/j/EH)	Capacité STEP
STEP Le Souci	2005	0479316S0002	**Filtre à sable**	**25**	1,5	3,75	1	**27%**	1	**15**	**8**	**33%**
STEP Azay Le Brulé	1998	0479024S0001	**Filtre à sable**	**100**	6	15	7	**47%**	5	**56**	**42**	**42%**
STEP Narbonneau	2005	0479201S0003	**Lagunage**	**100**	6	15	14	**93%**	12	**80**	**100**	**100%**
STEP Pallu	2005	0479201S0002	**Filtre roseaux**	**150**	9	22,5	15	**67%**	13	**50**	**108**	**72%**
STEP La Villedieu du Perron	2005	0479302S0001	**Filtre roseaux**	**150**	9	22,5	8	**36%**	8	**90**	**67**	**44%**
STEP Lugné	1994	0479189S0002	**Lagunage**	**150**	9	22	13	**59%**	-	**100**	**-**	**67%**
STEP Soudan	2005	0479316S0001	**Lagunage**	**192**	11,5	28,8	25	**87%**	23	**130**	**192**	**100%**
STEP Salles	2008	0479303S0001	**Filtre roseaux**	**320**	19,2	48	23	**48%**	20	**200**	**167**	**52%**
STEP Augé	1981	0479020S0001	**Lagunage**	**400**	24	68	36	**53%**	-	**240**	**-**	**60%**
STEP Ste Néomaye	2007	0479283S0001	**Filtre roseaux**	**400**	24	60	44	**73%**	30	**274**	**250**	**63%**
STEP Saivres	2000	0479302S0002	**Filtre roseaux**	**600**	35	90	26	**29%**	35	**400**	**292**	**49%**
STEP Pamproux	2012	0479201S0001	**Boue activée**	**1 800**	108	270	101	**37%**	100	**1 300**	**833**	**46%**
STEP La Crèche	2017	0479048S0002	**Boue activée**	**6 600**	396	2000	776	**39%**	733	**3900 + zone indu**	**6108**	**93%**
STEP Charnay	2005	0479189S0002	**Boue activée**	**17 000**	1020	2550	1290	**51%**	1171	**9 245**	**9758**	**57%**

Les STEP en fonctionnement sur le territoire ont pour la plupart moins de 20 ans (moyenne de 15 ans) hormis celle d'Augé qui est la plus ancienne, avec une mise en service en 1981.

Sur le territoire, 7 stations sont considérées de petites tailles (en jaune dans le tableau), 3 de tailles moyennes (vert), une de taille intermédiaire (orange) et 3 de tailles plus importantes (en bleu dans le tableau). Le parc de traitement des eaux usées de la Communauté de Communes est donc considéré comme de taille moyenne, ce qui est en corrélation avec l'occupation du territoire.

Les stations d'épuration fonctionnent via les procédés de traitement suivants :

- 7 traitements par lits bactériens dont 5 avec des plantations de roseaux
- 4 traitements par lagunages
- 3 traitements par boues activées en aération prolongées avec traitement physico-chimique en complément

Pour l'ensemble des stations la capacité hydraulique n'est pas dépassée, elle est même bien en deçà. Seules les STEP de Narbonneau, de Soudan et de Sainte-Néomaye voient leur capacité dépasser les 70%. Il est important de prendre en compte cette information puisque des modifications de zonage d'assainissement, avec l'ajout de nouvelles zones pourrait conduire à un dépassement de ces capacités. Pour les autres stations du territoire, il y a donc globalement la possibilité de raccorder de nouvelles installations.

Les populations supposées raccordées aux stations d'épuration sont des estimatifs, aujourd'hui aucun document ne permet de recenser l'ensemble des raccordements au sein de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre. Ces estimatifs ont été comparés aux nombres d'équivalent habitant estimés via les débits par temps secs. Les résultats de ces deux données indiquent des ressemblances mais également des divergences plus ou moins importantes. Il est nécessaire de prendre des « pincettes » au niveau de l'analyse de ces résultats, en effet les débits par temps secs peuvent dans certains cas être des estimations via les temps de fonctionnement des pompes, et non par un débitmètre, ce qui est le cas pour la STEP de Pallu ou bien celle de Saivres.

Certaines stations apparaissent sensibles aux eaux claires parasites. Cette problématique est bien connue et doit être traitées afin d'améliorer le fonctionnement des réseaux et des stations.
En ce qui concerne les stations supérieures à 12kg de DBO5/j (soumis au bilan 24h), les rendements épuratoires semblent satisfaisants hormis pour la station d'Augé.

La station de Sainte-Néomaye ne présente aucun résultat puisque cette dernière n'est soumise qu'une année sur deux au bilan 24h.

Données de 2017		STEP Salles	STEP Augé	STEP Ste Néomaye	STEP Saivres	STEP Pamproux	STEP La Crèche	STEP Charnay
Création		2008	1981	2007	2000	2012	2017	2005
Types de filières		Filtre roseaux	Lagunage	Filtre roseaux	Filtre roseaux	Boue activée	Boue activée	Boue activée
Capacité (EH)		320	400	400	600	1 800	6 600	17 000
DBO5	Concentration (mg/l)	11	110	*	3	3	3,9	**3,12**
	Rendement (%)	**97,7%**	**35,3%**	*	**98,2%**	**99,0%**	**97,5%**	**99,0%**
DCO	Concentration (mg/l)	78	327	*	40	30,5	33,8	**36,5**
	Rendement (%)	**92,9%**	**42,1%**	*	**90,8%**	**96,8%**	**92,1%**	**95,4%**
MES	Concentration (mg/l)	11	120	*	2	3,3	4,29	**5,18**
	Rendement (%)	**97,8%**	**57,1%**	*	**98,0%**	**99,1%**	**96,1%**	**97,4%**
NTK	Concentration (mg/l)	3,6	**30**	*	2	**4,75**	**3,27**	**6,17**
	Rendement (%)	97,0%	55,9%	*	97,6%	95,0%	95,4%	**94,0%**
NGL	Concentration (mg/l)	54,9	**31,7**	*	65,2	**5,78**	**13,3**	**8,7**
	Rendement (%)	54,3%	54,1%	*	22,5%	93,9%	**81,0%**	**91,4%**
Pt	Concentration (mg/l)	10,8	**6,91**	*	7,59	**0,21**	**1,57**	**0,41**
	Rendement (%)	27,0%	40,9%	*	0,0%	98,4%	**78,9%**	**96,1%**

Les stations d'épuration situées sur le territoire de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre ne sont donc pas saturées et présentent des résultats épuratoires satisfaisants au vu de la réglementation.

Les besoins exprimés : la mise en place d'un réseau de collecte et le traitement des eaux usées dans le quartier de la Villedieu de Comblé (Sainte-Eanne) apparaît comme une priorité. Les constructions sont situées sur des terrains de faible superficie qui ne peuvent assurer un traitement efficace des eaux usées par un dispositif individuel. En outre, le quartier est situé à proximité de la Sèvre, en zone inondable. De fait, les risques de pollution des sols et des eaux sont importants et problématiques dans le périmètre de protection du captage d'eau potable de la Corbelière. Une étude est en cours afin de déterminer les solutions les plus efficaces pour traiter ce problème. Plusieurs hypothèses peuvent être envisagées :

- Soit un raccordement à une station implantée hors zone inondable sur Sainte-Eanne,
- Soit un raccordement au réseau et à la station de la Mothe-Saint-Heray.

Des contacts ont été pris avec le Syndicat d'Eau de Lezay, en charge de l'assainissement collectif de la Mothe-Saint-Heray, afin d'étudier la possibilité d'un raccordement.

6.3.1.4.1 Incidence de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

Aucune connaissance en quantitatif et qualitatif des rejets accidentels ayant un impact sur le milieu naturel.
L'obturation, puis le débordement des réseaux, en attente de l'intervention du service assainissement, peut avoir un rejet plus ou moins direct dans le milieu récepteur.
La création d'un service d'astreinte en juillet 2006 permet une intervention 24 h / 24 et 7 j / 7 sur tout le zonage collectif et sur les communes concernées du territoire.
La mise en place en février 2008 d'une télégestion et supervision permet d'intervenir avant débordement des postes et des réseaux.
En cas de fortes pluies et persistantes, deux postes de relèvement sur Pamproux Bourg peuvent néanmoins déborder ponctuellement sans connaissance de débit et d'impact sur le milieu récepteur.
Le poste du Pairé (La Crèche bourg) est également sujet à ce type de problème. Il est équipé d'un trop plein via la Sèvre Niortaise qui doit être équipé d'un débitmètre afin de connaître les volumes effectivement rejetés vers le milieu récepteur.

6.3.1.4.2 Taux de boue issues des ouvrages d'épuration selon les filières conformes à la réglementation

Mode de calcul de l'indicateur : (Tonnes de Matière Sèche/Tonnes de Matière Sèche admises par la filière conforme) X100

Station d'épuration de Pamproux Bourg : 100 %
Les boues évacuées de la station de Pamproux sont traitées sur plate forme agréée.

Station d'épuration de la ZA d'Atlansèvre: 100%
Station d'épuration de La Crèche Bourg : 100 %
Station d'épuration de Nanteuil-Charnay : 100%
Les boues des stations Atlansèvre et La Crèche Bourg et Charnay (Nanteuil) sont épandues en agriculture (dossier de déclaration - plan d'épandage)

Station d'épuration du Souci : 100 %. Les boues ont été acheminées à la STEP de Niort-Goilard pour traitement.

6.3.1.4.3 Zonage d'assainissement collectif

Toutes les communes de la Communauté de Communes ont élaborées un schéma d'assainissement. La procédure a été conduite à son terme sauf à François où l'enquête publique n'a pas été réalisée.

☞ Voir tableau page suivante reprenant la Solution retenue et la Synthèse du rapport de zonages des techniques d'assainissement

Perspectives d'évolution:
Certains secteurs destinés à être collectés restent à raccorder. Mais on peut s'interroger sur la pertinence de certains zonages d'assainissement collectif sauf lorsqu'il existe des enjeux environnementaux forts. A l'époque où ces zonages ont été réalisés, la tendance était encore à la généralisation d'assainissement collectif. Aujourd'hui, le principe mis en avant est plutôt de garder les eaux usées et les eaux pluviales sur le terrain même de la construction de façon à éviter une concentration des polluants dans les cours d'eau en cas de dysfonctionnement des stations d'épuration.
Cependant, en zone inondable comme à la Villedieu de Comblé à Sainte-Eanne, la création d'un réseau d'assainissement collectif est plus satisfaisant que des assainissements autonomes car cette technique apparaît comme non polluante en cas d'inondation.
L'actualisation du zonage d'assainissement de François dont la procédure n'est pas achevée est l'occasion de s'interroger sur la révision du zonage d'autres communes.

Au regard de ces différents éléments, la Communauté de Communes a décidé de réviser le zonage d'assainissement collectif des communes concernées et de finaliser par la même occasion, la procédure pour la commune de François. La réalisation de cette étude globale se fait en parallèle avec l'élaboration du PLUi et elle est mise à l'enquête publique conjointement avec le PLUi. Le nouveau zonage d'assainissement est annexé au PLUi approuvé.

Communes	Synthèse du rapport de zonages des techniques d'assainissement (informations issues des rapports du bureau d'études SESAER entre 1991 et 2008)	Solution retenue (AC : Assainissement collectif ANC : Assainissement non collectif)	Etat d'exécution des travaux envisagés
Augé	L'aptitude des sols sur ce territoire est médiocre avec des sols hydromorphes peu perméables notamment sur Esset, Coutant, Le Plessis, etc. Ces sols demandent donc des filières de types drainées avec des exutoires. Des sols moins contraignants sont tout de même présents à Bois Aigu, La Cour d'Augé, Le Vieux Viré, etc. pour lesquels des filières classiques via des tranchées d'épandage ou des filtres non drainés peuvent être installées. L'analyse de l'habitat réalisée en 1997 indique que 70% des habitations ne présentent pas de contraintes de topographie, de superficie ou d'occupation. Les contraintes les plus fortes apparaissent à la Cour d'Augé en raison de faibles surface disponible pour l'ANC.	AC au niveau du bourg AC futur sur les abords du bourg ANC sur le reste de la commune	Réseaux existants STEP existante Quelques extensions de réseau envisagées
Avon	L'aptitude des sols à l'assainissement non collectif sur la commune d'Avon n'est majoritairement pas favorable, les sols ont été classifiés comme « inaptes » (présence d'un substrat marneux). En effet, cette caractéristique limite les possibilités de la mise en œuvre technique d'assainissement autonome incluant une dispersion in situ. Malgré ce constat, il n'est aujourd'hui pas envisageable de raccorder tout ou partie des hameaux de la commune d'Avon à l'assainissement collectif.	ANC	Sans objet
Azay-le-Brûlé	Le schéma directeur d'assainissement de la commune d'Azay Le Brûlé réalisé en 1991 indiquait que 65% des habitations sont classées en aptitudes I et II (bonne et moyenne), et que les 35% restant correspondent aux catégories II/III, III et IV (moyenne/mauvaise à nulle). Le contexte pédologique sur ce territoire n'est donc que moyennement favorable. Sur ce même schéma, le bureau d'études faisait état de 6% des habitations présentant des contraintes majeures en termes de surface ou de topographie, principalement sur le secteur de Jaunay et du bourg d'Azay. Ce résultat indique donc une typologie de l'habitat favorable à l'assainissement individuel. Une partie de la commune est concerné par le périmètre de protection de captage de La Corbelière ainsi que par des zones inondables, puisque cette dernière est traversée par plusieurs cours d'eau (La Liguère, Le Chambon et La Sèvre Niortaise). La présence de ces milieux naturels sensibles, implique donc une nécessité de disposer d'assainissement non collectif conforme à la réglementation, en évitant tout rejet direct (non traité, ou partiellement traité). Malgré la nature de sols parfois difficiles, il n'est aujourd'hui pas envisageable de raccorder tout ou partie des hameaux de la commune d'Azay le Brûlé à l'assainissement collectif.	AC sur une partie du bourg de Cerzeau et sur Azia, Vilaines et Beausoleil AC futur au niveau de Plaine d'Azia et de la Pièce du Chêne ANC sur le reste de la commune	Réseaux existants STEP existante Quelques extensions de réseau envisagées

Communes	Synthèse du rapport de zonages des techniques d'assainissement (informations issues des rapports du bureau d'études SESAER entre 1991 et 2008)	Solution retenue (AC : Assainissement collectif ANC : Assainissement non collectif)	Etat d'exécution des travaux envisagés
Bougon	La commune se situant à proximité des périmètres de protection des captages de Fontegivre et de la Roche Ruffin, il est impératif que les assainissements autonomes fonctionnent correctement et respectent la réglementation. Ce territoire présente peu de contraintes habitats pour l'implantation d'assainissement individuel hormis sur le secteur du bourg. L'aptitude du sol est moyenne avec des sites globalement favorables à la mise en place d'ANC de type filtre à sable non drainé à l'exception du bourg et de la Chapelle de Bougon.	ANC	Sans objet
Cherveux	L'aptitude des sols sur Cherveux est considérée comme moyenne. Les secteurs les plus difficiles sont situés sur Malvault, Le Breuil, Les Francs et Sussais ou l'on retrouve des terrains pouvant présenter des couches argileuses imperméables, et des traces d'hydromorphie. Malgré ces sols parfois difficiles, il n'est aujourd'hui pas envisageable de raccorder ces secteurs à l'assainissement.	AC au niveau du bourg (Cherveux et Cherveux le Vieux) ANC sur le reste de la commune	Réseaux existants STEP existante
Exireuil	L'aptitude des sols sur la commune d'Exireuil est mauvaise sur l'ensemble du territoire, avec des sols présentant des contraintes pédologiques importantes (hydromorphie et perméabilité réduite). Ces contraintes entrainent généralement un besoin d'exutoire des ANC. L'habitat de la commune ne présente globalement pas de contraintes particulières pour l'assainissement autonome. Malgré la nature de sols parfois difficiles, il n'est aujourd'hui pas envisageable de raccorder tout ou partie des hameaux de la commune d'Exireuil à l'assainissement collectif.	AC au niveau du bourg et de la périphérie de Saint Maixent AC futur en cohérence avec le développement de l'urbanisation ANC sur le reste de la commune	Réseaux existants Quelques extensions de réseau envisagées
François	Ce territoire présente peu de contraintes en termes d'habitat, 80% de l'habitat recensés en 1997 étaient considérés comme « sans contraintes ». L'aptitude des sols est moyenne avec des sites globalement favorables à la mise en place d'ANC de type filtre à sable non drainé. Le secteur du Breuil est traversé par une frange d'argile qui engendre une perméabilité localement plus réduite. Les abords de la Sèvre Niortaise et du Musson présentent naturellement des contraintes hydriques plus importantes. La commune de François se situe en dehors des périmètres de protection de captage d'eau potable, elle est tout de même traversée par des cours d'eau, le Musson au niveau de Bonneuil et par la Sèvre Niortaise au niveau du Bourg de François. Il est donc nécessaire de réhabiliter les installations défectueuses.	ANC AC futur sur la zone de Baussais	Extension de réseaux envisagée

Communes	Synthèse du rapport de zonages des techniques d'assainissement (informations issues des rapports du bureau d'études SESAER entre 1991 et 2008)	Solution retenue (AC : Assainissement collectif ANC : Assainissement non collectif)	Etat d'exécution des travaux envisagés
La Crèche	La commune de La Crèche se compose de sols globalement favorables à une dispersion des effluents via la présence de calcaires plus ou moins fissurées (cf. **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Des secteurs plus problématiques sont tout de même identifiés notamment sur des hameaux situés à proximité de la Sèvre Niortaise (Epervier, Grand Moulin, l'Ile, Les Etrés, etc.). Malgré ces natures de sol parfois difficiles, il n'est aujourd'hui pas envisageable de raccorder ces hameaux à l'assainissement collectif.	AC sur une grande partie des secteurs constructibles à l'exception de quelques hameaux et maisons isolés AC futur sur les zones d'activité ANC sur le reste de la commune (Tressauves, Drahé, Creuse, etc.)	Réseaux existants STEP existante Quelques extensions de réseau envisagées
Nanteuil	Les données sur l'aptitude des sols de la commune de Nanteuil n'ont pas pu être récupérées. Au vu des données sur les systèmes d'assainissement présents sur cette commune, les sols présentent des aptitudes moyennes avec des terrains perméables (filtre à sable non drainé et tranchées d'épandage).	AC au niveau de Pallu, du bourg et de la périphérie de Saint Maixent ANC sur le reste de la commune	Réseaux existants STEP existantes Quelques extensions de réseau envisagées
Pamproux	Les sols sont classés comme d'aptitude mauvaise sur 50% du territoire avec des contraintes pédologiques et hydriques importantes (hydromorphie, perméabilité localement réduite, présence de nappe alluviale, etc.). Sur cette commune, un périmètre de protection de captage est recensé, celui de la Roche Ruffin. Les installations présentant le plus de risques pour l'environnement ne se situent pas dans ce périmètre, mais il est tout de même primordial que l'ensemble des installations non conformes soit remis aux normes. Malgré la nature de sols parfois difficiles, il n'est aujourd'hui pas envisageable de raccorder tout ou partie des hameaux de la commune de Pamproux à l'assainissement collectif.	AC au niveau de la Villedieu de Perron, de Narbonneau, du bourg ANC sur le reste de la commune	Réseaux existants STEP existantes Quelques extensions de réseau envisagées
Romans	Selon le rapport de 1997 du bureau d'études SESAER, les quatre villages les plus importants de la commune de Romans ne présentent pas de contraintes significatives en termes d'habitat. L'aptitude des sols à l'assainissement non collectif sur cette commune est globalement favorable avec des terrains présentant dans la majorité des cas une profondeur de sol insuffisante notamment sur Aiript, Miauray et le Bourg. Sur le reste du territoire, les sols peuvent présenter des contraintes pédologique (présence d'argile), notamment sur La Règle, La Garde, Tinfort, Le Lineau, etc.	ANC	Sans objet

Communes	Synthèse du rapport de zonages des techniques d'assainissement (informations issues des rapports du bureau d'études SESAER entre 1991 et 2008)	Solution retenue (AC : Assainissement collectif ANC : Assainissement non collectif)	Etat d'exécution des travaux envisagés
Saint Maixent l'Ecole	L'assainissement non collectif reste donc marginal sur la commune de Saint Maixent. Il concerne quelques secteurs ponctuels ou faiblement urbanisés sans développement futur significatif (Pissot, La Perière, Les Lessons, etc.). Ces secteurs sont identifiés comme non raccordable techniquement et économiquement dans des conditions acceptables (topographie défavorable, faible densité du bâti, éloignement de l'infrastructure de collecte, contraintes de raccordement excessives).	AC sur une grande partie de la commune ANC très ponctuel	Réseaux existants Quelques extensions de réseau envisagées
Saint Martin de Saint Maixent	Sur cette commune, les sols sont majoritairement identifiés comme présentant une aptitude bonne à moyenne. C'est-à-dire des sites pouvant présenter quelques contraintes au niveau de la dispersion des effluents (hydromorphie et perméabilité localement réduites). Les terrains les plus difficiles se situent à proximité des ruisseaux de l'Hermitain et du Soignon, ainsi que de la Sèvre Niortaise. Environ 75% des habitations de cette commune ne possèdent pas de contraintes topologiques significatives. Malgré la nature de sols parfois difficiles, il n'est aujourd'hui pas envisageable de raccorder tout ou partie des hameaux de la commune de Saint Martin de Saint Maixent à l'assainissement collectif.	AC au niveau du bourg et de la périphérie de Saint Maixent l'Ecole ANC sur le reste de la commune	Réseau existants
Sainte-Eanne	La commune de Sainte-Eanne possèdent des aptitudes de sol complexes pour la mise en place d'assainissement non collectif (traditionnel notamment). L'aptitude est dite moyenne sur le Breuil et Bellevue, mauvaise sur le haut de La Villedieu et nulle à proximité des zones inondables (les Basses Rivières, Les Hautes Rivières et La Villedieu de Comblé). En ce qui concerne la typologie de l'habitat, celui-ci est défavorable à l'assainissement non collectif au niveau du cœur du bourg et de La Villedieu. Malgré la nature de sols parfois difficiles, il n'est aujourd'hui pas envisageable de raccorder tout ou partie des hameaux de la commune de Sainte-Eanne à l'assainissement collectif (à l'exception d'un futur projet sur la Villedieu de Comblé et de Bellevue).	AC futur sur Bellevue, Le Chaillot et la Villedieu de Comblé ANC sur le reste de la commune	Réseaux et STEP envisagés
Sainte-Néomaye	L'aptitude des sols sur la commune de Sainte-Néomaye est dite moyenne avec des sites globalement favorables à l'assainissement autonome avec généralement des profondeurs de sol localement insuffisantes. Le secteur de La Chesnaye est quant à lui identifié comme présentant quelques contraintes au niveau de la dispersion des effluents. En ce qui concerne la typologie de l'habitat, ce territoire ne présente pas de contrainte significative hormis sur le secteur du bourg mais celui-ci est raccordé à l'assainissement collectif.	AC sur une partie du bourg ANC sur le reste de la commune	Réseaux existants STEP existante Quelques extensions de réseau envisagées

Communes	Synthèse du rapport de zonages des techniques d'assainissement (informations issues des rapports du bureau d'études SESAER entre 1991 et 2008)	Solution retenue (AC : Assainissement collectif ANC : Assainissement non collectif)	Etat d'exécution des travaux envisagés
Saivres	L'aptitude des sols sur la commune de Saivres est variable, mais globalement moyenne à mauvaise avec des contraintes pédologiques plus ou moins importantes de types : hydromorphie et perméabilité réduite. La typologie de l'habitat sur cette commune présente quelques contraintes, notamment sur le village de Verrières (contraintes fortes) mais également sur Lugné, La Voûte, Paunay, La Thibaudière, Russay, etc. (contraintes d'occupation ou de surface).	AC au niveau du bourg et de Lugné ANC sur le reste de la commune	Réseaux existants STEP existante Quelques extensions de réseau envisagées
Salles	L'aptitude des sols sur la commune de Salles est majoritairement moyenne avec des sites globalement favorables à l'assainissement autonome avec principalement des profondeurs de sol insuffisantes, hormis sur les secteurs à proximité du Pamproux (Le Moulin Neuf, Riborolles, Chabourouil, Avernant). La typologie de l'habitat de la commune ne présente pas de contraintes techniques majeures, hormis sur le bourg (secteur en assainissement non collectif).	AC au niveau du bourg ANC sur le reste de la commune	Réseaux existants STEP existante Quelques extensions de réseau envisagées
Soudan	L'aptitude des sols sur la commune de Soudan est jugée mauvaise sur la majeure partie du territoire avec des sites présentant des contraintes pédologiques importantes en termes d'hydromorphie et de perméabilité réduite. Le village du Souci a notamment été équipé d'un dispositif d'assainissement collectif pour pallier ces forts problèmes d'infiltration. La typologie de l'habitat ne présente pas de contraintes significatives, hormis pour le bourg et le Souci ou il était difficile voire impossible de réhabiliter les assainissements autonomes par manque de surface disponible. Malgré la nature de sols parfois difficiles, il n'est aujourd'hui pas envisageable de raccorder tout ou partie des hameaux de la commune de Soudan à l'assainissement collectif.	AC au niveau du bourg et le Souci ANC sur le reste de la commune	Réseaux existants STEP existante Quelques extensions de réseau envisagées
Souvigné	L'aptitude des sols à l'assainissement non collectif sur la commune de Souvigné est jugée comme moyenne à mauvaise avec la présence d'une couche argileuse imperméable sur plusieurs secteurs de la commune (La Pauvrenière, La Chevalerie, La Garnnerie, L'Hermitain). Des terrains plus difficiles présentant des traces d'hydromorphie avec des perméabilités réduites sont présents sur l'ensemble du territoire. Ces natures de sols nécessitent donc des assainissements autonomes adaptés. En ce qui concerne la typologie de l'habitat, l'ensemble des habitations de la commune ne présente pas de contraintes majeures de superficie insuffisantes, de topographie défavorable, etc. Malgré la nature de sols parfois difficiles, il n'est aujourd'hui pas envisageable de raccorder tout ou partie des hameaux de la commune de Souvigné à l'assainissement collectif.	ANC	Sans objet

Pour répondre au besoin d'assainir les eaux usées sur l'ensemble des terrains, les industriels ont développés de nouveaux systèmes permettant ainsi d'apporter une solution technique même sur des territoires particulièrement complexes. Ces systèmes dits compacts peuvent donc être une solution à la problématique des sols difficiles.

6.3.2 Service public d'assainissement non collectif

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif réalise différents types de contrôle.

- **Attestation de conformité** du projet d'installation ou contrôle de conception :
  - **pour une construction neuve :** le service émet un avis au moment du dépôt du permis de construire,
  - **pour la réhabilitation des assainissements :** le service émet un avis dès réception de l'étude de sol.
- **Contrôle de bonne exécution** du projet d'installation, le service vérifie que les éléments du projet d'installation sont bien respectés lors de la réalisation du dispositif.
- **Contrôle de fonctionnement,** de façon périodique tous les 8 ans.
- **Contrôle lors de la vente** de l'immeuble.

La collectivité n'a pas la compétence entretien. L'usager doit contacter un vidangeur agréé de son choix pour la vidange et l'entretien de la fosse.

Le SPANCa été créé le 1er janvier 2005 et repris dans les compétences de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre. Il est réalisé en régie.

Un règlement d'assainissement non collectif fixe les droits et obligations respectifs de l'exploitant et des usagers. Il a été élaboré par la Communauté de Communes, approuvé en Conseil communautaire le 12 mars 2014, modifié le 17 décembre 2014 et mis à jour régulièrement en fonction de l'évolution de la législation.

Le règlement d'assainissement non collectif impose la réalisation d'une étude de sols afin de définir le dispositif d'assainissement le mieux adapté en fonction de la nature de la construction, de la nature des sols et de la surface disponible. En effet, il a été constaté que les sols sont très divers sur le territoire de l'intercommunalité avec dans certains secteurs, une faible perméabilité qui impose des dispositifs particuliers.

L'étude est à la charge du pétitionnaire ou du demandeur.
Par contre, les contrôles sont réalisés par la Communauté de Communes. La tarification des contrôles est affichée sur le site internet de la communauté.

6.3.2.1.1 Nombre de dispositifs en zone d'assainissement non collectif

Communes	Nombre de dispositifs *	Communes	Nombre de dispositifs *
Avon	45	François	407
Azay le Brulé	771	La Crèche	301
Bougon	108	Nanteuil	256
Cherveux	408	Romans	289
Pamproux	177	Saivres	374
Sainte Eanne	230	St Maixent l'Ecole	76
Sainte Néomaye	462	St Martin	235
Salles	61	TOTAL	5242
Soudan	115		
Souvigné	406		
Augé	274		
Exireuil	247		

*(y compris les locaux à usage artisanal, commercial ou autres)

6.3.2.1.2 Nombre de contrôles réalisés par le service (en 2015)

	Contrôles obligatoires			Contrôles ponctuels		
	Bonne exécution (BE)	Bon fonctionnement (BF)	Total	Diagnostic vente	Autres	Total
Avon	1	0	1	1	0	1
Azay le Brulé	18	18	36	19	0	19
Bougon	0	0	0	5	0	5
Cherveux	3	0	3	11	0	11
Pamproux	5	2	7	4	0	4
Sainte Eanne	3	3	6	3	0	3
Sainte Néomaye	2	0	2	7	0	7
Salles	1	0	1	1	0	1
Soudan	0	0	0	5	0	5
Souvigné	6	9	15	6	0	6
Augé	3	0	3	8	0	8
Exireuil	4	0	4	3	0	3
François	2	0	2	4	0	4
La Crèche	0	74	74	6	0	6
Nanteuil	1	12	13	7	0	7
Romans	3	30	33	8	0	8
Saivres	4	0	4	7	0	7
St Maixent l'Ecole	0	11	11	2	0	2
St Martin	0	2	2	7	0	7
TOTAL	56	161	217	114	0	114

Soit un total global de 331 contrôles au titre de l'année 2015

6.3.2.1.3 Nombre de contrôles réalisés depuis la création du service

Les secteurs gérés par le SMC et par la commune de La Crèche n'ont pas distingué les BE des BF dans leurs fichiers de suivis, d'où l'absence de détails. Ainsi, les chiffres mentionnés pour ces communes démarrent à la fusion des collectivités, soit au 1er janvier 2015.

	Bonne exécution (BE)	Bon fonctionnement (BF)	Total
Avon	1	32	33
Azay le Brulé	239	690	929
Bougon	11	166	177
Cherveux	99	353	452
Pamproux	30	274	304
Sainte Eanne	40	224	264
Sainte Néomaye	133	466	599
Salles	5	47	52
Soudan	27	99	126
Souvigné	91	387	478
Augé	3	0	263
Exireuil	4	0	233
François	2	0	394
La Crèche	0	74	242
Nanteuil	1	12	250

Romans	3	30	276
Saivres	4	0	363
St Maixent l'Ecole	0	11	72
St Martin	0	2	218
TOTAL	693	2867	5725

6.3.2.1.4 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif étant inférieur à 100, le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif ne peut être calculé.

Cependant, la collectivité a souhaité connaître le taux de conformité de ses installations d'une part et dans un souci de transparence d'autre part.

	Total Conforme	Total Non Conf	Total	Taux de conf %
Avon	13	19	32	40,63%
Azay le Brulé	659	108	767	85,92%
Bougon	86	21	107	80,37%
Cherveux	347	49	396	87,63%
Pamproux	118	57	175	67,43%
Sainte Eanne	174	52	226	76,99%
Sainte Néomaye	432	20	452	95,58%
Salles	48	3	51	94,12%
Soudan	74	35	109	67,89%
Souvigné	306	93	399	76,69%
Augé	229	35	264	86,74%
Exireuil	198	43	241	82,16%
François	371	28	399	92,98%
La Crèche	244	37	281	86,83%
Nanteuil	190	65	255	74,51%
Romans	265	14	279	94,98%
Saivres	309	56	365	84,66%
St Maixent l'Ecole	46	27	73	63,01%
St Martin	154	69	223	69,06%
TOTAL	4263	831	5094	83,69%

Le taux de conformité comprend les contrôles avec avis favorables et avis favorables avec réserves (premier tour et le début du second tour de contrôle).
A noter que la nouvelle grille de classification des filières assainissement suivant l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des assainissements non collectifs modifie quelque peu le taux de conformité.

Un très bon taux de conformité avec près de 85 % de dispositifs conformes. Les difficultés rencontrées pour la mise aux normes sont :
- le manque de surface pour réaliser une filière aux normes ou refaire une filière sur le terrain de la construction,
- le manque d'infiltration dans quelques cas de sols très imperméables (ex : Avon),
- surtout le manque de moyens financiers des propriétaires.

7 Défense incendie

La défense incendie est assurée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours mais les aménagements à réaliser pour assurer la défense incendie reste de la compétence :

- communale dans la plupart des cas,
- ou privée pour les établissements susceptibles de connaître un risque particulier et qui doivent prévoir sur leur terrain des dispositions particulières (exemple : station-service).

Le territoire du Haut Val de Sèvre est desservi par 1 centre de secours et plusieurs centres de première intervention qui couvrent bien le territoire à moins d'un ¼ heure de route. (cf. carte)

Le SDIS encourage les communes à se doter d'un Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI). 11 communes de la CDC Haut Val de Sèvre qui ont déjà réalisé un SCDECI :

Augé	Exireuil	Sainte-Eanne	Salles
Avon	La Crèche	Sainte-Néomaye	Souvigné
Azay le Brûlé	Nanteuil	Saivres	

Selon le Service d'Incendie et de Secours du département des Deux-Sèvres, le territoire du Haut Val de Sèvre est concerné par plusieurs plans d'intervention contre l'incendie :

- plans forestiers : les forêts de l'Hermitain et de Soudan,
- autoroutes : A 10 et A 83,
- terrains militaires d'Avon et de Saint-Maixent-l'Ecole.
- plans d'Exposition aux Risques (PER).

Plans d'Exposition aux Risques (PER)			
Tumulus de Bougon	Centre Leclerc (Azay-le-Brûlé)	ALICOOP (Pamproux)	SERVAL (Sainte-Eanne)
ABB VIM (Soudan)	Le logis des Francs (Cherveux)	Etablissements MINET SA (Pamproux)	ARCA (SOVIBA) et SOFRIMAIX (Sainte-Eanne)
ENSOA (Saint-Maixent-l'Ecole)	Hôpital de Saint-Maixent-l'Ecole	EURIAL POITOURAINE (Saint-Martin de Saint-Maixent)	Minoterie BELLOT (Saint-Martin de Saint-Maixent)

Le maire assure la défense contre l'incendie (art L2213-32 du CGCT). Un décret du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie à introduit les articles L 2225-1,2 et 3 du CGCT. Il fixe l'obligation de créer le référentiel national de défense extérieure contre l'incendie.
Les règles de DECI sont adaptées aux risques et contingences des territoires par un règlement départemental de DECI élaboré en concertation avec des élus, des services de l'état et des représentants des vendeurs d'eau.
Ce règlement départemental a été arrêté par le Préfet des Deux-Sèvres le 26 juin 2017. Les maires devront prendre un arrêté qui liste les points d'eau dans un délai de 2 ans qui suivent l'arrêté préfectoral. Lorsque

l'ensemble de ces arrêtés seront pris, il sera donc possible de connaître la localisation et l'état précis des hydrants de tout le territoire du Haut Val de Sèvre.
A noter que tous les permis de construire et d'aménager sont autorisés après vérification de la conformité au règlement départemental. En cas de DECI non conforme et pour certaines opérations (lotissements, bâtiments agricoles > 1000 m^2, bâtiments d'habitation et d'activités >500 m^2), le service instructeur consulte le SDIS. En l'absence de moyens de défense satisfaisants et de solution, il n'est pas délivré d'autorisation. La consultation du SDIS est obligatoire pour les Etablissements recevant du Public (ERP).

8 Gestion des déchets

La Communauté de Communes Haut Val de Sèvre est en charge de la facturation des ordures ménagères. La collecte et le traitement des déchets sont assurés par le Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre.

Cette compétence deviendra obligatoire pour la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre au 1er janvier 2020.

Facturation des déchets : La redevance ordures ménagères dépend du nombre de personnes au foyer. Un tarif collectif est appliqué pour les habitants de Saint-Maixent-l'Ecole demeurant en habitat vertical.

Le **Syndicat Mixte à la Carte (SMC)** du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).
"Mixte", car il comporte des collectivités territoriales de différentes catégories (commune, Communauté de Communes)
"A la carte", car chaque collectivité peut adhérer pour les seules compétences qui l'intéressent.

8.1 Le Plan Départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés

Source : Conseil Général des Deux-Sèvres

Le Conseil général des Deux-Sèvres s'est engagé dans la révision du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux, lors de la Commission Permanente du 17 avril 2009. Le nouveau plan a été validé le 25 mars 2013.
La collecte et le traitement des déchets ménagers sont de la compétence des communes, sous l'autorité de l'État qui a réalisé en Deux-Sèvres en 1996 un « Plan Départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés », révisé en 2001. Dans les faits, ce sont des regroupements de communes (communautés de communes, syndicats mixtes ou communautés d'agglomération) qui assurent ce service public.
Le Conseil général a participé financièrement entre 1994 et 2001 à la modernisation de ce service : 115 décharges sauvages ont été fermées et réhabilitées et 88 déchetteries ont été créés.
Depuis 2002, l'action du Conseil général est ciblée sur la diminution à la source du volume des déchets (la prévention) et sur la réalisation dans le département de centres de traitement des déchets ultimes.
Depuis le 1er janvier 2005, le Conseil Général des Deux-Sèvres est chargé du suivi du Plan Départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (planification et coordination des différents équipements de collecte et de traitement des déchets).

La problématique majeure soulevée par le Plan Départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés reste l'implantation de centres de traitements des déchets ultimes en Deux-Sèvres, pour assurer une autonomie du Département ; sachant qu'en 2004, faute d'installations suffisantes, les 2/3 des déchets ont été traités dans des départements voisins par des sociétés privées, induisant des surcoûts importants.

Des soutiens financiers sont apportés aux groupements de communes pour :

- les études concernant le traitement des déchets,
- le compostage individuel,
- les plates-formes de compostage collectives,
- les études de définition de centres de traitement de déchets ultimes,
- les travaux d'insertion dans l'environnement de centres de traitement de déchets ultimes.

8.2 La collecte et le traitement des déchets

Source : Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine – Rapport d'activités 2015

8.2.1 Organisation du service

Les 19 communes du Haut Val de Sèvre ont délégué les compétences "collecte et traitement " au Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud-Gâtine.
Le syndicat mixte est dit à la carte car il a également d'autres compétences (rivières, voirie, bâtiments intercommunaux) que les communes adhérentes sont libres de prendre. Il couvre un territoire plus large que la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre, comprenant également le Pays Sud Gâtine et Parthenay Gâtine.

8.2.2 Mode de collecte des déchets

La collecte s'effectue via trois modes : la collecte des ordures ménagères classique, la collecte sélective, et la collecte en déchetterie.

La collecte des déchets est organisée de la façon suivante :

- La collecte des déchets ménagers : celle-ci se fait en porte à porte.

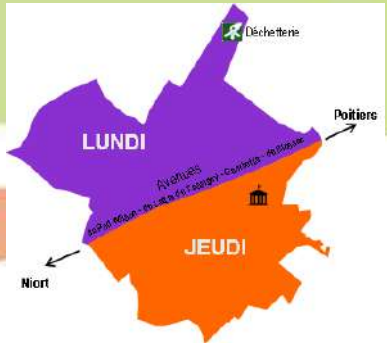

Depuis la fin 2015 et courant 2016, le SMC a uniformisé, sur l'ensemble de son territoire, la collecte des ordures ménagères et des emballages en bacs individuels. Les bacs sont collectés alternativement une semaine sur deux (excepté pour Saint-Maixent-l'Ecole qui garde l'ancien système de collecte hebdomadaire avec bacs, sacs et cagettes).
Deux bacs ont été distribués par ménage : l'un équipé d'une puce pour les ordures ménagères (sans puce pour les bacs collectifs), l'autre pour les emballages.

Objectifs poursuivis :

- diminution du tonnage des ordures ménagères collectées,
- l'augmentation du tonnage des emballages à recycler
- et la responsabilisation de chaque usager sur sa production de déchets.

- La collecte sélective s'effectue de deux façons : en porte à porte comme indiqué ci-dessus et en apport volontaire. Un réseau de bornes d'apport volontaire permet de collecter le verre, le papier et les emballages ménagers.

Pour la collecte sélective des emballages, les consignes sont encore basiques : bouteilles et flacons en plastique, cartonnettes, briques alimentaires, emballages métalliques. Les pots de yaourt, de crème, les films et sachets plastiques… ne sont pas encore acceptés dans les bacs jaunes. Les cartons bruns doivent être déposés en déchetterie.
L'extension des consignes de tri à tous les emballages en plastique, n'est pas mise en place sur le territoire du SMC. Aujourd'hui, les emballages sont traités au centre de tri de Sainte-Eanne, qui n'est pas en mesure de trier davantage d'emballages en plastique.

- La collecte des encombrants et des déchets assimilés est effectuée par le réseau de 9 déchetteries dont 3 sur le territoire du Haut Val de Sèvre (La Crèche, Pamproux, Saint-Maixent-l'Ecole) sur apport volontaire. L'accès à la déchetterie pour les particuliers se fait avec une carte par foyer, valable un an, limitée à 25 passages. Un service payant de location et traitement peut être organisé sur

demande (particuliers, professionnels, administrations…).Les artisans, commerçants, administrations peuvent utiliser ce mode de collecte. Leurs apports sont estimés à 9 520 m3 (pour l'ensemble du SMC, non seulement pour la CCHVS) par an. Une carte d'accès permet aux professionnels de déposer leurs déchets. Les volumes estimés par l'agent de déchetterie sont facturés en fonction des matériaux déposés (gratuits pour les cartons, la ferraille, les plastiques, les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).

- Les déchets non ménagers (collectivités, artisans et commerçants) sont collectés par les services précédents si les déchets sont assimilables à ceux des ménages. Un service financé par une redevance spéciale a été instauré pour faire participer les producteurs au coût d'élimination des déchets. Les tarifs sont fixés par le SMC.
- La collecte des DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux) auprès des professionnels de la santé et des collectivités. Le SMC se charge de la fourniture des emballages identifiés par code barre, de la collecte chez les professionnels et du transport vers le centre d'élimination agréé : l'usine d'incinération ALCEA à Nantes.

8.2.3 Evolution de la collecte d'un point de vue quantitatif

(source : rapport annuel 2015)

Tonnage et ratios des flux de déchets collectés pour l'ensemble du SMC

Flux de déchets	Tonnages collectés	Kg/hab	Données départementales en 2012
Ordures ménagères résiduelles	10 244	212,0	209
Emballages / Verre / Papiers / Cartons pàp	3 605	74,6	83
Déchets apportés en déchetteries (hors gravats)	12 027	248,9	208
Total déchets ménagers DMA (hors gravats)	**25 876**	**535,5**	**500**

La production d'ordures ménagères et assimilées (ordures ménagères résiduelles + emballages, verres, papiers) avait diminué de 7 % lors du programme de réduction des déchets de 2009 à 2014, mais remonte en 2015.
Le ratio de déchets ménagers en déchetterie a connu une baisse en 2012-2013, mais remonte ces deux dernières années, notamment due à une augmentation des apports de déchets végétaux.

Bilan matières DMA par habitant (kg/hab/an) pour l'ensemble du SMC

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
OM résiduelles	224,2	218,6	217,3	212,1	209,3	210,7	212,0
Emballages, verres, papiers, cartons PP	75,4	71,1	74,1	71,8	68,7	68,2	74,6
Déchets de déchetterie	254,7	238,1	240,1	220,6	224,1	242,3	248,9
Total déchets ménagers	**554,3**	**527,8**	**531,5**	**504,5**	**502,1**	**521,2**	**535,6**

Évolution des ratios de collecte pour l'ensemble du SMC
Le tonnage d'emballages à recycler est faible par rapport à la moyenne nationale.
En 2015, la part de la collecte sélective représente 25 % des ordures ménagères assimilées. L'objectif avec la mise en place des bacs de collecte individuel est d'atteindre 50 % d'emballages.

La mise en place des bacs s'est poursuivie jusqu'en milieu d'année 2016. En 2018, la collecte des emballages ne représente encore que 19 % des déchets collectés en bacs individuels, il faudra attendre 2018 pour pouvoir établir un bilan sur une année pleine (2017).

Fréquentation des déchetteries (chiffres pour l'ensemble du SMC)

	Professionnels	Collectivités	Particuliers	Total
Nbre de passages	5 965	2 540	118 652	127 157

La collecte en porte à porte des administrations, des commerçants et artisans est estimée à 2450 tonnes par an (pour l'ensemble du SMC).
Une collecte spécifique des cartons issus de l'activité des artisans-commerçants est mise en place. Cette collecte s'effectue en vrac ou en bacs. Elle concerne les communes de Saint-Maixent-l'École, La Crèche, Azay-le-Brûlé. 61 tonnes de cartons ont ainsi été collectées en 2015.

DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux): 178 professionnels de la santé du département des Deux-Sèvres ont un contrat avec le SMC pour la collecte des DASRI. 21 tonnes ont été collectées et traitées en 2015.

Synoptique des déchets

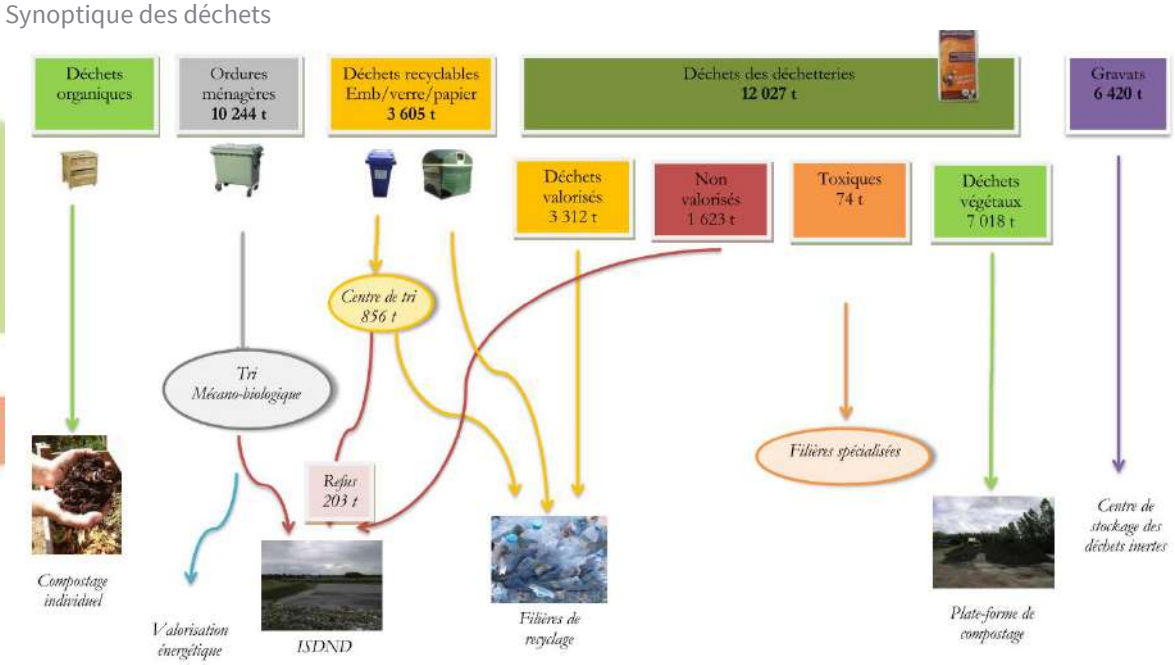

Les enjeux : la réduction, le traitement et la valorisation des déchets

Collecte en déchetterie

Comparaison des tonnages collectés en déchetterie

	2014	2015	Variation 2014/2015
Cartons	331 t	311 t	**-6 %**
Ferrailles	662 t	587 t	**-13 %**
Bois A	491 t	575 t	**15 %**
Bois B	842 t	796 t	**-6 %**
Non valorisés	1 714 t	1 623 t	**-6 %**
Huiles noires	22 t	19 t	**-6 %**
Batteries	19 t	16 t	**-18 %**
Déchets verts *	7 700 t	7 018 t	**-10 %**
Déchets toxiques	65 t	74 t	**14 %**
Piles	5 t	4 t	**-23 %**
DEEE	487 t	491 t	**1 %**
Métaux non ferreux	23 t	20 t	**-14 %**
Huiles végétales	1 t	2 t	-
Bidons PEHD et PET	7 t		-
Plastiques en mélange	127 t	132 t	**4 %**
Lampes et néons	1 t	1,2 t	-
Cartouches d'impression	0,7 t	0,9 t	-
Radiographies	0,4 t	0,2 t	-
DEA (mobilier)	63 t	346 t	**82 %**
Polystyrène		10 t	-
Capsules Nespresso		1,1 t	-
	12 561 t	**12 027 t**	**-4 %**

*Y compris déchets verts des dépôts communaux

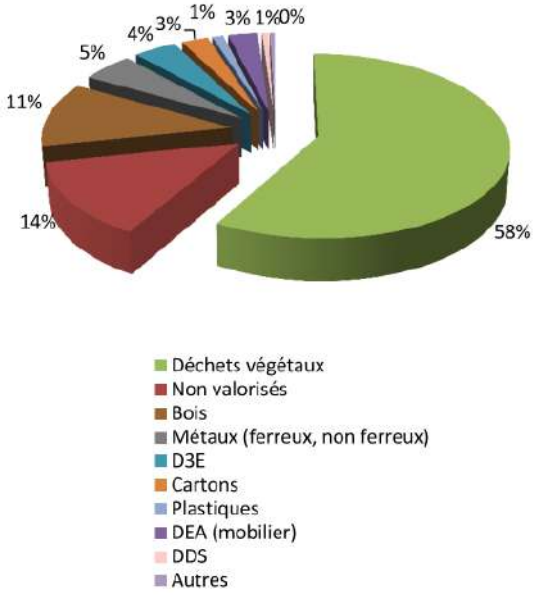

Figure 15 : Répartition des déchets collectés en déchetteries

8.2.4 Traitement

Les ordures ménagères du SMC sont traitées au centre de tri mécano-biologique du Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement et d'Elimination des Déchets des Deux-Sèvres (SMITED), situé à Montplaisir sur la commune de Champdeniers.

Les ordures ménagères sont passées au travers d'un crible rotatif. Sont alors séparés les éléments biodégradables des éléments secs, notamment ferreux. Les matières biodégradables ou fermentescibles passent à travers divers autres cribles puis sont déposées dans des écosilos où elles vont fermenter durant 5 semaines afin de produire un compost, prêt à être employé par l'agriculture.
Le SMITED a développé son tri et sépare désormais la fraction à fort pouvoir calorifique, valorisée en tant que combustible solide de récupération en cimenterie.

Le centre de tri du SMC est exploité en régie. Il reçoit les emballages ménagers du territoire du SMC et de deux collectivités clientes du Sud du département. Un premier tapis roulant entraîne les déchets vers un trommel, grand cylindre percé de trous, qui permet d'éliminer les fines et les petits objets piquants ou coupants. Les déchets sont ensuite acheminés

vers la chaîne de tri où les agents séparent manuellement les emballages par famille de matériaux :

- les bouteilles, bidons et flacons en plastique en trois catégories : transparents incolores (PET clair), légèrement colorés (PET foncé) et opaques (PEHD),
- les cartonnettes,
- les briques alimentaires,
- les emballages en aluminium.

Seul l'acier est récupéré mécaniquement par l'overband (aimant).
Une fois triés, les matériaux sont compactés en balles (gros cubes), avant d'être expédiés vers les usines de recyclage situées, en grande majorité, en France.
Les erreurs de tri (films plastiques, pots et barquettes, sacs d'ordures…), également appelés « refus » sont enfouis dans une installation de stockage des déchets non dangereux.

Le SMC, en partenariat avec la Croix Rouge Française et différentes communes du territoire, a également implanté des bornes de collecte de textiles, linges et chaussures pour permettre la réutilisation ou le recyclage.

8.2.5 Valorisation des déchets

- La recyclerie "Tri d'Enfer" est située sur le site de la déchetterie de Saint-Maixent-l'Ecole. Les ventes ont lieu **le deuxième samedi de chaque mois** et le **mercredi suivant,** de 9h à 12h et de 14h à 17h (16h le mercredi).
  Les ventes ainsi réalisées ont permis de détourner 30 245 kg en 2015, chiffre en augmentation par rapport aux années précédentes.
- **Le taux global de valorisation est de 64%, celui des déchetteries de 82%. Afin d'améliorer encore ces résultats, le SMC continue à chercher des filières de valorisation (tri des plastiques durs en déchetterie, collecte séparative du bois classe A et classe B).**

Le SMC s'est engagé dans une politique de réduction des déchets**.** Il **a signé un contrat avec l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Énergie (ADEME) pour réduire sa production de déchets de 7 % de 2010 à 2014, soit 5kg/hab/an.**
Le programme local était inclus dans le plan départemental de réduction des déchets **Ideal79**.
Fort de cette expérience d'animation de territoire et dans la continuité des actions engagées, le Conseil Départemental des Deux-Sèvres et le SMITED ont été conjointement lauréat du projet **zéro gaspillage, zéro déchet en Deux-Sèvres ZGZD**, en 2015, avec pour objectifs : la réduction de 7 % des ordures ménagères et de 10 % des déchets ménagers assimilés en 3 ans. La réussite de ces objectifs ne pourra se réaliser qu'avec la mobilisation des acteurs du territoire : Collectivités, Chambres consulaires, organisations professionnelles, entreprises, associations et citoyens.

Le site internet du SMC fournit conseils et astuces pour aider les ménages à réduire leurs déchets, et met des liens vers des sites intéressants tels que celui de l'ADEME.

Le SMC met à disposition gratuitement 1 composteur par foyer. Environ ¼ des foyers sur l'ensemble du SMC sont équipés fin 2015.
Initiative originale : il a également mis en place une bourse d'échanges des déchets verts qui met en relation directe les personnes productrices de « déchets verts » qui ont pour habitude de les apporter en déchetterie, et les personnes désirants récupérer des feuilles ou des branches pour alimenter leur composteur, pailler leur potager, leurs parterres, leurs allées … à l'échelle locale ! L'accès à cette bourse d'échanges est entièrement gratuit.

Le SMC dispose d'une plateforme de compostage située à Sainte-Eanne. L'unité de compostage est exploitée depuis le 1er janvier 2012 par la société Violleau qui loue les installations au SMC qui en est propriétaire.

Liste et mode d'exploitation des installations où sont traités les déchets du SMC

Matériaux/flux	Mode de collecte	Récupérateur	Type de traitement ou de valorisation
Ordures ménagères résiduelles	Porte à porte Points de regroupement	Centre de tri mécano-biologique du SMITED, à Champdeniers, en direct ou via le quai de transfert de Ste-Eanne	Traitement organique par compostage Valorisation CSR
Papiers	Borne d'apport volontaire	UPM, à Chapelle Darblay, PAPREC, JALABER ou DERICHBOURG	Recyclage
Emballages ménagers	Porte à porte Borne d'apport volontaire	Centre de tri du SMC	Recyclage
Verre	Borne d'apport volontaire	St-Gobain (16)	Recyclage
Déchets verts	Déchetterie	Plate-forme de compostage du SMC, à Ste-Eanne, exploitée par la société Violleau	Compostage
Non valorisés	Déchetterie	Quai de transfert puis ISDND à Coulonges Thouarsais ou Amailloux (79)	Enfouissement
Cartons	Déchetterie Porte à porte	Centre de tri du SMC à Ste-Eanne Puis SMURFIT	Recyclage
Ferraille	Déchetterie	ROUVREAU SARL (79)	Recyclage
Plastiques	Déchetteries	DERICHEBOURG / CFF RECYCLING	Valorisation
Bois B	Déchetterie	PAPREC RECYCLAGE (FCR Atlantique) (44)	Valorisation
Bois A	Déchetterie	PALETTES DISTRIBUTION	Valorisation
Batteries	Déchetterie	DERICHEBOURG / CFF RECYCLING	Valorisation
Piles	Déchetterie	PAPREC RECYCLAGE (ACOOR ENVIRONNEMENT)	Valorisation
Capsules Nespresso	Déchetterie	COLLECTORS	Valorisation
Déchets d'équipements électriques et électroniques	Déchetterie	ECOSYTEM	Valorisation
Sources lumineuses	Déchetterie	RECYLUM	Valorisation
Huiles noires	Déchetterie	ORTEC	Valorisation
Huiles alimentaires	Déchetterie	ECOGRAS	Valorisation
Déchets diffus spécifiques (toxiques)	Déchetterie	ORTEC *Contrat de reprise avec ECODDS*	Traitement spécifique
Déchets d'ameublement	Déchetterie	BRANGEON *Contrat de reprise avec ECOMOBILIER*	Valorisation
Cartouches d'imprimante	Déchetterie	COLLECTORS	Valorisation

Matériaux/flux	Mode de collecte	Destinataire	Type de traitement ou de valorisation
Polystyrène	Déchetterie	POITOU POLYSTYRENE	
Bidons d'huile usagés	Déchetterie	ORTEC	Traitement spécifique
Déchets industriels banals	Quai de transfert	ISDND à Amailloux (79) ou à Coulonges-Thouarsais (79)	Enfouissement
Pneus	Déchetterie	Méga Pneus	Valorisation
Textiles	Bornes	La Croix Rouge	Valorisation
Gravats	Déchetterie	Installation de stockage des déchets inertes (ISDI) de Pamproux, Saivres, Secondigny	Stockage
Radiographies médicales	Déchetterie	RECYCL'M	Valorisation
Refus	Centre de tri	ISDND à Amailloux (79) ou à Coulonges-Thouarsais (79)	Enfouissement
Déchets d'activités de soins à risques infectieux	Porte à porte	ALCEA (44)	Incinération

Tonnage entrant à la plate-forme de compostage : 7000 tonnes environ en 2015, en légère régression par rapport à 2014 (-10 %).

Le tonnage entrant en installation de stockage des déchets non dangereux (= centres d'enfouissement de déchets venant de déchetteries non valorisés) est 1800 tonnes environ en 2015. Il est stable par rapport à 2014.

Le centre de tri est une installation classée pour la protection de l'environnement ICPE (numéro nomenclature 2716 - Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes), autorisée à traiter 8000 t/an. En 2015, il a reçu 1369 tonnes d'emballages.

Rapport des expéditions du centre de tri

Matériau	Tonnages	Repreneurs	Recyclage
Acier	167,67	ARCELOR MITTAL PACKAGING (13)	Chariots de supermarché, poutrelles...
Aluminium	12,18	AFFIMET ALUMINIUM PECHINEY (60)	Pièces moulées pour moteur, carters, cadres de vélos...
Cartons 1.05 A *(cartons de déchetteries)*	664,75	SMURFIT KAPPA - DERICHEBOURG FCR PAPREC	Carton
Cartons 5.02 A *(Cartonnettes centre de tri)*	331,81	SMURFIT KAPPA	Carton
Briques alimentaires	66,52	REVIPAC	Papier toilette, papier cadeau...
Gros de magasins	106,19	DERICHEBOURG – JALABER DIFFUSION	Papier, journaux
PEHD	99,82	Usines de régénération désignées par VALORPLAST	Tuyaux, arrosoirs, bacs de collecte...
PET Clair	174,96	Ste Marie la Blanche (21)	Fibres pour rembourrage...
PET Foncé	48,65	Bayonne (64)...	
Refus	254,42	SMITED - CSDU la Loge	Enfouissement

Les résultats par matériaux traités pour l'ensemble du centre de tri

ACIER	ALUMINIUM	BOUTEILLES EN PLASTIQUE	CARTONNETTES	BRIQUES ALIMENTAIRES	REFUS
					X
2,1 kg/hab	0,15 kg/hab	3,8 kg/hab	4,6 kg/hab	1,1 kg/hab	3,7 kg/hab

Taux de valorisation

	Taux de valorisation
Ordures ménagères	46 %
Collecte sélective	93 %
Collecte déchetteries	86 %
Taux global de valorisation	**71,1 %**

Afin d'améliorer encore ce résultat, le SMC continue à chercher des filières de valorisation (tri des plastiques durs en déchetterie, polystyrène), à sensibiliser la population au tri à travers ses actions de communication : documents de sensibilisation, visites du centre de tri, animations dans les écoles... Par ailleurs, le SMC s'emploie à promouvoir le compostage à domicile sur l'ensemble de son territoire et est partie prenante dans le projet zéro gaspillage zéro déchet ZGZD.

9 Le milieu physique

(source : extrait du rapport de présentation du SCOT du Haut Val de Sèvre)

9.1 Géologie

La physionomie du territoire repose en premier lieu sur sa formation physique dont les grandes étapes, exposées ici, permettent de mieux comprendre la composition du territoire, replacé dans son contexte.
L'histoire géologique régionale est liée à la formation de deux grands massifs hercyniens : le Massif Armoricain et le Massif Central (durant l'ère primaire), et à la formation de deux grands ensembles sédimentaires : le Bassin Parisien et le Bassin Aquitain. Alors recouverts par la mer, ils furent séparés au début de l'ère secondaire (-230 Millions d'années) par un haut fond nommé "le seuil du Poitou". D'orientation Nord-Ouest/Sud-Est, soulignée par de nombreuses failles bien visibles sur la carte géologique, il relie les deux massifs anciens en s'étendant de la Vendée au Limousin. Le seuil du Poitou constitue actuellement la ligne de partage des eaux entre la Loire et les fleuves côtiers (Sèvre Niortaise, Charente, …).
L'ensemble du territoire du Haut Val de Sèvre est la résultante de ces deux histoires structurales et sédimentaires que sont la formation du socle et la constitution de la couverture sédimentaire.
Le territoire a été marqué par les évènements géologiques suivants, déterminants dans la formation de la région :

A l'ère primaire (- 3600 à - 230 millions d'années), le Seuil du Poitou s'est constitué au cours des deux périodes tectoniques majeures : les orogenèses (formation de reliefs par mouvements de compression) cadomienne et hercyniennes ont provoqué d'importantes déformations du socle granitique primaire, il y a plus de 300 millions d'années. Les contraintes ont provoqué un important plissement constitué de plusieurs plis bordés de failles directionnelles.
Ce plissement a constitué dès l'ère primaire, une zone de surélévation par rapport aux terrains qui l'encadrent.
Le socle primaire est constitué de granites, de gneiss et de schistes.
Ces roches granitiques et schisteuses existent entre autres dans la région élargie de Parthenay où sont désignés les sols du bocage des Deux-Sèvres.
Le massif granitique de la Gâtine appartient au Massif Armoricain, datant de cette époque.

A l'ère secondaire (- 230 à - 65 millions d'années), les mers ont envahi la région, par le Bassin Parisien et par le Bassin Armoricain. Une importante sédimentation s'est alors mise en place.
La quasi-totalité de la région subit une intense sédimentation marine calcaire. Après une phase d'induration, ces matériaux ont formé des bancs calcaires à faciès variés : compacts, comme on peut le retrouver sur le territoire du pays, fins, grossiers, tendres, …).
Les étages géologiques les plus importants sur l'ensemble de la région sont le "Toarcien", le "Bathonien", le "Bajocien" et "l'Oxfordien". Les matériaux sont des calcaires tendres ou durs en bancs, exploités pour la construction et l'empierrement.
Les calcaires jurassiques caractérisent notamment, le territoire de la plaine de Niort. Les sols développés sur ces matériaux sont appelés "terres de groies" ou "argilo-calcaires" et parfois" terres fortes" pour les calcaires marneux du Toarcien, de l'Oxfordien et du Purbeckien.
Sur les terres émergées qui nous concernent davantage, l'altération des calcaires jurassiques se poursuit pour former les argiles de décalcification qui deviendront les argiles à silex et les argiles rouges à châtaigniers.

A l'ère tertiaire (- 65 à - 1,8 millions d'années), il y a moins de 12 millions d'années, une seconde période tectonique fait de nouveau vibrer la région, accompagnant les orogenèses des Pyrénées et des Alpes. Les anciennes failles du socle s'accentuent et se propagent à travers les terrains sédimentaires, selon la même direction générale Nord-Ouest / Sud-Est. Dans le même temps, le seuil du Poitou subit une torsion qui

provoque des cassures dans une direction globale Est-Ouest. Ces champs de failles dans les terrains sédimentaires se sont accompagnés d'affaissements (grabens) et d'élévations.
Cette histoire tectonique s'est directement traduite au niveau local par le fossé d'effondrement de Saint-Maixent-l'Ecole très visible dans la topographie du territoire.

Les évènements géologiques en termes de tectonique et l'alternance de phases de sédimentation et d'érosion rendent compte de la diversité des terrains qui affleurent sur le territoire : On rencontre beaucoup de terrains sédimentaires du jurassique, et postérieurs.

9.1.1 Les formations géologiques

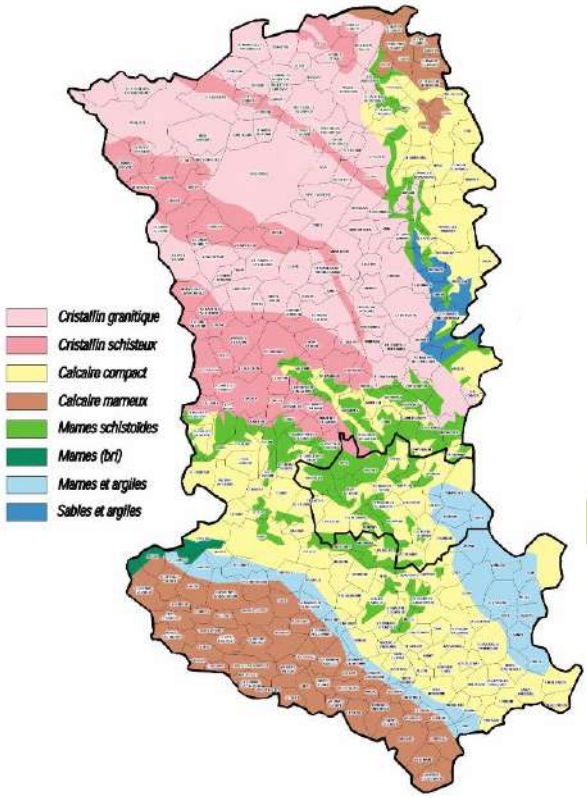

Source : Carte extraite du rapport de présentation du SCOT

Le Haut Val de Sèvre est situé dans une zone de transition :

- entre, d'une part, le Massif Armoricain et le Massif Central,
- et d'autre part, à proximité du seuil du Poitou, entre les deux grands bassins sédimentaires que sont le Bassin Parisien et le Bassin Aquitain.

La majorité du territoire est composée de plateaux formés de dépôts secondaires affectés de nombreuses failles dites de direction Sud-armoricaine (Nord-Ouest / Sud-Est), résultat de la tectonique du tertiaire. Celles-ci laissent affleurer des roches plus anciennes du primaire et du secondaire notamment.

On peut distinguer les secteurs géologiques suivants :

- Dans le Sud du territoire, les marnes et calcaires prédominent,
- A l'Ouest du territoire, la plaine calcaire du Dogger correspondant à la plaine « Niortaise », s'étend jusqu'à Sainte-Néomaye.

La présence de failles laisse apparaître les couches du Lias (ère secondaire), constituées de Marnes que l'on trouve dans la Vallée de la Sèvre Niortaise à l'aval de Saint-Maixent-l'Ecole et plus au Nord au niveau de la vallée du Puits d'Enfer.

- L'amont du bassin versant de la Sèvre Niortaise, affecté par des failles majeures avec le Graben de Saint-Maixent-l'Ecole présente des formations géologiques de l'Oxfordien (secteur Est / Nord-Est, au Nord de l'axe Lezay / la Mothe-Saint-Héray). Il s'agit d'horizons essentiellement marneux pour l'Oxfordien inférieur, et carbonatés à spongiaires ou argileux pour respectivement les âges moyen et supérieur de cette époque géologique.
- A l'extrémité Nord du territoire, le massif de la Gâtine qui appartient à la formation hercynienne du Massif Armoricain, laisse déborder son socle granitique, où le bocage s'est installé. Entre plaine et Gâtine, les failles laissent déjà apparaître ce rattachement au massif ancien avec la présence de roches acides, schisteuses et granitiques que l'on retrouve sur les contreforts de la Gâtine.
- Sur l'ensemble du territoire, les matériaux géologiques de l'ensemble du quaternaire sont variés, mais peu développés : terrasses graveleuses de rivières et alluvions le long des vallées des rivières et limons fins sur les plateaux.

9.1.2 Pédologie

Les grands ensembles sédimentaires ont été partiellement recouverts par des dépôts continentaux tertiaires et quaternaires. Durant l'Eocène (dans la première moitié du tertiaire), le climat chaud et humide de type tropical altère les roches en profondeur et forme des sédiments continentaux (argiles ou sables) rougis par le fer. Les produits d'érosion des reliefs s'épandent dans les plaines, sous la forme d'argiles et de sables à graviers de quartz.

On distingue les formations suivantes :

- Les sols des massifs anciens de texture sableuse à limoneuse sur les arènes granitiques, et plus fines sur les altérations de schistes, imperméables. Ils sont situés au Nord du territoire, correspondant au paysage de Gâtine sur les pentes du bassin versant de la Sèvre Niortaise.
- Les terres rouges, sols bruns formés de limons argileux, parfois légèrement sableux, rencontrées notamment sur les substratums liassiques. Elles sont situées principalement entre Plaine et Gâtine.
- Les Terres de Brandes et Bornais, issues de l'accumulation de dépôts divers sur le sommet des plateaux. Ce sont généralement des sols bruns lessivés à podzoliques (sol pauvre, acide et cendreux), de faible épaisseur. Leur texture, très variable, est caillouteuse avec accumulation d'argile. Ils s'étendent sur l'amont du bassin du Puits d'Enfer et au Nord-Est de Saint-Maixent-l'Ecole.
- Les terres de Groies de faible épaisseur reposent sur la roche calcaire ; ces sols sont plus ou moins argileux, de couleur brune, riches en matières organiques et généralement caillouteux. On distingue les groies :
    - sur calcaire dur, en bordure entre Plaine et Gâtine, et vers le Sud en bordure du Plateau Mellois.
    - sur éboulis calcaires (rendzines brunes), présents dans le bassin de la Mothe-Saint-Héray.
- Les terres marneuses, sols bruns calcaire d'une texture argilo-limoneuse.
- Au Sud-Est (Bougon, Avon), on trouve une épaisseur de 30 mètres environ de marnes argileuses bleuâtres ou blanc grisâtre, avec des zones calcaires plus ou moins abondantes (Avon). Daté de l'étage Oxfordien (de la période Jurassique à l'ère Secondaire) les sols développés sur ces matériaux sont appelés « terres fortes » car constitués de calcaires marneux à bancs de marnes.
- Les terres de fond de vallées humifères ou tourbeux d'épaisseur variable se développent sur les alluvions. Ces sols sont de texture sableuse ou sablo-limoneuse, ou argilo-limoneuse lorsque la vallée est large.
- Les terres limoneuses sur les plateaux du Nord.

9.2 Relief et hydrographie

9.2.1 Les reliefs

Le Haut Val de Sèvre est marqué par un paysage de pénéplaine (région légèrement ondulée avec de faibles dénivellations issue de l'érosion d'un relief plus accentué), avec de nombreuses vallées petites et étroites, que l'on retrouve surtout dans le bocage et la Gâtine.
C'est un territoire globalement en pente du Nord / Nord-Est au Sud / Sud-Ouest, du massif de la Gâtine vers la Sèvre Niortaise et la plaine de Niort.
Situé en limite Nord du territoire, le massif de la Gâtine a prolongé son mouvement, avec une influence déterminante sur l'ensemble du relief du territoire : la présence de ces pentes apporte une ouverture des perceptions paysagères, et le sens d'écoulement des eaux, qui ont façonné les vallées.
Un accident est venu marquer plus ponctuellement le territoire : un effondrement (graben) d'orientation Nord-Ouest / Sud-Est, situé entre deux failles, (faille de Parthenay), est survenu dans la Vallée de la Sèvre Niortaise depuis l'amont de Saint-Maixent-l'Ecole en se poursuivant au-delà, à l'Est. Il s'agit d'une dépression à fond plat d'environ 2,5 km de large où coule la Sèvre Niortaise. Cet évènement géologique a créé un paysage insolite dans le sens où le site de la vallée est disproportionné par rapport à la rivière qui coule en son sein.
Outre ces formations majeures, le relief a été façonné par la présence d'un réseau hydrographique important que représente le bassin versant de la Sèvre Niortaise. On y observe des pentes variant de 3 à 25 %, et des encaissements relativement importants avec des dénivelés de 25 à 40 mètres. Les coteaux sont plus particulièrement marqués au niveau de Soudan, Exireuil, Saint-Maixent-l'Ecole, Azay-le-Brûlé, Sainte-Néomaye, … Les coteaux les plus pentus sont souvent boisés, tandis que les fonds de vallée, relativement larges, surtout en ce qui concerne les cours les plus importants, sont occupés par des prairies humides.
Du fait des deux phénomènes (géologique et géomorphologique) évoqués précédemment, les cours d'eau sont particulièrement encaissés, aux abords du bassin de Saint-Maixent-l'Ecole. A ce niveau, les altitudes varient de 50 m NGF (Norme Géographique Française) dans la vallée de la Sèvre Niortaise à 120 m NGF sur les coteaux environnants.

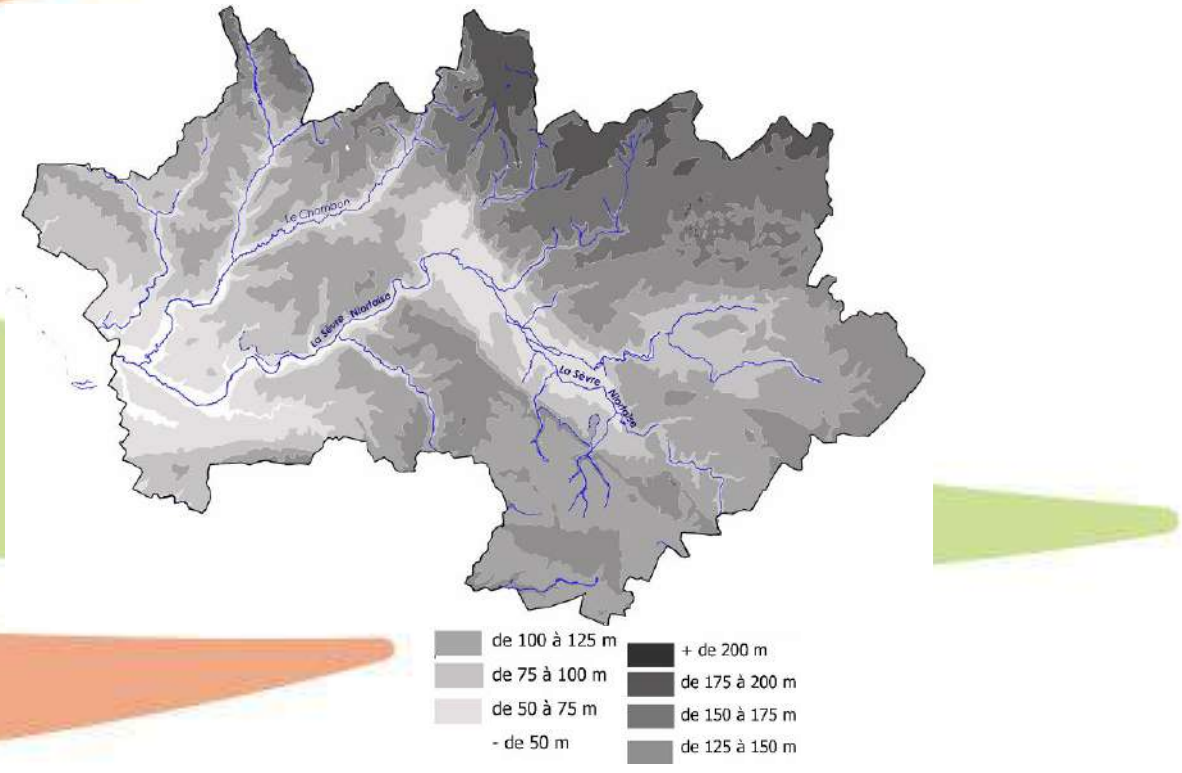

Figure 15 : Relief et réseau hydrographique
Source : CAUE79 - Carte extraite du rapport de présentation du SCOT du Haut Val de Sèvre

Cette topographie est très particulière pour les Deux-Sèvres. Le site du Puits d'Enfer, avec sa chute d'eau de plusieurs mètres et sa marmite est classé. Le Vallon du Magnerolles, également très encaissé, offre une végétation forestière dense, d'un réel intérêt botanique.
Au Nord du Pamproux, affluent de la Sèvre Niortaise, correspondant au Nord du Pays, les altitudes sont comprises entre 140 et 160 m NGF à Soudan, alors qu'au Sud de la vallée, les altitudes augmentent progressivement de 100 à 120 m NGF.
De part et d'autre, aux extrémités Sud-Ouest et Nord-Est du territoire, s'étalent des **étendues planes** aux pentes inférieures à 3 % :

- à l'Est, un plateau d'environ 60 à 80 mètres NGF d'altitude, vient dans le prolongement de la large plaine Niortaise.
- à l'Ouest, sur une surface plus limitée, se trouve le Plateau de Pamproux, à une altitude moyenne de 150 m.

9.2.2 Réseau hydrographique

La densité du réseau hydrographique varie selon les caractéristiques géologiques des diverses formations rencontrées sur le territoire :

- Au Nord du territoire, sur les contreforts de la Gâtine (avec des vallées encaissées dans des falaises granitiques et calcaires), l'aspect du chevelu est dense avec des directions d'écoulement variées sur les formations métamorphiques.
- Sur le reste du territoire de formation sédimentaire, les réseaux ont tendance à être moins ramifiés. Dans les terrains ouverts des grandes plaines, le tracé possède plus de méandres, en relation avec les faibles pentes. Le territoire s'est rassemblé et uni autour du bassin versant Est et Nord-Est de la Sèvre Niortaise qui lui a donné son nom.

Le réseau hydrographique du bassin versant est constitué des éléments suivants :

- La Sèvre Niortaise, fleuve côtier, qui prend sa source au Sud-Est du territoire à Fonbedoire sur la commune de Sepvret, à environ 150 mètres d'altitude. Il traverse ensuite le territoire vers l'Ouest. Son bassin versant topographique est de l'ordre de 300 km^2.
- Ses principaux affluents de tailles inégales, présents sur le territoire sont :

en rive droite : Le Pamproux, et le Bougon qui prennent leur source sur le plateau de Pamproux-Lezay ; le Chambon, le Soudan, le Ligueur, le Breuil, le Mousson, le Marcusson, le Brangeard, le Magnerolles, le Puits d'Enfer, qui prennent, eux, leur source au Nord, aux franges de la Gâtine, principal source d'alimentation (ils constituent un réseau de petites vallées parallèles orientées vers le Sud-Est, donnant un sens de lecture au paysage) ;
en rive gauche : la Savrelle, le Soignon, le Lambon, l'Hermitain, qui naît dans le bocage des Terres Rouges.
La Dive du Sud, qui prend sa source à la Fontaine Bruneau au Sud-Est du plateau de Melle, dont 225 km de son bassin versant concernent l'alimentation de la Sèvre Niortaise.

Concernant les étendues d'eau de surface, on trouve des étangs de taille modeste sur les formations schisteuses ou argileuses. Il faut noter l'étang de Cherveux / Saint-Christophe entouré de verdure avec une véritable plage de sable. Celui-ci est utilisé à vocation touristique avec plusieurs activités sportives de plein air qui sont venues se greffer autour. Le barrage de la Touche-Poupard, situé à l'extrême Nord du territoire sur une partie de la commune d'Exireuil, est une ressource en eau primordiale au niveau départemental. Mis en eau en 1995, il a une capacité de 15 millions de m^3 et son plan d'eau s'étend sur près de 150 hectares.

9.3 L’occupation de l’espace

Le territoire est caractérisé par la diversité de l'occupation du sol. Les différents types de milieu sont disséminés sur l'ensemble du territoire. Cela concerne la végétation, les types d'agricultures, l'habitat et plus globalement l’urbanisation.

Carte selon nomenclature Corine Land Cover de 2012.
Source : http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/clc/carte/metropole

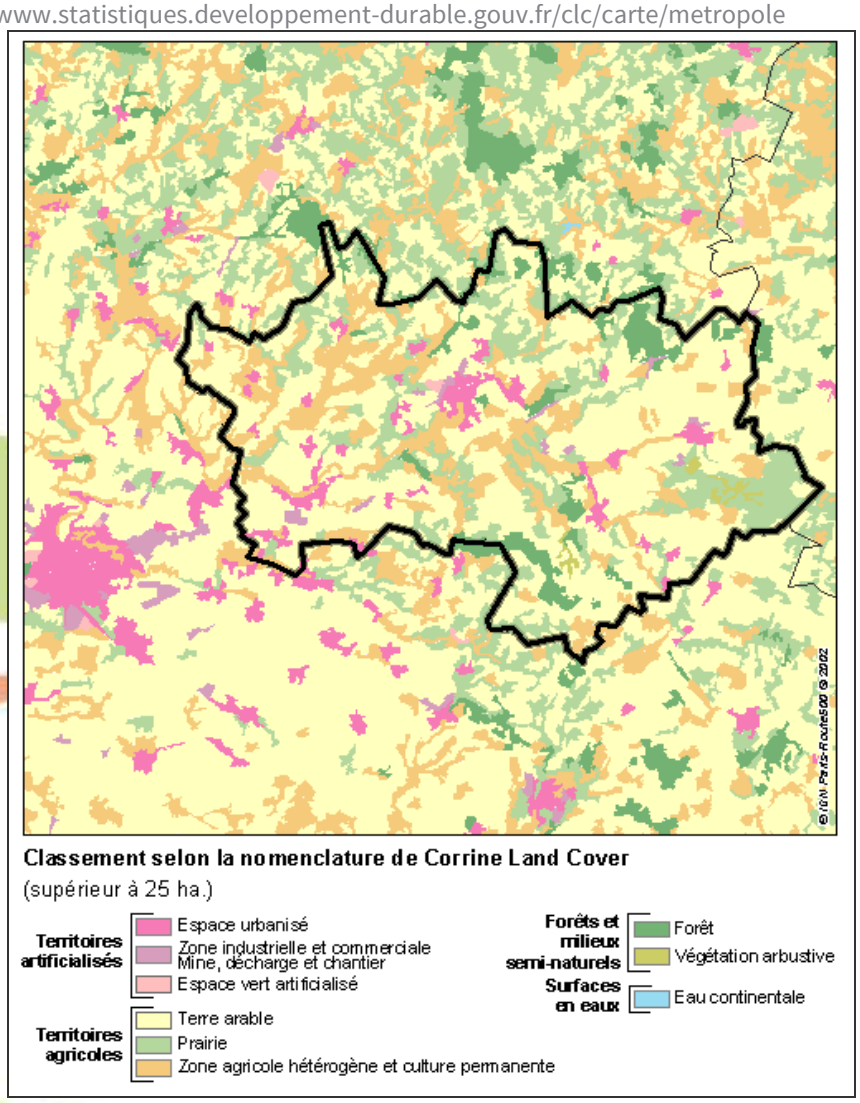

9.4 Eléments végétaux et exploitations agricoles

9.4.1 Les boisements

Figure 16 : Bois, taillis et haies caractérisent le territoire

Le territoire du Haut Val de Sèvre est peu boisé (18 % de la superficie du territoire en 2000). Il compte une forêt domaniale, celle de l'Hermitain (au Sud Est), et le bois de Soudan (au Nord-Est). La forêt de l'Hermitain est composée de peuplements mixtes de chênes de châtaigniers mêlés de charmes et de quelques hêtres. Il faut y ajouter de nombreux boisements privés, de superficie variable, éparpillés sur l'ensemble du territoire, y compris les parcs des châteaux. Ces boisements sont plus particulièrement situés sur les reliefs - coteaux et crêtes, et en bordure immédiate de cours d'eau avec le développement de ripisylves qui marquent le paysage des fonds de vallée.
Faute d'entretien, certains sous-bois s'enfrichent et se ferment. Bien que cette dynamique ne soit guère gênante sur certains terrains peu accessibles, elle le devient sur des sites où l'entretien favorise une certaine biodiversité, ou ceux qui mériteraient d'être ouverts notamment à la promenade.

On peut noter cependant quelques lisières de bois et de forêts remarquables qui offrent des paysages particuliers, entre nature et composition. Les deux croquis suivants illustrent des exemples rencontrés sur le terrain.

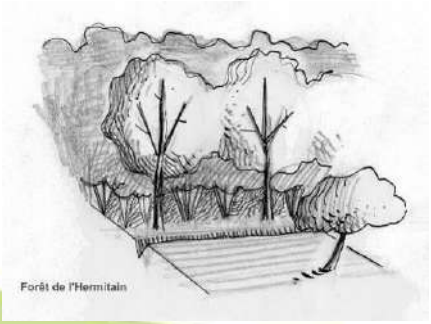

→ Des arbres de haut-jet ponctuent cette lisière tous les 20 mètres, le long d'un fossé. Un taillis de châtaigniers, en sous-bois, vient les accompagner. Quelques fruitiers, reliques d'une prairie plantée d'un verger aux franges de la forêt, ajoutent un trait qualitatif, dont l'originalité est accentuée par sa rareté dans le paysage

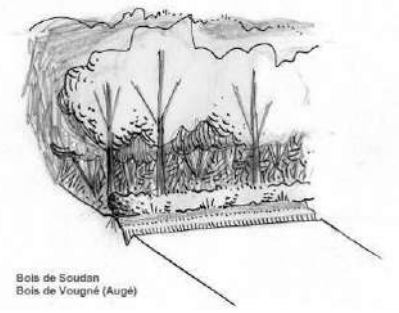

→ Le même alignement de haut-jet, souligné par un taillis, se trouve ici doublé par une haie basse taillée, plantée sur un talus. Il s'agit d'une lisière "jardinée" provenant sans doute de l'entretien du sous- bois

Source : Volet paysager de la Charte de Développement durable

9.4.2 Les haies du bocage

La perception de paysages boisés est amplifiée par la présence du bocage qui concerne la majeure partie du territoire. La végétation est, en effet, un motif primordial du bocage, dont la haie constitue tant l'emblème que le principal élément de structuration de l'espace, ainsi que l'essentiel des motifs visibles. Ainsi, généralement caractérisé par un maillage de haies souvent accompagnées de talus, le bocage se décline sous différentes formes, de plus en plus ouvert du Nord au Sud. Celles-ci seront présentées dans le chapitre concernant les unités paysagères du bocage.
La densité du réseau des haies va singulièrement déterminer l'ambiance des secteurs de bocage. Mais il faut également rappeler l'importance de leur composition et de leur mode d'entretien dans la perception paysagère. Ces haies présentent en effet, des compositions végétales précises adaptées au climat, au sol, à leur fonctionnalité. Elles sont parfois très riches avec une grande mixité d'espèces, composées par exemple, de chênes, de frênes, de marronniers, de noyers, d'érables champêtres et planes, de châtaigniers, d'essences arbustives diverses comme l'aubépine ou l'églantier.
Dans les Terres Rouges Bocagères, le châtaignier, très présent, tient une place toute particulière dans le paysage. De telles haies qui atteignent leur maturité au bout de 70, 80 ans voire un siècle, constituent de véritables viviers écologiques. D'une manière générale, le réseau de haies est souvent complété par quelques bosquets ou massifs boisés qui occupent les positions de crête. Les chaumes d'Avon développent une autre forme de bocage aux éléments spécifiques (murets de pierres sèches…) que nous décrirons dans les unités paysagères. Enfin, il faut mentionner l'importance des prairies qui font partie intégrante du paysage de bocage. De par sa permanence et sa continuité, elle en assure l'unité, la cohérence et l'identité.
La présence des animaux aux prés vient finir de compléter le paysage pastoral. Bien que l'élevage soit une production agricole en régression (cf. diagnostic agricole réalisé dans le cadre du PLUi), il y a encore de nombreux petits troupeaux au sein des exploitations. Ceux-ci jouent un rôle important dans l'entretien de l'espace, notamment des prairies naturelles (zones herbagères, coteaux, fonds de vallée, …).
Ce milieu de bocage, complété par des boisements épars, est particulièrement implanté sur un arc Nord-Ouest / Sud-Est au centre du territoire, en lien avec le réseau hydrographique du bassin versant de la Sèvre Niortaise.. 43 % de la SAU (Surface Agricole Utile) du Pays du Haut Val de Sèvre correspond à des surfaces fourragères. L'activité d'élevage est assez présente au Nord et au Sud alors que les terres arables sont plus importantes vers l'Ouest et l'Est. Sur l'ensemble du territoire du Haut Val de Sèvre, presque 1/3 des exploitations associent élevage herbivore et grande culture. On peut d'ailleurs noter l'équilibre remarquable entre surfaces fourragères et grandes cultures dans la répartition de la SAU.
Avec l'évolution des pratiques agricoles, le remembrement a été réalisé sur une majorité de communes. Des kilomètres de haies ont été arrachés à cette occasion ; et plus on s'éloigne des coteaux du bassin versant, plus celles-ci ne sont désormais présentes qu'en bordure de route ou pour délimiter certaines parcelles. Les haies bordent encore généralement de nombreuses prairies naturelles, tout en servant à abriter les animaux en pâturage.
Dans la plaine de Niort, à l'Ouest du Pays, les haies apparaissent ponctuellement le long des routes.

Un inventaire de haies a été réalisé dans le cadre du PLUi et annexé au dossier. Une synthèse de cette étude est présentée au chapitre 11.7

9.4.3 La végétation des zones humides des vallées

Dans les vallées, la végétation se manifeste sous des formes très diverses et contribue ainsi à la variété des paysages rencontrés.
La végétation des rives s'organise en bandes de ripisylve plus ou moins épaisses et denses selon les situations, formant souvent un couloir végétal qui isole la rivière du reste de la vallée. Cette végétation s'impose en effet souvent au détriment de la vision de l'eau.
Ce système se compose d'une végétation de berges spécifiques : Frênes, Aulnes et Saules sont présents en abondance, accompagnés d'Iris, de Joncs…Venant renforcer la fermeture du paysage, les Peupliers plantés, trouvent là un sol humide propice à leur développement. Ils marquent fortement le parcours des rivières,

dans la plaine horizontale, s'interposant entre les deux versants, en occupant le dégagement visuel de la vallée.
Outre ces forêts alluviales, les zones humides sont aujourd'hui relativement limitées sur le bassin versant de la Sèvre Niortaise. Sous forme de prairies naturelles en bordure de rivière, régulièrement inondées lors de crues, elles jouent un rôle de zone tampon en contribuant à la dégradation des polluants grâce à la matière organique présente dans le sol, et en ralentissent l'écoulement des eaux.
Principalement situées dans les vallées encaissées, il reste quelques zones humides :

- la prairie Mothaise,
- la prairie de Nanteuil en aval de Battreau,
- la partie amont de Magnerolles.

Les surfaces drainées en bordures des cours d'eau sont quant à elles relativement importantes. Elles contribuent, elles aussi, au bon écoulement des eaux. Selon les secteurs, on peut d'ailleurs retrouver les systèmes de bocages (avec des fossés), autour de prairies des fonds de vallée. Dans les fonds de vallées plus élargies, les prairies s'étalent de manière plus ouverte.

Le drainage a aussi permis de remplacer les prairies par des cultures, telles que le maïs fourrager, qui demandent un fort apport en eau.
Outre la ripisylve, les peupleraies, les prairies, les cultures et les haies se succèdent selon les profils, et conditionnent largement l'ambiance des fonds de vallée.

9.4.4 Les coteaux

Les coteaux accueillent tantôt des bois, tantôt des cultures ou des prairies ou plutôt des pelouses sèches (calcicoles), tantôt des friches à des stades divers résultant des difficultés de gestion des terres en pente. Ces coteaux accueillent une grande variété végétale. Le pâturage ou la fauche des prairies maintient la richesse naturelle de ces milieux qui accueillent des espèces très rares ; ces milieux font d'ailleurs l'objet de classements. Selon leur exposition, les vallées concentrent une végétation d'affinité méditerranéenne sur les versants Sud et septentrionale sur les versants à l'ombre.
Autour des villes, le contact entre fonds de vallée et coteaux est le lieu privilégié des jardins, qui permettent des dégagements visuels.

9.4.5 Les plaines de champs ouverts

Situées au Sud-Ouest et au Nord-Est du territoire, correspondant respectivement à la plaine Niortaise et le Plateau de Pamproux, les étendues planes sont traditionnellement ouvertes, support de grandes cultures : d'après la chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres (rapport sur le Haut Val de Sèvre - 2003), les céréales représentent 34 % de la SAU du Pays du Haut Val de Sèvre (dont 2/3 de blé et 16 % de maïs - présent principalement dans les zones irriguées au niveau de la Mothe-Saint-Héray), les oléagineux, 18 % (dont 1/3 de colza et 2/3 de tournesol).
La végétation en place est quasiment mono-spécifique et n'offre que de rares intrusions de plantes adventices telles que les Rumex, Plantains et Folle avoine. C'est sur les bas côtés des routes et des chemins, en bordure de parcelles, que la végétation est la plus diversifiée. Elle présente des faciès différents suivant l'entretien pratiqué. L'absence de haies, sauf quelques cas résiduels, en limite la diversité.
Sur ces différents espaces, les démarches de protection sont nombreuses avec la présence de ZNIEFF, de sites Natura 2000, d'arrêtés de biotope, de Zone de Protection Spéciale, … Elles ont donné lieu à des recensements et des suivis précis, davantage développés dans la partie relative à la biodiversité et aux milieux naturels.

10 Les paysages naturels et bâtis

10.1 L'implantation humaine

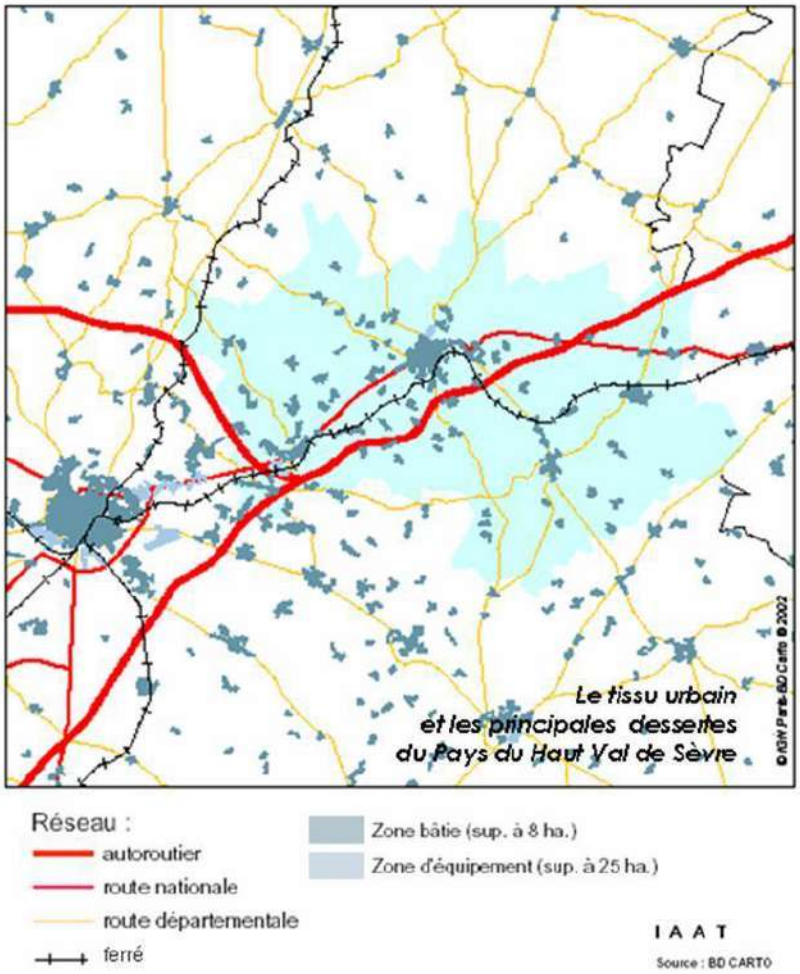

Carte extraite du rapport de présentation du SCOT

Le dernier élément lisible sur la carte de l'occupation du sol correspond à l'espace urbanisé, incluant habitations et activités.
Suivant le même phénomène que pour la végétation et la nature des exploitations agricoles, on constate une dissémination du bâti sur l'ensemble du territoire. Ce qui ressort le plus, à l'échelle de la carte, n'est pas le phénomène proprement dit de "mitage rural", évolution classique de l'urbanisation constatée aujourd'hui sur la plupart des territoires, mais plutôt la présence traditionnelle de nombreux hameaux de taille modeste répartis sur l'ensemble du territoire.
Ceux-ci sont moins visibles au Nord, où l'habitat est encore davantage dispersé sous forme isolée, sur les sols granitiques des massifs anciens où la ressource en eau est partout présente.
On constate, cependant, une densification du tissu urbain dans le Sud-Ouest du Pays, croissant en se rapprochant des axes de communications. A la dispersion des unités bâties du bocage, s'opposent les regroupements urbains présents dans les plaines, et même les vallées.
Le Haut Val de Sèvre connaît le phénomène de périurbanisation depuis l'Ouest du territoire, liée au développement de l'agglomération Niortaise, prolongé dans une moindre mesure par une densification de la population sur les communes situées autour de Saint-Maixent-l'Ecole. Les extensions s'installent sur les

communes limitrophes en grandes nappes étendues sur les coteaux et les plateaux : Exireuil au Nord, Azay-le-Brûlé à l'Ouest, Saint-Martin-de-Saint-Maixent au Sud et Nanteuil à l'Est. Ce phénomène est néanmoins mieux maîtrisé depuis quelques années en raison de la mise en place de documents d'urbanisme « grenellisés » dans les communes d'Exireuil, Saivres et Nanteuil.
La consommation de l'espace rural et la pression foncière, le développement de "villages dortoirs", ainsi que le développement de zones d'activités, sont bien présents sur le territoire, venant perturber les implantations traditionnelles des éléments bâtis, dont le système de hameaux qui se doit d'être préservé. Cette tendance, constatée récemment, concerne également la partie Est du territoire.

RD 611 *(Eric Dessoliers)*

Le Haut Val de sèvre est également situé à l'intersection de deux autoroutes : l'A 10 (Paris-Bordeaux) et l'A 83 (Nantes-Niort), avec la présence de deux échangeurs sur son territoire. Du point de vue de leur implantation, les autoroutes et voies ferrées font abstraction, ou presque des contraintes du relief, en ne permettant qu'une découverte de séquences partielles du territoire. Il faut néanmoins souligner qu'excepté au niveau de la traversée de la Sèvre Niortaise, elles ne sont guères visibles dans le paysage : disparaissant derrière les déblais, empruntant les couloirs des vallées, elles sont rarement soulignées par un accompagnement végétal.

10.2 Les infrastructures de communication

Source principale : Volet paysager de la Charte de Développement du Pays du Haut Val de Sèvre 2005 - 2015.

Le territoire du Haut Val de Sèvre se caractérise par une très bonne desserte, avec un nombre élevé de voies de communication : outre les infrastructures majeures que sont les autoroutes, la nationale et la ligne TGV, le territoire est parcouru par un maillage serré de voiries desservant l'intérieur du territoire et ses nombreux hameaux. Il répond avec cohésion à l'ensemble du système de l'occupation des sols fondé sur de petites unités éparpillées sur l'ensemble du territoire.
Le réseau local de routes et de chemins qui épouse la forme du relief, permet une découverte des paysages, parfois surprenante lors, notamment, de la traversée de vallées encaissées. Bien qu'il se fonde dans le territoire, ce réseau secondaire doit néanmoins faire l'objet d'une certaine attention ; il s'accompagne d'un patrimoine important : haies, talus fossés… qui a tendance à disparaître avec la périurbanisation.
Situé sur des axes de communication majeurs, le Haut Val de Sèvre apparaît, avant tout, comme un espace de passage, de transit, tout en bénéficiant d'une bonne desserte, avec entre autres, la présence des autoroutes et leurs deux accès au territoire. La bonne desserte du territoire n'est pas récente. Outre le réseau hydrographique souligné par les vallées, qui avait son importance en tant que voies navigables et source d'énergie, malgré l'encaissement des vallées qui était en même temps un frein au développement des communications, la carte de Cassini établie au XVIII^{ème} siècle, montre un réseau de voiries routières déjà important à l'époque, convergent vers Saint-Maixent-l'Ecole située au centre du pays.
L'ancienne RN11, aujourd'hui RD 611, ancienne voie royale de Poitiers à Niort, est déjà présente sur la carte de Cassini. Soulignée de plantations d'alignement, cette route relativement rectiligne, semble avoir été aménagée de manière ostentatoire, en faisant abstraction des contraintes du relief et du sol, relevant du tracé d'une voie moderne, "un aménagement monumental qui doit être vu, participant au développement du territoire".
Cette route tient toujours une place importante sur le territoire. Elle est aujourd'hui très empruntée et sa fréquentation ne cesse d'ailleurs de croître : on y a relevé jusqu'à 25 000 véhicules par jour entre Niort et La Crèche, 14 000 entre La Crèche et Saint-Maixent-l'Ecole, et 5 500 entre Saint-Maixent-l'Ecole et Soudan. La Charte de Développement durable du Pays Haut Val de Sèvre 2005-2015 souligne le fait que des mesures

devront être apportées afin de prévenir la densité croissante de la circulation sur cette route principale et ne pas handicaper le développement du territoire. Ceci devra bien sûr être réalisé dans un projet d'aménagement et de développement élaboré dans une conception d'ensemble, afin de ne pas amplifier ce phénomène.
En effet, la RD611 est encore sans aucun doute la route la plus visible du territoire aujourd'hui, de par les aménagements qui l'accompagnent et la mettent en valeur, mais également par le chapelet de constructions qu'elle entraîne, une urbanisation linéaire que l'on retrouve de manière très lisible sur la carte. L'urbanisation s'étend sur toute la traversée Ouest / Est du Haut Val de Sèvre, depuis La Crèche (habitat) jusqu'à Soudan (bâtiments industriels agricoles).
Enfin, les ***infrastructures ferroviaires*** sont aussi bien représentées sur le territoire. La gare TGV à Saint-Maixent-l'Ecole (sur la ligne La Rochelle-Poitiers), place le Pays à moins de 15 minutes de Niort, 30 minutes de Poitiers, 1h de la Rochelle, et 2h30 de Paris (6 allers - retours quotidiens). Le territoire est également desservi par quatre gares TER à La Crèche, La Mothe-Saint-Héray/Sainte-Eanne, Pamproux et Saint-Maixent-l'Ecole.
Un projet de ***plateforme multimodale*** (train / autoroute), est en cours de réflexion au niveau de la zone d'activités d'Atlansèvre pour le développement à terme du ferroutage des marchandises.
On retiendra que le territoire est traversé d'Ouest en Est par ***un couloir de circulation***, que composent ces grands voies de communication - la RD 611, l'A 10, la voie ferrée, reliant Niort à l'ancienne capitale régionale, Poitiers, et aux autres régions au-delà. C'est autour de cet axe que se sont développées les villes les plus importantes du territoire : La Crèche, Saint-Maixent-l'Ecole.
Un couloir secondaire emprunté en partie par la voie ferrée et la RD 737 en direction du Melle a également généré le développement de Nanteuil et Sainte-Eanne.

10.3 Le patrimoine bâti

Sources : Volet paysager de la Charte de Développement du Pays du HVS 2005 – 2015, Charte paysagère et architecturale du Pays du Haut Val se sèvre de 2006. Les PLU des communes du Pays du Haut Val de Sèvre.

10.3.1 L'implantation des éléments bâtis sur les sites

Regroupés autour d'un point d'eau, d'un équipement collectif (lavoir, four...) ou peut-être également dans un regroupement solidaire face aux craintes extérieures, les villages du Haut Val de Sèvre se sont intégrés à un site, épousant ses couleurs et sa végétation pour former des ensembles équilibrés. Quelques exemples d'organisation de hameaux nous éclairent sur la logique d'implantation de ces villages, liée au contexte d'un site : relief, terrains, orientation au soleil.

L'évolution de l'urbanisation des communes s'est faite progressivement, sans ruptures urbaines et architecturales, difficilement identifiables, avant le phénomène de "rurbanisation" qui s'est mis en place à partir des années 70. En effet, les dernières décennies ont vu ces logiques d'implantation malmenées. La construction de nombreux lotissements n'a pas été établie dans la continuité de l'existant, selon les critères traditionnels, en lien direct avec le territoire. Ce sont les critères de situation géographique suivant les implantations de voiries, les opportunités foncières ou des critères de sensibilité paysagère qui ont prévalu.
Malgré cette évolution que l'on retrouve de manière classique de nos jours, le Haut Val de Sèvre a cette particularité de recenser de nombreux hameaux, dits localement "villages", qui ont été plus épargnés des développements récents, peut-être grâce à une position plus en retrait des axes de circulation. Ce sont des terrains propices à la découverte du patrimoine.

Village-rue, en "étoile"
Bagnault s'est développé le long d'axes de communication. Au bord de la Sèvre, c'est un hameau de passage sur le chemin de Compostelle

Village de plateau
Une morphologie originale pour Boisragon, dont les constructions se sont implantées de manière « féodale », autour de deux châteaux successifs, et contournant des sois peu fertiles.

Village de coteau
Jaunay s'est développé selon une orientation au soleil, parallèlement à la Sèvre, selon un axe Sud-Ouest / Nord-Est.

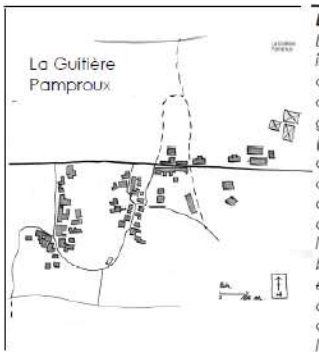

Le village de plateau
La Guittière : implantation autour de points d'eau, dans un évènement géologique (effondrement) dont la superficie a déterminé la taille du village. Le long de la RN11, vers l'Est, s'installent des bâtiments agricoles en discontinuité avec les premiers, dans leur volume et leur implantation

L'arrivée au cœur de ces petites unités "villageoises" est plus rapide que dans le cas de centres urbains plus conséquents, auréolés de lotissements ou de bâtiments d'activités, avec des entrées mal définies – à noter que ces bourgs sont souvent implantés dans un mouvement de relief (vallée, coteaux…) dégageant les perspectives depuis et sur les campagnes environnantes, avec une assez bonne lecture du paysage. Sans préjuger de la qualité de l'urbanisation récente, il est cependant certain que l'on perçoit nettement dans les hameaux un témoignage mieux conservé et plus authentique du patrimoine bâti du Haut Val de Sèvre : l'écrin dans lequel ils s'insèrent (constitué de cours, jardins d'agrément ou potager - petites parcelles maraîchères, vergers, murets, cimetières protestants) apporte une valeur paysagère irremplaçable. Il s'agit d'un patrimoine difficile à recenser tant il s'est construit et ramifié durant des décennies. Ces éléments sont à prendre en compte pour une insertion réussie des nouvelles constructions.
L'unité du territoire du Haut Val de Sèvre est renforcée par ces formes spécifiques de l'habitat dans les bourgs et par les fermes traditionnelles qui se structurent en groupement de volumes denses et imbriqués, prolongés autour des espaces bâtis et aux abords des villages par ces alignements de murets qui marquent une transition avec le paysage agricole.
Cette unité d'implantation commune à l'ensemble du territoire se retrouve également dans les éléments d'architectures, et les matériaux utilisés.

10.3.2 Eléments d'architecture

10.3.2.1 *L'architecture traditionnelle*

La majorité des éléments bâtis présents sur le territoire date du XIX^{ème} siècle. Néanmoins, il peut s'agir de patrimoine plus ancien, modifié ou ayant fait l'objet d'ajouts : l'évolution a été constante, suivant tout d'abord celle des activités agricoles. L'ancienneté des bâtiments est marquée par la dissymétrie (linteaux non alignés sur une même façade, …).
Bien que le sous-sol offre une grande variété de pierres, le bâti traditionnel a été réalisé pour l'essentiel avec le calcaire : moellons appareillés pour les murs, pouvant être enduits à la chaux ; entourage des ouvertures et chaînage d'angle en pierre de tailles. Ces murs sont souvent dotés de pierres passantes, placées aux

endroits utilisés pour monter un échafaudage lors de la construction du bâtiment (voir photo ci-dessous). Seul le Nord du territoire, au socle ancien, utilise le granite dans ses constructions. La diversité du milieu naturel se retrouve dans la structure même des bâtiments.

Hermaitain, Souvigné(Eric Dessoliers)

Bâtiment agricole, La Couarde(Eric Dessoliers)

Montru, Saivres(Eric Dessoliers)

Lugné, Saivres(Eric Dessoliers)

Exoudun

François

Bougon

Les couvertures sont principalement à deux pentes et parfois à quatre pentes. Elles sont réalisées dans la grande majorité des cas en tuiles canal, dont la limite géographique d'utilisation, est située un peu plus au Nord. Cet usage a conditionné une pente faible caractéristique, et dessiné quelques éléments de détails particuliers, comme les « mitres » sur les souches de cheminées.
L'ardoise est présente très ponctuellement pour des constructions du XIX^{ème} siècle, qui voulaient afficher une certaine prestance, davantage réservée aux monuments ou à certaines maisons bourgeoises.
Concernant la majorité du territoire, les ouvertures sont rectangulaires avec une proportion 2/3 – 1/3 ; les fenêtres sont généralement composées de six grands carreaux, quelquefois de plus petits. Le dernier étage, plus bas, accueille souvent des fenêtres à quatre carreaux, dont la forme se rapproche du carré (la boulite) ; de petites lucarnes se rencontrent de manière classique sur les toitures.

La qualité des bâtiments est très variable. Des maisons modestes de plain pied (avec un grenier), maisons de village ou liées aux bâtiments agricoles, présentent une architecture simplifiée et un aspect assez massif.

Certaines maisons plus prestigieuses, essentiellement du XIX^{ème} et début XX^{ème} siècle, édifiées sur deux ou trois niveaux et généralement situées en retrait des voies, dominent certains sites, et s'imposent dans le paysage. Elles ont parfois de belles finitions ; les sculptures sont rares, mais on peut trouver en revanche, des corniches travaillées ou des portails cintrés et biseautés.
L'architecture d'une manière générale est d'une grande sobriété. La richesse du vocabulaire architecturale tient, en effet, plus dans la simplicité des volumes et la régularité de l'ordonnancement des ouvertures.
Les corps de fermes sont souvent organisés en "U", formant de petits ensembles qui tournent le dos aux voies.
Les hangars agricoles du Pays sont très caractéristiques. Ces bâtiments en pierre, ouverts pour l'entrée et la sortie du matériel, sont soutenus en pignon par des murs ("gouttereaux") aveugles imposants, et en façade par des piliers, dont l'appareillage (ronds, carrées, en pierre ou en bois) peut nous indiquer l'époque de sa construction.

Il semble que les deux grands types de constructions anciennes se retrouvent sur notre territoire : celles avec, ou sans "fermes", servant à allonger la longueur du bâtiment, en créant de nouvelles travées.
Les murs de pierres sèches se retrouvent sur l'ensemble de la partie bocagère du Pays et même au-delà (autour d'unités construites), avec certains secteurs spécifiques (bocage minéral) où ils sont particulièrement denses. Ils peuvent parfois être coiffés de pierres verticales, apportant au paysage une élégante distinction.

Les Champs(Eric Dessoliers)

Ce patrimoine évolue, au gré des usages et des changements de propriétaires. Certains hangars se ferment, d'autres bâtiments changent en volumétrie, en couleur d'enduit. Moins fonctionnel par rapport aux évolutions techniques d'aujourd'hui, ces bâtiments agricoles sont souvent abandonnés et réhabilités en habitation.

Airipit,Romans(Eric Dessoliers)

Par ailleurs, il faut noter une végétation originale, repère paysager et parfois culturel important, qui peut accompagner ces constructions :
Le pin parasol est une de ces plantations, que l'on trouve encore près des habitats protestants, en synonyme d'accueil et de protection. Ainsi, paysage, culture et histoire religieuse se rejoignent pour marquer le territoire.
Des magnolias sont plantés près de bâtiments publics, anciennes gares ou édifices du culte.

10.3.2.2 *L'évolution récente du bâti*

A partir des années 70, deux phénomènes principaux se sont mis en place sur le territoire :
Les opérations réalisées sur les maisons anciennes, aussi bien dans les noyaux urbanisés que dans les secteurs plus en retrait (cf. photos sur l'architecture traditionnelle).

La construction individuelle sous forme pavillonnaire, davantage limitée au lotissement ces dernières années.
Les extensions résidentielles tendent à modifier notablement l'identité du territoire. Construit de parpaings et de briques, l'habitat récent, n'a, en effet, pas de caractère spécifique au territoire du Pays, hormis le type de toiture (tuile).
Le patrimoine bâti du Pays est aujourd'hui menacé par le manque de réflexion architecturale et paysagère des nouvelles constructions. Celles-ci peuvent être jugées manquant d'invention, d'imagination, mais aussi parfois de simplicité. La majorité des constructions actuelles ne valorise pas les paysages et le territoire. Elle utilise bien souvent maladroitement les formes anciennes, avec des matériaux et des couleurs étrangers à l'environnement. Pourtant, certaines expériences sont intéressantes, notamment dans le secteur du logement social.
Les bâtiments agricoles ont, quant à eux, aussi évolués : les constructions en tôle sont généralement adjointes aux constructions initiales qui ne sont plus adaptées aux besoins de l'agriculture actuelle. Souvent mal insérées dans l'environnement, celles-ci peuvent avoir un impact assez négatif dans le paysage et le cadre de vie des hameaux. Il est nécessaire que ce critère soit davantage pris en compte.

Augé

10.4 Le patrimoine historique

Sources: Volet paysager de la Charte de Développement Durable. - Les POS / PLU des communes du Haut Val de Sèvre. - Brochures touristiques du Pays du Haut Val de Sèvre.

10.4.1 Le patrimoine archéologique

Le patrimoine archéologique est bien représenté sur l'ensemble du territoire : la région est riche en monuments mégalithiques de l'époque néolithique. Dolmens et tumulus (dont certains spécimens conservés), jonchaient, les coteaux de la rive droite de la Sèvre et de son affluent le Pamproux, en amont de Saint-Maixent-l'Ecole - présence de dolmens à Nanteuil, Villedieu-de-Comblé et Bougon ; présence d'un tumulus également à Bougon (nécropole renommée) - site où a été érigé un musée de la préhistoire, dont la qualité de l'architecture moderne du bâtiment et du traitement paysager du site sont à souligner.

Tumulus de La Pierre Levée

Pont romain, Romans

L'époque gallo-romaine est aussi bien représentée. De nombreux témoignages de cette époque ont été trouvés sur l'ensemble du territoire - notamment à La Crèche, Romans, Nanteuil, Sainte-Eanne, Salles…

Le pont romain d'Azay-le-Brûlé, mérite le détour. Un autre, plus rudimentaire, ancien passage muletier (allant de la Rochelle au centre de la France), se trouve sur la commune de Saint-Martin-de-Saint-Maixent. Il faut également noter le pont Romain de Pallu.
Retenons que La Crèche et Saint-Maixent-l'Ecole sont très riches en vestiges archéologiques. La présence de l'eau semble avoir été déterminante dans le choix d'implantation des populations anciennes : les témoignages du passé se concentrent autour des zones alluviales de la Sèvre Niortaise et les vallées des ses affluents, le Pamproux et le Chambon. Le seul site qui s'affranchisse du réseau hydrographique est la commune d'Avon.
Ces zones archéologiques devront être prises en compte dans tout projet d'aménagement.

10.4.2 Le petit patrimoine

Le Pays recense un nombre important d'éléments du petit patrimoine.
Le patrimoine lié à l'eau est bien sûr, très représenté sur le territoire : nombreux lavoirs en grande partie restaurés, fontaines, puits, ponts, passerelles, gués, moulins, …

Pont Neuf

Lavoir de Soudan

Halles de Pamproux

Ferme au Grand Javarzay

Les murets de pierres sèches sont présents sur l'ensemble du territoire avec des secteurs plus ou moins denses. Dans certaines unités urbanisées, leur utilisation quasi systématique pour la réalisation de clôture minéralise l'espace donnant une impression de densité, tout en renforçant la continuité de l'unité urbaine.
Les bornes d'entrée de champs ont un caractère anecdotique et modeste, mais ils participent à l'identité et la construction du paysage agricole.
Les colombiers et les pigeonniers s'offrent au regard des promeneurs, et les halles - dont celles en bois de Pamproux, participent au charme du cadre de vie.
Maisons et fermes à l'architecture traditionnelle, que nous avons décrites précédemment, caractérisées par des volumes simples et imposants, constituent, bien sûr, des éléments patrimoniaux importants.

10.4.2.1 *Le patrimoine religieux*

Le Haut Val de Sèvre présente une forte singularité qui réside dans la présence de nombreux cimetières protestants, formant une multitude d'enclaves inaliénables, disséminées sur l'ensemble du territoire.
Leur présence dans les plaines agricoles donne un caractère fort au paysage. Ils sont d'une grande diversité, de la petite tombe isolée au plus vaste espace clos de murs et arboré. La végétation qui les accompagne (bosquets ou arbres prestigieux) donne une dimension symbolique et sacrée au site.

En outre, le patrimoine religieux est formé par un ensemble de petites églises dont certains éléments sont remarquables. Les moines de Saint-Maixent, entre autres, en ont bâti un certain nombre dans toute la région. Le style roman y est très présent : église d'Azay-le-Brûlé, Saivres, Augé, Romans, Sainte-Eanne, Salles, Soudan, Pamproux, …. De nombreuses adjonctions ont été réalisées lors de la période gothique.

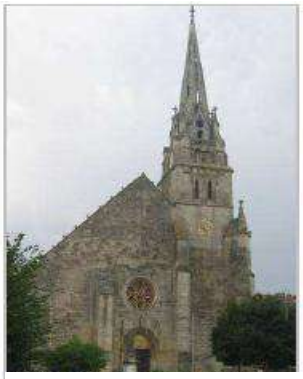

Abbaye de St-Maixent l'Ecole

Eglise d'Augé

L'abbatiale de Saint-Maixent-l'Ecole fut reconstruite au XVII^{ème} siècle dans un très beau style gothique : l'ensemble de ces deux styles a donné un monument remarquable dans sa splendeur, tant par ses dimensions que par la richesse de ses chapiteaux romans et de ses très belles boiseries, stalles et miséricordes, … C'est un élément important dans le patrimoine de la ville.

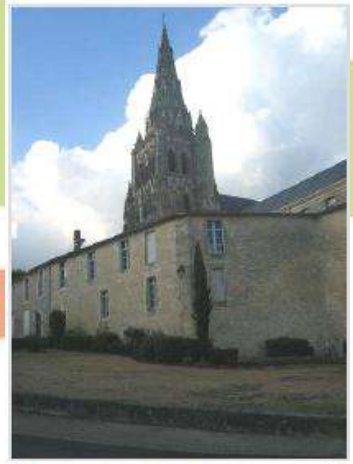

10.4.2.2 ***Le patrimoine architectural civil***

Il est surtout représenté sur l'ensemble du territoire, par les châteaux qui sont peu visibles depuis les axes principaux de passage. On peut noter principalement :

- le château de Cherveux édifié au XV^{ème} siècle,
- le château de La Villedieu-de-Comblé du XVI^{ème} siècle,
- le château de Régné à Souvigné,

Saint-Maixent-l'Ecole, qui a toujours occupé la place de "chef lieu" du Pays, recèle de nombreux monuments : hôtels particuliers de la Renaissance, caserne Canclaux du XVII^{ème} siècle, tour de l'horloge, porte du XIII^{ème}, remparts, et un patrimoine religieux important, …

10.4.2.3 ***Les cités de charme, riches d'un centre historique remarquable***

Il faut souligner :

- le centre historique de Saint-Maixent-l'Ecole,
- le centre d'Augé.

Sur le Haut Val de Sèvre, de nombreuses actions de restauration et de conservation du patrimoine local ont été réalisées. Le principe de chantiers d'insertion a largement été utilisé pour le petit patrimoine, dans de nombreuses communes (four à pain, lavoirs et murets…).

Les efforts sont à poursuivre, tout en pérennisant la conservation de ce patrimoine face aux menaces de nouvelles implantations souvent peu regardantes des éléments existants. La réflexion sur la mise en place d'une démarche de qualité dans les aménagements et les documents d'urbanisme s'avère donc nécessaire.

10.4.3 Tableau inventaire du patrimoine

Le tableau suivant récapitule en un inventaire non exhaustif, les richesses patrimoniales du Haut Val de Sèvre, soulignant la qualité de ses sites naturels et des héritages culturels.

Communes	Eléments du patrimoine historique	Sites remarquables, classés ou inscrits autres éléments
Augé	En cours de labellisation « *Petites cités de caractère* » Eglise romane (primitive) - dédiée à St. Grégoire, classée châteaux privés (Château d'Oumelière), ruelles dans le bourg	Abords de l'église, sites inscrits Vallon de Montbrune et Cathelogne
Avon	Mares restaurées, avec éléments patrimoniaux	Chaumes d'Avon
Azay-le-Brûlé	**Prieuré Saint Barthélémy classé,** église romane et restes de son cloître (XVII^{e}s.), Pont romain restauré, lavoirs, murets, … château de l'Aunay Présence de sites archéologiques	Vallée du Chambon
Bougon	Eglise Saint Pierre (primitive) temple protestant, corps de fermes Sites archéologiques importants : **Tumili** (musée), dolmen de *La Pierre Levée*, dolmen des *Sept Chemins*	Site géologique de Laiterie Chaumes d'Avon
Cherveux	**Château classé** (édifié vers 1470, devenu une importante forteresse au XII^{e} siècle, la forme actuelle datant du XV^{e} siècle) Muret s de pierres sèches encore présents au cœur du bourg Présence de sites archéologiques (néolithique, gallo-romain, médiéval)	
La Crèche	Eglises, temple, cimetières protestants ; maison ancienne typiques, venelles et murets de pierres sèches, lavoirs, moulins, éléments patrimoniaux témoins d'un XIX^{e} et d'un XX^{e} s. très actifs. Grande richesse en vestiges archéologiques	Petits sentiers de randonnée
Exireuil	Eglise, 4 châteaux, lavoirs Présence de sites archéologiques	**Ravin du Puits d'Enfer, site classé** Sentiers de randonnée
François	Plusieurs Châteaux, dont le Château d'Availles, celui de Vaudeleigne, église, cimetières protestants, pigeonniers (bien restaurés), lavoirs Présence de sites archéologiques	Vallée du Musson Vallée du Chambon
Nanteuil	Eglise, **Dolmen de la Croissanière, classé,** **Présence de nombreux autres sites archéologiques (néolithique, antique, médiéval…), dont un dans le bourg.**	**Ravin du Puits d'Enfer, site classé**
Romans	Eglise romane - prieuré, châteaux, ponts romains	Vallée de l'Hermitain
Sainte Eanne	**Chapelle et château de Villedieu, classés** Eglise romane Présence de sites archéologiques (musée archéologique des fouilles gallo-romaines)	
Saint Maixent l'Ecole	Ville centre du Pays, fondée au V^{e} siècle par le moine Agapit **Abbatiale de Saint Maixent (XII^{e} et XVII^{e} s.), ancienne abbaye classées** **Eglise Saint Saturnin (fondé en 459), Eglise Saint Léger (crypte du VII^{e} s.), Porte de Châlon (XVIII^{e} s.) inscrits** Maisons de caractère, de l'époque médiévale, quelques maisons à colombages, hôtels Renaissance, Caserne Canclaux (XVII^{e} s. – ancienne entrée du cloître de l'abbaye), tour de l'horloge, hôtel de ville : l'Hôtel	**Allées et Promenades, Site Classé**

Communes	Eléments du patrimoine historique	Sites remarquables, classés ou inscrits autres éléments
	Pied Foulard (XVI^{e} – XVII^{e} s.), remparts et autres portes, quai des tanneries le long de la Sèvre… Grande richesse en vestiges archéologiques	
St Martin de St Maixent	Pont romain de Pallu, ancien passage muletier (La Rochelle-centre de la France), Four à Pains de Charchenay, le château de la Bidolière (haut lieu de la résistance), lavoirs, sentiers…	
Sainte Néomaye	Eglise du XII^{e} s. (restaurée en 1695), ancien prieuré, cimetière, château des Fontenelles, maisons, murets et haies Le Grand Moulin, sources, lavoirs, Le Pont Neuf (XII^{e} s) présence de sites archéologiques	Sentiers de randonnée
Saivres	**Château de l'Herbaudière, partiellement classé** Autres châteaux, église romane (XIII^{e} s.), fermes,	Vallée du Chambon à Puy Morillon
Salles	**Eglise romane inscrite,** château, logis, ferme Présence de sites archéologiques	
Soudan	**Eglise (XI^{e} - XII^{e} siècle), classée** (magnifiques chapiteaux…) Plusieurs lavoirs restaurés	Sentiers de randonnées sur 550 ha de bois
Souvigné	**Château de Régné, classé** **Temple inscrit (chaire),** Prieuré du XIVe s. (cave voûtée et escalier de pierre – *Musée de la Coiffe et du pays Pélebois*), Lavoirs, four à pain reconstruit en 1999	**Pierre au Diable, site classé**

Cf carte des éléments recensés en annexe du rapport de présentation
Les éléments de patrimoine remarquable figurent sur les documents graphiques du règlement du PLUi

10.4.4 Infrastructures spécifiques liées à la découverte du Pays et de son patrimoine

La mise en valeur du cadre de vie, des sites, du patrimoine naturel et humain permet la pratique d'un tourisme vert et culturel dans le Pays du Haut Val de Sèvre.

10.4.4.1 *Aménagement de sites ou développement de thèmes particuliers*

- Plusieurs musées ont été aménagés sur des sites ayant généralement une valeur patrimoniale : musée de Bougon, …
- Plusieurs plans d'eau ont été aménagés en base de loisirs : Plan d'eau de Cherveux-Saint-Christophe, barrage de la Touche Poupard.
- Le site du Puits d'Enfer est également particulièrement aménagé avec des circuits touristiques : sentiers, accompagnés d'un parcours de santé, murs d'escalades, …
- La Sèvre et ses affluents permettent les pratiques de la pêche et du canoë kayak (base nautique à Saint Maixent l'Ecole).
- La forêt de l'Hermitain offre aux habitants et aux touristes de nombreuses possibilités de randonnées pédestres.
- La route du "Chabichou et des fromages de chèvre" qui bénéficie d'une signalétique sur les routes, est l'occasion de découvrir le territoire et ses terroirs.

10.4.4.2 *Développement des modes de circulations douces*

Les modes de circulations douces - avec de nombreux circuits de randonnées pédestres, équestres, cyclo ou VTT balisés, permettent de découvrir les paysages du Haut Val de Sèvre.

Panneaux d'information et brochures touristiques, réalisés au niveau intercommunal et communal, accompagnent les aménagements e mise en valeur du territoire et participent à sa promotion.

Certaines communes (La Crèche, Exireuil, Sainte-Néomaye, Soudan, Pamproux, …) ont particulièrement fait l'effort de mettre en avant des circuits pédestres que l'on retrouve dans les brochures touristiques, sous forme de circuits de découverte du patrimoine, élaborés parfois autour de thèmes particuliers. On peut noter le Festival Intercommunal des Contes en Chemins qui permet également de découvrir les richesses du Haut Val de Sèvre sous un autre angle.

Un PDIPR, Plan Départemental des Itinéraires de Randonnée est en place, comprenant 380 km de cheminements, couvrant l'ensemble du territoire.

Une prise de conscience de l'intérêt des modes de circulation douces en termes d'environnement et de cadre de vie commence à voir le jour dans les communes. Cet effort doit être poursuivi dans l'esprit de mettre en place un réseau global couvrant le territoire de l'ensemble du Pays.

La réalisation d'itinéraires de randonnée cyclistes est en cours de réflexion.

10.5 Les entités paysagères

Sources : l'Inventaire des Paysages de la Région Poitou-Charentes.- le Volet Paysager de la Charte de Développement du Pays du Haut Val de Sèvre 2005 – 2015. - les POS / PLU des communes du Pays du Haut Val de Sèvre.- Charte paysagère et architecturale du Pays du Haut Val de Sèvre de 2006

Le territoire du Haut Val de Sèvre se caractérise par une réelle diversité des paysages, site de transition entre différents milieux physiques, différents terroirs, différentes traditions religieuses, différents types d'implantations humaines (urbanisation parsemée sur l'ensemble du territoire desservi par un maillage serré de voiries, ou concentrée autour des grands axes de communication).

Sur ce territoire, on distingue plusieurs grands types de paysages, comprenant plusieurs entités :
1/ un paysage de bocage, avec du Nord / Nord-Ouest au Sud / Sud-Est du territoire :

- les Contreforts de la Gâtine,
- l'Entre plaine et Gâtine,
- les Terres rouges bocagères,

2/ deux autres formes singulières de bocage plus localisées :

- le bocage minéral,
- le bocage de Bougon – Avon (les Chaumes d'Avon).

3/ un paysage de plaine à champs ouverts, avec deux secteurs :

- la plaine Niortaise, au Sud-Ouest,
- le plateau de Pamproux, au Nord-Est.

4/ un paysage de vallées, sur l'ensemble du territoire :

- l'ensemble des vallées
- la vallée de la Sèvre Niortaise "amont".

Ces unités paysagères décrites dans ce chapitre sont repérées dans leur contexte régional, et sur le territoire même du Haut Val de Sèvre. Un tableau récapitulatif de l'ensemble des unités paysagères est présenté à la fin du chapitre.

Cf. carte des entités paysagères en annexe du rapport de présentation

10.6 Un paysage de bocage

Le paysage de bocage regroupe l'ensemble des secteurs du territoire où les haies sont suffisamment présentes et organisées en maillages ; on parle de "maillages bocagers" au point d'en constituer un élément marquant du paysage. La végétation est, en effet, un motif primordial du bocage, dont la haie constitue tant l'emblème que le principal élément de structuration de l'espace, ainsi que l'essentiel des motifs visibles.
Il se caractérise traditionnellement par le cloisonnement du territoire dû aux haies et aux bosquets. Il en résulte une perception restreinte des espaces : on ne voit pas ce qui se trouve derrière l'écran souvent opaque que forme la haie et le paysage reste le plus souvent limité à ce premier plan vertical dont on peut détailler la matière.
L'anticipation de la promenade n'atteint que le prochain détour. Dans ce contexte, la présence d'une barrière de bois ajourée donnant à voir un pré est un évènement considérable. Le resserrement de l'espace se fait sentir au plus profond des chemins creux, où le promeneur privé d'horizon jouit alors d'un rapport d'intimité et de proximité.
Le bocage est, rappelons-le, caractérisé par la dispersion du bâti. Cette forme d'implantation ainsi que l'ancienneté du parcellaire, pérennisé jusqu'à aujourd'hui par la permanence des haies établies sur les levées de terres, conduisent à un réseau dense de petites routes et d'innombrables chemins aux parcours parfois fait de détours. Ainsi, le paysage de bocage ne se livre que petit à petit, compartiment par compartiment.

Des formes de bocage peuvent cependant s'ouvrir à des perceptions plus élargies en donnant la possibilité de mieux l'appréhender :

- Certaines scènes font, d'une part, apparaître le bocage dans une ampleur qui lui donne une valeur pittoresque plus marquée : il faut alors que soient réunies des conditions rarement associées, c'est-à-dire un mouvement de relief, qui permet à la marqueterie des parcelles de se présenter en tableau et une position pour l'observateur, sans obstacle pour boucher la vue.

Les "Contreforts de La Gâtine" et "l'Entre plaine et Gâtine" offrent plus particulièrement cette situation, bénéficiant de points de vue - du fait d'un relief plus marqué par, entre autres, les vallées creusées plus profondément dans le socle de granit.

- Les haies peuvent d'autre part, prendre des formes diverses selon leur composition, leur fonction et leur gestion, laissant plus ou moins d'opacités : elles peuvent par exemple prendre la forme de haie basse taillée sous futaie qui autorise des vues, dont elles forment un premier plan de grande qualité. Elles peuvent au contraire, être taillées mécaniquement de manière uniforme. Elles peuvent aussi être associées à des talus, ou des murets de pierres sèches - qui parfois, même les remplacent.
- Enfin, ces paysages sont, pour la plupart, ceux qui s'inscrivent dans une évolution très visible, liée au recul des activités d'élevage, donc du pâturage. Elle se fait plus nettement ressentir sur les terrains aux reliefs complaisants. Ce phénomène concerne plus particulièrement le secteur de "l'Entre plaine et Gâtine" et celui des Terres rouges bocagères.Ce schéma illustre cette dynamique : une mise en culture sur les terrains plats ou peu pentus, donc une disparition progressive du maillage bocager. Certains arbres anciens étant conservés, ils apparaissent plus nettement et sont d'autant plus valorisés dans le paysage. Avec la pente sont conservées les pâtures et les haies qui les accompagnent. Enfin, les coteaux des vallées sont propices à l'installation de bois, comme on l'a déjà vu.

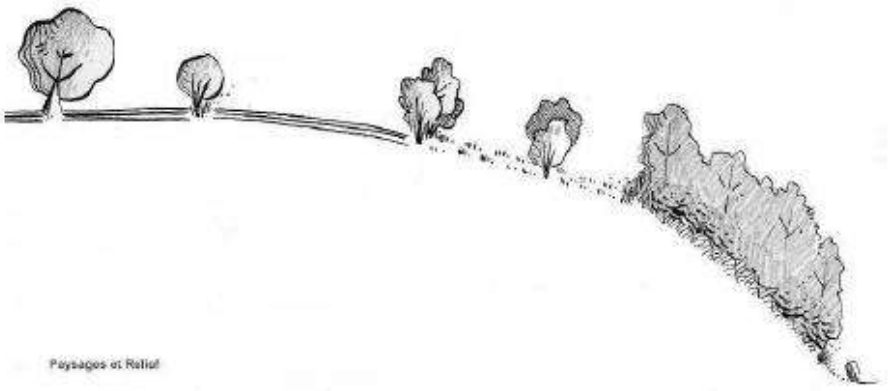

On distingue différents secteurs de bocage identifiés, par les modulations courtes du relief, les réseaux complexes de cours d'eau, un habitat plus ou moins dispersé le type des haies et de leur végétation, ou encore, l'évolution liée à des formes agraires.
Des dénominations fortes pour des paysages aux caractères très similaires, en outre, voisins, témoignent de sentiments d'appartenance prononcés.

10.6.1 Les Contreforts de la Gâtine

Située au Nord du territoire, sur "Les Contreforts de la Gâtine", cette zone en situation de frange, ne présente pas une rupture naturelle bien marquée en s'inscrivant dans une continuité paysagère qui évolue progressivement : le relief passe seulement d'un tissu de petites vallées orientées dans diverses directions, typiques d'un paysage de sources, à un réseau de vallées parallèles. C'est sur les flancs du massif que se

rencontrent les vallées les plus marquées. A Saint-Maixent-l'École, plus au Sud, le socle du massif ancien qui domine le Val de Sèvre laisse place insensiblement à ces reliefs moins marqués des "Contreforts de la Gâtine".
Les retenues d'eau en grand nombre, trouvent ici les conditions idéales d'implantation. C'est ici que l'on a implanté le barrage de la Touche Poupard (cf. photo). La couverture végétale importante et le peu d'accessibilité par le réseau des routes et des chemins rendent néanmoins assez peu lisible l'eau des fonds de vallée.
Aux franges de cette entité connue qu'est la Gâtine, on retrouve la présence d'un bocage assez dense, qui la caractérise, relativement bien conservé, mais irrégulièrement dessiné (secteurs remembrés, ou aux reliefs plus accentués). Il s'est développé sur des terres cristallines, héritées d'une roche-mère granitique, dans un climat plus humide qu'au Sud du Pays. Ces conditions ont favorisé l'implantation de pâturages, organisés en parcelles séparées par des haies de chênes, de frênes et de houx. Cette organisation de la végétation, liée aux activités d'élevage encore assez présentes, est la principale caractéristique de ce secteur.
Des bosquets et massifs boisés font des incursions dans la trame bocagère, plutôt situés en position de crêtes, ou sur les coteaux des vallées – paysage particulièrement visible sur les coteaux d'Exireuil, Saivres, …
L'habitat y est également dispersé : il s'est développé sans la contrainte de regroupement autour de la ressource en eau partout présente, ruisselant sur ces roches imperméables. Les petites unités de fermes, les hameaux, les châteaux et les manoirs isolés y forment une poussière bâtie très caractéristique.
Par la présence de ce système bocager, ce secteur est donc mentalement relié à celui de la Gâtine, et également associé à un imaginaire chargé d'histoire : une grande pauvreté a longtemps caractérisé cette région isolée aux terres ingrates : le nom de Gâtine reprend en lui-même ce souvenir de terres pauvres, de terres gâtées, ...
Certains éléments spécifiques dans le paysage déterminent cependant une identité propre aux Contreforts de la Gâtine : orientations des vallées, fours à chaux, …
On est donc véritablement au sein d'une identité proche de celle de la Gâtine proprement dite, jouxtant des terrains calcaires aux caractéristiques très différentes : c'est un terrain de transition entre deux milieux, deux cultures.

Les Noues, Exireuil (Eric Dessoliers)

La photo de ce mur illustre ce passage d'un territoire à l'autre : le bâtiment agricole est construit avec deux types de pierre : schiste pour l'appareillage des murs et calcaire pour les montants. Cette situation géographique très spécifique s'inscrit pleinement dans l'ensemble des éléments constituant le paysage.

Barrage de La Touche Poupard

Bocages au Nord d'Augé

10.6.2 Entre Plaine et Gâtine

Dans la continuité géographique des "Contreforts de la Gâtine", "l'Entre plaine et Gâtine", comme son nom l'indique, se situe entre la Gâtine au Nord et la plaine de Niort au Sud. Ce secteur qui se prolonge au delà du territoire du Pays, est caractérisé par trois grands systèmes de vallées qui viennent griffer le rebord Sud du socle. Les dénivelés y sont parmi les plus vifs du Poitou. Les petites vallées de "l'Entre plaine et Gâtine" sont parallèles et orientées vers le Sud-Est. Il en résulte un sens de lecture du paysage particulier, propre à cette unité géographique.
Notons que la découpe de l'ensemble de paysages ne recouvre pas exactement la région agricole du même nom.
C'est le Chambon et ses affluents qui nous concernent ici, dans sa partie Sud, au contact de la vallée de la Sèvre Niortaise et de son bassin versant. Dans ce secteur assez chahuté, les villages et hameaux se sont installés à flanc de coteau au bord des cours d'eau.
Cette unité qui peut être qualifiée comme une zone de transition en elle-même, n'a pas de limites franches avec tous ses secteurs voisins.
Le granit laisse place aux calcaires en s'éloignant du socle ancien.
Et le réseau dense des vallées, qui se prolonge vers le Sud dans la plaine de Niort, instaure une transition modulée notamment, par le volume des peupliers en fond de vallées (qui ne permet pas de contact direct avec les horizons dégagés de la plaine).

D'un paysage de bocage serré au Nord du Chambon, on passe à un paysage de champs de plus en plus ouverts en se rapprochant de la plaine : un paysage en mutation avec l'évolution des pratiques agricoles (remembrement ; cultures de céréales et les plantes sarclées) et de l'occupation du sol. Petit à petit, prend place une plaine semi ouverte à l'Ouest d'une ligne Azay-le-Brûlé – Romans. Depuis les plateaux, de vastes perspectives visuelles s'ouvrent au regard.
Ces paysages ont une vraie valeur de par la présence des cimetières, de bornes d'entrée de champs, … En revanche, la dégradation du maillage des haies, déjà assez peu dense au départ à ce niveau, ne permet plus une lisibilité et une compréhension claire de l'organisation de l'espace et du paysage.
Ainsi voies et chemins ne sont plus forcément accompagnés de haies qui soulignaient leur tracé. Enfin en tournant le regard vers l'intérieur du territoire, il faut noter ce dernier trait, peut-être le plus marquant du paysage propre à ce secteur, que sont les bosquets et les massifs boisés, présents, d'une part sur les coteaux des vallées, mais aussi en ligne de fond, sur "les Contreforts de la Gâtine".
L'Entre Plaine et Gâtine est une zone de contact, où la préservation du caractère bocager est un enjeu primordial dans un paysage en mutation : les vues offertes vers la plaine depuis le bocage et inversement sont à soigner, comme celles avec les vallées, particulièrement présentes dans ce secteur, qui ont, quant à elles, tendance à se fermer par la végétation.

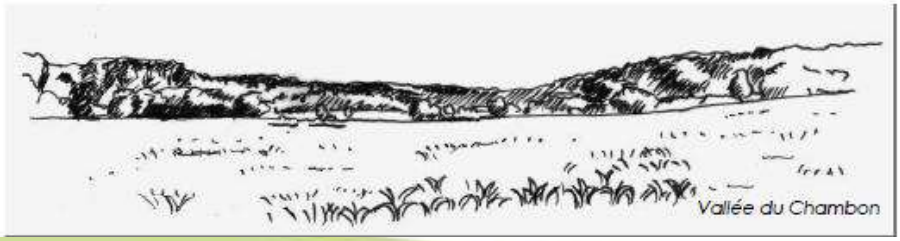

10.6.3 Les Terres rouges bocagères

"Les Terres rouges bocagères" se développent en deux grands ensembles situés de part et d'autre du plateau de Pamproux, et de Lezay au-delà du territoire. Cette répartition, les pentes, l'orientation des eaux, permettraient d'inscrire le secteur dans l'entité "Seuil du Poitou". Le territoire des "Terres rouges bocagères" se trouve au contact de nombreux types de paysages, "comme au carrefour des paysages de la région" : au Nord-Est, au delà du territoire, les vallées marquées de la Vonne et du Clain séparent de manière très lisible les "Terres rouges" des "Terres de brandes" - plaine à taillis au nord, et surtout de la partie des "Terres rouges à taillis" vers l'Est, où le châtaignier reste aussi marqué. L'enchaînement de paysage est progressif au Sud-Est, vers le Ruffecois, autre plaine à taillis (situé en dehors du territoire). Au Sud-Ouest, les Terres rouges prolongent l'ensemble bocager de "l'Entre plaine et Gâtine" que l'on a vu précédemment.
De la même manière, elles sont creusées de vallées (celle du Lambon, notamment) qui viennent au contact de la plaine de Niort, atténuant une découpe du relief sous forme d'indentations. Néanmoins en plusieurs lieux, la rencontre "plaine - terres bocagères" offre de très belles compositions paysagères ; c'est par exemple le cas au Sud de Sainte-Néomaye, où les contrastes sont accentués avec la large dépression de la vallée de la Sèvre Niortaise et la présence du relief dominant du plateau de Pamproux - aux rebords eux-mêmes "griffés" par de multiples vallons.
Enfin cette unité paysagère comprend un massif forestier important (classé en ZNIEFF de type I) : la forêt de l'Hermitain et celle, associée du Fouilloux, à la Mothe-Saint-Heray, hors territoire du Haut Val de Sèvre.
C'est la terre elle-même, et sa surprenante couleur rouge qui a donné son nom à l'unité paysagère, qui apparaît comme l'élément remarquable et récurrent du secteur.
De la même manière que l'unité paysagère vue précédemment, cet ensemble présente une forme de bocage plus aéré et plus espacé, avec un maillage irrégulier où alternent zones remembrées et zones végétalisées. Les haies en elles-mêmes ont des formes très variées avec des configurations, des compositions et des modes de gestions fortes contrastées.

Entretien des haies, Boisne, (Eric Dessoliers)

L'imbrication de ces différentes pratiques implique une vision changeante du paysage. L'unité paysagère est assurée, d'une part par la présence des terres rouges qui apparaissent sur les champs labourés en hiver, et d'autre part, par la présence des châtaigniers, que l'on retrouve aussi bien dans les haies que sous forme de bosquets et de sujets isolés dans les parcelles.

Bourg de Souvigné en fond de plan, depuis la RD 10

Commune de Bougon

depuis le Puy de Miauray (Romans)

"Les Terres rouges bocagères" présentent donc des haies marquées par une grande diversité de formes et de types d'entretien. Outre les chênes que l'on retrouve communément sur l'ensemble des bocages du Haut Val de Sèvre, la présence des châtaigniers sous forme de taillis et de sujets isolés vient donc apporter une note particulière. Il semble toutefois que ces arbres isolés soient appelés à disparaître – ils semblent âgés, voire dépérissants, et sans jeunes plantations de relève. Pourtant, l'espèce et ses utilisations ont donné son nom au "Pays Pèlebois" dans la région de Souvigné, en raison de la technique consistant à "peler" l'écorce des châtaigniers. A l'intérieur de cette trame, les prés et les cultures alternent dans les parcelles. Outre les forêts, quelques massifs boisés, où le châtaignier reste marquant, du moins en lisière, prennent généralement place sur des dépôts de terres plus pauvres.

Dans cet ensemble des "Terres rouges bocagères", l'appartenance au socle sédimentaire se traduit également dans l'architecture avec des constructions de pierres blanches. Elles obéissent à un modèle assez significatif de type méridional, marqué par le motif des pierres en bossage qui animent de très nombreux murs en jouant de leur ombre portée. Il faut noter, plus particulièrement dans ce secteur, la présence davantage affirmée de murets en pierre calcaire qui s'étendent à la périphérie des villages, jusque dans la campagne. Ils sont

souvent associés aux haies végétales. Cependant, comme pour ces dernières, ils présentent un caractère assez dégradé à "grande" échelle, malheureusement souvent abandonnés, écroulés, envahis par la végétation buissonnante.
Des opérations de reconstruction de murets ont malgré tout été menées dans certains secteurs, celui de Bougon, notamment.
Au sein des "Terres rouges bocagères", "le Bocage minéral" (cf. carte), constitue une unité paysagère en tant que telle, et présente un réseau de murets particulièrement dense et bien conservé, constituant sa propre identité, très remarquable dans le paysage.
La présence des châtaigniers, les murs et l'architecture traditionnelle, forment un caractère spécifique qui est une chance pour le paysage du secteur, qui se prête particulièrement à la pratique d'un "tourisme vert".
Ces éléments importants du paysage connaissent des mutations qui doivent être gérées.

Le côtoiement immédiat des "Terres rouges bocagères" avec la plaine de Niort, le plateau de Pamproux (et celui de Lezay) constitue aussi un point de sensibilité paysagère accrue. Encore davantage que dans "l'Entre plaine et Gâtine", la préservation du caractère bocager définissant la zone et venant contraster avec les secteurs qui l'entourent, est primordiale.

10.6.4 Deux bocages singuliers

10.6.4.1 *"Le Bocage minéral"*

Sur un périmètre bien délimité, situé en majorité sur les communes d'Exoudun et de Bougon, et en partie sur La Mothe-Saint-Héray, "Le Bocage minéral" (aussi nommé "bocage lithique") est original et unique dans son aspect : il s'agit d'un bocage, dont le maillage est constitué de murets de pierres sèches, particulièrement bien conservés. Les pierres calcaires affleurant sur les terres de Groies au sol maigre, furent montés en mures, entretenus pendant des décennies par les bergers et les paysans.
Certains soutiennent des haies d'arbres constituant un motif très puissant.
Quelques vignes et noyers les accompagnent, témoignant d'un paysage qui sans doute s'étendait tout autour de la Sèvre.

Ferme au Grand Javarzay, Bougon

Le Grand Javarzay, Bougon

Une des caractéristiques les plus notables de ce secteur consiste dans les systèmes de parcelles closes de murets en pierre calcaire qui s'étendent à la périphérie des villages. Ils prolongent le bâti constitué du même matériau, aux formes spécifiques de l'habitat et des fermes traditionnelles.
Au-delà de l'unité paysagère proprement dite du Bocage minéral, la présence des murs de pierres sèches, que l'on retrouve sur l'ensemble du Pays du Haut Val de Sèvre, est plus dense sur les alentours immédiats.

Cette forme particulière de l'espace apporte au secteur une caractérisation forte, une sorte de motif emblématique qui souffre cependant des difficultés rencontrées pour en assurer l'entretien.
Cette forme de paysage de bocage en voie de disparition, est très pittoresque. Il est un atout en terme d'image pour le territoire et mérite d'être valorisé.

10.6.4.2 *Le bocage de Bougon – Avon*

Une bande bocagère, reste présente entre les plateaux de Pamproux et de Lezay au – delà du territoire. Associée aux "Terres rouges", elle renferme le paysage spécifique du camp militaire de Bougon-Avon, les Chaumes d'Avon.

Ce bocage singulier est reconnu et protégé puisqu'il s'agit d'un site "Natura 2000", mis en place dans le cadre de la Directive Habitat.

Il a pris place au sein d'une dépression topographique - résultat d'un effondrement, sur des sols marneux. Suite à une gestion particulière, cette entité possède une flore et une faune très riches. Constitué de plusieurs unités écologiques, c'est un site naturel majeur qui fait l'objet de nombreuses attentions et de travaux spécifiques.

Ce bocage particulièrement dense, qui autrefois, constituait de vastes étendues, couvre actuellement une faible surface. Il est la trace relictuelle d'anciennes pratiques agricoles et d'un certain mode de vie. Avec la présence militaire depuis les années 1950, le paysage de ce bocage a été comme figé dans le temps. Tout autour, les parcelles ont été remembrées et le paysage a changé.

Dans la continuité des "Terres rouges bocagères", la transition est progressive à l'Ouest et à l'Est, alors qu'elle est inexistante au Nord et au Sud au contact des plateaux de Pamproux et de Lezay, tous deux caractérisés par un paysage de champs ouverts. En effet, en proximité immédiate à l'Ouest du terrain militaire, (jusqu'au village de Bougon) et au plus bas du fossé d'effondrement, se trouvent des espaces de prairies inondables avec un tramage de haies relictuelles (Fosse Ronde, Champs-Pourris). Au Nord et au Sud, l'espace cloisonné du bocage est donc remplacé par l'espace ouvert de grandes étendues cultivées. L'échelle du paysage change totalement avec un contraste important.

La particularité de ce secteur est son inaccessibilité au public. Cela implique un lieu préservé ayant un rôle de niche écologique, ainsi que de témoignage historique sous forme "d'échantillon", mais cela génère également un lieu de mystère et de curiosité.

10.6.4.2.1 Le milieu naturel

Ce secteur, bassin d'effondrement, se situe dans un vaste terrain calcaire du synclinal Avon-Lezay occupé par des marnes argileuses et des calcaires marneux. Son altitude varie de 100 mètres à 140 mètres. Il est traversé au Nord par la vallée des Ayrault. Des micro-vallées sèches en été, transversales à celle-ci créent de légers vallonnements dans le plateau.

L'eau est très active en circulation souterraine à travers les assises calcaires. Sur les pentes, les sols soumis à l'érosion laissent apparaître des affleurements rocheux. En fond de vallée, les sols sont plus épais et fertiles (alluvionnaires).

Les Chaumes d'Avon apparaissent comme un grand ensemble de pelouses calcaires et de prairies plus ou moins humides, d'un grand intérêt écologique.

10.6.4.2.2 La composition du bocage de Bougon - Avon

Le maillage des haies, reflet du parcellaire, marque les différents vallons par son implantation, soit en parallèle de l'axe de la vallée, soit en perpendiculaire sur les pentes.

Le bocage de Bougon-Avon a la particularité d'être très dense. Les parcelles, entourées de haies, sont de très petite taille. Elles ont conservé des dimensions très restreintes que l'on ne trouve plus dans la plupart des bocages. Elles varient de 0,5 ha à 4 ha pour les plus grandes, ce qui donne 177 mètres de linéaire de haies par hectare en moyenne pour Bougon.
Ces haies sont à l'origine composées d'ormes champêtres en rejet, d'aubépines, de prunelliers, d'érables champêtres, de troènes, de cornouillers sanguins, …
L'image traditionnelle du bocage a cependant considérablement changé avec la disparition de haies mixtes ponctuées d'ormes ou d'alignements constitués de grands ormes, morts. Le manque d'entretien des haies a créé une discontinuité dans le maillage bocager.
Aujourd'hui, les haies se rencontrent sous les formes suivantes :

- celles en bordure de route, dégradées et constituées d'un linéaire de roncier,
- celles en plein champs, buissonnantes,
- celles doubles, typiques du bas pays, séparées par un fossé évacuateur des eaux,
- celles arborescentes des chemins ruraux, aux espèces variées dont l'orme (adulte) a disparu.

Sous-exploitées ou abandonnées, les parcelles s'enfrichent également doucement. Il faut noter, la présence résiduelle de petites parcelles de vigne qui ponctuent le bocage en limite Ouest du camp militaire.
Il en résulte la perception suivante : cette entité paysagère reste caractérisée par un bocage très serré. Le cloisonnement du territoire par les haies ainsi que des bosquets très denses conditionne fortement la perception : la vue s'arrête aux haies épaisses. Cependant l'installation d'une certaine discontinuité offre des passages "sauvages" aux troupeaux de bovins.
Les silhouettes des ormes morts participent également à l'ambiance singulière du site. Le bocage de Bougon – Avon peut être perçu dans son ensemble, en vue lointaine, depuis la crête des coteaux qui l'entourent. La transition avec les espaces agricoles remembrés qui l'environnent immédiatement est particulièrement perceptible depuis le site voisin de la Côte Belet (propriété du Conservatoire des Espaces Naturels de Poitou-Charentes).
Le camp est interdit d'accès au public. Des percées dans les haies opaques et volumineuses laissent apparaître ponctuellement les prairies.
Le site n'a jamais connu de remembrement, contrairement à ses proximités immédiates, qui concernent les communes au paysage bocager, de Bougon et Avon (en 1998).
"Le Bocage de Bougon – Avon" est protégé en tant qu'Espace Naturel Sensible. A ce titre, il est géré par le Conservatoire Régional des Espaces Naturels : des mesures agri-environnementales ont été mises en place avec les agriculteurs locaux.
Sur le plan du bâti, ce secteur est particulier puisque les seules constructions sont celles du camp militaire. Elles sont pour la plupart antérieures à la création du camp. Les anciens bâtiments agricoles (peu nombreux), l'école et la mairie, sont utilisés par les militaires et ont été rénovés de manière homogène.

Pour conclure sur l'ensemble de l'entité paysagère du bocage :
Le paysage de bocage, reconnu pour ses qualités esthétiques et écologiques, occupe une place importante sur le Pays du Haut Val de Sèvre, que ce soit spatialement ou en termes d'image.
Mais cette forme de paysage est en voie de disparition avec l'intensification de l'agriculture ; remplacée par un paysage de champs ouverts, ou à l'opposé, un paysage de friches et de boisements fermant l'espace, sur les sites plus difficiles à exploiter. La qualité même des haies est également atteinte par la modification de leur type de gestion liée à la perte de certaines de leurs fonctions (leurs tailles sont aujourd'hui souvent effectuées mécaniquement pour des soucis de visibilité, et rarement pour la valorisation du bois).
Outre la prise de conscience de l'intérêt et des atouts du bocage, en créant une nouvelle fonction d'entretien du paysage (avec entre autres des mesures agri-environnementales mises en place dans des cadres contractuels), la véritable condition de sa préservation consiste en le maintien et le soutien d'un régime de polyculture.
Par ailleurs, le bocage peut contribuer à une meilleure insertion de l'urbanisation, en respectant la continuité et le caractère originel du maillage bocager.

10.6.5 Un paysage de plaines et plateaux

Au sein du Haut Val de Sèvre, les paysages de champs ouverts correspondent au secteur de "la plaine de Niort" au Sud-Ouest et au "plateau du Pamproux" au Nord-Est du territoire.
Ce paysage est fortement marqué par une agriculture intensive, (culture céréalière principalement et oléagineux), installée depuis les années 1950/60 avec la pratique du remembrement (regroupement et agrandissement des parcelles - élimination des haies séparatives). Le parcellaire s'organise sur un large maillage qui trouve sa structure sur les routes et les chemins communaux.
Par ailleurs, ces espaces accueillent également, de manière privilégiée, d'importantes infrastructures de communication, ainsi qu'un grand pôle d'urbanisation : Niort qui génère un développement de la périurbanisation sur le territoire.
Le dégagement du sol par les cultures conditionne en grande partie la perception de ces paysages à l'organisation spatiale d'une grande simplicité.
La lisibilité de l'espace agricole repose sur son parcellaire et les motifs qui se détachent des horizons. Sans obstacle, l'œil peut survoler les étendues immenses de territoire. Le moindre objet se remarque ; les plus courants d'entre eux (clochers, silos, châteaux d'eau, pylônes électriques) viennent capter l'œil à la rencontre du ciel et des champs. On peut encore davantage apprécier la géométrie des parcelles, les couleurs et les matières des champs qui varient selon les saisons.
Traditionnellement, et de longue date, les secteurs de grandes cultures sont aussi des territoires où l'habitat est fortement regroupé, c'est là un caractère essentiel de ces paysages. Cette particularité va de pair avec le dégagement des sols, contribuant à une réelle continuité de l'espace, jusqu'à l'horizon.
En outre, il y a une véritable "composition" des villages, non seulement compacts, mais aussi pourvus, sur leur zone de contact avec la plaine, d'un vocabulaire de transition fait de jardins, de bosquets, de vergers, et de murs d'enceinte.
Les grands bâtiments agricoles (hangars, silos, …) ponctuent régulièrement la plaine de leur silhouette : leurs grands volumes, leur hauteur, leurs fonctions même, se trouvent généralement en accord avec les dimensions de ce vaste paysage.
Dans le Haut Val de Sèvre, ces paysages ouverts permettent la valorisation d'éléments isolés plus en particulier qui attirent le regard : des arbres, des parcelles de vigne surprenantes tant elles semblent perdues dans un espace ouvert et dénudé. Par ce biais, ils concourent à la mise en valeur d'identités du pays, et notamment de son patrimoine religieux, révélé par les cimetières protestants, disséminés à travers le territoire.
Hormis les variations de couleur au fil des saisons les plaines renvoient souvent à une image de relative monotonie ; réduites à l'idée d'agriculture intensive, elles perdent communément toute valeur paysagère, passée à un statut de paysage banalisé auquel on ne prête plus attention. Cette visibilité et cette lisibilité (avec une structuration nette qui le caractérise) doivent être préservées.
Le rôle de ces espaces dans le paysage contribue à la qualité du cadre de vie qui doit être préservée.

10.6.5.1 *Le plateau de Pamproux*

Le "plateau de Pamproux" peut être considéré comme une clairière, une parenthèse au milieu du bocage, bordé au Nord par "les Contreforts de la Gâtine", au Sud-Ouest, par l'ensemble des "Terres rouges bocagères" (et ses unités associées), qui se prolongent dans une grande communauté d'expression. A l'Est, la dépression de la Sèvre Niortaise vient compléter ces lisières qui tendent à se densifier en massifs boisés.
Le développement des cultures intensives repose sur un socle de roches sédimentaires recouvertes de terres de groie et en partie de terres rouges. La réalité des étendues agricoles du plateau de Pamproux n'est pas exactement celle des grandes plaines de la région. Du fait de la taille réduite des dégagements, l'horizon est toujours animé de bocages, et de boisements. Alors que les vues sur les plaines de champs ouverts offrent généralement un paysage aux perspectives dégagées que l'on peut saisir dans sa globalité, le plateau de Pamproux, quant à lui, se situe dans un contexte inversé : on ne le voit guère. En revanche, sa situation en altitude permet de nombreuses vues vers le Sud et le Sud-Ouest - secteurs de Bougon et d'Avon, et le Val de Sèvre.

Malgré tout, cet espace est particulièrement visible et observé par les usagers de l'Autoroute A 10 et de la RD 611 qui traversent le territoire. Bien que de taille réduite, il contribue à renforcer une identité de plaine agricole, très présente sur la région toute entière. La coupe suivante montre le contexte de pente globale vers le Sud, et la juxtaposition du plateau et des bocages vu précédemment.

Les unités urbaines plus importantes se situent en majorité le long de cours d'eau et sur les flancs du plateau. Le bourg de Pamproux est très visible, installé sur un coteau orienté plein Sud, et posé dans un paysage assez dénudé.
Une attention particulière doit être portée sur ses récents développements venant perturber cette perception du site. Il s'agit de réaliser l'urbanisation dans la continuité du noyau originel en utilisant ses mêmes critères d'implantation tenant compte du contexte.
Le plateau agricole du Pamproux offre un paysage de qualité avec de belles perspectives dégagées survolant des champs animés de petits vallonnements. Il a été jusqu'à aujourd'hui relativement épargné par la pression urbaine, et devra néanmoins faire l'objet d'une attention particulière dans le futur, du fait de la présence de grandes voies de communications.

Commune de Nanteuil

Plaine agricole au Nord de Le Breuil, Sainte Eanne

10.6.5.2 *La Plaine de Niort*

Le Nord-Est de la "plaine de Niort" constitue la porte d'entrée Ouest du Haut Val de Sèvre. Caractérisée par un paysage de grandes cultures céréalières, elle fait une incursion sur le territoire, formant une enclave dans la zone bocagère. Elle correspond à ce niveau, à un paysage ouvert, très légèrement vallonné, permettant des points de vue lointains. Les horizons, éloignés, sont très souvent occupés par d'autres formes de paysage qui la recoupe et la scinde en nombreux compartiments ouverts, modulant le schéma initial de l'openfield.

Ce paysage est marqué en termes de dynamique par deux phénomènes, actuellement parmi les plus porteurs de transformations paysagères : les évolutions de l'agriculture d'une part et le développement urbain et péri urbain d'autre part.

10.6.5.3 *Le paysage agricole*

Sur l'ensemble de la plaine de Niort, les parcelles supportent de grandes cultures (blé, maïs, tournesol et colza), ~~sont~~ assez petites pour ce type de paysage, le rendant encore relativement convivial.

Sur l'ensemble de la plaine, l'intensification de l'agriculture a engendré une quasi disparition de la polyculture (élevage, céréales, fourrage, …), mais on peut cependant retrouver à ce niveau des reliquats de haies (plutôt basses) le long des routes, des boisements en taillis (sous forme de bosquets ou de petits massifs), des arbres isolés (noyers), qui ponctuent l'horizon. On trouve également de manière occasionnelle et plus souvent à proximité des villages, des murs de pierres sèches, en limite de propriété, détourant

notamment, les cimetières protestants ou d'anciens potagers. Il faut enfin noter la présence, certes très réduite, de quelques prairies pâturées, ou encore des champs de vignes sous forme résiduelle.
Le paysage comprend aussi, de manière bien présente, les cours d'eau aux larges méandres ponctués de peupleraies. La formation de ces cours d'eau est un élément important qui vient animer la plaine.
Outre le parcellaire, l'espace laissé dégagé pour la grande culture met donc en valeur d'une part, les légers mouvements de terrains, et d'autre part, les quelques éléments paysagers qui surgissent ponctuellement.

10.6.5.4 *Un espace en mutation très visible*

Ceinturée de reliefs (balcon dominant la plaine), et traversée par un réseau d'axes majeurs de communication (autoroutes, RD611, voie ferrée), la plaine de Niort est très visible de toute part.
Sur ce paysage relativement dépouillé, les extensions urbaines ont, elles aussi un impact particulièrement fort. L'implantation du moindre élément est visible de très loin. Plus que partout ailleurs, ce type de paysage nécessite un grand effort d'intégration, plus délicate que dans un paysage tel que celui cloisonné du bocage.
Des mesures de protection des lignes structurantes, tels que la conservation du reste des haies, des murs de pierres sèches et des arbres isolés soulignent le caractère de ce paysage et doivent favoriser son maintien.

10.6.5.5 *Un espace support du développement économique et urbain*

A proximité de bassins de développement économique et démographique important, le secteur de la "plaine de Niort" est très dynamique en terme de développement et d'aménagement (implantation d'activités, d'infrastructures, d'urbanisation), et nécessite une attention particulière.
La plaine est directement associée, en terme d'image, à la présence du croisement des deux autoroutes A10 et A83, au développement périurbain de la périphérie de Niort et à la zone d'activités "d'Atlansèvre" au niveau de La Crèche, pour laquelle est prévu un grand projet de développement (en extension du noyau déjà présent sur le territoire), avec une attention particulière portée au cadre paysager.

Extrait du volet paysager de la Charte de Développement Durable du Pays du Haut Val de Sèvre

Située sur la Sèvre Niortaise et les axes de communication, La Crèche qui connaît un important développement s'est implantée sur cette entrée Ouest du Pays. A l'origine, c'est un lieu-dit appelé "La Croche", en 1259, avec une auberge, qui ne vit que par le croisement de deux chemins ruraux. La Crèche, est aujourd'hui, carrefour de deux autoroutes où se développent des activités liées à ces axes. Le parallèle historique n'est pas anodin. Finalement, l'endroit a gardé cette marque de passage et de dynamisme.
Dans ces paysages d'habitats groupés, le développement urbain évolue généralement, hors des limites de noyaux anciens et bien souvent sans cohérence ni continuité. On peut observer un phénomène d'urbanisation en bande le long des axes routiers tendant à uniformiser la lecture et l'appréciation des paysages.
Cette évolution bouleverse la composition du paysage qui perd sa lisibilité et tend à se banaliser.

10.6.6 Un paysage de vallées

Rappelons que les vallées de la Sèvre Niortaise et de ses affluents constituent un fil conducteur et ont une importance majeure dans l'identité du Pays, construit et structuré autour.

10.6.6.1 *L'ensemble des vallées*

L'ensemble des vallées qui recoupent les entités paysagères que l'on a étudiées, présente des caractéristiques communes et des variantes reportées dans ce paragraphe.
Cet ensemble paysager qui couvre la totalité du territoire est caractérisé par les éléments et les dynamiques suivantes : Les ripisylves[10] plus ou moins denses, complétées de plantations de peupleraies, accompagnent les cours d'eau. Les prairies humides, et les cultures (à la part croissante) occupent les fonds de vallée, en grande partie drainés. Le bocage est présent sur des parties un peu plus pentues. Les boisements en taillis ou plantés ont colonisé les coteaux les plus pentus et s'étendent dans certaines vallées qui se ferment avec l'enfrichement, lorsqu'elles sont délaissées des pratiques agricoles.
Tous ces milieux sont des habitats qui présentent une grande richesse écologique reconnue.

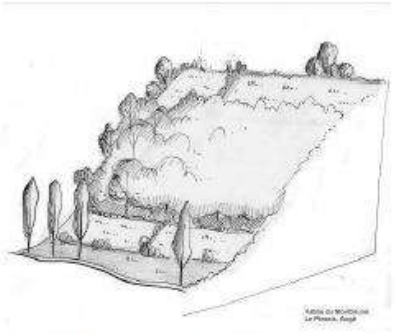

Organisation générale des affluents de la Sèvre
Vallée du Montbrune, Le Plessis, Augé

Les vallées "sèches", moins pentues, à prendre en considération, présentent souvent un paysage de pâture, sur des terres retenant l'eau.

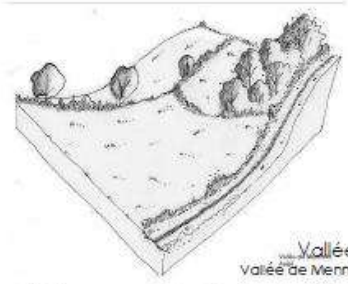

Vallée sèche
Vallée de Mennerit, Augé

Source : Volet paysager de la Charte de développement durable du Pays du Haut Val de Sèvre

10 Ripisylve = végétation bordant les cours d'eaux

Ces caractéristiques paysagères varient principalement selon le contexte géomorphologique des sites dans lesquels évoluent les cours d'eau.

Sur le socle de roches anciennes (granitiques), les vallées au relief peu marqué ont l'occasion de mettre en scène le paysage de bocage où elles ont pris place, laissant apparaître le dessin du parcellaire et des haies sur les coteaux. De telles scènes paysagères restent cependant assez rares du fait de la végétation souvent dense des fonds de vallée où les perceptions sont assez limitées. Les rivières sont marquées par les méandres qu'elles dessinent, et les nombreuses retenues d'eau.

En quittant les socles anciens, les vallées se creusent plus nettement dans les roches sédimentaires (plus tendres). Cette configuration est la plus représentée sur le Haut Val de Sèvre. D'une manière générale, les vallées du territoire sont encaissées, et dotées de coteaux très souvent boisés, formant des paysages impressionnants et massifs. Un paysage de prairies accompagne généralement les cours d'eau. Certains fonds de vallées tendent à s'enfricher, délaissées par les activités agricoles traditionnelles. Ces friches renferment bien souvent des arbres de qualité en puissance, les sols calcaires et pierreux étant propices au développement de beaux sujets de frênes ou de noyers.

Avec l'apaisement du relief dans leurs parties aval, les cours prennent de l'importance en formant de larges méandres (200 à 500 mètres de large au niveau de La Crèche) venant animer la plaine agricole.

L'amplitude que peuvent prendre les vallées dans ce secteur est parfois considérablement masquée par les fronts végétaux verticaux des peupleraies, à l'exception des lieux où le relief domine les dimensions de l'arbre.

Les peupliers donnent une matière spécifique et un rythme (plantations en alignements réguliers) à la vallée, apparaissant aussi comme sa principale et véritable expression paysagère depuis la plaine environnante. Ces vallées deviennent des évènements importants lorsqu'elles coupent des paysages ouverts, comme celui de la "plaine de Niort" et du "plateau de Pamproux".

Si l'on compare les trois cours d'eau majeurs du Pays dans leur ensemble, il faut noter que Le Chambon et La Sèvre Niortaise ont de grandes similitudes, présentant tous deux une forme dite en "U" avec un fond plat relativement large, occupé principalement de prairies, et des abrupts boisés.

Bien que le lit mineur de la Sèvre Niortaise présente un caractère naturel fort, il reste un élément maîtrisé par une série de vannes et d'anciens biefs.

La vallée de la Sèvre Niortaise est propice à l'urbanisation (Saint-Maixent-l'Ecole, …), facile à découvrir (axes transversaux) et d'une grande richesse patrimoniale.

Le Lambon quant à lui, présente des ambiances différentes : il suit un fil beaucoup plus tourmenté ; les boisements qui habillent ces coteaux prennent la forme de petits ensembles découpés auxquels se mêle un habitat relativement diffus.

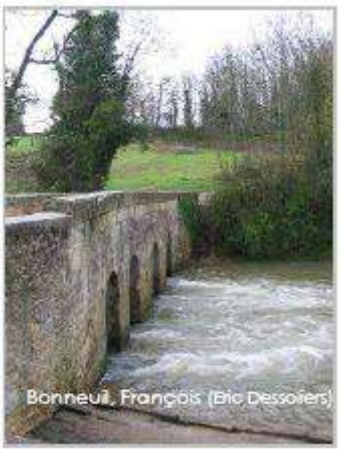

Les plus petites vallées du Pays présentent souvent plus de difficultés d'approches et une tendance à l'enfrichement.
Les vallées représentent un linéaire d'environ 80 kilomètres de long, pour les principales d'entre elles. Il s'agit là d'une structure essentielle pour le territoire.
L'installation humaine – équipements, témoignages d'activités et unités urbanisées (villes, bourgs, villages…), est un élément constant que l'on retrouve sur l'ensemble du réseau de la vallée de la Sèvre Niortaise et de ses affluents. On y retrouve les agglomérations les plus notables.
Les routes et chemins marquent aussi les paysages de vallées, avec des éléments patrimoniaux liés aux passages des cours d'eau (ponts, viaducs, gués). Ils constituent des moments privilégiés pour la découverte du paysage, permettant une fenêtre de vision sur le cours d'eau et ce qui l'entoure.
L'attrait des vallées réside en, grande partie dans leur échelle humaine et leur caractère naturel et sauvage, outre la présence de l'eau en elle-même.

Urbanisation imbriquée dans le bocage et les boisements
Vallée de la Sèvre Niortaise, vue depuis le Chemin de Cadoré

En outre, les atouts des cours d'eau et de leurs vallées, sont loin d'être négligeables, que ce soit en terme de paysage, mais aussi pour l'intérêt écologique et hydraulique. Ce patrimoine de prairies, de haies, ripisylve et bois, joue un rôle important, en terme d'habitat (écologique), rassemblant une très grande partie des périmètres de protection environnementale. Mais il joue également un rôle important pour la lutte contre les inondations, l'érosion des sols ou la qualité de l'eau. Ce patrimoine naturel nécessite cependant qu'il soit d'une part préservé, mais aussi entretenu.
Si les motivations des implantations humaines aujourd'hui diffèrent de celles liées aux pratiques ancestrales, le lien avec le cours d'eau, même s'il est d'un autre ordre, doit être cultivé, pérennisé et mis en valeur en structurant l'aménagement du territoire, autrement que dans un rapport de simple juxtaposition d'éléments.
Les vallées sont à la fois des milieux privilégiés d'un point de vue paysager et écologique, notamment, et en tant que cadre de vie, mais elles sont aussi de ces mêmes points de vue, particulièrement sensibles, tout en étant soumises à d'importantes mutations.
Une banalisation du paysage tend à se mettre en place, tant au niveau des pratiques agricoles que des modes d'urbanisation. D'une manière générale, il faut noter un manque de composition du paysage, que ce soit avec la végétation ou d'autres éléments (unités urbaines, voies, équipements…), implantés sans harmonie avec le site, en venant briser la continuité de lecture de l'espace et de son organisation initiale.
Faisant l'identité du Haut Val de Sèvre, le paysage de vallées (vallée de la Sèvre Niortaise et de ses affluents), tient une place très importante et constitue un critère d'identification sociale fort, unificateur du territoire. Bénéficiant d'une image positive, il présente un fort potentiel de valorisation touristique et de loisirs autour du thème de l'eau et de la verdure (les vallées sont des secteurs privilégiés pour les promenades).
Ainsi, ce paysage représente un atout pour le territoire qui mérite que l'on y porte une attention toute particulière : ce patrimoine doit être d'une part préservé, mais également géré, et enfin, mis en valeur d'un point de vue paysager, tout en en le rendant accessible à tous.

10.6.6.2 ***La vallée de Sèvre Niortaise "amont"***

La vallée de la Sèvre Niortaise "amont" présente des caractéristiques particulières, correspondant en même temps à un espace significatif. Elle constitue une unité paysagère en elle-même.

Elle correspond, en amont de Saint-Maixent-l'Ecole, au couloir d'effondrement qu'emprunte la Sèvre Niortaise, très caractéristique, par sa surface importante (12 km de long et parfois 3 km de large) et par la présence de coteaux aux dénivelés relativement limités, ponctuellement très pentus (jusqu'à 15 % de pente). Il s'agit d'une vallée de grande ampleur, sans rapport avec la rivière elle-même, d'un paysage très particulier, avec des repères visuels très nets. En aval de Saint-Maixent-l'Ecole, la vallée de la Sèvre retrouve une configuration plus adaptée à sa dimension, à l'instar des autres vallées du territoire.

A l'intérieur de cette grande vallée, se sont installées de nombreuses activités humaines, que l'on devine à travers ces divers éléments : anciens moulins (une trentaine fonctionnaient au XVIII^{ème} siècle), ponts, clochers, routes, forêts exploitées, voie ferrée, châteaux, tanneries … C'est toute une vie tournée vers la rivière, qui débouche sur Saint-Maixent-l'Ecole, ville-centre clôturant le grand site, au niveau où la dépression vient buter contre le bloc des roches anciennes.

Comme sur l'ensemble des vallées on retrouve une végétation et des types de cultures propres à ces lieux (cf. photos.) : une ripisylve, plus ou moins épaisse qui souligne le tracé du cours d'eau ; des prairies humides sont présentes dans le fond de vallée, petite plaine alluviale assez ouverte, ponctuellement rythmée par les clôtures et les haies. Le paysage de bocage est assez présent sur les coteaux à pentes douces. Les boisements en taillis ou plantés, ont colonisés les coteaux les plus pentus.

La complexité de l'occupation de la vallée engendre des dynamiques, irrégulières selon les secteurs. Les évolutions majeures constatées sont les suivantes (cf. photos) : drainage et mise en culture de prairies humides – la proportion de prairies et de cultures est aujourd'hui à peu près égale. Les champs de maïs sont assez présents, et tendent à perturber l'harmonie établie en bouchant le paysage. C'est également le cas des plantations de nombreuses peupleraies qui imposent leur volume rigide.

Deux villes d'importance se sont développées aux franges de cette entité. La Mothe-Saint-Héray, sur un coteau orienté au Sud-Ouest et Saint-Maixent-l'Ecole à l'extrémité Nord-Ouest. En tournant leur assise et leur économie vers la rivière, elles ont scellé une culture et un caractère propre à la présence de l'eau à prendre en compte dans leur développement futur.

En outre, leur implantation sur des sites exposés permet de les voir, presque dans leur globalité en un seul coup d'œil, ….

Comme dans le cas de la Plaine Niortaise, mais de manière encore plus sensible avec la proximité qu'offrent ces points de vue sur la vallée, chaque modification du paysage est très perceptible, et là aussi, une grande attention devra être portée sur les projets d'aménagement.

10.6.7 Tableau de synthèse des différentes unités paysagères

Unités paysagères	Structure du paysage	Echelle globale	Eléments remarquables	Urbanisme Equipements	Atouts et faiblesses
Paysage de bocage					
Contreforts de la Gâtine Augé Exireuil Saivres Soudan	Unité surplombant le plateau de Pamproux et les vallées à l'Ouest du territoire Secteur vallonné avec la présence de bois et forêts insérés à un maillage bocager assez serré	Territoire à petite échelle, avec alternance d'espaces cloisonnés et d'espaces ouverts sur la plaine.	Vues privilégiées sur la plaine, présence de plusieurs ZNIEFF, un arrêté de protection de biotope, ambiance de campagne préservée	Présence de sites inscrits et classés, fort potentiel patrimonial sur Augé. Habitat dispersé	Atouts pour le tourisme vert. Faiblesse : Disparition du bocage
Entre plaine et Gâtine Cherveux Saint-Martin-de-Saint-Maixent	Unité caractérisée par le relief : système de vallées parallèles, creusées dans un socle de granit, qui laisse place, plus en aval aux roches sédimentaires. Présence de retenues d'eau, de nombreux ruisseaux. Réseau de haies complété par des boisements, au Nord du Chambon ; Paysage de plus en plus ouvert au Sud, avec une intensification des cultures et un maillage bocager plus lâche.	Echelle spatiale relativement restreinte. Orientation des vallées vers le Sud-Est : sens de lecture du paysage particulier. Perceptions rapprochées	Vues privilégiées sur la plaine Niortaise Présence d'une ZSC Ambiance de campagne préservée	Chapelet de villages plus denses que dans les autres unités paysagères, très présents dans les vallées Dispersion du bâti agricole (petites unités de ferme, hameaux, châteaux).	Approche intime de l'espace et isolement : atouts pour le tourisme vert. Abandon d'entretien des haies et régression des prairies
Terres rouges bocagères Souvigné Romans Azay-le-Brûlé Bougon	Butte argileuse dominant la plaine de Niort et la vallée de la Sèvre Niortaise amont. Bocage évoluant en champs ouverts vers la Plaine de Niort à l'Ouest et les plateaux de Pamproux à l'Est. La haie, élément structurant de l'espace et marqué par une diversité de formes. Présence particulière du châtaigner, participant à l'identité de ce secteur, avec les terres rouges. Alternance de prés et de cultures	Territoire à petite échelle, avec alternance d'espaces cloisonnés et d'espaces ouverts sur la plaine.	Terre rouge et châtaigniers : éléments remarquables et récurrents sur cette unité. Nombreuses forêts de châtaigniers ou chênes. Présence de ZNIEFF, ZPS	Habitat diffus organisé en nébuleuses Forte présence des murs de pierres sèches	Châtaigniers, murs de pierre et architecture traditionnelle : atouts pour le tourisme vert Menaces : Abandon de l'entretien des haies, des murs et des plantations de châtaigniers

Unités paysagères	Structure du paysage	Echelle globale	Eléments remarquables	Urbanisme Equipements	Atouts et faiblesses
Le Bocage minéral Bougon	Entité comprise dans celle des “Terres rouges bocagères”. Maillage bocager de murs de pierres sèches bien conservés et haies végétales.	Echelle très réduite	Bocage singulier, très pittoresque, contribuant à l'image de marque du Haut Val de Sèvre Présence d’un site Natura 2000		Maillage du bocage minéral bien conservé : atout pour le tourisme vert
Bocage de Bougon-Avon Avon Bougon	Plateau situé entre 100 et 140 mètres, bordé au nord par le plateau de Pamproux, à l’Ouest, l’Est et au Sud par les Terres rouges. Camps militaire non ouvert au public Conservation d'un milieu agricole constitué de prairies permanentes et de haies : mosaïque d’habitats gérés par des exploitants agricoles	Echelle très réduite : 10 km^2 Espace très cloisonné	Bocage singulier, témoignage des anciennes pratiques agricoles, Très grande richesse écologique	Seules constructions présentes sur le site : celles du camp militaire. Réseau dense de petites routes et de chemins	Secteur très sensible sur le plan paysager et environnemental et protégé (terrain militaire).
Paysage de Plaines et Plateaux					
Plaines et plateaux *Plaine de Niort :* François La Crèche Sainte Néomaye *Plateau de Pamproux :* Pamproux Nanteuil Salles Sainte Eanne	Plaines céréalières bordées par les contreforts du bocage, présent sur les horizons. Culture intensive de champs ouverts sur un relief relativement plat. Présence ponctuelle de haies, bosquets et petit patrimoine, sous formes résiduelles. Faible présence visuelle de l’eau	Ouverture du paysage, tout en gardant une échelle spatiale plutôt restreinte et bien délimitée par des horizons bocagers ou boisés.	Relief calcaire Présence de ZNIEFF, ZPS, ZSC	Habitat fortement regroupé. Très forte sensibilité archéologique et historique entre Pamproux et La Mothe-Saint-Héray. Covisibilité forte avec les autoroutes et la ligne ferroviaire	Grands espaces avec une organisation de qualité Développement de l’urbanisation en bande le long des axes routiers et ferroviaires. Insuffisance des efforts d’intégration paysagère du bâti.

Unités paysagères	Structure du paysage	Echelle globale	Eléments remarquables	Urbanisme Equipements	Atouts et faiblesses
Paysage de Vallées					
Vallées du bassin versant de la Sèvre Niortaise L'ensemble du territoire	Structure forte du territoire : lignes de crêtes Fonds de vallée occupés par les prairies humides, et des cultures qui les remplacent peu à peu et par la ripisylve en bordure de rivière Le bocage est présent sur les coteaux, les boisements occupent les coteaux les plus pentus.	Petite échelle des vallées et de leurs coteaux, vallée de la Sèvre Niortaise "Amont" plus importante	Présence d'une ZPS, en amont de Saint-Maixent-l'Ecole	Densité plus importante de villages. Réseau de routes et chemins parcourant les vallées. Présence de venelles sur le flanc des coteaux.	Elément identitaire et structurant du Pays. Forte valeur paysagère de ces entités Menaces : Fermeture du paysage par la végétation (enfrichement, boisement, culture de maïs…) Perte des prairies humides Développement des bourgs sans composition de l'espace (à forte covisibilité), mitage des fonds de vallées, des coteaux et privatisation des berges.

Cf carte des entités paysagères en annexe du rapport de présentation

10.7 Dynamiques des paysages et enjeux du Haut Val de Sèvre

Sources : Charte de Développement Durable du Pays du Haut Val de Sèvre - Volet paysager de la Charte de Développement Durable du Pays du Haut Val de Sèvre - Inventaire des Paysages de la Région Poitou-Charentes - Charte paysagère et architecturale du Pays du Haut Val de Sèvre de 2006 - Porter à connaissance du SCOT

10.7.1 Dynamiques des entités paysagères

10.7.1.1 *Pratiques agricoles et urbanisation*

Le Haut Val de Sèvre regroupe les deux grands systèmes traditionnels principaux de cultures développés dans la moitié Nord de la France : le système bocager et les cultures de grands champs. Tous deux connaissent des évolutions classiques que l'on retrouve sur le territoire.

Si le type d'exploitation agricole change avec le remembrement et l'intensification de l'agriculture, c'est la nature de l'occupation du sol qui connaît des mutations dans les secteurs de plaine ouverte, à la fois support des grandes cultures, mais aussi terrain favorable à l'accueil d'implantations d'autres activités, d'habitations et d'infrastructures. C'est notamment le cas dans la plaine Niortaise, dont la situation géographique liée à la topographie - en périphérie de Niort et sur des axes de communication majeurs, laisse une part de plus en plus importante à l'urbanisation qui grignote petit à petit la plaine agricole.

Ce phénomène de mutation se retrouve également dans les plus grandes vallées du territoire qui sont particulièrement investies par l'occupation humaine. Celles-ci font partie du réseau de vallées du bassin versant de la Sèvre Niortaise qui viennent créer une rupture dans les entités du territoire, offrant des milieux d'une grande qualité environnementale et paysagère, pour laquelle une attention toute particulière doit être portée.

10.7.1.1.1 Entités paysagère et secteurs 'labélisés'

L'Appellation d'Origine Contrôlée désigne un produit dont toutes les étapes de fabrication (la production, la transformation et l'élaboration) sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même zone géographique, qui donne ses caractéristiques au produit.

L'Appellation d'Origine Protégée est l'équivalent européen de l'AOC, qu'elle sera amenée à supplanter à terme. Elle protège le nom d'un produit dans tous les pays de l'Union Européenne.

IGP : L'Indication Géographique Protégée désigne un produit dont les caractéristiques sont liées au lieu géographique dans lequel se déroule au moins sa production ou sa transformation selon des conditions bien déterminées. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union Européenne.

Les communes du Haut Val de Sèvre sont situées dans l'aire géographique des AOP « Beurre Charentes-Poitou » et « Chabichou du Poitou » (à l'exception des communes de Cherveux et de François). Ces communes appartiennent également aux aires de production des IGP « Brioche vendéenne », « Jambon de Bayonne », « Agneau du Poitou-Charentes », «Volailles du Val de Sèvres», et des IGP viticoles «Val de Loire Allier », « Val de Loire », « Val de Loire Cher », « Val de Loire Indre », «Val de Loire Indre-et-Loire », « Val de Loire Loir-et-Cher »,« Val de Loire Atlantique», « Val de Loire Loiret », « Val de Loire Maine-et-Loire », « Val de Loire Marches de Bretagne », « Val de Loire Nièvre », « Val de Loire Pays de Retz », « Val de Loire Sarthe », « Val de Loire Vendée », « Val de Loire Vienne ».(liste des IGP mise à jour en novembre 2016)

10.7.1.1.2 Des produits laitiers reconnus

Le beurre « Charentes-Poitou » est l'un des deux beurres en France à avoir eu recours à l'appellation AOC (décret du 29 août 1979) pour lutter contre la standardisation. Des zonages sont plus restrictifs pour les Charentes et les Deux-Sèvres (Décret du 29/08/1979). Son aire géographique de production s'étend au-delà des quatre départements de la région incluant, en effet, la Vendée et quelques communes situées dans les départements limitrophes (Dordogne, Gironde …). Par conséquent, le nombre de producteurs de lait recensés (5110 en 2005- source : INAO) est bien supérieur au nombre de producteurs régionaux. De même, l'aire géographique de fabrication de beurre ne se limite pas à la région Poitou-Charentes administrative. En

2009, sur les 52 500 tonnes de beurre fabriquées dans la région et en Vendée, 23 640 tonnes arborent l'AOC, soit 45 % de la production. (le site de l'INAO évoque 4 millions d'ha et 8000 tonnes de production en 2005).
La France compte 46 fromages portant le signe AOC, dont le « Chabichou du Poitou » au lait de chèvre, exclusivement ancré dans la région. Le Poitou-Charentes occupe la première place dans la fabrication industrielle des fromages de chèvre avec 66 280 tonnes de fromage de chèvre en 2009, soit 72 % de la production nationale. Les 533 tonnes de Chabichou du Poitou commercialisées, les 670 opérateurs (producteurs de lait, transformateurs et affineurs (De source INAO, en 2005)) ne représentent, malgré tout, que 0,7 % de la production régionale de fromages de chèvre.

Aires des productions animales bénéficiant d'un signe officiel géré dans la région Poitou-Charentes

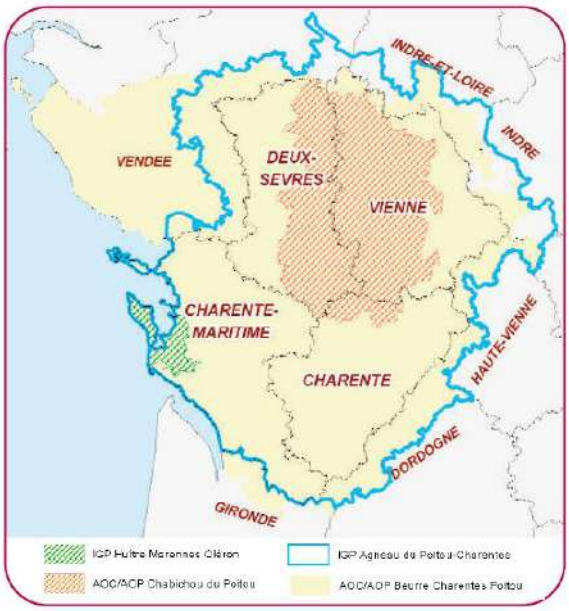

10.7.1.1.3 Jambon de Bayonne

Elle comprend une zone de production des porcs et une zone de transformation des jambons. La zone de production des porcs charcutiers est délimitée aux régions et départements situées dans le Sud-Ouest de la France : région Nouvelle Aquitaine et une grande partie de la région Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon et le département du Cantal.
La zone de transformation des jambons (salage, séchage, affinage, désossage) est la zone géographique française du Sud-Ouest du fleuve Adour y compris les cantons périphériques à ce dernier. Elle comprend le département des Pyrénées-Atlantiques et une partie des départements des Hautes-Pyrénées, des Landes et du Gers.

10.7.1.1.4 Les Vins de Pays du Val de Loire

La catégorie des Vins de Pays, au côté des Appellations d'Origine Contrôlée et des Vins de France (ex Vin de table), est rigoureusement encadrée, d'un part par la réglementation viticole communautaire et par un cahier des charges précis définissant les conditions de production.
Ils partagent avec les AOC, des règles précises à la production. Mais la souplesse d'utilisation de différents cépages permet également aux vignerons d'exprimer toute leur créativité et de produire des vins originaux.
De l'autre côté, par rapport aux Vins de France, ils offrent au consommateur une garantie d'origine, matérialisée par le nom de leur dénomination et une garantie de qualité par le respect du cahier des charges et les contrôles qui en découlent (contrôle de l'encépagement, des rendements, contrôles analytiques et organoleptiques).
Dans la famille des Vins de Pays français, prend place la dénomination régionale « Vins de Pays du Val de Loire » qui regroupent 14 départements du bassin viticole du Val de Loire : Allier, Cher, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loire-Atlantique, Loiret, Maine-et-Loire, Nièvre, Puy-de-Dôme, Sarthe, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne.

Depuis leur création en 1981, les vins de pays ligériens se sont recentrés sur une production de qualité et sur une professionnalisation de ses opérateurs. Forte de ses 1400 vignerons, d'une quinzaine de caves coopératives et d'une centaine de négociants, l'Indication Géographique Protégée Val de Loire a un réel poids économique au sein de la production viticole du bassin du Val de Loire. Toutefois, en 2016, on ne compte pas de producteurs sur le territoire du Haut Val de Sèvre.
De par sa situation septentrionale et son climat tempéré, l'Indication Géographique Protégée du Val de Loire se caractérise par la fraicheur, la vivacité et la finesse de ses vins.
L'encépagement des Vins de Pays du Val de Loire-IGP est traditionnel et bien adapté à la diversité des climats et sols rencontrés dans cette vaste région. Les cépages blancs, pour la majorité vinifiés en sec, se caractérisent par la délicatesse de leurs arômes fruités et floraux. Les rosés sont légers, fringants et rafraichissant et les rouges, à la structure légère, parfois corsée se caractérisent par leur souplesse.

La production en AOC représente un enjeu important en termes de pérennisation et de valorisation de l'activité d'élevage et de production viticole. Pour veiller au maintien des appellations, il conviendra de tenir compte dans les orientations d'aménagement choisies de manière à réduire au maximum l'impact des opérations d'urbanisme sur ces espaces agricoles.

10.7.1.2 *Dynamique du paysage de bocage et des pratiques agricoles*

Les paysages de bocage sont parmi ceux qui, en Poitou-Charentes, comme en France en général, ont eu le plus à souffrir des évolutions de l'agriculture depuis les années 50. Les aménagements nécessaires pour adapter les structures foncières à l'agrandissement et à la modernisation des exploitations agricoles ont souvent été synonymes d'un fort amoindrissement voire d'une disparition du caractère bocager.
Sur le territoire du Haut Val de Sèvre, les haies sont très clairsemées dans certains secteurs Sud-Est, Sainte-Eanne, Saint-Martin-de-Saint-Maixent, Azay-Le-Brûlé, Sainte-Néomaye, Bougon et Avon en dehors de la zone Natura 2000 ...
Les bocages (associant haies et prairies) sont souvent voués à l'élevage, le plus souvent extensif (bovin, ovin), et à la pratique d'une polyculture qui est liée. L'évolution du bocage comme système de paysage tient donc essentiellement à la dynamique de ces systèmes de production, dont le devenir est incertain du fait de la situation des marchés et les évolutions de la Politique Agricole Commune.
Si les arrachages des haies ont marqué de manière radicale le paysage, c'est peut être maintenant davantage le maintien d'un maillage continu qui est en jeu. Outre les dégradations dues aux adaptations à la pratique d'une agriculture moderne, c'est la mise en place d'une gestion adaptée de leur entretien à long terme qui sera déterminante dans la préservation du bocage restant. La disparition des haies entraîne avec elle, la disparition d'une structuration très affirmée de l'espace et une perte considérable en termes de paysage.
De manière paradoxale, les menaces se traduisent, soit, par la transformation - progressive ou brutale, vers des bocages déstructurés jusqu'à la mise en place de néo-plaines à champs ouverts ; soit au contraire, par un enfrichement et un boisement spontané des parties plus en relief du territoire (se prêtant moins à la pratique de cultures intensives), entraînant un effet de fermeture visuelle du paysage. Ce dernier phénomène est accentué avec l'extension des plantations de conifères ou de peupliers, qui constituent certains maillages végétaux, en fond de vallée, notamment. Si cette tendance se poursuit, c'est une véritable mutation qui se réalise vers un nouveau paysage assez éloigné du bocage.
Par ailleurs, l'entretien des haies qui subsistent souvent le long des routes, se résume généralement à un passage vertical de l'épareuse qui ne rend guère service à une perception valorisante des paysages.
Il faut noter que si les haies sont de moins en moins utilisées dans les pratiques agricoles modernes, elles le sont toujours en limite de propriété résidentielle, jouant un rôle de protection vis-à-vis de l'extérieur, très apprécié.
Leur présence n'est pas négligeable d'un point de vue urbanistique, en assurant, en entrée de village, une continuité entre l'espace agricole et urbain, et en même temps un moyen d'insertion des nouvelles extensions urbaines dans ces franges.
En outre, la diversité et le type des essences qui les composent sont importants dans l'identité du territoire ; or dans ce type d'utilisation par les particuliers, ce sont les persistants (thuyas, lauriers, conifères…) implantés de manière mono-spécifique, qui sont communément privilégiés au détriment des essences locales. Cela provoque une banalisation du paysage. On peut cependant observer dans certaines localités du

territoire, la présence de haies de qualité avec des associations harmonieuses, telles que buis et aubépine, qui peuvent venir accompagner un muret, comme c'est par exemple le cas sur la commune d'Azay-le-Brûlé.

Le travail de sensibilisation, amorcé depuis de nombreuses années au travers de :
- la Charte Architecturale et Paysagère,
- des rendez-vous du CAUE,
- des ciné-rencontres,
et relayé dans les documents d'urbanisme les plus récents a permis de diversifier les plantations de haies en clôture et en frange de l'urbanisation.
On ne peut cependant que regretter que le programme d'aides à la plantation, engagé par la Communauté de Communes, avec les subventions de l'ancienne Région Poitou-Charentes n'ait pas été suivi d'effets.

Le paysage rural est en mutation, de par les évolutions des pratiques agricoles et de modes de vie. La gestion de la trame végétale s'avère difficile par rapport à ces changements. Or, le bocage n'est pas un système en équilibre naturel, car il suppose l'intervention régulière de l'homme pour l'entretien du réseau de haies. Cette évolution est en grande partie à l'origine de l'important mouvement de mobilisation qui s'est fait jour depuis peu autour de la préservation et de la plantation des haies dont on redécouvre la multiplicité des fonctions paysagères, écologiques, hydrauliques, économiques ...
Il est important de souligner qu'existent de nombreuses initiatives d'agriculteurs et de collectivités pour valoriser des productions de qualité issues de paysage de qualité, voire pour trouver les voies d'une agriculture durable en bocage. C'est effectivement la préservation d'une agriculture rentable (privilégiant la qualité et l'image de marque du terroir), qui pourra maintenir ce système de manière durable.
Le maintien de l'ensemble des éléments spécifiques des bocages (haies, prairies…) repose fortement sur celui de l'élevage pour lequel des mesures d'accompagnement de type agri-environnementales sont nécessaires.

Des Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE) ont été signés (à partir de 2000) pour des engagements souvent liés à la gestion extensive des prairies et à l'entretien des haies. Les agriculteurs jouent un rôle ici de gestionnaires du paysage.

Depuis 2016, les nouvelles dispositions de la PAC visent à préserver la trame bocagère et à inciter à la reconstitution de linéaires en incluant les surfaces des haies dans les déclarations PAC.

Il faut noter que l'activité d'élevage, dans le Haut Val de Sèvre, reste assez développée avec une forte concentration d'élevages caprins spécialisés, et un système de grandes cultures avec élevage d'herbivores. Voir diagnostic agricole.
La présence de nombreux petits troupeaux dans les exploitations souligne en même temps le rôle important d'entretien de l'espace (prairies naturelles) par ces animaux. D'autre part, une soixantaine d'exploitations du Pays (soit 20%) se sont diversifiées en introduisant une activité complémentaire liée au tourisme vert qui est relativement important (chambre d'hôte, activité équestre, restauration), ou à la vente directe des productions (dont 1/5 pratique la transformation à la ferme). Cela permet aux exploitants d'acquérir une certaine indépendance quant aux fluctuations de leur activité initiale. L'entretien du paysage va de pair avec ces dernières activités qui doivent être soutenues.
Enfin, l'utilisation des haies par les particuliers sur les franges périphériques des bourgs s'avère être une chance afin de perpétuer ce système au niveau local. Cependant une réelle attention doit être portée quant à leur type de formation, que ce soit au niveau des essences ou du mode de gestion, afin de garder une continuité et l'ambiance de l'entité paysagère (actuelle ou héritée) dans lesquels ils se trouvent. Ces éléments végétaux sont parfois accompagnés par des jardins, l'ensemble constituant un véritable écrin de verdure dans lequel s'insèrent les unités urbanisées.
Ainsi, l'utilisation et la mise en valeur de ce type de haies constituent un véritable enjeu paysager.

10.7.1.3 *Dynamique du paysage de Vallée*

Les vallées sont des milieux privilégiés d'un point de vue paysager et écologique, et elles offrent un cadre de vie agréable. Mais elles sont aussi particulièrement sensibles, et confrontées à de fortes pressions humaines et d'importantes mutations.
Différentes dynamiques et enjeux ont été observés sur le territoire :

D'un point de vue de la gestion liée au cours d'eau, il faut noter la multiplication des retenues collinaires, le recalibrage des cours d'eau, le drainage des terres, ainsi qu'une irrigation croissante ayant des conséquences sur le niveau d'eau des rivières (intensification des cultures qui demandent un grand apport en eau, comme le maïs).
La présence de l'eau joue un rôle majeur dans le paysage, et avec les sècheresses de plus en plus importantes ces dernières années, une vigilance doit être apportée quant à sa conservation.
On observe également un abandon de l'entretien des berges par les riverains et la fermeture des marches-pieds, "chemin de halage" (à noter la difficulté d'accès du public au cours d'eau (terrains privés). En même temps, certaines berges sont réservées à des usages spécifiques tels que la pêche ou d'autres pratiques récréatives (escalade, canoë…).
Il faut enfin noter le rôle du Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux (SAGE) de La Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin qui participe à la gestion des milieux liés au cours d'eau.

D'un point de vue des pratiques agricoles, on constate une évolution vers la mise en place de l'élevage intensif et surtout de la céréaliculture (maïs fourrager ou grain). Les prairies sont abandonnées, remplacées par les champs cultivés (ou autrement, gagnées par l'enfrichement pour les terrains moins bien adaptés aux nouvelles pratiques). Cette mise en cultures des fonds de vallée porte particulièrement atteinte à la Prairie Mothaise : plus de la moitié des surfaces agricoles est labourée (au début des années 90, presque toute la zone était en prairie naturelle).
Ce phénomène s'accompagne d'un abandon de l'entretien des haies bocagères, comme celui des berges des cours d'eau, et de l'abandon ou la destruction des réseaux de chemins en continu.
Les vallées très encaissées se ferment avec les boisements ; c'est le cas dans la vallée de l'Hermitain, certains secteurs de Soudan, et de la Sèvre.
Celles-ci sont assez peu accessibles et ne bénéficient de pratiquement aucune ouverture visuelle.

Outre, l'implication des agriculteurs dans la gestion du paysage de bocage et les démarches mises en place dans des cadres contractuels, il faut noter cette mesure obligatoire liée au périmètre de captage des eaux de La Corbelière, en amont du bassin versant de La Sèvre Niortaise, qui concerne treize communes. Celles-ci sont inscrites dans un périmètre de Zone d'Action Complémentaire, ayant pour objectif l'amélioration de la qualité de l'eau. Cela implique, notamment une obligation de couverture végétale du sol en période hivernale, et une obligation de maintien des berges enherbées le long des principaux cours d'eau. Ces actions participent dans le même temps au maintien d'une certaine qualité paysagère.
Une action de reconquête foncière des terres drainées et labourées s'est engagée, à l'initiative du Conservatoire Régional des Espaces Naturels et du Conseil Général des Deux Sèvres (2005), afin de remettre en herbe la prairie Mothaise, avant qu'elle n'ait totalement perdue sa vocation de zone d'expansion des crues hivernales, et de bassin de rétention partielle à la belle saison.
Outre les mesures d'accompagnement et de gestion des cours d'eau, il faut rappeler que les vallées sont inscrites dans de nombreux périmètres d'inventaire et de mesures de protection (écologique et environnementale), la majorité de ceux présents sur le territoire du Pays : ZNIEFF, Réserves, sites classés ou inscrits au titre de la loi de 1930…

D'un point de vue de l'urbanisation, les vallées sont des milieux sensibles particulièrement exposées au mitage, compte tenu de la présence de la plupart des localités. Les extensions urbaines sur les communes limitrophes de Saint-Maixent-l'Ecole (Exireuil, Azay-le-Brûlé, Saint-Martin-de-Saint-Maixent et Nanteuil) se sont en effet établies sans relation avec le site et sans composition d'ensemble : mitage et privatisation des fonds de vallée, mitage des coteaux, et des rebords de plateau coupant la ligne d'horizon avec un franchissement des extensions urbaines au-delà du site initial.
L'urbanisation s'est mise en place sous forme de dissémination linéaire d'éléments bâtis le long des infrastructures. On a pu observer une urbanisation linéaire sur le haut de coteaux, favorisée par la présence

d'une route. Il s'agissait là d'une rupture paysagère importante que les derniers documents d'urbanisme ont stoppée en mettant un terme à l'extension linéaire de l'urbanisation.
A noter également, ce phénomène de privatisation des berges qui limite la mise en valeur de cet élément paysager majeur que représente le cours d'eau.
On retiendra qu'une banalisation du paysage tend à se mettre en place, tant au niveau des pratiques agricoles que des modes d'urbanisation. Il faut noter un manque de composition du paysage, que ce soit avec la végétation ou d'autres éléments (unités urbaines, voies, équipements…), implantés sans harmonie avec le site, en venant briser la continuité de lecture de l'espace et de son organisation initiale.
Faisant l'identité du Pays, la vallée de la Sèvre Niortaise et ses affluents, constitue un critère d'identification sociale fort, unificateur du territoire. Bénéficiant d'une image positive, elle présente un fort potentiel de valorisation touristique et de loisirs autour du thème de l'eau et de la verdure. (Ce secteur est privilégié pour les promenades).
Par conséquent, ce paysage de vallées représente un atout majeur sur le territoire du pays, qui mérite que l'on y porte une attention toute particulière : ce patrimoine doit être d'une part préservé, mais également géré, et enfin, mis en valeur d'un point de vue paysager, tout en le rendant accessible à tous.

10.7.1.4 *Dynamique du paysage de "plaine" à champs ouverts*

Actuellement, les dynamiques majeures qui concernent les plaines à champs ouverts correspondent aux dynamiques urbaines : périurbanisation, implantation de zones d'activités et d'infrastructures, de communication notamment, qui seront traitées dans le paragraphe suivant.
Ces plaines à champs ouverts constituent de grands espaces d'une valeur réelle pour les citadins. La préservation d'une lecture très simple de cet espace qui constitue une respiration face à la densité et la complexité de l'espace urbain, est essentielle alors que la progression des fronts urbains, sans articulation avec la plaine, affaiblit les valeurs de contrastes paysagers qui la caractérisent.
La conservation de cet espace dédié à l'agriculture constitue ici un enjeu majeur.

10.7.2 Dynamiques urbaines

10.7.2.1 *Phénomène de périurbanisation, un étalement urbain déstructuré*

Le Haut Val de Sèvre connaît le phénomène classique d'une dynamique de périurbanisation, prenant la forme d'une urbanisation déstructurée et étalée dans l'espace.
Le territoire est touché par la périurbanisation Niortaise et Saint-Maixentaise, ce qui se traduit par ce double phénomène :

- le développement des bourgs dans les périphéries "concentriques" des deux pôles (distorsions par rapport aux axes de communication). La périurbanisation est particulièrement forte à l'Ouest du territoire.
- Une urbanisation quasi continue le long des axes routiers.

Au niveau local, le développement urbain évolue généralement, hors des limites de noyaux anciens, sans cohérence ni continuité du bâti, sans composition urbaine, et a priori sans prise en compte du site d'implantation, d'avantage déterminé, jusqu'à aujourd'hui, au gré des opportunités financières. La photographie de Pamproux (dont la lisibilité est confuse), témoigne de tous ces aspects (lotissement mal intégré au site, bâtiment d'activité isolé en ligne de crête, occupation diffuse sur l'ensemble des coteaux…).
Avec le phénomène de mitage, les limites des unités urbaines sont mal définies, et les entrées de ville peu marquées et peu significatives, comme c'est le cas ici.

Le développement urbain de Pamproux ne permet plus d'avoir une bonne vision du bourg et de son site dans son ensemble.

La photographie, ci-dessous prise en entrée d'Exireuil, montre un lotissement qui semble malgré tout relativement bien intégré au site dans son ensemble quant au choix d'implantation qui tient compte de la topographie.
Il faut cependant remarquer que les maisons en alignement sont souvent écartées en faveur des maisons isolées en milieu de parcelle, qui font la faveur d'un large public. Or ces implantations récentes sont totalement déconnectées du fonctionnement usuel local, où l'on a l'image de constructions accolées en limite séparative perpendiculaires à la voie. Ces dernières permettent davantage d'intimité avec moins de vis-à-vis sur l'extérieur, dans les périmètres des bourgs, où l'urbanisation est dense. Cette disposition du bâti en continu caractérise les centres anciens les plus urbains mais elle n'est cependant pas présente dans tous les villages traditionnels qui préfèrent souvent une implantation discontinue, suivant la règle d'une orientation favorable en terme d'ensoleillement, de relief, mettant les habitations à l'abri du vent et laissant aux murets de clôture en pierre sèche le soin d'assurer la continuité urbaine. A ces implantations traditionnelles réfléchies en fonction du site, sont souvent opposées des constructions neuves aux implantations stéréotypées en parallèle avec la voirie.
L'ensemble de ces évolutions entraîne d'importantes mutations paysagères avec une destruction de la physionomie des entités urbaines.
L'urbanisation linéaire développée le long des axes routiers, a pour conséquence un allongement des secteurs urbains traversés, tendant à effacer les coupures (campagne) entre les noyaux urbanisés qui ne se distinguent plus.

Lien urbain et visuel entre Saint-Maixent et Exireuil : les deux villes se rejoignent

Cela signifie à terme, l'effacement d'un paysage caractérisé et bien lisible avec ses repères traditionnels, que l'on découvre depuis la route.
Le paysage perd donc de sa lisibilité et se banalise. Les axes routiers, points de contact avec le territoire présentent une lecture de plus en plus uniforme du paysage, et ne permettent plus d'apprécier la pleine diversité des entités qui caractérisent le territoire. La carte, en page suivante, montre les "coupures vertes" qui subsistent, et qui sont amenées à se réduire, sur deux axes majeurs du territoire. Ces séquences correspondent à des secteurs où la perception du paysage est très rurale, un paysage de campagne, sans limites visuelles dues à l'urbanisation.

Prises de vue dos à dos : un seul champs sépare les deux unités urbaines

Ce phénomène de forte croissance de l'urbanisation de type linéaire (mitage déstructuré) se retrouve notamment sur ces axes importants de communication :

- la RD 611, Niort -Saint-Maixent-l'Ecole et au-delà …
- la RD 737 – Saint-Maixent-l'Ecole – La Mothe-Saint-Héray (implantée sur un relief de coteau, elle est assujettie à des contraintes de terrain favorisant l'urbanisation linéaire),
- la RD 5 (La-Mothe-Saint-Héray - Pamproux),
- la voie ferrée, avec un développement concentrique autour des gares,
- et les autoroutes, au niveau des "échangeurs" où les activités se développent particulièrement.

Il est important de rappeler la mise en place progressive d'un autre type d'urbanisation linéaire relativement continu, qui s'inscrit dans les vallées, tendant à occulter les paysages.

Coupures vertes sur la RD 611 et la RD 737

45 % de la traversée du pays par la RD 611 peut être considérée comme une coupure verte. La proportion est d'environ 40 % pour la RD 737. Celles-ci sont appelées à se réduire, notamment aux abords des villes, du fait du développement des zones d'activités, aux entrées de La Crèche et de Saint-Maixent-l'Ecole.

Le maintien de ces coupures vertes représente un enjeu primordial pour l'avenir du paysage du Pays, en termes de structuration morphologique et de lisibilité des éléments identitaires, notamment.

Une attention particulière sera apportée aux secteurs suivants, particulièrement sensibles à l'urbanisation (d'après le volet paysager de la Charte de Développement Durable du Pays du Haut Val de Sèvre) :

10.7.2.1.1 Autour de Saint-Maixent-l'Ecole :

Il faut avant tout noter que la population de Saint-Maixent-l'Ecole a baissé ces dernières années, au profit d'un étalement urbain sur les villes environnantes.

- Les espaces de transition entre ville et campagne, notamment autour des axes servant d'accroche à l'urbanisation et au développement (RD 611, RD 938 et RD10). Les villes se relient les unes aux autres, les entrées des villes s'allongent, pour former un seul et unique chapelet bâti.
- Le développement des zones de lotissement a déjà amené des communes à juxtaposer leurs zones urbaines, et ainsi à se rejoindre « visuellement » dans le paysage.
- Les coteaux de la Sèvre, imposants, apportent une dimension au site d'implantation de la ville. Ils contribuent au paysage rural vers lequel se porte le regard, menacé par le mitage des constructions.
- Les secteurs ruraux, entre la Sèvre et la RD 611, à l'Ouest de Saint-Maixent-l'Ecole , encore emprunts d'un patrimoine de vergers, prairies, vignes.

10.7.2.1.2 Autour de Pamproux :

La logique d'implantation et de développement de la ville, le long d'un coteau orienté au Sud, est perturbée par différentes extensions urbaines. Celles-ci gênent également la lecture que l'on a de la ville et de sa situation, notamment le long de la RD 329 : proche de la ville, entre zone d'activités et secteurs de développement de l'habitat, les coteaux semblent aujourd'hui menacés.

10.7.2.1.3 Autour de La Crèche :

- A l'instar des coteaux proches de Saint-Maixent-l'Ecole, ceux de Chavagné et de Tressauve, visibles depuis la plaine, proches de ce secteur dynamique, sont fragilisés. Le paysage de bois et de pâture qu'ils apportent est un atout indéniable pour ce secteur.
- Les zones visibles depuis la RD 611, en cours de développement urbain, ne livrent pas l'image d'une urbanisation maîtrisée et qualitative (les constructions récentes ont vue sur la zone d'activités). En outre, elles sont situées proche de "l'écrin" de Ruffigny, patrimoine qu'il faudrait prendre en considération.
- Les croisements avec la Sèvre ne donnent qu'une idée banale d'un aménagement routier sécuritaire (largeur de la route, barrières métalliques) : or il s'agit de la rencontre entre une voie royale et un paysage conducteur.

L'étalement urbain et le mitage des zones agricoles génèrent également des problèmes de fonctionnalité sur un espace peu rationnel. L'agriculture est la première à en subir les conséquences : d'une part en terme d'économie de l'espace qui est grignoté par l'urbanisation, mais aussi en terme de conflits d'usage, souvent au détriment des activités agricoles. L'étalement urbain a aussi des conséquences sur l'environnement (au-delà de l'aspect paysager, l'accroissement des déplacements motorisés implique la multiplication des infrastructures et une plus grande pollution). Cela implique aussi une moindre rentabilité des services, équipements et investissements réalisés par les collectivités. Ces derniers critères viennent conforter l'importance d'une maîtrise de l'urbanisation, mis en évidence, du point de vue paysager. La maîtrise de la dynamique des limites urbaines, à considérer dans une vision d'ensemble et à long terme, et le traitement qualitatif des nouvelles implantations, constituent des enjeux majeurs dans la conservation d'un cadre de vie agréable et d'une identité caractérisant le territoire. Face à cette tendance majeure de périurbanisation que connaît le Haut Val de Sèvre, il faut noter que certains bourgs ruraux éloignés des bassins d'emplois et des axes principaux de communication, ont tendance à se dépeupler et parfois se dégradent. L'enjeu consistera alors ici à recréer une dynamique de vie suffisante, accompagnée d'une qualité du cadre de vie, afin de maintenir la population sur place.

10.7.2.2 *Dynamiques et développement spatial des activités économiques et projets structurants du territoire*

10.7.2.2.1 Dynamiques et développement spatial des activités économiques

Sources : Charte de Développement Durable 2005-2015 du Pays du Haut Val de Sèvre - Rapport de présentation du PLU de La Crèche

Les établissements agroalimentaires, ponctuent le territoire de manière isolée, plutôt à l'Est du Haut Val de Sèvre, où la tradition agricole est plus ancrée. Leur volume imposant ressort particulièrement dans le paysage. Ils sont également regroupés sur les zones d'activités de Pamproux et de Sainte-Eanne.

Ces établissements agro-alimentaires tiennent une place importante sur le territoire, que ce soit en termes d'activité ou en termes de valorisation des productions agricoles.

Le paysage industriel se caractérise plutôt par de petites unités, essentiellement concentrées à l'Ouest du Pays, plus particulièrement sur les communes de La Crèche et de Saint-Maixent-l'Ecole.

On note également la présence de petites zones d'activités à vocation plutôt artisanale, situées dans des espaces plus ruraux. Elles sont localisées sur les communes de François, Sainte-Néomaye, Cherveux, Azay-le-Brûlé, Soudan, Saivres.

Les activités de logistique/transport sont représentées sur l'ensemble du Haut Val de Sèvre, et notamment sur la zone économique d'Atlansèvre présentée ci-après.

10.7.2.2.2 L'espace économique d'Atlansèvre-La Crèche

Cet espace constitue une entité économique majeure entre l'Agglomération Niortaise et le Saint-Maixentais reliés par un axe stratégique, la RD 611. C'est aussi un espace économique d'envergure régionale, de par sa situation à un carrefour autoroutier. La zone d'activités actuelle s'organise sur 260 hectares environ, autour de trois espaces économiques à dominante logistique : Baussais/Fief de Baussais et Groies Perron au Sud de l'A83, les Grands Champs et le centre routier à l'angle des autoroutes A10 et A83. Elle connaît aujourd'hui des extensions qui se portent sur l'Est du centre routier, avec l'arrivée de grandes structures (Eurial, Scania, XPO, STEF…).

Le projet de la zone d'activités est ambitieux. Son périmètre est important. Son implantation stratégique par rapport aux voies de communication est un atout considérable.

Ce paysage fait partie de la vocation de cette plaine aujourd'hui.

Une charte paysagère de cet espace économique a été élaborée et validée en 2004. A partir de l'étude paysagère réalisée en 2001 (bureau d'études Artline), un schéma de requalification des zones d'activités existantes et des préconisations qualitatives et de préverdissement des zones futures ont été élaborées et validées en 2004.

Elle constitue un document de référence essentiel pour la valorisation des zones économiques et pourrait servir de base à une réflexion paysagère d'ensemble pour toutes les zones d'activités du Haut Val de Sèvre.

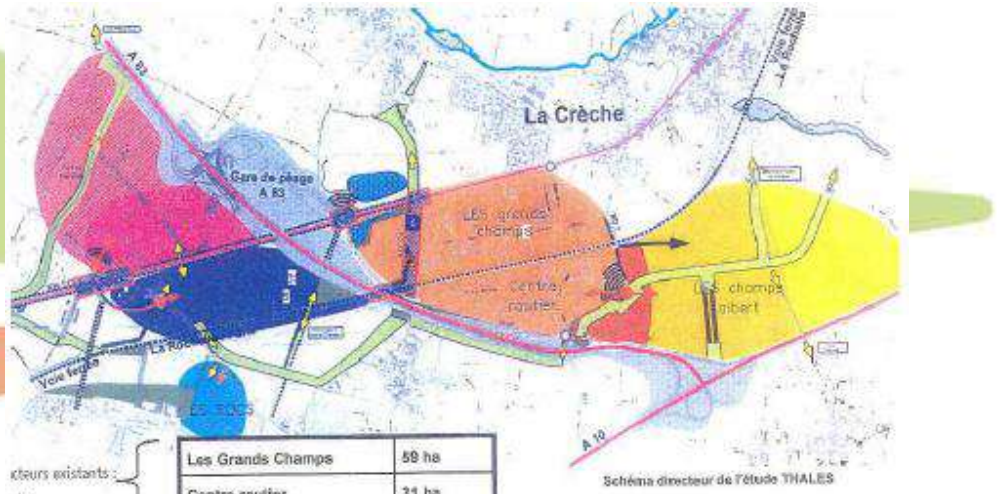

Les Grands Champs	59 ha
Centre routier	31 ha
Les Champs Albert	71 ha
Baussais	64 ha
Les Groies Perron	31 ha
Les Rocs	7 ha

cteurs existants :
ha
cteurs à
velopper : 173 ha

Données de l'étude TESCA 2002

Sur le plan des activités commerciales, un pôle majeur (Saint-Maixent-l'Ecole - l'Hommeraie) rayonne sur l'ensemble du Pays.

La zone de l'Hommeraie sur la commune d'Azay-le-Brûlé bénéficie d'un dynamisme important et d'une forte demande d'implantation. La réalisation d'une charte paysagère sur cette zone permet d'offrir une qualité environnementale et une bonne image de ce pôle commercial.

La multiplication des zones d'activités économiques, peu esthétiques, sans positionnement et sans réflexion stratégique génère une dégradation et une banalisation du paysage sur le territoire. On note cependant l'apparition d'une réelle prise de conscience de la nécessité d'intégrer une qualité paysagère à ces zones (Charte paysagère d'Atlansèvre-La Crèche, de l'Hommeraie).

10.7.2.2.3 Les projets structurants du territoire en 2016

Les grands projets susceptibles d'impacter fortement les paysages du territoire peuvent être :

- La création d'axes routiers,

- L’extension de carrières,
- L’implantation de fermes éoliennes.

Le projet de barreau autoroutier entre l’A10 et l’A20 traversant le territoire a été abandonné.
La question du contournement routier de Saint-Maixent-l’Ecole et l’amélioration de l’accès aux zones d’activités Sainte-Eanne reviennent régulièrement dans l’actualité. L’impact de travaux routiers dans la vallée de la Sèvre serait très important pour le paysage et nécessiterait la mise en œuvre de mesures d’évitement, de réduction d’impact et de compensation sans doute relativement conséquents.

L’extension de la carrière de Sainte-Eanne est envisagée à court terme. L’impact de ce projet est non négligeable dans le paysage des coteaux de la vallée de la Sèvre. Mais l’autorisation d’ouverture est accompagnée de mesures de remise en état du site qui permettent de compenser le préjudice.

L’implantation de fermes éoliennes sur les plaines de Soudan, Pamproux et de Souvigné a bouleversé le paysage de ces étendues. Là où l’horizontalité était la règle, les éoliennes de grande hauteur ont introduit des éléments de verticalité qui ne peuvent pas être masqués. La perception des éoliennes fait l’objet d’appréciations diverses : tantôt décriées car elles perturbent un paysage ouvert et introduisent des éléments industriels dans un ensemble agricole et naturelle, tantôt appréciées en tant qu’objet pour leur silhouette élancée et leur dynamique liées à l’action du vent. Les paysages sont évolutifs et leur perception est subjective. Quelle que soit l’appréciation que l’on a des champs éoliens, il est certain que du fait de leur échelle, les éoliennes impactent fortement le paysage.

11 La biodiversité et les milieux naturels

Source : DREAL Nouvelle Aquitaine, Direction Départementale des Territoires (Deux Sèvres), associations naturalistes, de pêche et de chasse. SAGE et CLE Sur la Sèvre Niortaise : SAGE approuvé le 29 avril 2011, et sur le Clain : SAGE en cours d'élaboration : CLE 13 janvier 2010 – Diagnostic validé par la CLE le 12 novembre 2012

Le Haut Val de Sèvre se caractérise par des milieux naturels riches et diversifiés. Les différents ensembles typiquement Poitevins le composant sont d'Ouest en Est : la plaine de Niort, les terres rouges (bocage évoluant en plaine vers l'Est), la vallée de la Sèvre Amont, le plateau de Pamproux et le bocage de Bougon-Avon. Au Nord, les contreforts des Gâtines surplombent les vallées à l'Ouest et le plateau de Pamproux à l'Est.
Ces différents milieux sont très étroitement liés et marqués par de nombreux cours d'eau et rivières, et par une urbanisation en fort développement dans certains secteurs ; celle-ci détermine toute une série d'impacts et de menaces pour leur devenir.
Le territoire est concerné par de nombreux milieux remarquables faisant l'objet de classement en zones de protection.
(cf. cartes en annexe du rapport de présentation et tableau de synthèse)

11.1 Les arrêtés de protection de Biotope

Cette protection permet la préservation de biotopes (dunes, landes, pelouses, mares, prairies humides, …) nécessaire à la survie d'espèces protégées. Elle favorise également la protection des milieux contre les activités qui portent atteinte à leur équilibre biologique.
L'arrêté préfectoral de protection de biotope fixe les mesures techniques qui peuvent permettre la conservation des milieux (par exemple, l'interdiction ou la limitation des épandages de produits phytosanitaires, des travaux sylvicoles, du curage des ruisseaux, …).
La réglementation vise le milieu lui-même et non les espèces qui y vivent (maintien du couvert végétal, du niveau d'eau, interdiction des dépôts d'ordures, des constructions, …).
L'arrêté du 28 juin 1995 protège le biotope du cours d'eau **le Magnerolles et ses affluents**. Cette protection doit assurer la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie des écrevisses autochtones dites « à pieds blancs » ainsi que le maintien de plantes méridionales. Ce biotope est situé sur les communes de Nanteuil, Soudan, Sainte-Eanne et Fomperron (hors du périmètre de la Communauté de Communes), sur une superficie de 1 800 hectares.

11.2 Les sites Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un réseau écologique européen destiné à préserver la biodiversité, en assurant le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats de la faune et de la flore d'intérêt communautaire. Il s'agit de promouvoir une gestion adaptée des habitats naturels et des habitats de la faune et de la flore sauvages tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que des particularités régionales et locales de chaque état membre.
Ce réseau est composé de deux types de sites :

- les Zones de Protection Spéciales (ZPS), relevant de la directive européenne du 6 avril 1979, concernant la conservation des oiseaux sauvages, dite Directive « Oiseaux » ;
- les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), relevant de la directive européenne du 21 mai 1992 relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage, dite Directive « Habitats ».

Les directives « Oiseaux » et « Habitats » poursuivent à l'échelle européenne un objectif de conservation de la biodiversité et de préservation des écosystèmes.
Le territoire du Haut Val de Sèvre est concerné par trois sites Natura 2000.

11.2.1 La Vallée de Magnerolles

Le site n°42 « Vallée de Magnerolles » a une superficie de 1 822 ha.
Il comprend la totalité du cours du Magnerolles ainsi que plusieurs petits affluents qui viennent l'alimenter, notamment sur sa rive droite. Il s'agit de ruisseaux aux eaux vives, bien oxygénées et de bonne qualité, coulant dans un paysage de collines bocagères caractéristiques des terres acides de la « gâtine » des Deux-Sèvres, pouvant toutefois s'encaisser fortement et présentant alors des affleurements rocheux. Ce site est remarquable par la présence importante d'un crustacé en très forte régression dans toute l'Europe de l'Ouest et dont la conservation est considérée comme d'intérêt communautaire : l'écrevisse à pieds blancs (espèce inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats). Une partie du site est également inventoriée au titre des ZNIEFF, en raison de son patrimoine biologique (botanique) remarquable.
Les communes de Nanteuil, Soudan, Sainte-Eanne, situées au Nord-Est du territoire et Fomperron (hors du périmètre du Pays) sont concernées par ce Site d'Intérêt Communautaire.

11.2.2 Les Chaumes d'Avon

Le site n°43 « Les Chaumes d'Avon » a une superficie de 1 507 ha. Il s'agit d'un vaste secteur de la partie orientale de la plaine sédimentaire niortaise. Plusieurs facteurs physiques et historiques (pâturage ovin extensif jusqu'à une époque récente, présence d'un camp militaire sur la partie Ouest) ont permis le maintien, sur d'importantes surfaces, de végétations naturelles ou semi-naturelles remarquables par leur originalité et leur richesse, et constituant le support d'habitats gravement menacés en Europe, dont la conservation est considérée comme d'intérêt communautaire, voire prioritaire : pelouses calcicoles mésophiles à Orchidées, prairies maigres de fauche, formations à genévrier des landes et pelouses calcaires.
De plus, de nombreuses espèces animales et végétales menacées en Europe (18 dont 1 prioritaire) ont trouvé refuge au sein de ces différents habitats et ont motivé l'inscription du site au titre des ZNIEFF.
Les communes d'Avon, Bougon, Pamproux (et Exoudun, hors du périmètre de la Communauté de Communes), situées à l'Est du territoire, sont concernées par ce Site d'Intérêt Communautaire.

11.2.3 La Plaine de la Mothe-Saint-Héray - Lezay

Le site « Plaine de La Mothe-Saint-Héray - Lezay » a une superficie de 24 450 ha.
Le site est situé dans la partie Sud-Est des Deux-Sèvres et le Sud-Ouest de la Vienne. Le sous-sol principalement argileux (« terres rouges à châtaigner ») et un paysage d'openfield caractérisent la majeure partie de cet ensemble biogéographique. Ces secteurs sont particulièrement attractifs pour la grande avifaune de plaine et les densités d'outardes observées y sont encore relativement élevées. Un maillage plus ou moins dense de haies constitue par endroits des zones bocagères particulièrement favorables à la Pie-grièche écorcheur. Les limites proposées sont basées sur la connaissance de la répartition des espèces d'oiseaux patrimoniales recensées sur le site et sur les potentialités d'accueil de cette avifaune pour les différents milieux présents au sein de la zone délimitée. Le projet de ZPS accueille 15 espèces menacées à l'échelon européen et inscrites à l'annexe I de la directive oiseaux. Cette zone présente un intérêt exceptionnel, au regard de leur abondance sur le site, pour 4 de ces espèces : l'Outarde canepetière, l'Oedicnème criard, le Busard cendré et le Pie-grièche écorcheur.

Les communes d'Avon, Bougon, Pamproux, Salles (et Exoudun, hors du périmètre de la Communauté de Communes), situées à l'Est du territoire, sont concernées par cette Zone de Protection Spéciale.

Les mesures de gestion de ces trois sites seront à définir, en partenariat avec les organismes concernés au niveau local, dans le cadre d'un Document d'Objectifs (DOCOB), tels que celui des Chaumes d'Avon (approuvé en 2007) ou celui de la Vallée du Magnerolles (approuvé en 2004).

11.3 Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologiques, Faunistiques et Floristiques (ZNIEFF)

Les ZNIEFF sont des inventaires de zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique établis en 1982 par le Muséum national d'histoire naturelle et modernisés au début des années 2000. On distingue deux types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type I, généralement de faible superficie. Elle sont définies par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional.
- les ZNIEFF de type II, qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques. Ces zones peuvent inclure une ou plusieurs ZNIEFF de type I.

Le territoire du Haut Val de Sèvre comprend 13 ZNIEFF (dont 11 de type I) correspondant aux grands types de milieux composant son territoire : les vallons et vallées, la plaine, le bocage et les forêts. Elles sont présentées dans le tableau ci-après.

ZNIEFF	Type	Communes concernée	Superficie (ha) des ZNIEFF*
Vallon de Montbrune	I	Augé	76
Tines de Chobert	I	Nanteuil	25
Vallon du Puits d'Enfer	I	Exireuil, Nanteuil	18
Vallon de Cathelogne	I	Augé	46
Forêt de l'Hermitain	I	Romans, Souvigné	654
Forêt du Fouilloux	I	Souvigné	115
Terrain de manœuvres d'Avon	I	Avon, Pamproux	835
La Touche Poupard	I	Exireuil	241
La Côte Belet, chaumes et plaine de Gandome	I	Avon, Bougon, Pamproux	432
Vallée du Chambon	I	François, La Crèche	23
Prairie Motaise	I	Sainte-Eanne, Saint-Martin-de-Saint-Maixent	491
Plaine de la Mothe-Saint-Héray - Lezay	II	Avon, Bougon, Pamproux, Salles	24 650
Vallée du Magnerolles	II	Nanteuil, Sainte-Eanne, Soudan	1 967

*surface totale de la ZNIEFF incluant des parties de communes ne faisant pas partie du territoire du Haut Val de Sèvre

11.3.1 Vallon de Montbrune (ZNIEFF de type I)

La zone concerne un coteau boisé dominant la petite vallée calcaire du ruisseau de Montbrune. Les conditions locales de fraîcheur et d'humidité y ont permis l'installation, à la base d'un éboulis calcaire consolidé, d'un bois de Frênes et d'Erables dont l'intérêt biologique majeur réside dans la présence d'une plante de sous-bois très rare en Poitou-Charentes : la Lathrée écailleuse. Outre sa rareté, cette espèce est remarquable par sa biologie puisqu'il s'agit d'une plante sans chlorophylle, vivant en « association » avec les racines de certains arbres en atmosphère sombre et humide.
La zone s'inscrit dans la continuité de la vallée du ruisseau de Montbrune encore très boisée et possède de ce fait, malgré sa surface réduite, une forte valeur paysagère.
Il pourrait être envisagé ultérieurement, en accord avec le (ou les) propriétaire(s) concerné(s), la mesure de gestion suivante : conserver la dense couverture arborescente indispensable au maintien d'une atmosphère fraîche et humide.

11.3.2 Tines de Chobert (ZNIEFF de type I)

La zone concerne un vallon encaissé dans les rochers schisteux et granulitiques dominant le ruisseau de Magnerolles, petit affluent de la Sèvre-Niortaise. La nature particulière du sol issu de la dégradation des schistes et des granites sous-jacents, le relief accidenté du vallon avec ses escarpements rocheux, ainsi que la diversité d'exposition des coteaux, y ont permis, en créant des micro-climats tout à tour frais et ombragés ou secs et ensoleillés, le développement d'une végétation remarquable, riche en plantes très rares dans le Poitou-Charentes : ainsi, le site abrite à la fois un cortège de plantes méridionales telles le Sérapias en cœur ou le Trèfle raide, et un cortège de plantes plutôt montagnardes telles que la Doradille septentrionale ou la ciboulette sauvage, la rencontre de ces deux cortèges floristiques étant à l'origine de la valeur botanique exceptionnelle du vallon.
Le suivi du lent envahissement des riches pelouses ensoleillées par des arbustes pionniers tels le Prunellier (qui risque à terme de faire disparaître les espèces les plus fragiles et les plus remarquables) serait une mesure de gestion appropriée pour la valorisation de ce site.

11.3.3 Vallon du Puits d'Enfer (ZNIEFF de type I)

La zone concerne le vallon du ruisseau du Puits d'Enfer, petit vallon schisteux remarquable par son encaissement, ses éboulis et ses escarpements rocheux. L'intérêt biologique majeur du site réside dans la présence, grâce au relief accidenté et à la nature particulière du sol et de la roche sous-jacente, d'une végétation originale mêlant des plantes à affinités plutôt montagnardes à des plantes nettement méridionales. Le mélange de ces différents cortèges floristiques forme un ensemble très riche qui abrite de nombreuses espèces rares au niveau régional telles la Doradille lancéolée, la Véronique des montagnes ou la Laiche appauvrie.
L'interdiction de l'extension des carrières de granulats situées en aval immédiat du Moulin du Puits d'Enfer, qui a fait déjà disparaître des surfaces importantes de riche végétation, serait une mesure de gestion appropriée pour la valorisation de ce site.
Le site très pittoresque du vallon du Puits d'Enfer, de par sa situation proche de Saint-Maixent-l'Ecole, joue un rôle attractif important comme zone de détente et de loisirs naturels (promenades, pique-niques) ; il est également concerné par une protection de site classé.

11.3.4 Vallon de Cathelogne (ZNIEFF de type I)

La zone concerne un petit vallon largement boisé qui a entaillé assez profondément les schistes du socle primaire. L'intérêt biologique majeur du site réside dans la présence, grâce au micro-climat frais et humide entretenu par le ruisseau et l'encaissement du vallon, d'une végétation remarquable par la présence

simultanée de plusieurs plantes à tendance montagnarde dont certaines sont très rares en Poitou-Charentes : Myosotis des forêts, Lysimaque des bois, Véronique des montagnes, et de plantes atlantiques répandues en Bretagne mais peu communes dans le Centre-Ouest, telles que l'Euphorbe D'Irlande ou le Doronic Faux-Plantain. Le mélange de ces deux cortèges floristiques forme un ensemble végétal très riche qui explique la grande valeur botanique du site.
Le relief assez accidenté du vallon confère au site un caractère « montagnard » qui le rend particulièrement attractif (possibilité de sentiers pédestres).
En cas d'exploitation forestière, il conviendrait de ne pratiquer que de petites coupes, de préférence à une importante coupe « à blanc » de façon à ne pas modifier trop brutalement le milieu.

11.3.5 Forêt de l'Hermitain (ZNIEFF de type I)

La zone concerne un ensemble boisé développé sur les terrains schisteux du socle primaire et sur les sols pauvres et acides qui en sont issus : il s'agit de peuplements mixtes de Chênes et de Châtaigniers mêlés de Charmes et de quelques Hêtres dont les conditions locales de fraîcheur et d'humidité, favorisés par la nature argileuse du sol et la présence d'un ruisseau qui traverse la forêt, ont permis le développement d'une végétation remarquable. On y observe en effet le mélange de deux cortèges d'origine géographique différente, qui constitue un ensemble végétal d'une grande richesse. Plusieurs plantes très rares en Poitou-Charentes y ont trouvé refuge telles que la Véronique des montagnes ou la Dorine à feuilles opposées.
La zone s'enrichit également d'une faune remarquable comme site de nidification pour de nombreuses espèces d'oiseaux, des rapaces notamment, dont 3 sont inscrites à l'Annexe 1 de la Directive de Bruxelles (1979).
Quelques mesures de gestion destinées à assurer le maintien de la valeur biologique de la zone pourraient être envisagées :

- éviter les coupes à blanc de reconversion ou d'exploitation sur des surfaces trop importantes, qui ne permettent pas le report éventuel de la faune et de la flore perturbées.
- éviter les enrésinements qui appauvrissent beaucoup le milieu tant sur le plan de la flore que sur celui de la faune.

11.3.6 Forêt du Fouilloux (ZNIEFF de type I)

La zone concerne une forêt très diversifiée au niveau des essences : Chêne pédonculé et Chêne sessile dominants à côté du Hêtre, du Charme, du Tilleul à petites feuilles, du Frêne, de l'Erable champêtre, du Noisetier, du Bouleau verruqueux et des saules. La végétation herbacée est variée mais peu originale. La zone comprend de nombreux champignons.
INTERET ENTOMOLOGIQUE : Lépidoptères nombreux et variés, constituant une excellente réserve pour la région.
INTERET BOTANIQUE : Présence d'une Crucifère de répartition plutôt nord-européenne, ici proche de sa limite sud dans les plaines françaises (se retrouvant en aire disjointe dans quelques stations pyrénéennes) : la Dentaire bulbifère (Cardamine bulbifera).
INTERET MYCOLOGIQUE : Présence de 2 champignons rares : Boletus dupainii et Cortinarius praestans.
INTERET ORNITHOLOGIQUE : Présence constatée en période de nidification du Pouillot de Bonnelli, espèce à répartition localisée dans les Deux-Sèvres (nidification à confirmer).
La ZNIEFF recouvre une forêt clairement délimitée. Les principaux facteurs susceptibles d'influer sur l'évolution de la zone sont liés à l'exploitation forestière et à la fréquentation du milieu par des professionnels et des promeneurs (chasseurs, cueilleurs,etc…).

11.3.7 Terrain de manœuvre d'Avon (ZNIEFF de type I)

La zone concerne un vaste ensemble de prairies plus ou moins sèches, de haies et de friches, poussant sur un sol calcaire, sec et filtrant. L'intérêt biologique majeur du site réside dans la nidification de deux oiseaux rares en Poitou-Charentes : le Courlis cendré, petit échassier qui affectionne les landes et les zones

herbeuses hautes et denses pour nicher et, surtout, l'Outarde canepetière, espèce d'origine steppique en raréfaction dans toute l'Europe et inscrite de ce fait à l'Annexe I de la Directive de Bruxelles.
En leur compagnie, niche tout un cortège d'oiseaux de milieux semi-ouverts riches en friches dont certains, présentent cependant un intérêt marqué du fait de la régression de leurs effectifs ces dernières décennies : Pie-grièche écorcheur, Huppe, Fauvette grisette.
Toutes ces espèces sont caractéristiques d'un terroir rural peu altéré et géré encore par des pratiques agricoles traditionnelles.
L'interdiction de tout bouleversement du milieu (tel que la restructuration du parcellaire, l'arasement des haies ou la mise en culture de nouvelles surfaces) serait une mesure de gestion appropriée pour la valorisation de ce site.

11.3.8 Touche Poupard (ZNIEFF de type I)

La zone concerne un secteur de la vallée du Chambon qui intègre une grande variété de milieux : petite rivière à courant rapide et aux eaux oxygénées bordée de boisements humides et de peuplements luxuriants de hautes herbes, encaissée entre des pentes abruptes couvertes de taillis de chênes mêlés d'érables et de tilleuls et entrecoupés de petits escarpements de rochers schisteux. Le micro-climat frais et humide régnant dans le vallon y a favorisé le développement d'une végétation forestière remarquable par ses affinités sub-montagnardes et abritant plusieurs plantes très rares en Poitou-Charentes : le Doronic faux-plantain, la Dorine à feuilles opposées parmi de nombreuses autres dont, surtout, la Cardère poilue qui, en raison de sa grande rareté, bénéficie d'un statut officiel de protection au niveau régional (arrêté du 19 avril 1988). En compagnie de ces plantes rares poussent de nombreuses autres espèces qui, bien que plus répandues, contribuent cependant à former des associations végétales d'une grande richesse (fougères, jacinthes, anémones, etc.).
La zone s'enrichit en outre, grâce à la diversité de ses habitats d'une avifaune remarquable avec la présence d'un riche cortège d'oiseaux forestiers parmi lesquels certains nichent rarement dans le Poitou-Charentes, de rapaces tels que la Bondrée apivore dont le statut précaire dans toute l'Europe a motivé son inscription à l'Annexe I de la Directive de Bruxelles et nombreux passereaux, dont le Gros-bec, très localisé dans la région.
Quelques mesures de gestion destinées à assurer le maintien de la valeur biologique de la zone pourraient être envisagées :

- conserver la dense couverture forestière du vallon qui permet le maintien du micro-climat frais et humide nécessaire à certaines plantes remarquables et fournit le site de nidification à la plupart des oiseaux recensés sur le site ; il serait souhaitable pour cela, en cas d'exploitation forestière, de ne pratiquer que de petites coupes de bois en rotation, de préférence à d'importantes coupes à blanc;
- ne pas intervenir sur le débit actuel du ruisseau du Chambon par d'éventuelles retenues d'eau ou des pompages en amont.

11.3.9 Côte Belet, chaumes et plaine de Gandome (ZNIEFF de type I)

La zone concerne un petit secteur encore peu touché par l'agriculture intensive, situé en bordure des vastes espaces céréaliers de la plaine de Pamproux. La nature particulière du substrat (un calcaire marneux riche en argile, retenant bien l'eau en hiver mais s'asséchant fortement en été) couplé à un relief modéré offrant des pentes exposées au Sud y a favorisé le développement d'un type de milieu en très forte raréfaction : la pelouse calcicole thermophile. Cet habitat est aujourd'hui considéré comme très menacé partout en Europe et figure donc à l'Annexe I de la Directive Habitats. Ces pelouses dispersées au sein du site hébergent par ailleurs plusieurs plantes devenues très rares en Poitou-Charentes, parmi lesquelles de nombreuses espèces d'orchidées.
La zone s'enrichit également d'une intéressante population de reptiles qui affectionnent particulièrement les milieux chauds et secs ainsi que de plusieurs espèces d'amphibiens qui trouvent dans les fonds de vallons alimentés par des ruisseaux temporaires, les conditions d'humidité nécessaires à leur reproduction.
Quelques mesures de gestion destinées à assurer le maintien de la valeur biologique de la zone pourraient être envisagées :

- s'abstenir de toute intensification agricole (défrichement, mise en culture) ou autre (installations de loisirs) qui feraient encore diminuer les surfaces relictuelles de pelouses.
- éviter le lent mais inexorable boisement des pelouses par des interventions mécaniques ponctuelles ou par l'installation d'un pâturage extensif par des moutons.
- intégrer tout ou partie de la zone au réseau des réserves de chasse ACCA de la commune concernée.

11.3.10 Vallée du Chambon (ZNIEFF de type I)

La zone concerne un secteur de la vallée du Chambon comprenant des Aulnaies-Frênaies riveraines et localement des Chênaies- Frênaies de pente.
L'intérêt biologique majeur du site réside dans la présence d'une plante très rare en Poitou-Charentes : le Cardère pubescent (sur les berges du Chambon). Cette espèce bénéficie par ailleurs, en raison de sa grande rareté, d'un statut officiel de protection au niveau régional. En sa compagnie poussent de nombreuses autres espèces qui, contribuent à former un ensemble d'une grande richesse botanique : Orchidées, Scutellaires, Epilobes, ….
La zone s'intègre dans la série des coteaux boisés soulignant le cours du Chambon et participe en tant que telle à la valeur paysagère de la vallée qui apporte un élément de diversité notable dans un contexte local largement agricole.

Quelques mesures de gestion destinées à assurer le maintien de la valeur biologique de la zone pourraient être envisagées :

- éviter la reconversion des riches pelouses de la rive droite en terres agricoles qui ruinerait définitivement leur valeur biologique,
- surveiller la lente invasion du milieu par les arbustes (prunelliers) qui, en transformant les pelouses en friches, risquent à terme d'étouffer les espèces les plus fragiles. Un débroussaillage intermittent (plutôt que le brûlis) permettrait de remédier aisément à cette évolution défavorable.

11.3.11 Prairie Mothaise (ZNIEFF de type II)

Le site est un vaste ensemble de prairies alluviales inondables situées entre le Pamproux et la Sèvre Niortaise et à proximité amont de leurs confluences. Cette zone humide, témoin d'un ancien communal privé, constitue une zone d'expansion des crues située à l'amont de Saint-Maixent-l'Ecole.
Il présente un fort intérêt paysager, faunistique et floristique : c'est une zone d'accueil de l'avifaune lors des migrations et également en période de reproduction, et les deux rivières accueillent plusieurs espèces piscicoles à fort intérêt patrimonial (Chabot, Lamproie de Planer, etc.).
Une mesure de gestion destinée à assurer le maintien de la valeur biologique de la zone serait le maintien d'une exploitation agri-environnementale adaptée.

11.3.12 Plaine de la Mothe-Saint-Héray - Lezay (ZNIEFF de type II)

La zone concerne un paysage d'openfield sur sol argileux interrompu ça et là par des zones bocagères. Le système polyculture-élevage est encore bien présent localement malgré une dominance de la céréaliculture. Quelques prairies humides et des pelouses calcicoles apportent par ailleurs un peu de diversité à cet ensemble agricole.
Il s'agit d'une zone très importante pour l'avifaune de plaine et tout particulièrement pour l'Outarde canepetière, l'Oedicnème criard et la Pie-grièche écorcheur qui fréquente les secteurs bocagers. Les pelouses calcicoles marneuses sont très riches en Orchidées et les prairies hygrophiles à Fritillaire pintade.
Le site est considéré exceptionnel pour les amphibiens : présence du Sonneur à ventre jaune, du Pélodyte ponctué, du Triton crêté et de la Rainette arboricole.
Ce site constitue également un site Natura 2000.

11.3.13 Vallée du Magnerolles (ZNIEFF de type II)

Cette ZNIEFF reprend les contours du site Natura 2000 « Vallée de Magnerolles », unité fonctionnelle constituée par le réseau hydrographique du Magnerolles et de ses affluents.

11.4 Les espaces naturels sensibles

L'objectif de la politique départementale des espaces naturels sensibles est de sauvegarder, par une maîtrise foncière, des espaces présentant une qualité environnementale et/ou paysagère, et de permettre leur aménagement et leur gestion, pour une ouverture, au moins partielle, au public.
Le financement est assuré par la part départementale de la taxe d'aménagement qui a remplacé la TDENS (Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles), prélevée par le Conseil Général des Deux Sèvres, depuis 1991, sur tous les travaux qui nécessitent un permis de construire. Elle est utilisée pour la mise en valeur des sites naturels et la mise en place des chemins de randonnée.
La mise en zone de préemption d'une partie du territoire communal peut être demandée par la commune et la gestion de cet espace peut lui être confiée.
Sur le territoire du Haut Val de Sèvre, on recense neuf espaces naturels sensibles, dont la majorité sont des sites du Conservatoire Régional des Espaces Naturels sensibles (CREN). Ils sont présentés ci-après.

Espace Naturel Sensible	Communes concernée	Superficie (ha) des ENS*
Le Puits d'Enfer	Exireuil et Nanteuil	
La Côte Belet	Pamproux	42 ha
Les Champs Pourris	Bougon	11.7 ha
Le terrain militaire d'Avon	Avon et Bougon	850 ha
La Pierre Levée	Bougon	20 ha
La Vallée de la Sèvre Niortaise amont Les Coteaux des Anglats	François	1.34 ha et 0.9 ha
Le Bois des Anglats		
La Prairie Mothaise	**Sainte-Eanne, Souvigné Saint-Martin de Saint-Maixent,**	250 ha
La Carrière du Ricou	Azay-le-Brûlé	5 ha

*surface totale de l'ENS incluant des parties de communes ne faisant pas partie du territoire du Haut Val de Sèvre

11.4.1 Le site du Puits d'Enfer

Sources : « plan pédagogique d'interprétation du Puits d'Enfer » CPIE de Gâtine Poitevine (octobre 2000), « diagnostic écologique du site du Puits d'Enfer » C.E.R.A –Environnement (décembre 2000)

Situé sur les communes d'Exireuil et de Nanteuil, le site du Puits d'Enfer est caractérisé par les vallées encaissées des ruisseaux de la Martinière et du Puits d'Enfer, affluent de la Sèvre Niortaise.
En raison de la proximité de Saint-Maixent-l'Ecole et des attraits naturels du site, de nombreuses activités s'y développent : promenades, animations nature, activités sportives comme l'escalade, etc.
Un plan de gestion du site naturel a été réalisé en 1997 par l'Atelier d'Architecture du Paysage et d'Environnement BKM, à la demande de la Communauté de Communes Arc-en-Sèvre. Il a permis à la collectivité de définir des priorités d'aménagement, au niveau de l'accueil du public et de la valorisation écologique du site.
Depuis une quinzaine d'années, plusieurs aménagements ont été réalisés sur le site : parcours d'orientation, plantation d'environ 600 espèces arborées, aménagement d'une aire d'accueil (abri, tables de pique-nique, panneaux d'information), création de sentiers de promenade, inventaire floristique et mise en place de panneaux d'informations botaniques, labyrinthe végétal.

Le vallon du Puits d'Enfer se trouve sur le parcours d'un sentier de petite randonnée (circuit du Puits d'Enfer) réalisé par le Comité de Randonnée Pédestre des Deux-Sèvres, dont le départ est situé à Saint Maixent-l'Ecole.
Trois sentiers ont été aménagés sur le site même du Puits d'Enfer par le comité USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré) : sentier du Puits d'Enfer, sentier du Chêne, sentier des crêtes.
Depuis 1995, le site du Puits d'Enfer est entretenu et géré par un agent de la Communauté de Communes qui a entrepris de rouvrir certains milieux herbacés alors envahis par les arbustes et ronciers. Ces opérations se sont avérées très positives pour la diversité et la qualité des habitats du site.
En 2000, la Communauté de Communes d'Arc-en-Sèvre, propriétaire du site, a confié au CPIE de Gâtine Poitevine l'élaboration d'un nouveau plan d'interprétation et de valorisation pédagogique du site, et au bureau d'études CERA-Environnement, la réalisation d'un plan de gestion écologique.
Les objectifs généraux du plan pédagogique d'interprétation sont :

- de susciter l'intérêt et la curiosité de tous les visiteurs par une approche pédagogique accessible,
- de permettre aux visiteurs de mieux comprendre la signification du site et de mieux en apprécier sa valeur,
- de valoriser le patrimoine naturel et humain.

Le diagnostic écologique a permis de déterminer plusieurs mesures de gestion complémentaires, afin de maintenir et favoriser un patrimoine écologique fort :

- la restauration et l'entretien des milieux ouverts (pelouses, prairies et rochers),
- la protection des zones sensibles de rochers et la canalisation du public,
- l'aménagement du cours d'eau et localement des berges pour la faune,
- un suivi scientifique sur les périodes printemps-été, tous les deux ans, entre 2001 et 2005.

Le site du Puits d'Enfer fait l'objet d'un entretien régulier des pelouses et prairies, et des sentiers par la Communauté de Communes.

11.4.2 La Côte Belet

Source : Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Poitou-Charentes, antenne des Deux-Sèvres.

Situé au Sud du bourg de Pamproux, le site de la Côte Belet, d'une superficie de 42 hectares se caractérise par un coteau calcaire présentant des pelouses sèches thermophiles marneuses. Il a fait l'objet d'une acquisition pour la gestion des pelouses riches en orchidées et une valorisation pédagogique.
Le principal intérêt scientifique et pédagogique de ce site réside dans la présence d'une grande richesse floristique (orchidées), entomologique, ornithologique (nidification de la pie-grièche écorcheur), herpétologique (couleuvre d'Esculape) et mammalogique (genette, lièvre).
Les objectifs de gestion sont de :

- Maintenir une mosaïque de milieux ouverts (pelouses sèches), semi-ouverts et fermés (boisements en Erable champêtre, Frêne, Orme…) pour maintien et accroissement de la diversité faunistique et floristique.
- Pelouses : restauration par girobroyage et gestion par pâturage ovin tournant et fauche des refus - Boisements et ourlets : évolution libre en limitant leur expansion sur les zones de pelouse.
- Vignes abandonnées : reconquête de la pelouse sèche par gyrobroyage des pieds de vigne ou maintien avec pâturage annuel.
- Cultures : reconquête spontanée de la pelouse sèche puis entretien par fauche et/ou pâturage annuel.

Les modalités de gestion mises en place concernent le pâturage ovin extensif dans le cadre d'une convention avec un éleveur local, et un fauchage-débroussaillage périodique.

11.4.3 Les Champs Pourris

Source : Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Poitou-Charentes, antenne des Deux-Sèvres.

Situé sur la commune de Bougon, cet espace naturel d'une superficie de 11,7 hectares, est constitué par le territoire situé dans le fossé d'effondrement de Pamproux, à proximité de la Côte Belet et du terrain militaire

d'Avon. Il comprend des terres arables et des milieux remarquables associant des pelouses sèches, prairies humides et mésophiles accompagnés d'un réseau de mares et de haies.
Le principal intérêt scientifique et pédagogique de ce site réside dans la présence d'habitats menacés, d'intérêt communautaire (Pelouses calcicoles mésophiles riches en orchidées) de forte richesse batracologique (Pélodyte ponctué, Sonneur à ventre jaune, du Triton crêté, Courlis cendré, Couleuvre d'Esculape) et avifaunistique (Pie grièche écorcheur) en cohésion écologique avec le terrain militaire d'Avon et la Côte Belet.
Les objectifs de gestion sont de maintenir une mosaïque de milieux ouverts (pelouses sèches), semi-ouverts et fermés (boisements en Erable champêtre, Frêne, Orme, …) pour le maintien et l'accroissement de la diversité faunistique et floristique, le maintien et la restauration du réseau de mares et de haies.
Les modalités de gestion mises en place concernent le pâturage bovin extensif dans le cadre de conventions avec des éleveurs locaux, la restauration et la plantation de haies et le débroussaillage périodique.

11.4.4 Le terrain militaire d'Avon

Source : Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Poitou-Charentes, antenne des Deux-Sèvres.

Il s'agit d'un terrain militaire de 850 ha, situé sur les communes d'Avon, Bougon (et Exoudun hors Communauté de Communes), présentant des secteurs de landes, pelouses sèches et prairies humides maillées de haies, avec des secteurs de friches et des bosquets. Une quinzaine de mares y sont présentes. L'aspect relictuel de ce secteur de bocage d'un seul tenant en fait un « paysage singulier ».
La richesse floristique et faunistique de ce site lié à la diversité des habitats présents (pelouses sèches, prairies humides maillées de haies, bosquets, landes, mares) en fait un site majeur en Poitou-Charentes.
Les principales espèces présentes sont des Orchidées (17 sp), 234 espèces végétales (astragalle de Montpellier, fritillaire pintade), 104 espèces d'oiseaux nicheurs, 6 espèces de reptiles, 10 d'amphibiens (Genette d'Europe, Outarde, Courlis cendré, Oedicnème, Busards cendrés et St Martin, Pic épeiche, Sonneur à ventre jaune, Couleuvre d'esculape).
Les objectifs de gestion concernent les milieux suivants :

- Prairies humides : gestion par fauche tardive et/ou pâturage extensif (MAE),
- Pelouses sèches : rétablir une plus faible pression de pâturage, ouvrir certains secteurs (débroussaillage en mosaïque),
- Boisements et haies : évolution libre, rénovation des haies,
- Friches : évolution libre pour les plus anciennes, débroussaillage en mosaïque des autres secteurs,
- Mares : réhabilitation.

11.4.5 La Pierre Levée

Source : Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Poitou-Charentes, antenne des Deux-Sèvres.

Ce site de 20 ha qui fait partie de l'entité paysagère « les terres rouges bocagères » et de la ZPS « Plaine de la Mothe-Saint-Héray – Lezay », est situé à proximité Sud du site Natura 2000 des Chaumes d'Avon, sur la commune de Bougon. Il est constitué d'une mosaïque de cultures, jachères, prairies artificielles et naturelles, bois et friches, délimités des haies et murets, dominant une vallée sèche.
Le principal intérêt scientifique et pédagogique de ce site réside dans la présence :

- d'un parcellaire d'intérêt pour l'avifaune de plaine, s'inscrivant dans une plaine agricole accueillant des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire (Outarde canepetière, Busard cendré, Oedicnème criard, Bondrée apivore, Pie-grièche écorcheur),
- de pelouses calcicoles mésophiles et friches argilo-calcaires avec espèces à fort intérêt patrimonial (Mauve alcée, Germandrée botride, Petit pigamon, Laitue vivace, Cynoglosse officinal),
- d'un Dolmen mis en valeur dans un but culturel et paysager.

Les objectifs de gestion sont de préserver et restaurer les habitats favorables à l'avifaune de plaine, notamment par l'amélioration de la ressource alimentaire en insectes, et de préserver et restaurer les pelouses sèches et espèces associées. Ainsi, les modalités de gestion mises en œuvre sont :

- l'entretien des jachères par broyage annuel tardif et des prairies par fauche,
- la gestion des pelouses sèches par débroussaillage,

- la fauche périodique avec exportation.

11.4.6 La vallée de la Sèvre Niortaise amont

Source : Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Poitou-Charentes, antenne des Deux-Sèvres.

Le site de la Vallée Sèvre Niortaise amont comprend 10 sites rétrocédés au Conservatoire Régional des Espaces Naturels sensibles dans le cadre des mesures compensatoires de la création de l'autoroute A83, dont les Coteaux et bois des Anglats situés sur la commune de François.
L'ensemble de ces sites constitue une zone refuge pour les espèces animales et végétales au sein des grandes plaines céréalières, mais aussi un corridor biologique le long de l'axe autoroutier.

11.4.6.1 *Les Coteaux des Anglats*

D'une superficie d'environ 1,34 ha, ce site est constitué de coteaux boisés à érable champêtre, érable de Montpellier et Acer martini. Des plantations de feuillus ont été réalisées en fond de vallée sur le site Sud.
L'objectif prioritaire sur ce site est de conserver la formation arbustive/arborée. Les modalités de gestion à mettre en œuvre sont :

- de permettre une libre évolution de la formation arbustive/arborée,
- d'assurer l'entretien des plantations récentes.

11.4.6.2 *Le Bois des Anglats*

Ce site, d'environ 0,9 ha, présente un boisement à érable de Montpellier, Cornouiller mâle et Petit pigamon ainsi qu'une zone de pelouse très embroussaillée et des plantations réalisées par ASF.
Les objectifs de gestion sont de :

- permettre une libre évolution de la formation arbustive/arborée,
- entretenir des plantations récentes,
- maîtriser la fermeture de la pelouse menacée par le développement naturel d'arbustes (Prunellier et Aubépine notamment) en provenance du boisement en lisière,
- lutter contre la colonisation de cet espace par le Brachypode penné qui contribue à une baisse de la diversité floristique des pelouses et des espèces rudérales,
- conserver la diversité de milieux.

Les modalités de gestion sont identiques à celles préconisées pour les Coteaux des Anglats, excepté la restauration de la pelouse par débroussaillage et entretien par fauche, et le débroussaillage périodique.

11.4.6.3 *La Prairie Mothaise*

Source : Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Poitou-Charentes, antenne des Deux-Sèvres.

Il s'agit d'un vaste ensemble de prairies alluviales inondables situées entre le Pamproux et la Sèvre Niortaise et à proximité amont de leurs confluences. D'une superficie d'environ 250 hectares, cette zone humide, témoin d'un ancien communal privé, présente un fort intérêt paysager, faunistique et floristique, et constitue une zone d'expansion des crues située à l'amont de St-Maixent-l'Ecole.
Les intérêts majeurs de ce site sont de plusieurs ordres :

- Zone d'accueil de l'avifaune lors des migrations et des périodes de gel, et également en période de reproduction avec présence de plusieurs espèces au statut défavorable au niveau européen et national (Marouette ponctuée, Râle des genêts, Pie grièche écorcheur, Busard St Martin) ou régional (Courlis cendré, Tarier des prés). Zone de chasse fréquentée par des espèces nichant à proximité (Busard cendré, Circaète Jean-le-Blanc, Faucon hobereau).
- Présence d'espèces floristiques d'intérêt patrimonial (Fritillaire pintade, Dactylorhiza incarnata) inféodées aux prairies humides.
- Les 2 rivières (Sèvre Niortaise et Pamproux) associées à cette vaste zone de prairies inondables, accueillent plusieurs espèces piscicoles à fort intérêt patrimonial (Chabot, Lamproie de planer, …).
- Géologique : Fond de vallée constitué d'alluvions fluviatiles modernes. Un ancien lac s'étendant de Saint-Maixent-l'Ecole à Exoudun a disparu au III-IV^{ème} siècle avant notre ère.

- Forte valeur paysagère de la zone, témoin de la présence d'un ancien communal en herbe privé. Présence de petit patrimoine bâti et historique en forte densité sur la zone et sa périphérie : moulins, lavoirs, fontaines.
- Pédagogique : possibilité de valoriser le site en lien avec la Côte-Belet, la Pierre-Levée (sites CREN) et la Vallée de Chambrille.

11.4.6.4 *La carrière du Ricou*

Le site de la Carrière de Ricou, d'une superficie d'environ 5 hectares, est situé en rive droite de la Sèvre Niortaise, sur la commune d'Azay-le-Brûlé. Il est constitué d'une carrière à ciel ouvert anciennement exploitée pour ses calcaires de nature variable utilisés comme matériaux d'empierrement ou comme matériaux de construction (moellons). Un coteau boisé, situé à proximité Ouest, est entaillé par un petit ruisseau, affluent de la Sèvre Niortaise.
Depuis de nombreuses années, le site est utilisé ponctuellement par des enseignants afin d'illustrer certains termes géologiques à leurs élèves : socle, étage géologique, front de taille, sédimentation, faune et flore spécifiques à des ères géologiques, Seuil du Poitou, ….

11.5 Les sites classés et inscrits

« Un site classé ou inscrit est une partie du territoire dont le caractère de monument naturel ou les caractères "historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque" nécessitent, au nom de l'intérêt général, la conservation. » (Loi du 2 mai 1930). En site classé, le Ministère en charge de ce site gère les autorisations de travaux après avoir obtenu les avis du Service territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP), de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) et de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL).Certaines autorisations de travaux mineurs ont été déconcentrées au niveau local après avis du STAP. En site inscrit, toute modification de l'état ou de l'aspect des lieux et tous travaux de démolition ne peuvent être faits par le propriétaire, sans recevoir au préalable l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France. La publicité est interdite dans les sites classés et inscrits. Le Haut Val de Sèvre compte quatre sites protégés au titre de la loi de 1930 :

- Le ravin du Puits d'Enfer (site classé par arrêté du 18 novembre 1927), sur les communes d'Exireuil et de Nanteuil, qui est également protégé en tant que ZNIEFF et en tant qu'espace naturel sensible .

- Le site de la Pierre au diable (site classé par arrêté du 8 juin 1909), sur la commune de Souvigné :

Ce site concernait un rocher saillant, de nature schisteuse qui portait des rainures dites « griffes du diable » et une excavation ovale. Celui-ci a été détruit par l'élargissement de la route de Saint Maixent à Romans et ce qui reste en place a conservé le nom de Pierre du Diable.

- Les allées et promenades de Saint-Maixent-l'Ecole (site classé par arrêté du 15 juin 1932), situées au Nord-Est du centre historique de Saint Maixent-l'école.

- Les abords de l'église d'Augé (site inscrit par arrêté du 13 juillet 1939) : cette inscription concerne les parcelles situées au Nord de l'église, qui est classée Monument Historique.

Tableau 2 : Synthèse des protections environnementales sur le territoire du Haut Val de Sèvre

Communes	Arrêté de protection de biotope	ZNIEFF	NATURA 2000	Site inscrit ou classé	Espace naturel sensible
Augé		Vallon de Montbrune Vallon de Cathelogne		Abords de l'église - Site Inscrit	
Avon		Terrain de manœuvre d'Avon La Côte Belet, chaumes et plaine de Gandome Plaine de la Mothe-Saint-Héray - Lezay	SIC Les chaumes d'Avon ZPS Plaine de la Mothe-Saint-Héray - Lezay		Terrain militaire d'Avon
Azay-le-Brûlé					Carrière de Ricou
Bougon		La Côte Belet, chaumes et plaine de Gandome Plaine de la Mothe-Saint-Héray - Lezay	SIC Les chaumes d'Avon ZPS Plaine de la Mothe-Saint-Héray - Lezay		Terrain militaire d'Avon La Pierre levée Les Champs Pourris
Cherveux					
Exireuil		Vallon du Puits d'enfer La Touche Poupard		Ravin du Puits d'Enfer - Site Classé	Le Puits d'Enfer
François		Vallée du Chambon			Vallée de la Sèvre Niortaise amont Les Coteaux des Anglats Le Bois des Anglats
La Crèche		Vallée du Chambon			
Nanteuil	Le Magnerolle et ses affluents	Tines de Chobert Vallon du Puits d'Enfer Vallée du Magnerolles	SIC vallée de Magnerolles	Ravin du Puits d'Enfer - Site Classé	Le Puits d'Enfer
Pamproux		Terrain de manœuvre d'Avon La Côte Belet, chaumes et plaine de Gandome Plaine de la Mothe-Saint-Héray - Lezay	SIC Les chaumes d'Avon ZPS Plaine de la Mothe-Saint-Héray - Lezay		La Côte Belet
Romans		Forêt de l'Hermitain			
Sainte-Eanne	Le Magnerolles et ses affluents	Prairie Mothaise Vallée du Magnerolles	SIC vallée de Magnerolles		La prairie Mothaise
Sainte-Néomaye					
Saint-Maixent-l'Ecole				Allées et promenades- Site	

Communes	Arrêté de protection de biotope	ZNIEFF	NATURA 2000	Site inscrit ou classé	Espace naturel sensible
				Classé	
Saint-Martin de Saint-Maixent		Prairie Mothaise			La prairie Mothaise
Saivres					
Salles		Plaine de la Mothe-Saint-Héray - Lezay	ZPS Plaine de la Mothe-Saint-Héray - Lezay		
Soudan	Le Magnerolles et ses affluents		SIC vallée de Magnerolles		
Souvigné		Forêt de l'Hermitain		Pierre au diable - Site Classé	La prairie Mothaise

L'un des principaux enjeux environnementaux du SCoT et du PLUi consiste en la préservation et la valorisation de ces espaces naturels remarquables, notamment les secteurs de vallées et les boisements.

Cf. cartes en annexe du rapport de présentation

11.6 Les espaces forestiers

La forêt domaniale de l'Hermitain et les boisements privés, sont répartis sur les 19 communes du territoire. Ils représentaient 18 % de la superficie du territoire en 2000.

11.6.1 La forêt domaniale de l'Hermitain et du Fouilloux

Source : Office National des Forêts.

La forêt de l'Hermitain depuis la RD 10

La forêt est située à 8 km au Sud de Saint-Maixent-l'Ecole et à 4 km à l'Ouest de la Mothe-Saint-Héray, sur les cantons de Saint-Maixent-l'Ecole, de Celles-sur-Belle et de La Mothe-Saint-Héray. Elle est traversée par trois routes départementales : la RD 103 (Saint-Maixent-l'Ecole – Celles-sur-Belle), la RD 5 (Niort – La Mothe-Saint-Héray) et la RD 10 (Saint-Maixent-l'Ecole en direction de Melle).
Elle est composée de deux anciens massifs domaniaux de l'Hermitain et du Fouilloux, distants l'un de l'autre de 2 km. Sa surface cadastrale est de 614 ha 05 a 10 ca.
Cette forêt est composée des essences forestières suivantes : une dominante de chênes pédonculés et de chênes sessiles (sur 568 ha), un mélange de chênes et d'hêtres (7 ha), du chêne rouge d'Amérique (12 ha), du châtaignier (2 ha) des feuillus divers (6 ha) et des résineux divers (5 ha).
L'objectif principal de gestion forestière est la production de bois, avec en objectif secondaire, l'accueil du public.
Cette forêt domaniale représente un patrimoine important sur le plan biologique (ZNIEFF de type I), récréatif et paysager.

11.6.2 Les boisements privés

Source : Centre Régional de la Propriété Forestière.

Les régions naturelles forestières qui couvrent le territoire du Pays sont implantées sur des terres rouges (roches argileuses alluviales et décomposition des calcaires), des terres de groie (à dominante jurassique) et des terrains alluviaux des vallées et des bords de cours d'eau.
Les peuplements forestiers présents sur ces boisements sont soit des taillis sous futaie, soit des peuplements irréguliers. Sur les terres rouges et les terres de groie, les essences dominantes sont les chênes pédonculés et autres chênes et les feuillus, puis viennent les pins noirs et laricio, et les autres résineux. Sur les terrains alluviaux, sont présents les peupliers, les frênes, aulnes, chênes pédonculés.
Ces boisements privés sont morcelés sur l'ensemble du territoire du Pays et représentent une superficie totale de 2 238 ha. Seules six propriétés privées (sur 259 ha au total) sont soumises à un plan simple de gestion (d'une durée de 10 à 20 ans) (cf plans en annexe du rapport de présentation). La chasse est pratiquée sur de nombreuses propriétés.

Le bois de Soudan est le plus important.Il est situé au Nord-Est de la commune de Soudan et couvre une superficie de 515 hectares. Les peuplements sont principalement composés de châtaigniers.

Ces espaces forestiers sont à intégrer dans la gestion des sols pour une contribution à la 'trame verte' du territoire.

11.7 Le maillage bocager

Les haies bocagères doivent être préservées, leurs rôles sont multiples :

- Elles constituent des corridors écologiques importants, d'autant que cette trame bocagère est mieux conservée aux abords des ruisseaux.
- Elles favorisent l'écoulement régulier des eaux de pluie, leur infiltration grâce aux racines ainsi que leur épuration.
- Elles participent à l'effet brise vent.
- Elles constituent une zone d'ombrage (microclimat) appréciable en été pour la faune.
- Elles représentent un fort potentiel pour le développement de la filière bois-énergie (déchets de coupe annuelle pour l'entretien du bocage).

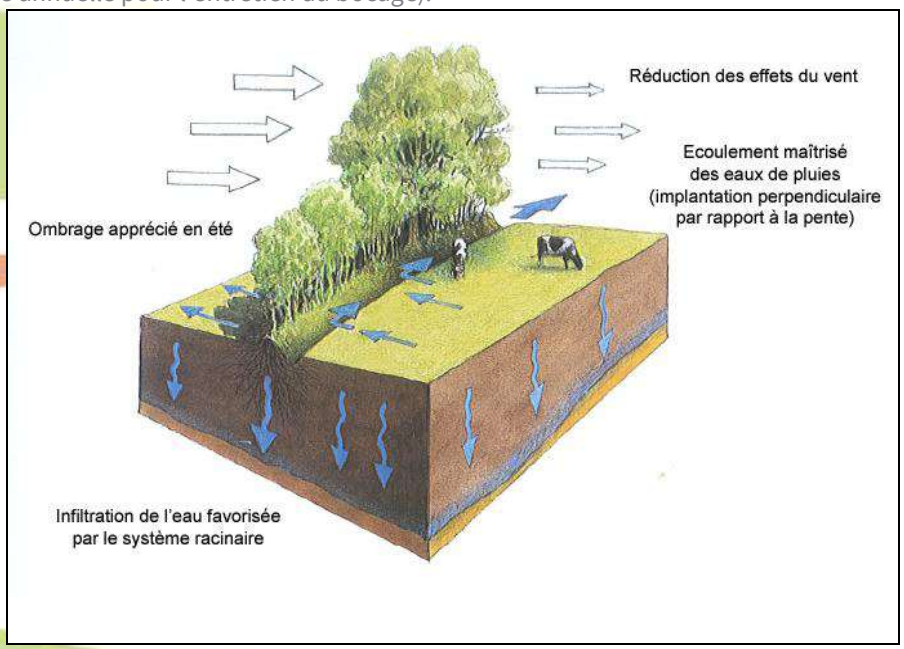

La carte qui figurait dans le diagnostic du SCOT montrait la densité de la trame bocagère et sa répartition sur le territoire.

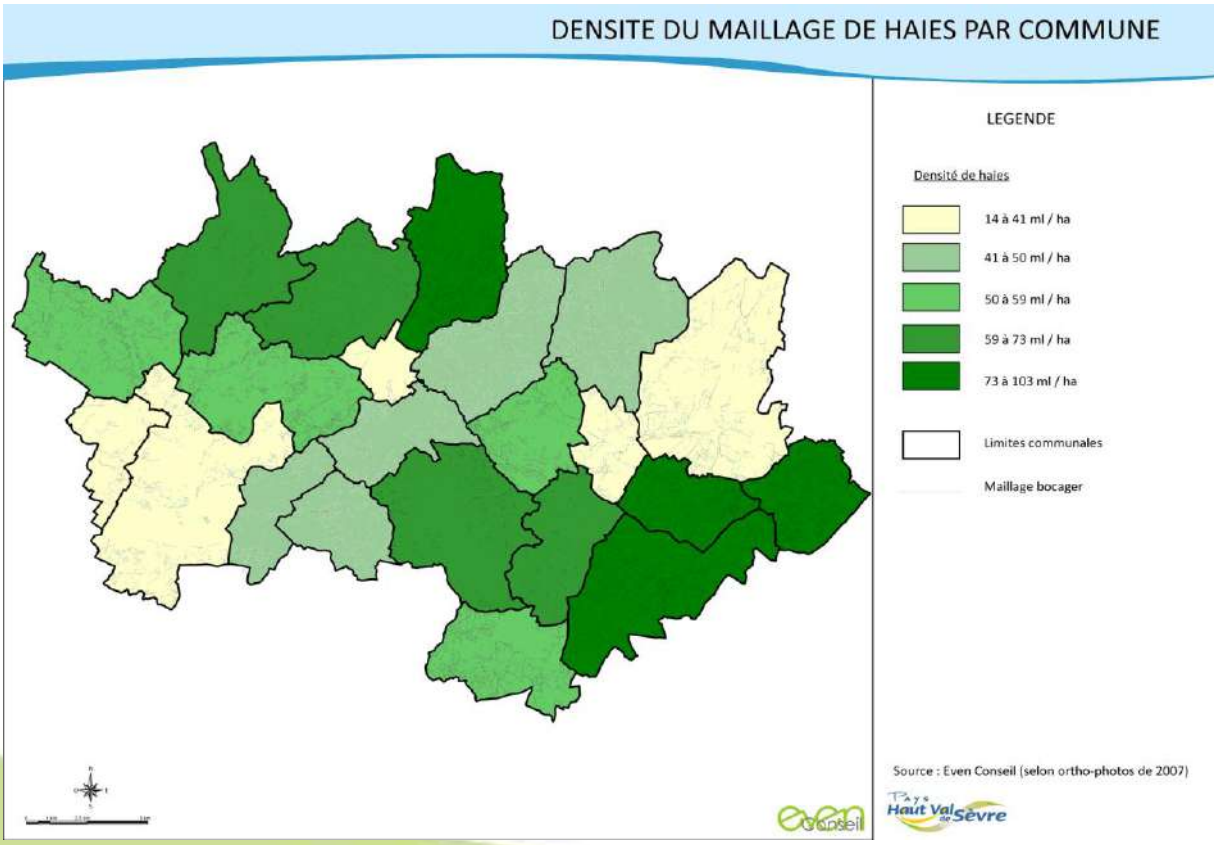

Un inventaire de haies a été réalisé dans le cadre de l'élaboration du PLUi afin d'affiner cette première approche. Le repérage des haies dans le PLUI s'appuie sur l'inventaire réalisé par le CREN dans le camp d'Avon. Par ailleurs, l'inventaire a été confié à un prestataire : le bureau d'études Even Conseil. Il s'est déroulé entre 2017 et 2018. Ce travail a ensuite été complété par les communes et par une étude menée par le département des Deux-Sèvres sur l'Espace Naturel Sensible de la Prairie Mothaise.

Un comité technique a été constitué avec un grand nombre d'acteurs concernés. La Conférence Intercommunale des Maires a validé les différentes étapes de travail.

Etape 1 : Recueil des données et mise en évidence des secteurs à enjeux
La méthodologie retenue a consisté d'abord à définir des secteurs à enjeux sur la base de 4 critères anti-érosif, biologique, hydrologique et paysager. Le choix de ces secteurs a fait l'objet de débat en comité technique puis la cartographie établie a été validée par chaque commune.

Ainsi, un nombre important de données ont été collectées et croisées afin de dégager les enjeux du territoire. 4 types de secteurs ont été mis en évidence :

- **Secteurs à enjeu anti-érosif (1) :** zones de fortes pentes permettant de recenser les haies localisées dans les versants et bas de versants ;
- **Secteurs à enjeu hydrologique (2) :** prise en compte des zones inondables, des zones humides, des cours d'eau, du périmètre de protection rapprochée des captages d'eau (Roche Ruffin et Corbelière) et des zones de gouffres (80 m autour)
- **Secteurs à enjeu paysager (3) :** prise en compte d'une zone de 150 m autour des enveloppes urbaines du territoire et les abords de certains axes routiers.
- **Secteurs à enjeu biologique (4) :** prise en compte des zones bocagères denses situées au sein des réservoirs de la trame verte et bleue du SCoT.

Au total, ces secteurs à enjeux représentent plus de 17 000 ha, soit 49% du territoire

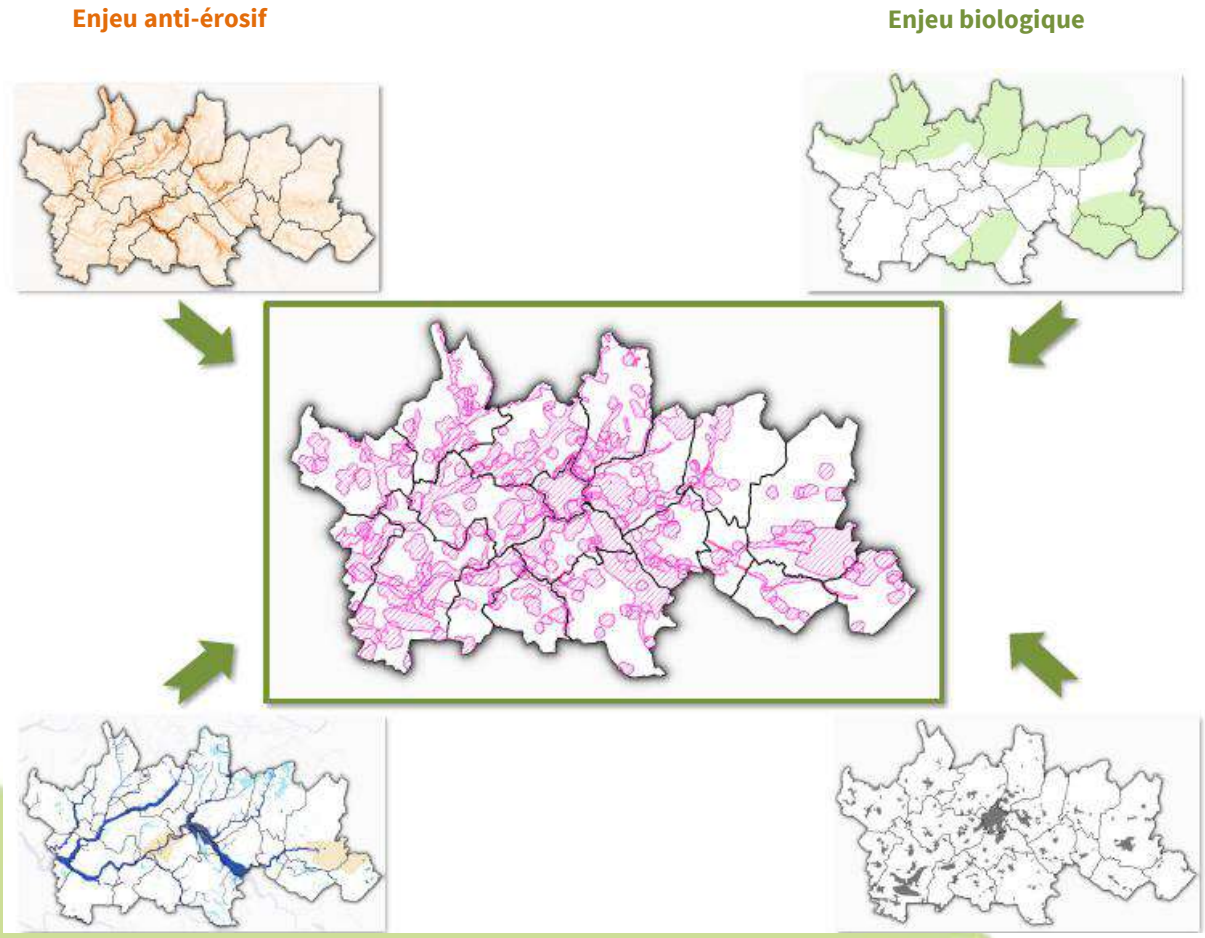

Etape 2 : recensement sur le terrain

Chaque haie présente dans les secteurs à enjeux a fait l'objet d'une caractérisation selon les critères issus de la fiche de terrain proposée par l'IIBSN (cf. page suivante). Ceux-ci permettent une description générale de la haie, sa forme, la présence d'éléments d'intérêt paysager ou patrimonial ou encore l'état général de la haie.

Cette méthodologie d'inventaire a été employée sur toutes les communes de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre exceptées les communes de Salles et de Sainte Eanne. En effet, les secteurs à enjeux identifiés dans ces communes, ainsi qu'une partie de Nanteuil, Saint-Martin-de-Saint-Maixent et Souvigné ont fait l'objet d'une autre étude sur l'ensemble de l'Espace Naturel Sensible de la Prairie Mothaise. La méthode mise en place sur cette partie du territoire étant similaire à celle de la présente étude, les résultats ont été intégrés.

Nom du champ	Terrain
1. Identification	
1.1Identifiant	oui
1.2Date de l'observation	oui
1.3Observateur	oui
2. Description générale	
2.1Localisation	non
2.2Orientation	non
2.3Bordure de réseau hydrographique	non
2.4Sur un talus	oui
2.5Banquette enherbée	oui
2.6Bordure de zone humide	non
2.7Mur en pierre	oui
3. Forme de la haie	
3.1Typologie	oui
3.2Trouée (% de la longueur de la haie)	oui
3.3Arbres têtards	oui
4. Composition de la haie	
5. Cadre de vie, paysage	
5.1Arbres remarquables	oui
5.2Patrimoine d'histoire locale	non
5.3Bordure de chemin de randonnée	non
6. Entretien	
6.1Etat sanitaire	oui
Largeur de la haie après la taille (en 6.2m)	oui
7. Statut et protection	
7.1Date arrêté de protection	non
7.2Protection	non
7.3Haie subventionnée	non

En gras : les champs obligatoires
En vert : les champs à remplir sur le terrain
En orange et rouge : les champs remplis automatiquement par requête SIG (si donnée disponible)

Etape 3 : critères d'identification des haies d'intérêt

Suite à la phase terrain, les haies d'intérêt ont été mises en évidence selon des critères précis. Ceux-ci résultent des préconisations des documents supra-communaux et des échanges menés avec le comité technique.

Intérêt anti-érosif :

L'implantation des haies permet de ralentir les écoulements de manière plus ou moins efficace selon leur orientation par rapport à la pente. Ainsi, les haies denses (trouées<50%) perpendiculaires à la pente, les haies à orientation intermédiaire en pente ou en vallée ainsi que les haies avec talus ont été sélectionnées et définies comme « haies d'intérêt anti-érosif » car elles permettent de limiter l'érosion des sols.

Intérêt hydrologique

Les haies d'intérêt hydrologique sont celles qui vont jouer un rôle épuratoire et influencer la qualité de l'eau de manière positive. En effet, la végétation constitutive des haies permet la filtration et la rétention de nombreux polluants. Les haies présentes dans le périmètre de protection rapprochée de la Corbelière, dans les zones de gouffre et à proximité des cours d'eau et des zones humides, ainsi que les haies sur talus sont donc sélectionnées ici. Les haies présentes dans le périmètre de captage de la Roche Ruffin n'ont pas été prises en compte car ce dernier a été considéré comme étant trop profond pour que les haies puissent y jouer leurs rôles d'épuration.

Intérêt biologique :

Grâce à leurs nombreux micro-habitats, les haies bocagères jouent un rôle de refuge pour la biodiversité et participent à la continuité des habitats boisés pour la petite faune. Ainsi, parmi les haies présentant au minimum une connexion avec une autre haie, sont qualifiées de « haies d'intérêt biologique » :

- Les haies denses (Trouées <50%) avec arbres têtard ou arbres remarquables.

- Les haies denses (Trouées <50%) avec muret.
- Les haies denses (Trouées <50%) avec talus.
- Les haies arbustives hautes denses (Trouées <50%).
- Les haies multistrates denses (Trouées <50%).
- Les alignements d'arbres denses (Trouées <50%).
- Les haies épaisses (largeur >1,5m)

Intérêt paysager :
Plus subjectif, l'intérêt paysager des haies demeure néanmoins un rôle important des haies car il participe au patrimoine et à l'identité du territoire. Les haies sélectionnées et définies comme « haies d'intérêt paysage » sont ainsi les haies multistrates denses et en bon état, les haies arbustives hautes denses et en bon état, les haies denses avec un muret en bon état ainsi que les alignements d'arbres.

Prise en compte de l'étude sur l'ENS de la Prairie Mothaise
L'étude sur l'Espace Naturel Sensible de la Prairie Mothaise a pour objectif d'identifier les haies d'intérêt hydrologique, anti-érosif, biologique et paysager tout comme l'étude à l'échelle de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre. Ainsi, le travail de terrain réalisé par le bureau d'études ADRET a mené à une mise en évidence des intérêts de chaque haie associée à l'acquisition de leurs caractéristiques propres. A noter que seule la présence de murets n'est pas répertoriée dans l'étude sur la Prairie Mothaise. Il est cependant important de noter que les données de cette étude seront reprises sur les communes de Ste-Eanne et Salles et sur une petite partie de Nanteuil, Saint-Martin-de-Saint-Maixent et Souvigné. La caractérisation des haies sur ces secteurs dépendra donc de la description disponible.
Une reprise de l'analyse a néanmoins été nécessaire pour les critères des haies d'intérêt biologique et d'intérêt paysager afin de garantir une cohérence plus forte entre les 2 études.

Ainsi, les critères retenus sont les suivants :

Intérêt biologique :

- haies arborées.
- haies à dominante arbustive.
- haies à dominante buissonnante.
- alignements d'arbres.
- haies présentant une coïncidence avec un talus (mais peu de données répertoriées).

Intérêt paysager :

- haies arborées hautes avec une densité moyenne ou forte.
- haies à dominante arbustive.
- alignements d'arbres adultes de grande dimension, âgés ou composés d'espèces remarquables.

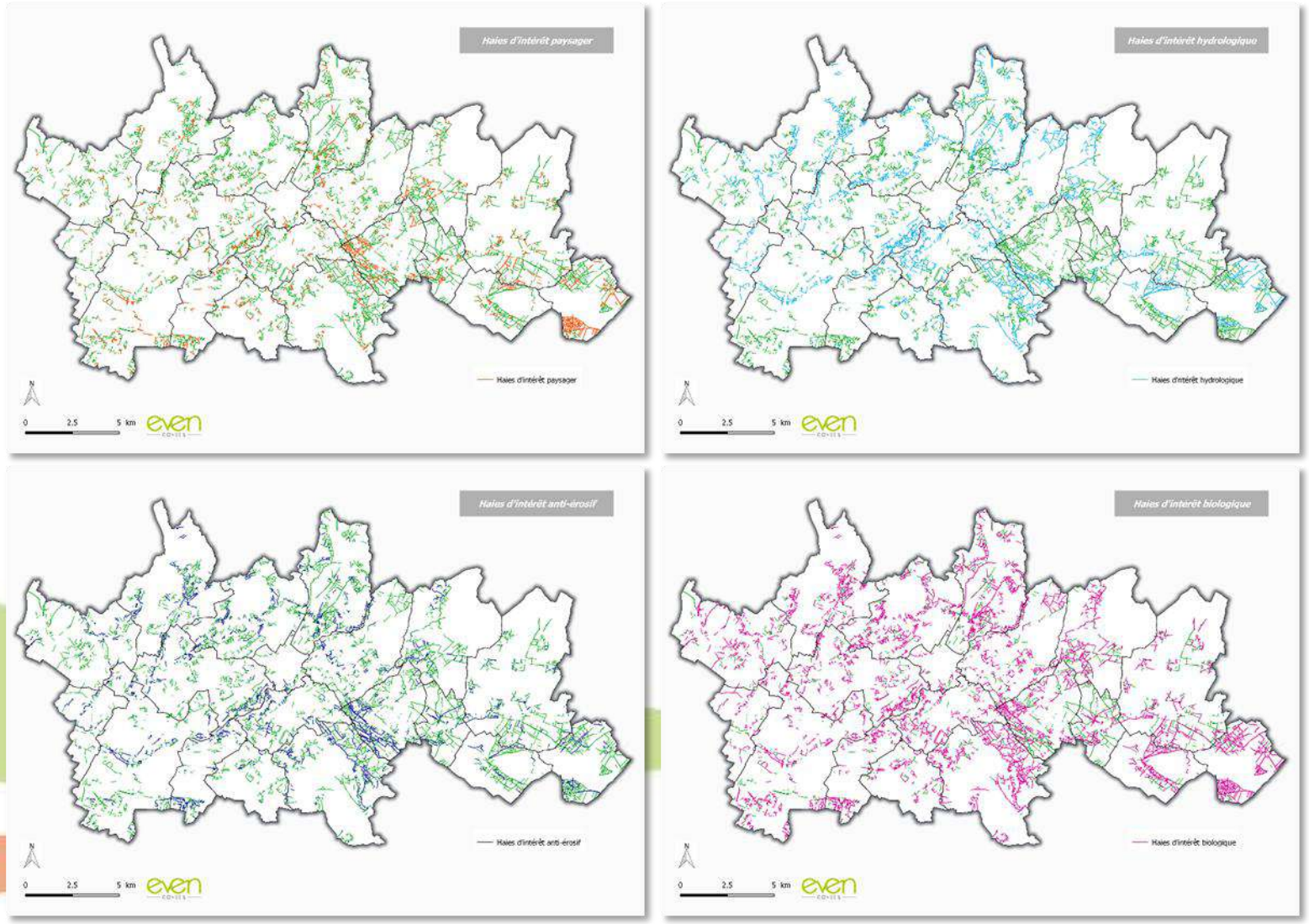
Haies d'intérêt paysager
Haies d'intérêt paysager
0 2.5 5 km
Haies d'intérêt hydrologique
Haies d'intérêt hydrologique
0 2.5 5 km
Haies d'intérêt anti-érosif
Haies d'intérêt anti-érosif
0 2.5 5 km
Haies d'intérêt biologique
Haies d'intérêt biologique
0 2.5 5 km

Résultats :
Au total, 6 500 tronçons de haies (dont étude de la Prairie Mothaise) ont été inventoriés au sein des secteurs à enjeux représentant près de 1 250 km de haies.

Lors des comités techniques n°2 et n°3, deux « scénarios » de protection ont été proposés aux participants. Ceux-ci visaient à choisir les haies qui feront l'objet d'une protection dans le futur document d'urbanisme.
Les scénarios proposés étaient les suivants :

Scénario 1
Préservation de toutes les haies d'intérêt

Scénario 2
Préservation des haies cumulant au moins 2 intérêts

Le choix des membres du comité technique s'est porté sur le scénario 1 identifiant toutes les haies d'intérêt comme à préserver au PLUi. Celui-ci permet la préservation d'un nombre plus important de haies que le second scénario.
La cartographie du scénario 1 a été soumise aux communes pour validation. Celle-ci a fait l'objet d'amendements (essentiellement des ajouts de haies, quelques suppressions).
Au total, la proposition finale (avec les amendements) permet la protection d'un linéaire de 1 127 km de haies. Cela représente près de 90% du linéaire recensé et représenté dans la carte suivante.

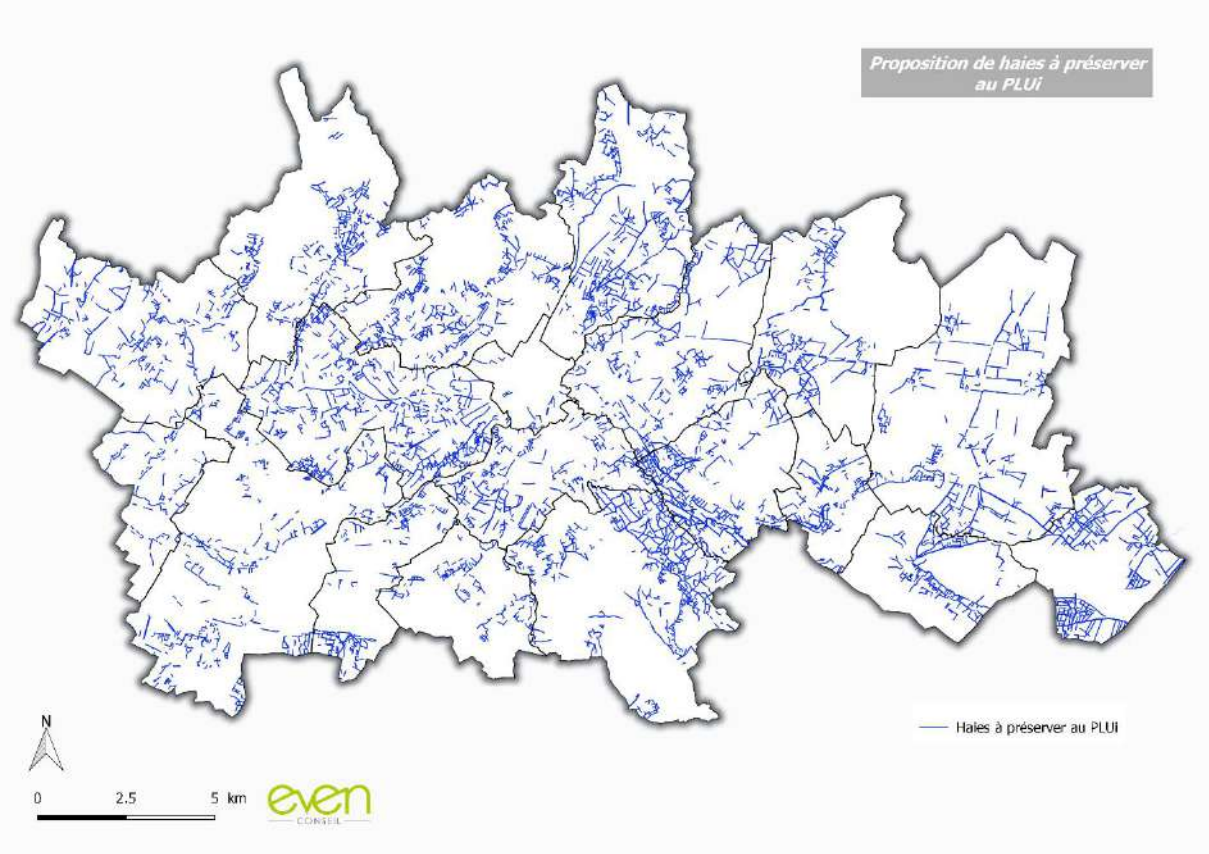

In fine lors de la consultation des communes sur le PLUi, certains conseils municipaux ont souhaité compléter l'inventaire réalisé : Cherveux, Saint-Martin-de-Saint-Maixent (intégration de l'étude de biodiversité sur les bords de chemin), Salles et Bougon. Ainsi ce sont 3 661 tronçons de haies et ***1 329 km de haies*** *qui sont identifiées et protégées dans le PLUi.*

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT VAL DE SEVRE

HAIES PROTEGEES DANS LE PLUI

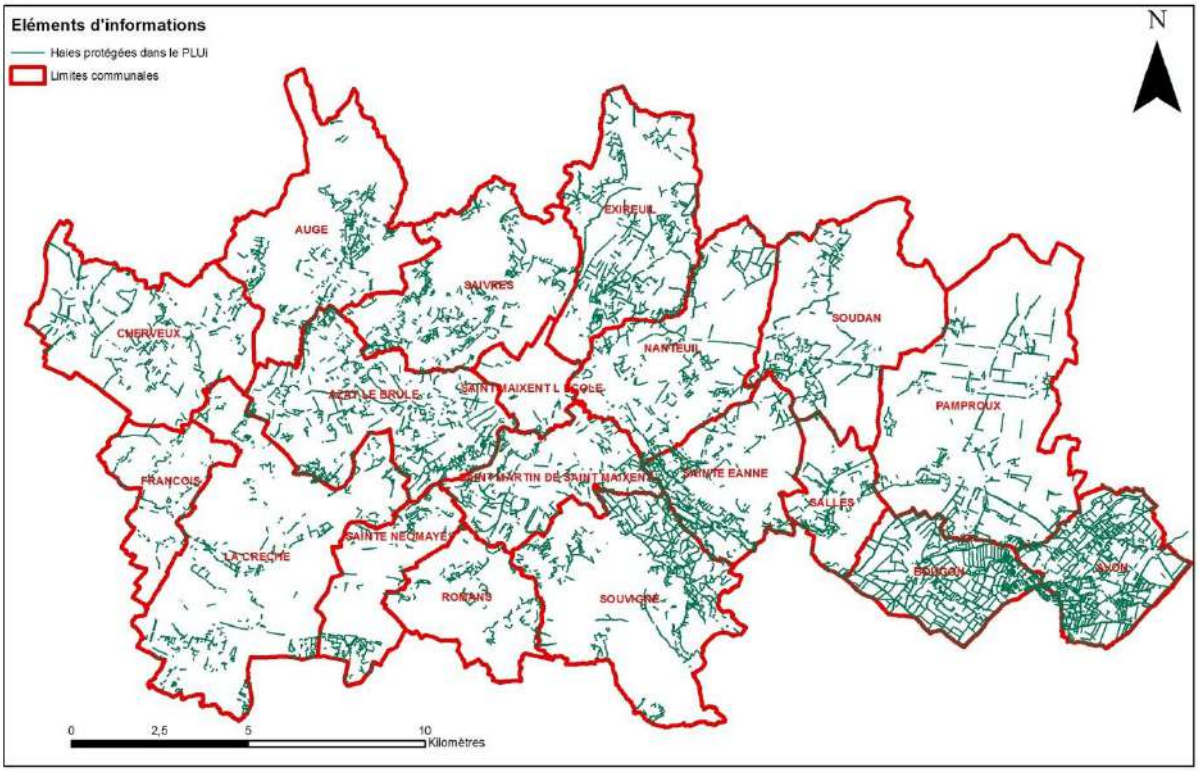

11.8 Les zones humides

On entend par « zones humides », les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année.

Il existe des zones humides sur le bassin versant de la Sèvre Niortaise.

Ce sont des zones tampons qui grâce à la matière organique présente dans le sol participent à l'épuration et au ralentissement de l'écoulement des eaux.

Il s'agit le plus souvent de prairies naturelles en bordure des cours d'eau.

Ces zones ont aussi la particularité de recharger les nappes par infiltration et participent à la régulation des crues.

De plus, elles sont dotées d'un fort intérêt écologique et paysager : 30 % des espèces végétales et 50 % des oiseaux sont inféodés à ces milieux.

Sur le territoire, la Prairie Mothaise est une zone humide importante à fort intérêt écologique et paysager. Le Conservatoire Régional des Espaces Naturels (CREN) mène actuellement une étude foncière et agricole sur cette zone.

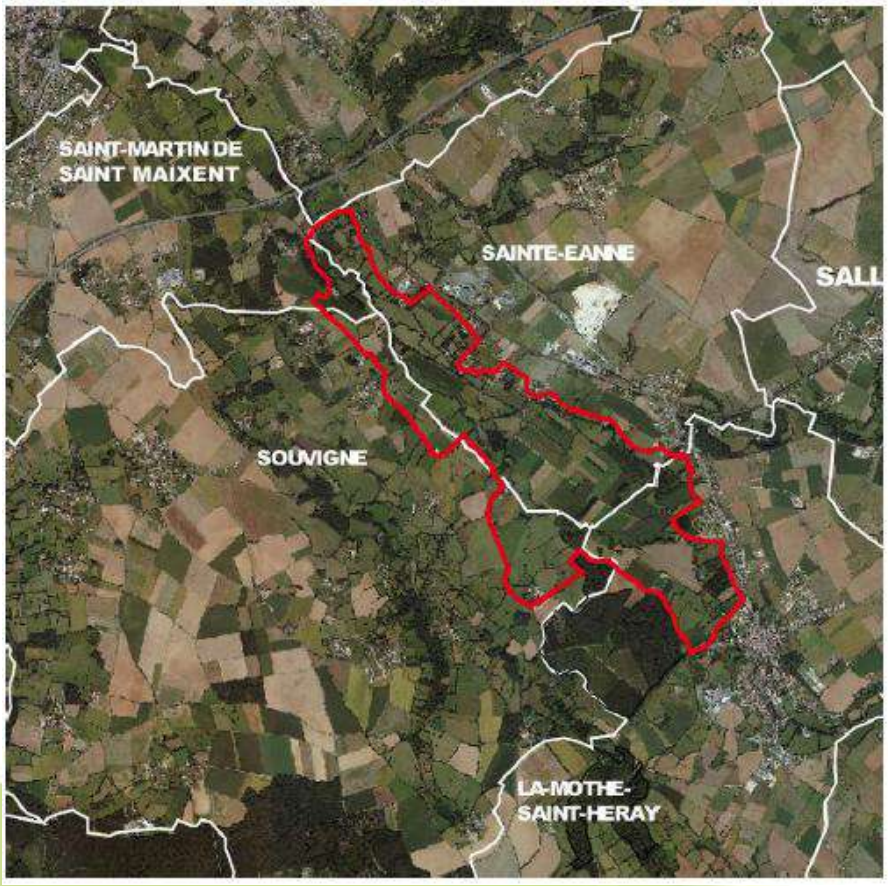

Des inventaires communaux des zones humides ont été réalisés sur toutes les communes du territoire et validées par la Commission Locale de l'Eau entre 2012 et 2017.

	date de validation par la CLE
AUGÉ	05/11/2015
AVON	05/02/2014
AZAY LE BRÛLÉ	05/02/2014
BOUGON	05/02/2014
CHERVEUX	05/02/2014
EXIREUIL	25/09/2012
FRANÇOIS	05/02/2014
LA CRÈCHE	12/05/2017
NANTEUIL	05/11/2015
PAMPROUX	05/02/2014
ROMANS	05/02/2014
SAINTE-EANNE	05/02/2014
SAINTE-NÉOMAYE	05/02/2014
SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE	25/09/2012
SAINT-MARTIN DE SAINT-MAIXENT	25/09/2012
SAIVRES	25/09/2012
SALLES	25/09/2012
SOUDAN	
SOUVIGNÉ	05/02/2014

Les inventaires ont été réalisés sur la base du double critère sol hydromorphe et végétation hygrophile. Ils ont été réalisés dans un souci d'exhaustivité.

Les résultats de ces inventaires sont intégrés au PLUi. Cf. cartes des zones humides en annexe du rapport de présentation

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT VAL DE SEVRE
ZONES HUMIDES VALIDEES

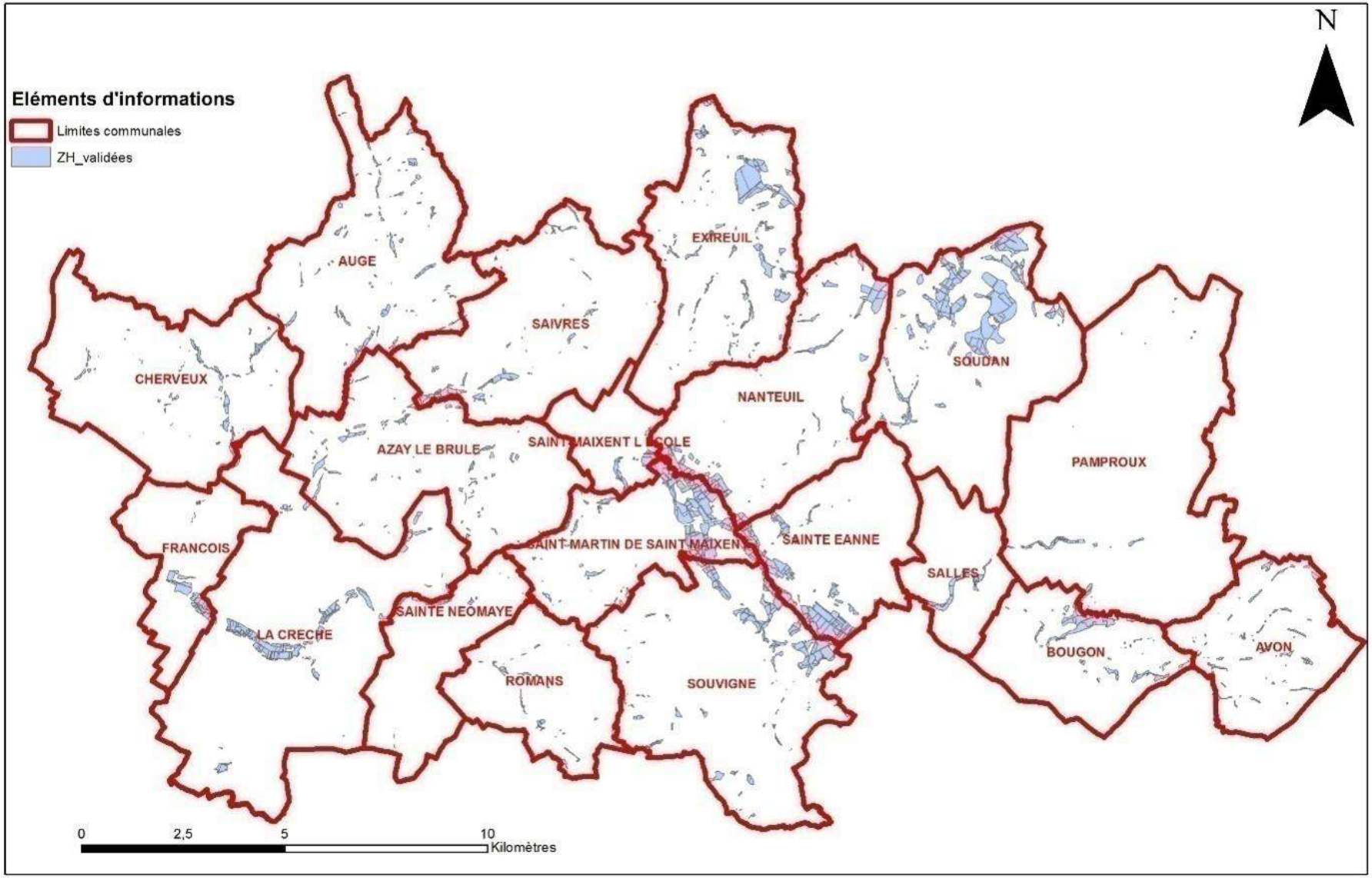

11.9 La trame verte et bleue

11.9.1 Les principes

A travers le Grenelle de l'Environnement, afin de stopper la perte de biodiversité sauvage et domestique, restaurer et maintenir ses capacités d'évolution, l'État se fixe comme objectifs de constituer une trame verte et bleue, outil d'aménagement du territoire qui permettra de créer des continuités territoriales.
Au-delà de la préservation des sites d'intérêt écologique comme les zones Natura 2000, les ZNIEFF, etc, il s'agit de :
« 1° Diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces ;
« 2° Identifier et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques ;
« 3° Atteindre ou conserver le bon état écologique ou le bon potentiel des eaux de surface ;
« 4° Prendre en compte la biologie des espèces migratrices ;
« 5° Faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvage ;
« 6° Améliorer la qualité et la diversité des paysages ;
« 7° Permettre le déplacement des aires de répartition des espèces sauvages et des habitats naturels dans le contexte du changement climatique.

La trame verte et bleue a été définie au niveau des régions dans un document intitulé « schéma régional de cohérence écologique » (SRCE). En Poitou-Charentes, il a été arrêté par la Préfète de Région le 3 novembre 2015. Ce schéma établit un diagnostic de la trame verte et bleue. Au delà de la protection des espaces, il vise la remise en état des continuités écologiques. Il identifie les réservoirs de biodiversité et les corridors inclus dans ces continuités écologiques.
Le SRCE comprend également un atlas cartographique, un plan d'action stratégique et un dispositif de suivi et d'évaluation.
Concernant le territoire du Haut Val de Sèvre, il met particulièrement en avant la place de la trame bocagère dans la trame verte et bleue régionale. Les grandes plaines à enjeux ornithologiques ne sont pas oubliées mais elles sont déjà en grande partie protégées sous forme d'inventaires et d'inscription au réseau Natura 2000. La Sèvre est un élément important de la trame bleue qu'il convient de prendre en compte.
Le SRCE doit être pris en compte dans les documents de planification et les projets d'aménagement et d'urbanisme (SCoT, PLU…) au niveau intercommunal ou communal. Ces documents identifient plus précisément tous les espaces et les éléments du paysage contribuant à la trame verte et bleue et à sa fonctionnalité et déterminent des prescriptions/recommandations pour la préservation ou la remise en état des continuités écologiques.
Ainsi, à l'échelle du PLUi, il s'agit à la fois d'intégrer les enjeux régionaux identifiés dans le SRCE en les adoptant au contexte local mais aussi de s'intéresser aux enjeux de continuités écologiques propres au territoire du Haut Val de Sèvre.
Le SRCE sera remplacé d'ici 2019 par le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), établi à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine.

11.9.2 La trame verte et bleue régionale et du Sud des Deux- Sèvres

La réflexion sur un secteur plus vaste met en exergue les continuités et milieux remarquables suivants :
À l'échelle régionale, il s'agit :

- des plaines d'intérêt ornithologique à l'Est du territoire notamment la Zone de Protection Spéciale (ZPS) de La Mothe-Saint-Héray / Lezay,
- du Marais Poitevin au Sud-Ouest,
- de la Gâtine armoricaine au Nord.

11.9.3 Les éléments constitutifs du réseau écologique

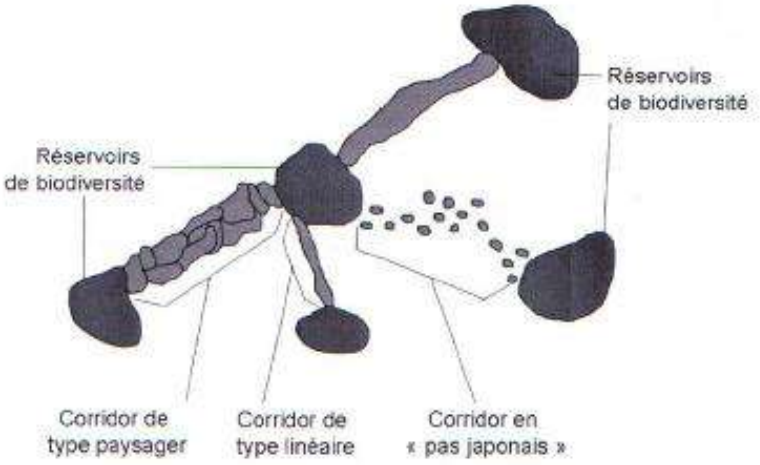

Figure 1. Schéma des éléments constitutifs d'un réseau écologique
(Source : Cemagref, d'après Bennett 1991)

- **Réservoir de biodiversité** : Espace qui présente une biodiversité remarquable et dans lequel vivent des espèces patrimoniales à sauvegarder.
- **Corridor écologique** : Élément de liaison fonctionnel entre deux réservoirs de biodiversité du même milieu, permettant le déplacement des espèces entre ces zones.
- **Continuité écologique** : Ensemble des éléments du paysage qui sont accessibles à la faune (corridors, réservoirs, …).

11.9.3.1 *Les réservoirs de biodiversité remarquables*

Ils s'appuient sur les périmètres connus d'inventaires (ZNIEFF) et de protection réglementaire (Sites Natura 2000, arrêté préfectoral de protection de biotope : APPB, etc.), ainsi que sur des espaces de gestion particuliers qui visent la reconnaissance et la protection de ses milieux (sites du CREN, ENS du Conseil Général). Certains sites ponctuels des collectivités ou privés peuvent compléter plus localement cette donnée (analyses faune-flore, données des associations) et seront à prendre en compte en fonction de l'avancement des connaissances sur le territoire.

On recense à ce jour :

- 3 sites Natura 2000 : La Vallée du Magnerolles, Les Chaumes d'Avon et la plaine de La Mothe-Saint-Héray/Lezay
- ZNIEFF de type I correspondant aux sites d'intérêt floristiques et faunistiques présent sur le territoire : les forêts, les vallons et rochers, les vallées, la plaine d'intérêt ornithologique et les pelouses sèches à orchidées.
- 1 espace naturel sensible (ENS) et 6 zones d'intervention du CREN.
- 1 arrêté préfectoral de protection de biotope.

11.9.3.2 *Les noyaux secondaires*

Ils sont définis de manière plus large car ils sont assimilables en tant que larges réseaux d'habitat à des réservoirs et constituent de ce fait un même support potentiel d'accueil ou de migration pour les espèces en présence.

Situés en périphérie des réservoirs principaux ZNIEFF de type 1 et 2 et des zones Natura 2000, ils constituent une zone tampon homogène. Ils sont assimilables à des réseaux d'habitat et offre de ce fait une continuité d'accueil pour les espèces en présence. Il s'agit de secteur de bocages denses souvent humides ou présentant un intérêt particulier.

On recense :

- Les ruisseaux et vallées entre Plaine et Gâtine : paysages préservés de bocages pentus, de coteaux, de bois et d'un réseau dense de sources et de ruisseaux sur le versant d'entre Plaine et Gâtine. Ce

site est complémentaire des 2 ZNIEFF de type 1 (vallon de Montbrune et ruisseau de Cathelogne) situées dans son périmètre.

- Les bois de Soudan et les contreforts de Gâtine : massifs boisés et bocages humides qui relient les bois de Soudan et les bois au Nord d'Exireuil à l'amont du site Natura 2000 du Magnerolles, au site classé et à la ZNIEFF de type 1 du Puits d'Enfer et à celle de la Touche Poupard.
- La forêt domaniale de l'Hermitain et les bocages du Lambon : bocages au Sud du pays qui entourent la forêt de l'Hermitain, classée en ZNIEFF de type 1. Cet espace relie les corridors écologiques de la vallée de la Sèvre et du Lambon.
- Les Chaumes d'Avon et le bocage minéral de Bougon–Exoudun : Bocage dont les champs sont entourés de haies et de murets de pierres sèches. Il se caractérise par des prés et pelouses sèches à orchidées. Il s'étend de la vallée de la Sèvre à Exoudun aux espaces périphériques du site Natura 2000 des Chaumes d'Avon. Il se superpose pour partie à la ZPS plaine de la Mothe-Saint-Héray - Lezay dont il est complémentaire.

11.9.3.3 *Les corridors écologiques*

Les corridors s'appuient sur différentes sous-trames constituées de milieux très variés et dites de « nature ordinaire » (bois, haies, mares, bocage, zones humides, chevelu hydrographique, milieux ouverts, etc.), et pour chaque sous-trame, il existe des espèces cibles pour lesquelles il s'agit de maintenir le cycle de vie.

11.9.3.3.1 Pour les milieux bois-bocage

Les liaisons vertes reposent sur trois corridors verts orientés Ouest/Est. Il s'agit du Nord au Sud :

- « du versant Sud de la Gâtine » allant de Cherveux à Soudan, qui inclut, à l'Ouest, les ruisseaux et bocages d'entre plaine et Gâtine, à l'Est, les bois de Soudan et bocages adjacents
- « de la vallée de la Sèvre Niortaise » allant de François à Sainte-Eanne, y compris le bocage pentu de Souvigné et son prolongement par la vallée du Pamproux jusqu'aux chaumes d'Avon-Bougon.
- « de la vallée du Lambon » allant de La Crèche à La Couarde en grande partie hors du Pays du Haut Val de Sèvre mais qui en constitue un corridor structurant relié à la forêt de l'Hermitain.

11.9.3.3.2 Pour les milieux ouverts :

A l'est, les coteaux de la Sèvre Niortaise, allant de Nanteuil à Sainte-Eanne, se caractérisent par des pelouses sèches sur calcaire.

11.9.3.3.3 Pour les milieux aquatiques et humides : les continuités écologiques des cours d'eau.

Les vallées des ruisseaux affluents, du fait de leurs dénivelés, ont permis de conserver un quadrillage de liaisons vertes entre les trois zones précédentes. Ces vallées encaissées offrent à la fois un paysage diversifié, un ralentissement des flux d'inondations et des corridors verts à préserver.

Il s'agit d'Ouest en Est :

Pour la rive droite de la Sèvre Niortaise :

- des vallées du Musson-Marcusson,
- des vallées du Chambon et de la Ligueure,
- du site et de la vallée du Puits d'Enfer et du Rabané,
- des vallées du Magnerolles, du Pamproux et du Bougon.

Pour la rive gauche de la Sèvre Niortaise :

- de la vallée de l'Hermitain.

Voir cartes des éléments constitutifs de la TVB en annexe du rapport de présentation

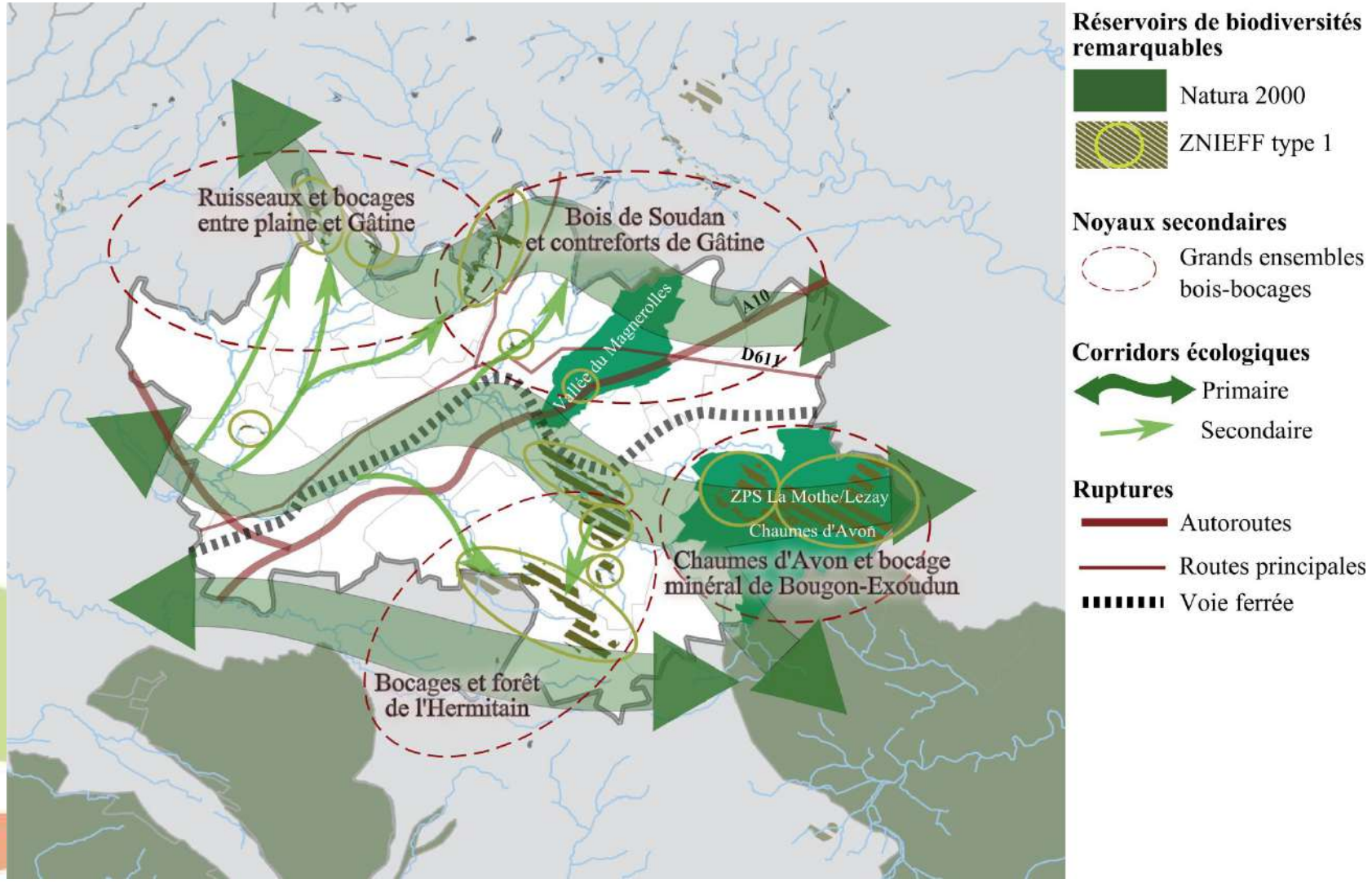

Carte extraite du rapport de présentation SCOT

12 La prise en compte des risques

sources : www.georisques.gouv.fr - extrait du rapport de présentation du SCOT

12.1 Une information préventive réalisée

La transmission des informations aux maires (TIM) a été réalisée par le préfet le 01/02/2016 (Azay-le-Brûlé, La Crèche, Exireuil, François, Nanteuil, Saint-Maixent-l'Ecole, Saint-Martin-de-Saint-Maixent, Sainte-Eanne, Sainte-Néomaye, Saivres, Souvigné).
Les dossiers d'information communaux des risques majeurs (DICRIM) portent à la connaissance du public les risques connus sur le territoire communal et indiquent l'attitude à tenir lorsque l'accident survient, en attendant les secours ou la sortie de crise.
Le dossier départemental des risques majeurs (DDRM) complète cette information.

12.2 Deux plans de sauvegarde

Un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été arrêté par le maire :

- d'Azay-le-Brûlé le 30/06/2005,
- et de Saivres le 01/09/2009.

12.3 Des arrêtés de catastrophe naturelle récurrents sur 2 types de risque

Une vingtaine d'arrêtés de catastrophe naturelle marquent les événements survenus sur le territoire du Haut Val de Sèvre depuis 25 ans environ.

Certains événements relèvent de phénomènes météorologiques exceptionnels tels que les tempêtes Martin et Lothar de 1999 et la tempête Xinthia de 2010 qui ont occasionné des dégâts en raison de vents violents.

Plus localement, on relève des événements principalement liés à deux types de risques :
- risque d'inondation comme les crues de 1983 qui constituent un des évènements les plus marquants, liés à une pluviométrie très importante,
- risque de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols, autrement appelés « risque de retrait-gonflement des argiles » et qui survient dans les années de grande sécheresse, comme 2003, 2005 et 2009.

La plupart des communes du territoire sont concernées par l'un ou l'autre de ces risques, souvent les deux. Cela est dû aux caractéristiques physiques du territoire :
- présence de nombreux cours d'eau dont la sèvre qui traverse 10 communes sur 19,
- des sols argileux.

12.4 Risques naturels

12.4.1 Compétence GEMAPI

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence confiée aux intercommunalités (métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes) par les lois de décentralisation n° 2014-58 du 27 janvier 2014 et n° 2015-991 du 7 août 2015, à compter du 1er janvier 2018, avec possibilité d'anticiper dès maintenant.
Cette compétence, qui sera exclusive et obligatoire, se substituera aux actions préexistantes des collectivités territoriales et de leurs groupements, actions qui étaient jusqu'alors facultatives et non uniformément présentes sur les territoires exposés au risque d'inondation ou de submersion marine.

A l'heure actuelle, la réflexion porte sur la mise en place d'une délégation de compétence à un organisme compétent à l'échelle du bassin versant de la Sèvre Niortaise.

12.4.2 Inondations par crue à débordement lent de cours d'eau

Une carte des risques d'inondation figure dans les annexes du rapport de présentation.

Aléa	Nom de l'Atlas des zones inondables	Diffusion le	Communes concernées
Inondation	Sèvre Niortaise - amont de Niort	-	Azay, La Crèche, François, Nanteuil, Saint-Maixent-l'Ecole Saint-Martin-de-Saint-Maixent, Sainte-Eanne, Sainte-Néomaye, Salles, Souvigné
Inondation	Sèvre Niortaise - St Maixentais	01/12/1997	Azay, Nanteuil, Saint-Maixent-l'Ecole Saint-Martin-de-Saint-Maixent,
Inondation	Le Puits d'Enfer	-	Exireuil, Nanteuil, Saint-Maixent-l'Ecole
Inondation	Le Marcusson	-	Augé, La Crèche, François
Inondation	Le Chambon	-	Azay, La Crèche, Exireuil, François, Saivres
Inondation	Le Lambon	-	La Crèche
	Le Magnerolles	-	Nanteuil, Soudan
Inondation	L'Hermitain	-	Romans, Saint-Martin-de-Saint-Maixent, Sainte-Néomaye, Souvigné
Inondation	Le Pamproux		Pamproux, Sainte-Eanne, Salles

L'atlas des zones inondables permet d'informer les collectivités sur l'étendue et l'importance des inondations, et constitue un premier élément de base pour appréhender ce phénomène et permettre sa meilleure prise en compte dans le cadre de l'aménagement durable du territoire. A ce titre, bien qu'un atlas des zones inondables ne soit pas un document juridiquement opposable, il constitue un document de référence qui doit impérativement être pris en compte et retranscrit dans les documents d'urbanisme ou lors de l'instruction des actes d'urbanisme.
Les premiers éléments de connaissance ont été cartographiés dans l'atlas des zones inondables du département des Deux-Sèvres de 1994 à l'échelle du 1/50000ème. Ce document correspond à un recueil d'observations de terrains effectuées pour l'essentiel au cours de l'hiver 1993-1994. Il reprend aussi des éléments observés lors de la crue de référence de 1982. Ces relevés de terrain, reportés au 1/50000ème sont souvent imprécis et ne permettent pas de connaître les hauteurs d'eau.

Sur le territoire du Haut Val de Sèvre, seules trois communes, La Crèche, Sainte-Néomaye et Cherveux, sont concernées par l'AZI de 1994.
L'atlas départemental de 1994 sert de référence uniquement dans les secteurs qui ne sont pas couverts par la cartographie des atlas plus récents et plus précis décrits ci-après.
En effet, pour compléter l'AZI de 1994 et affiner la connaissance du risque inondation, la Direction Départementale des territoires (DDT) a fait réaliser, au fil du temps, par des bureaux d'études spécialisés, des atlas de zones inondables plus précis sur certains cours d'eau, notamment les atlas élaborés selon la méthode « hydrogéomorphologique » en 2008. Ces derniers concernent, sur le territoire propre au Haut Val de Sèvre, les affluents de la Sèvre Niortaise : Le Marcusson, Le Chambon, Le Puits d'Enfer, Le Magnerolles, l'Hermitain et Le Pamproux.
L'approche hydrogéomorphologique consiste en l'étude du fonctionnement naturel des cours d'eau par l'analyse des formes fluviales de la vallée suite aux crues qui se sont succédées au cours du temps. Les secteurs cartographiés par cette méthode représentent l'enveloppe maximale de la zone inondable de la crue morphogène, sachant qu'on entend par «crue morphogène» l'ensemble des crues les plus importantes depuis la dernière ère glaciaire qui ont façonné la plaine inondable du cours d'eau et marqué le relief. De ce fait, ces crues exceptionnelles peuvent avoir des périodes de retour bien supérieures aux crues historiques connues et à la crue centennale.
La DDT des Deux-Sèvres a fait réviser courant 2012 la cartographie des zones inondables de la Sèvre Niortaise entre sa source située à Sepvret et la limite communale de Niort, ceci dans le but d'affiner et de compléter la connaissance actuelle (données à l'échelle parcellaire pour la crue de fréquence centennale) sur ce cours d'eau important du département et de mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement du territoire.

Les atlas relatifs à la Sèvre Niortaise sont remplacés par le **Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN)**.

Bassin de risque	Plan	Aléa	Prescrit le	Enquêté le	Approuvé le
Sèvre niortaise	PPRN	Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau	31/03/2014 / -	17 octobre au 18 novembre 2016	21 mars 2017

18 communes dont **10 communes** du territoire sont concernées : Azay-le-Brûlé, La Crèche, Exireuil, François, Nanteuil, Souvigné, Sainte-Eanne, Sainte-Néomaye, Saint-Maixent-l'Ecole, Saint-Martin-de-Saint-Maixent.
Le Plan de Prévention des Risques Naturels constitue une Servitude d'Utilité Publique qui s'impose aux documents d'urbanisme. Le PLUi doit être **conforme** aux dispositions du PPRN.

Le débordement du Bougon est lui signalé sur la fiche concernant la commune de Bougon mais il n'a pas fait l'objet d'Atlas ou de PPRi.

La commune d'Augé a signalé un risque d'inondation par débordement du ruisseau de la Ligueure dans la vallée en amont et en aval du bourg. Toutefois il n'impacte pas de constructions mis à part le moulin de Coutard.

Il conviendra de définir le plus précisément possible, la délimitation des secteurs à risque et de le porter à la connaissance du public.
Le PLUi devra en tenir compte dans le choix des secteurs constructibles et fixer des dispositions réglementaires particulières afin de limiter l'exposition de la population et des biens au risque.
Le PLUi devra préserver les champs d'expansion des crues.
Le PLUi devra être conforme au PPRi.

12.4.3 Inondation par ruissellement et résurgences d'eaux pluviales

Deux communes ayant connaissance de secteurs présentant des risques d'inondation par ruissellement et résurgence d'eaux pluviales ont signalé l'existence de ce risque. Il s'agit des communes d'Azay-le-Brûlé et d'Exireuil. Ce risque est connu de longue date par les habitants et les élus. Il a donc été pris en compte dans les aménagements et impacte peu de constructions : 2 lavoirs et 2 anciens bâtiments agricoles.

Cf. carte des risques d'inondation qui figure dans les annexes du dossier

12.4.4 Inondation par remontées de nappes

Source : http://www.georisques.gouv.fr

Description du phénomène :
Les nappes phréatiques sont dites « libres » lorsqu'aucune couche imperméable ne les sépare du sol. Elles sont alimentées par la pluie, dont une partie s'infiltre dans le sol et rejoint la nappe.
Lorsque l'eau de pluie atteint le sol, une partie est évaporée. Une seconde partie s'infiltre et est reprise plus ou moins vite par l'évaporation et par les plantes, une troisième s'infiltre plus profondément dans la nappe. Après avoir traversé les terrains contenant à la fois de l'eau et de l'air, qui constituent la zone non saturée (ZNS), elle atteint la nappe où les vides de roche ne contiennent plus que de l'eau, et qui constitue la zone saturée. On dit que la pluie recharge la nappe.
C'est durant la période hivernale que la recharge survient car : les précipitations sont les plus importantes, la température et l'évaporation sont faibles et la végétation est peu active et ne prélève pratiquement pas d'eau dans le sol.
A l'inverse durant l'été la recharge est faible ou nulle. Ainsi on observe que le niveau des nappes s'élève rapidement en automne et en hiver, jusqu'au milieu du printemps. Il décroît ensuite en été pour atteindre son minimum au début de l'automne. On appelle «*battement de la nappe*» la variation de son niveau au cours de l'année.
Si des éléments pluvieux exceptionnels surviennent et engendrent une recharge exceptionnelle, le niveau de la nappe peut atteindre la surface du sol. La zone non saturée est alors totalement envahie par l'eau lors de la montée du niveau de la nappe : c'est l'inondation par remontée de nappe.
On conçoit que plus la zone non saturée est mince, plus l'apparition d'un tel phénomène est probable.
On appelle zone «sensible aux remontées de nappes» un secteur dont les caractéristiques d'épaisseur de la zone non saturée, et de l'amplitude du battement de la nappe superficielle, sont telles qu'elles peuvent déterminer une émergence de la nappe au niveau du sol, ou une inondation des sous-sols à quelques mètres sous la surface du sol.

Selon les secteurs on a pu observer :

- Une inondation **généralisée dans les vallées majeures**, par contribution exceptionnelle de la nappe. C'est le cas typique de la Somme.
- la **ré-activation par des** cours d'eau **temporaires de certaines vallées sèches** (valleuses de Normandie, de Grande Terre en Guadeloupe), où habituellement les cours d'eau ne coulent plus en surface mais uniquement dans les fissures souterraines de la roche ou dans le réseau karstique sous-jacent.
- l'**apparition d'étangs et de mares temporaires** sur certains plateaux dans des zones de dépressions (dolines de décalcification ou anciennes carrières).
- l'**apparition de lignes de sources dans les thalwegs**, bien en amont des sources habituelles.
- Des **inondations par des causes secondaires** : c'est en particulier le cas lorsque des ouvrages de génie-civil sous-dimensionnés des **mouvements de terrains**

Conséquences du phénomène :
Les dommages recensés sont liés soit à l'inondation elle-même, soit à la décrue de la nappe qui la suit. Les dégâts le plus souvent causés par ces remontées sont les suivants :

- **Inondations de sous-sols, de garages semi-enterrés ou de caves.**
- **Fissuration d'immeubles.**
- **Remontées de cuves enterrées ou semi-enterrées et de piscines voire des canalisations.**
- **Dommages aux réseaux routiers et de chemins de fer.**

- **Désordres aux ouvrages de génie civil après l'inondation.**
- **Pollutions.**
- **Effondrement de** marnières**, effondrement de souterrains ou d'anciens abris datant des dernières guerres**.

Cartographie du risque :

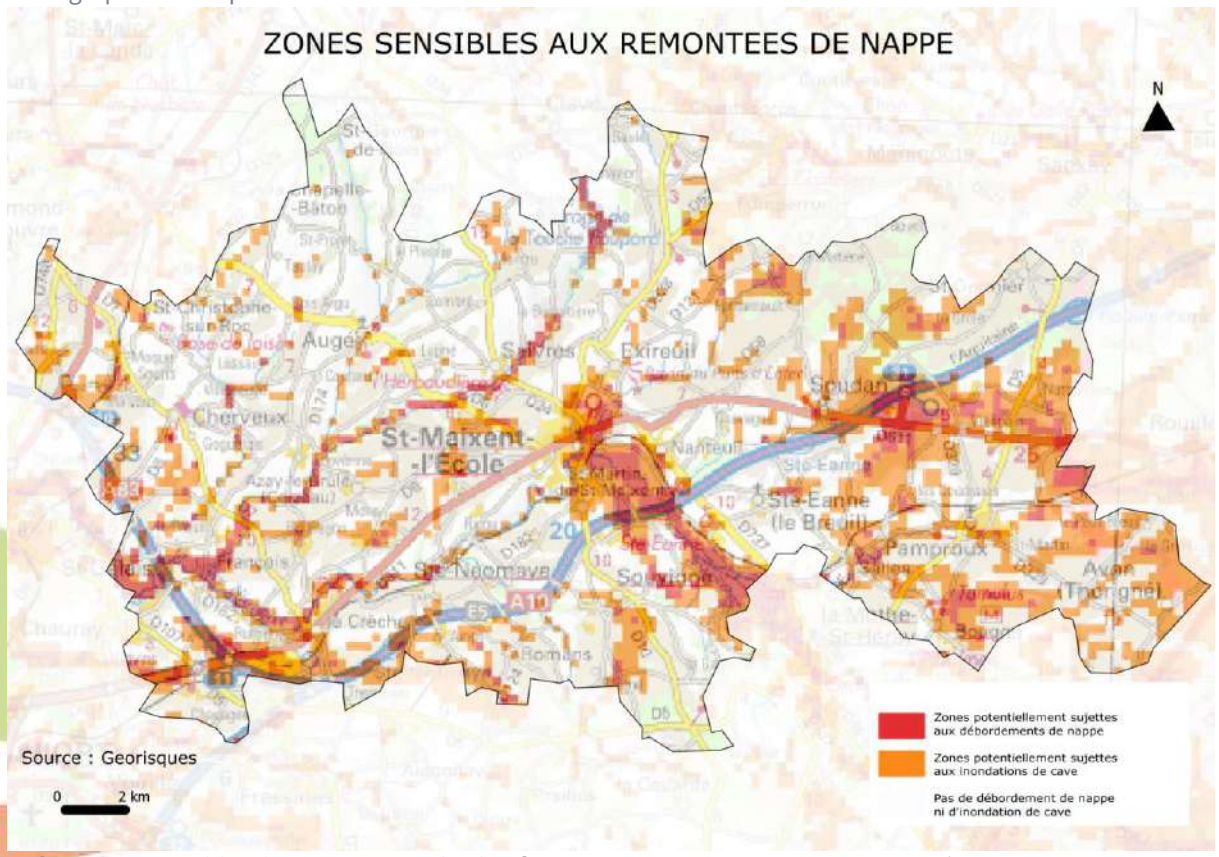

Précautions d'utilisation de la carte indiquée par l'auteur de la carte, le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) : L'exploitation de la carte de sensibilité aux remontées de nappe n'est possible qu'à une échelle inférieure à 1/100 000. Autrement dit, pour des études locales, ayant besoin d'une résolution fine (échelle parcellaire ou au 1/25 000, au 1/50 000), cette carte ne doit pas être utilisée.

A notre connaissance, il n'existe pas d'étude et de cartographie plus fines de ce risque.

12.4.5 Mouvements de terrain par Tassements différentiels

Ce risque est lié au phénomène de retrait-gonflement des argiles qui sont sensibles à la teneur en eau du sol : en présence d'eau, les argiles gonflent et elles se rétractent quand la teneur en eau diminue. La présence d'argile dans le sol ou le sous-sol peut donc conduire à des mouvements de terrain différentiels pouvant être à l'origine de désordres aux bâtiments (fissuration des murs). Ce phénomène concerne l'ensemble des communes du Haut Val de Sèvre.

A noter que la connaissance de ce risque est aujourd'hui limitée à la délimitation des secteurs à risque qui figure sur le site georisques et qui a été établie sur des cartes géologiques à une petite échelle. Ces données doivent donc être prises avec précaution en raison du manque de précision.

GÉORISQUES Risques argiles gonflantes sur le Haut Val de Sèvre

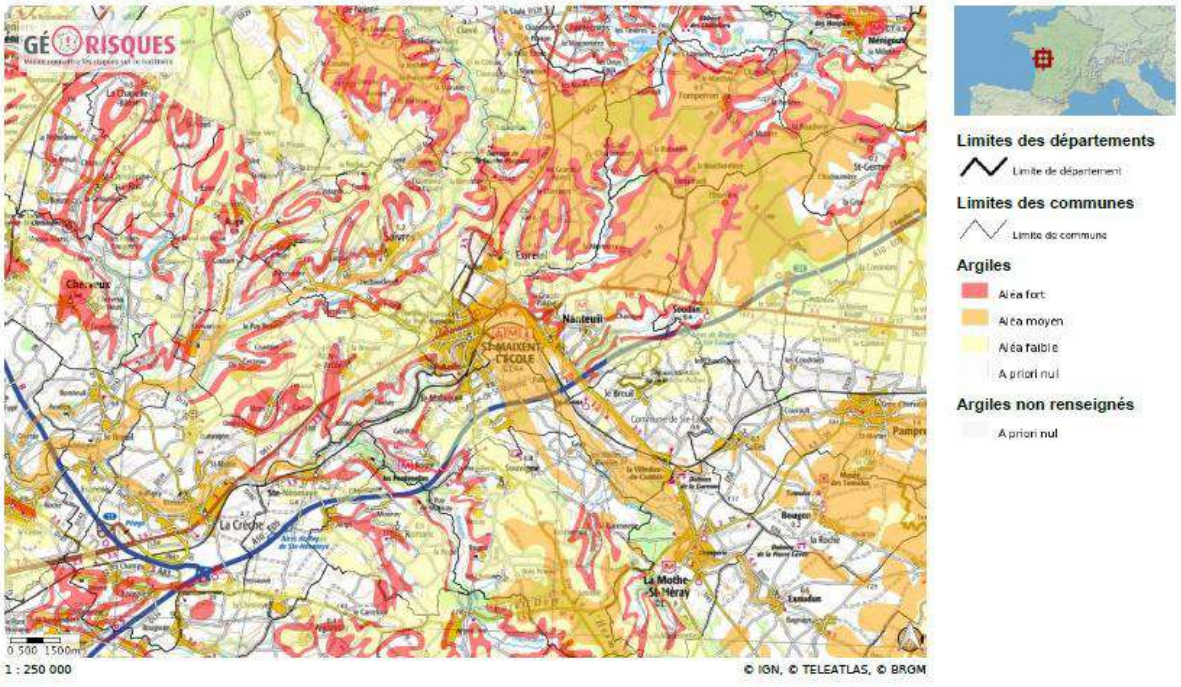

La lecture de la carte montre la présence du risque plus ou moins fort sur le territoire du Haut Val de Sèvre. Les secteurs « entre Plaine et Gâtine » et « terres rouges » sont plus particulièrement touchées. En outre, on observe de façon générale, un risque plus élevé sur les coteaux de l'ensemble du territoire.

La mise en oeuvre de mesures constructives préventives permet de limiter les dommages liés au retrait-gonflement des sols argileux. En effet, la présence d'argile dans le sous-sol ne doit pas nécessairement avoir pour effet de rendre les terrains concernés inconstructibles, mais doit en revanche conduire à imposer, notamment au titre du Code de la Construction et de l'Habitation, des prescriptions techniques adaptées pour éviter les désordres aux bâtiments.

Il conviendra de définir le plus précisément possible, la délimitation des secteurs à risque et de le porter à la connaissance du public.
Il n'existe pas de moyen de prévention à prendre en compte dans le PLUi car ~~le PLUi~~ il ne peut imposer que des dispositions relevant du code de l'urbanisme. Mais il peut rappeler dans le règlement, l'utilité de mettre en œuvre des dispositifs constructifs particuliers, notamment au niveau des fondations des constructions.

12.4.6 Mouvement de terrain - Affaissements et effondrements liés aux cavités souterraines (hors mines)

Source : http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/cavites-souterraines

Une dizaine de communes sont concernées selon le site georisques.gouv.fr

Communes	Nbre de cavités	Type
Augé	1	1 ouvrage civil
Avon	3	3 cavités naturelles
Azay-le-Brûlé	6	5 cavités naturelles et 1 ouvrage civil
François	5	2 ouvrages civils et 3 carrières
La Crèche	4	3 cavités naturelles et 1 carrière
Pamproux	2	2 cavités naturelles
Sainte-Néomaye	1	1 cavité naturelle
Saivres	1	1 cavité naturelle
Soudan	3	3 cavités naturelles
Souvigné	2	2 cavités naturelles

La dangerosité n'est pas précisée. Mais le site georisques.gouv.fr indique de manière générale que : « L'ensemble des cavités inventoriées sur ce site peut présenter des dangers **liés à leur instabilité**, à la présence possible de **"poches" de gaz** ainsi qu'à la **montée très rapide des eaux** lorsqu'il s'agit de cavités naturelles. **Y pénétrer, comme s'en approcher, peut être grave de conséquence.** »

Il conviendra de définir le plus précisément possible, la localisation des cavités à risque et de le porter à la connaissance du public.
Le PLUi devra en tenir compte dans le choix des secteurs constructibles afin de limiter l'exposition de la population au risque.

12.4.7 Phénomènes météorologiques

Foudre
Grêle, Neige et Pluies verglaçantes
Tempête et grains (vents)
Toutes les communes sont concernées selon le site internet prim.net.

Il n'existe pas de moyen de prévention à prendre en compte dans le PLUi.

12.4.8 Séisme

La totalité du département des Deux-Sèvres est située en zone 3 : zone de sismicité modérée, sur une échelle de 5. Toutes les communes sont donc concernées.
Ce classement implique la mise en place du moyen de prévention le plus efficace contre le risque sismique qui est la construction parasismique.
L'objectif principal de la réglementation parasismique est la sauvegarde d'un maximum de vies humaines. La construction peut alors subir des dommages irréparables, mais elle ne doit pas s'effondrer sur ses occupants. En cas de secousse plus modérée, l'application des dispositions définies dans les règles parasismiques doit aussi permettre de limiter les destructions et, ainsi, les pertes économiques.

Il n'existe pas de moyen de prévention à prendre en compte dans le PLUi car ~~le PLUi~~ il ne peut imposer que des dispositions relevant du code de l'urbanisme. De plus, la réglementation sismique s'applique de droit aux constructions nouvelles et aux extensions de plus de 50 % de la surface de la construction initiale.

12.5 Risques technologiques

12.5.1 Transport de marchandises dangereuses

Les grands axes (A10, A83, RD611, RD950, voie ferrée) mais aussi les axes secondaires (RD6, RD24, RD737, RD 938) traversant le territoire du Haut Val de Sèvre génèrent des risques liés au transport de matières dangereuses.
Les principaux dangers liés à un accident lors de ce type de transport sont l'explosion, l'incendie, le nuage toxique et la dispersion dans l'air, l'eau ou le sol de produits dangereux.
Toutes les communes du Haut Val de Sèvre, excepté Bougon, sont concernées par ce risque.

Il n'y a pas de disposition préventive à mettre en œuvre. L'occurrence du risque est assez faible.

12.5.2 Risque lié au transport de gaz

Ce risque concerne les canalisations de transport de gaz naturel pour les communes d'Augé, Azay-le-Brûlé, François, La Crèche, Saivres, Saint-Maixent-l'Ecole.

Pour prévenir tout accident lié à des travaux de terrassement, les plans de canalisations souterraines sont pris en compte par les communes traversées à l'aide d'un plan de zonage déposé et consultable en mairie et d'une inscription au document d'urbanisme de la commune (PLU ou carte communale).
Concernant la nature du risque pour le voisinage, les études de sécurité à caractère générique réalisées à la demande de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Poitou-Charentes ont permis de définir, en fonction du diamètre des canalisations, les zones de dangers significatifs, les zones de dangers graves et les zones de dangers très graves pour la vie humaine.
Les distances d'effets à prendre en compte de part et d'autre des canalisations de gaz selon le diamètre, figurent dans le tableau suivant :

Canalisations en polyéthylène

Ø de la canalisation DN... en mm \ PMS en bar	4			8			9,3		
	IRE	PEL	ELS	IRE		ELS	IRE	PEL	ELS
160	6	6	5	15	8	5	15	8	5

IRE Distance correspondant aux effets irréversibles, de part et d'autre de l'axe de la canalisation (dose de 600 [(kW/m²)^4/3].s)
PEL Distance correspondant aux premiers effets létaux, de part et d'autre de l'axe de la canalisation (dose de 1000 [(kW/m²)^4/3].s)
ELS Distance correspondant aux effets létaux significatifs, de part et d'autre de l'axe de la canalisation (dose de 1800 [(kW/m²)^4/3].s)

(1) Nota : Cette consultation ne dispense pas des obligations découlant de l'application du décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif aux travaux à proximité de certains ouvrages enterrés.

La mise en place d'une barrière physique de nature à s'opposer à une agression extérieure, ou de toute(s) autre(s) disposition(s) compensatoire(s) équivalente(s) prévue(s) par un guide professionnel reconnu, permet de réduire l'ensemble des trois zones précitées à 5 m de part et d'autre de la canalisation, lorsque la population susceptible d'être exposée en cas de fuite à la possibilité d'évacuer le secteur sans difficultés.
Ainsi, conformément à la circulaire Équipement/industrie du 4 août 2006, si la réalisation de projets d'urbanisation est envisagée dans les zones traversées par des canalisations et de dangers significatifs, graves ou très graves pour la vie humaine, il convient d'appliquer les mesures suivantes

- pour toutes les zones : informer le plus en amont possible l'exploitant de la canalisation afin qu'il puisse analyser l'impact éventuel des projets sur la canalisation et prendre les mesures adaptées.
- dans les zones de dangers graves : interdire toute construction ou extension d'établissement recevant du public relevant des catégories 1 à 3 des immeubles de grande hauteur.

- dans les zones de dangers très graves : interdire toute construction ou extension d'immeubles de grande hauteur et d'établissement recevant du public susceptible de recevoir plus de 100 personnes. »

12.5.3 Rupture de barrage

Source : Dossier Départemental des Risques Majeurs

Les communes du Haut Val de Sèvre concernées par la rupture de l'ouvrage situé sur le Chambon sont les communes d'Azay-le-Brûlé, Exireuil, François, La Crèche et Saivres.
Ce risque se traduirait en aval de l'ouvrage par le déferlement d'une onde de submersion provoquant une inondation catastrophique.
Des contrôles permanents de la structure de l'ouvrage, des niveaux, des débits et des évacuations sont effectués par la Compagnie d'Aménagement des Eaux des Deux-Sèvres. Le Plan Particulier d'Intervention (PPI) du barrage de la Touche Poupart a été acté par arrêté du 7 novembre 2016. Les dispositions de ce plan s'appliquent sur le territoire des 18 communes situées à l'aval du barrage.

12.5.4 Carrières

Source : Schéma Départemental des Carrières des Deux-Sèvres (2003)

Les carrières constituent à la fois une ressource naturelle pour le territoire à exploiter d'un point de vue économique mais aussi une source de risques et de nuisances :

- risques sanitaires : pollution de l'air par des poussières,
- risques de pollution de l'eau,
- risques liés à la circulation des poids lourds transportant les pierres.

Toutefois, les carrières en activité sur le territoire sont des installations classées pour la protection de l'environnement. Elles ont reçu une autorisation préfectorale après avoir réalisé une étude d'impact, comprenant des mesures compensatoires en cas d'effets négatifs sur l'environnement.

Le Schéma Départemental des Carrières des Deux-Sèvres a été approuvé par Arrêté préfectoral en octobre 2003. Il définit les conditions générales d'implantation des carrières dans le département et fixe les objectifs à atteindre de remise en état et de réaménagement des sites.
La révision du Schéma Départemental des Carrières des Deux Sèvres est prévue depuis 2013 mais n'a pas encore été msie en oeuvre. Il sera mis en compatibilité avec les dispositions du SDAGE Loire-Bretagne.
L'exploitation des matériaux de carrière participe à l'activité économique du département des Deux-Sèvres et du Pays du Haut Val de Sèvre.
On recense trois carrières sur le territoire du Pays :

- deux carrières de calcaire, sur les communes de Nanteuil et de Sainte-Eanne,
- une carrière de micro diorite sur la commune de Saivres.

Les principaux centres de consommation des matériaux de carrière sont les unités urbaines constituées par les agglomérations de Niort, Bressuire, Parthenay et Thouars, et la zone urbanisée de Saint-Maixent-l'Ecole.
L'approvisionnement de ces centres s'effectue principalement par transport routier (98 %)
Le Schéma met en évidence une diminution des réserves autorisées de calcaire utilisé pour l'industrie cimentière, correspondant à une à deux années de production, ce qui suppose l'autorisation de nouvelles exploitations afin de pérenniser cette activité industrielle.
L'objectif général du Schéma est de permettre la satisfaction des besoins du marché, tant en qualité qu'en quantité de matériaux, dans le respect de l'environnement. Lors de l'instruction de tout projet concernant une carrière, le schéma servira de cadre de référence.
Rappelons que l'impact sur l'environnement de l'exploitation de carrières est multiple et évolutif (il peut durer plusieurs années après la fin de l'exploitation). Cet impact peut notamment concerner le réseau hydrographique, la faune et la flore, l'habitat humain et les paysages.

Les principales recommandations du Schéma Départemental des Carrières des Deux-Sèvres portent sur les points suivants :

- réduction des impacts potentiels sur les paysages et le patrimoine culturel,
- nécessité d'une étude paysagère pour tous les nouveaux projets d'exploitation et les extensions de sites existants dont la capacité annuelle de production dépasse 200 000 tonnes et/ou devant nécessiter la mise ne place de plus de deux gradins,
- compatibilité de l'extraction des matériaux avec l'activité agricole en fonction des types de cultures et de l'aptitude des sols à leur mise en valeur,
- réalisation d'une étude d'impact, notamment pour les projets de carrières situés en zones boisées,
- interdiction des extractions dans le lit mineur des cours d'eau, pour les extractions en nappes alluviales,
- limitation au maximum des extractions de granulats dans le lit majeur des cours d'eau et rivières et préservation des ressources en eau souterraines exploitées pour l'alimentation en eau potable,
- réduction des bruits, des vibrations et des émissions de poussière par des règles d'aménagement ou d'exploitation adaptées,
- pour tout projet d'ouverture de carrière ou d'extension, une étude des itinéraires empruntés devra être réalisée,
- pour les projets d'ouverture de carrière dont la production est supérieure à 200 000 tonnes par an, une approche économique sur les possibilités de raccordement à la voie ferrée devra être étudiée,
- l'aménagement des sorties de nouvelles carrières devra être étudié afin d'assurer l'intégration des camions dans le flux routier existant sur les routes départementales ou nationales.

Afin de prendre en compte de manière systématique la protection du milieu environnant, le schéma préconise d'appliquer strictement la réglementation existante (notamment l'Arrêté du 22 septembre 1994) et de prendre en compte les contraintes et données environnementales dans tout projet d'aménagement de carrières, et de remise en état des sites.
Ce schéma constitue un outil important dans la défense des enjeux et des équilibres socio-économiques et environnementaux du territoire du Haut Val de Sèvre.

12.6 Anciens sites pollués

Source : http://www.georisques.gouv.fr

BASOL est une **base de données** sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif. Deux sites ont été recensés sur le territoire du Haut Val de Sèvre.

Site BASOL numéro : 79.0017
Un site recensé à La Crèche (parcelle I 1555 au lieu-dit « Champ des Cailles » à Chavagné) : un ancien dépôt de déchets non dangereux. Site en cessation d'activités, actuellement en friche. Site sécurisé, accès interdit.
Surveillance piézométrique de la nappe 2 fois par an depuis 2006. Situation stable. Polluant détecté dans la nappe : chlorure. Pas d'impact car pas d'utilisation connue de la nappe
Restrictions sur l'utilisation du sol et du sous-sol. Institution d'une Servitude d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du 09 janvier 2007.

Site BASOL numéro : 79.0015
A Saint-Martin-de-Saint-Maixent, la minoterie Bellot au lieu-dit Geoffret est recensée dans la base BASOL des sites et sols pollués. Le site toujours en activité est un site traité avec surveillance (2 fois par an), travaux réalisés, surveillance imposée par arrêté préfectoral en date du 18 novembre 2003 présenté au CODERST. La situation est stable.
Le site a été à l'origine de trois pollutions par les hydrocarbures à partir d'avril 2001. Ces hydrocarbures ont rejoint la rivière proche (Sèvre Niortaise). Or, il existe une prise d'eau pour l'alimentation en eau potable (AEP) du St Maixentais à 1 km en aval.
Chaque pollution a nécessité l'arrêt des pompages AEP. Des travaux de nettoyage ont été réalisés sur ce site mais semblaient partiels, si l'on considérait le dernier constat de pollution en septembre 2002. Une évaluation de ce niveau de pollution a donc été demandée, sur proposition de l'inspection des installations

classées. Néanmoins, les informations reçues, en réponse, ne permettaient toujours pas d'apprécier, de façon satisfaisante, l'état du site et son impact éventuel sur l'environnement proche. Aussi, l'inspection a proposé au préfet, en août 2003, d'imposer à l'exploitant, en complément des données déjà transmises, d'une part la réalisation d'un diagnostic initial et d'une évaluation simplifiée des risques (E.S.R.) et d'autre part le renforcement de la surveillance des eaux souterraines, par un contrôle trimestriel des hydrocarbures au niveau de 3 piézomètres. Un arrêté préfectoral en date du 18 novembre 2003 a imposé ces mesures.

Dans son diagnostic initial de mars 2004, le bureau d'études précise en conclusion que l'absence de source de pollution des sols mise en évidence sur le site ne rend pas nécessaire la réalisation d'une ESR. Il a été pris acte de cet avis. Néanmoins, il est préconisé de continuer le suivi régulier de la qualité de la nappe alluviale. Les analyses de 2004 montrent des résultats conformes concernant les hydrocarbures. Un allègement de la fréquence des mesures a été acté par arrêté préfectoral du 05 juillet 2006. En novembre 2008, les résultats montrent qu'il est nécessaire de poursuivre les analyses piézométriques.

D'autre part, un **secteur d'information sur les sols (SIS)** a été signalé à Saint-Maixent-l'Ecole au 1 avenue de l'Ecole militaire : il s'agit d'une ancienne usine à gaz aujourd'hui occupée par un terrain de boules. Les SIS sont les terrains où l'État a connaissance d'une pollution des sols justifiant, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et la mise en place de mesures de gestion de la pollution pour préserver la santé et l'environnement. Le site de Saint-Maixent-l'Ecole a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2018 (annexé au dossier de PLUi) : une surveillance des eaux souterraines est toujours en cours.

12.7 Nuisances de bruit

Par un arrêté en date du 06 février 2015 et un arrêté modificatif en date du 30 octobre 2015, le Préfet des Deux-Sèvres a approuvé le classement sonore des infrastructures de transports terrestres en Deux-Sèvres à l'exception de celles comprises sur le territoire des communes de Bressuire, Melle, Niort, Parthenay et Thouars. Ces arrêtés et la cartographie du classement sonore des infrastructures sont annexés au PLUi.

La cartographie du classement sonore reproduite ci-dessous montre que le territoire du Haut Val de Sèvre est concerné pour plusieurs axes :

- l'A10 classée en catégorie 1,
- l'A83 en catégorie 2,
- la RD611 portant plusieurs classements selon les tronçons,
- la RD 24 dans Saint-Maixent l'Ecole,
- la RD 737 à Nanteuil,
- la RD 743 à Cherveux.

Tout bâtiment à construire dans un tel secteur affecté par le bruit doit respecter un isolement acoustique minimal déterminé selon les spécifications de l'arrêté du 30 mai 1996 (modifié par l'arrêté du 23 juillet 2013). Ce calcul prend en compte la catégorie de l'infrastructure, la distance qui la sépare du bâtiment, ainsi que l'existence de masques éventuels (écrans anti-bruit, autres bâtiments,…) entre la source sonore et chaque façade du bâtiment projeté. Il est également possible pour un constructeur d'ériger lui-même une protection de type écran (mur de clôture, merlon en bordure de lotissement, etc…) plutôt que d'adopter une valeur renforcée de l'isolement de façade, la finalité étant d'aboutir à un niveau sonore identique à l'extérieur du bâtiment.

Zoom sur la cartographie du classement sonore

CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TERRESTRE

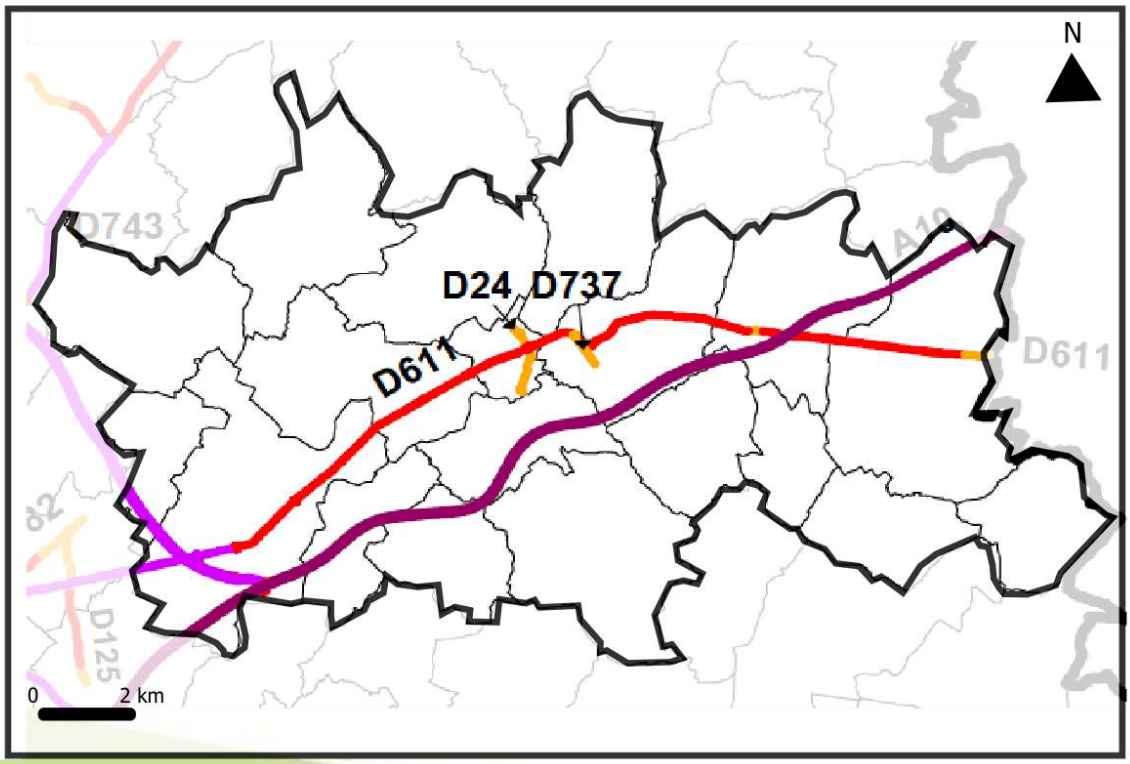

Classement sonore

Catégorie d'infrastructure

- **Catégorie 1 - 300 m**
- **Catégorie 2 - 250 m**
- **Catégorie 3 - 100 m**
- **Catégorie 4 - 30 m**
- **Catégorie 5 - 10 m**

Catégorie de classement de l'infrastructure	Niveau sonore de référence LAeq (6h-22h) en dB(A)	Niveau sonore de référence LAeq (22h-6h) en dB(A)	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure	Isolement acoustique minima en dB(A) dans les rues en u ou à 10 m du bord de chaussée en tissu ouvert
1	L > 81	L > 76	d = 300 m	45
2	76 < L ≤ 81	71 < L ≤ 76	d = 250 m	42
3	70 < L ≤ 76	65 < L ≤ 71	d = 100 m	38
4	65 < L ≤ 70	60 < L ≤ 65	d = 30 m	35
5	60 < L ≤ 65	55 < L ≤ 60	d = 10 m	30

13 Climat, air, énergie

La Communauté de Communes Haut Val de Sèvre élabore un Plan Climat Air Energie Territorial en parallèle avec le PLUi. Elle a ainsi affiché son ambition de devenir Territoire à Energie Positive (TEPOS) à horizon 2050. Le présent chapitre se veut synthétique et aborde le sujet de façon moins technique. Il a pour source les études du PCAET.

13.1 Un climat océanique

Le territoire se caractérise par un climat océanique doux, marqué par des printemps et des automnes pluvieux, et des écarts de température peu importants entre hiver et été.
On constate des événements (forte pluie, canicule) de plus en plus fréquents liés au changement climatique. Ces événements ont une incidence forte sur :
- le risque d'inondation et de mouvements de terrain,
- les cultures et les récoltes (besoin en eau accru, récolte précoce, exposition aux maladies…),
- la biodiversité (récolte précoce détruisant les nids, arrivée d'espèces concurrentes, besoin en eau accru, exposition aux maladies…),
- la ressource en eau (qualité dégradée par manque de dilution en été et quantité réduite).

13.2 Une qualité de l'air variable

Le territoire du Haut Val de Sèvre est rural. On ne dispose pas beaucoup de données sur la qualité de l'air. Néanmoins on peut estimer que la qualité de l'air est globalement bonne en raison du caractère rural d'une grande partie du territoire mais on observe aussi une pollution atmosphérique aux abords des grands axes (A10, A83, RD611). Mais le caractère rural n'est pas exempt de pollution, 36% des émissions de polluants atmosphériques proviennent du secteur agricole.

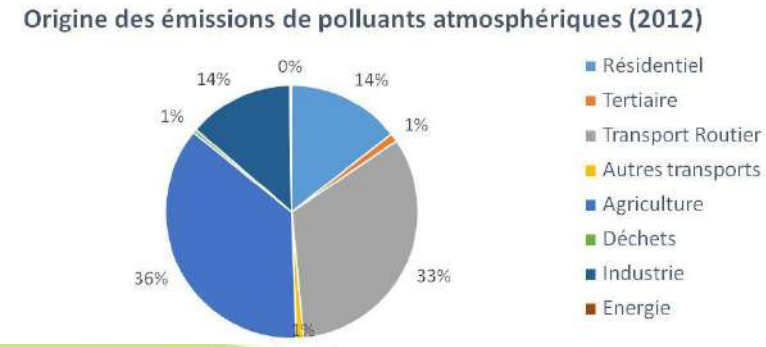

Les Nox (oxydes d'azote) représentant 34 % des émissions de polluants proviennent du transport routier (moteurs diesels). C'est le principal contributeur, le NH3 (gaz d'ammoniac) est le second contributeur avec 28% des émissions provenant des activités agricoles.
Une étude réalisée sur l'artère principale de La Crèche (avenue de Paris) montre que la qualité de l'air y est aussi dégradée que dans le centre de Niort mais cela est dû plus au chauffage au bois qu'au trafic routier.

Neufs communes de la Communauté de Communes sont considérées comme zones sensibles à la dégradation de la qualité de l'air.

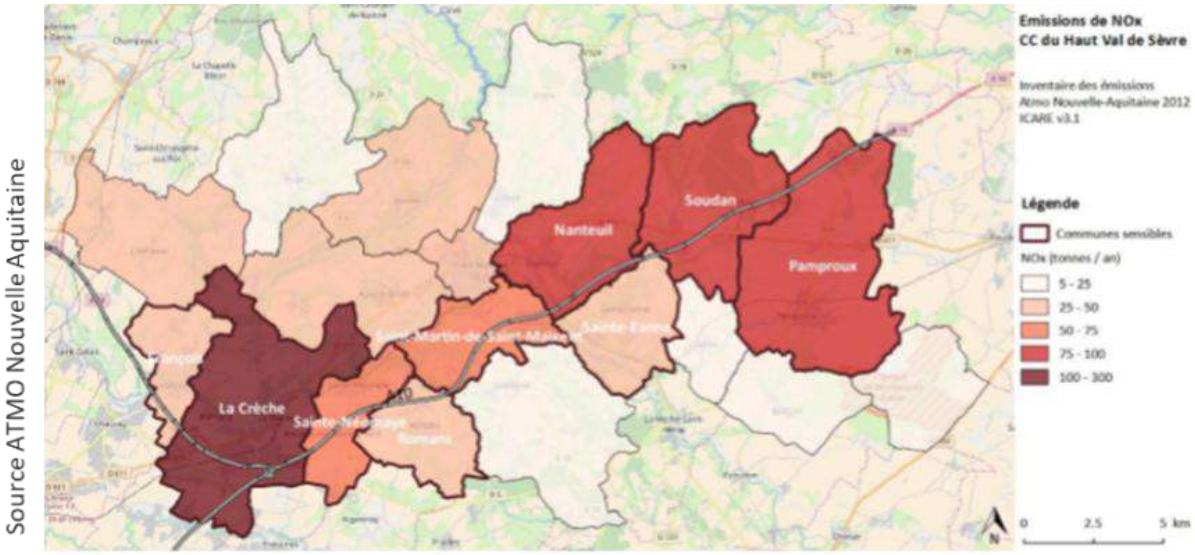

A noter que la concentration de polluants atmosphériques est globalement en baisse entre 2010 et 2012.

13.3 Le profil énergétique

13.3.1 Consommation d'énergie

Le profil énergétique du territoire du Haut Val de Sèvre est principalement marqué par les consommations énergétiques du secteur des transports (57%), résidentiel (25%), et des industriels (10%).
Environ 1019 GWh d'énergie finale sont consommés par an sur le territoire.
La facture énergétique (consommations d'énergie dans les logements + déplacements des résidents) s'élève à 3 400 € par personne et par an.

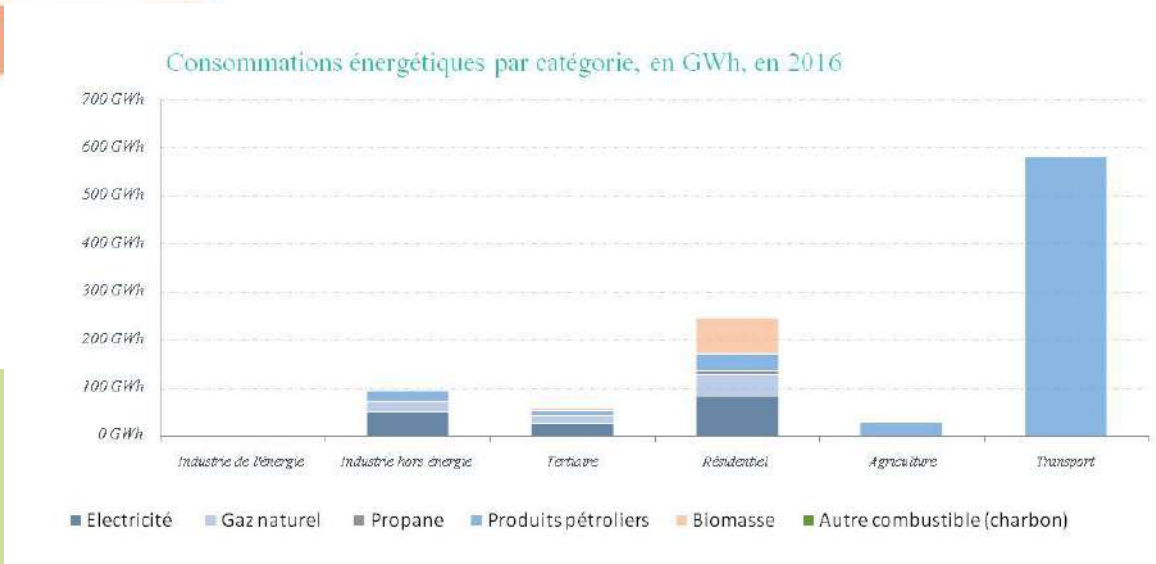

13.3.2 Production d'énergie renouvelable et autonomie énergétique

Le PCAET met en avant les éléments suivants :

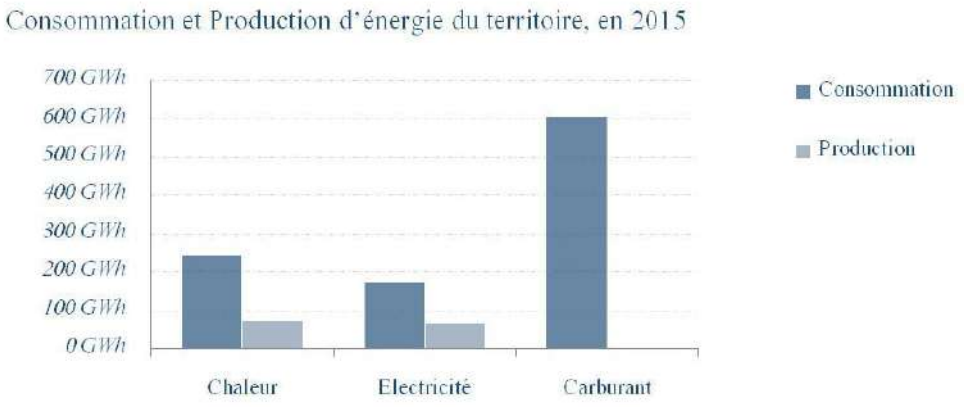

La production d'énergies renouvelables (ENR) représente 13 % de la consommation totale finale du territoire. Les ENR permettent d'économiser 500€ par habitant.
39% de l'électricité consommée sur le territoire est issue d'une énergie renouvelable : 97% de l'éolien et 3% du photovoltaïque.
31% des besoins du territoire en chaleur sont couverts par une production d'origine renouvelable, principalement du bois (84%), mais également du solaire thermique et des pompes à chaleur.
Le potentiel de développement des énergies est significatif, en particulier pour l'éolien (environ 100GWh), la méthanisation (environ 80GWh) et le solaire photovoltaïque (256 GWh).

Les équipements domestiques (chauffe eau solaire, pompe à chaleur, etc) sont en développement.
Le Haut Val de Sèvre a 3 parcs d'éoliennes autorisées en fonctionnement. Des projets sont en cours. (cf carte page suivante)

Le Pays Haut Val de Sèvre a réalisé en 2011 une étude pour la définition d'une Zone de Développement Eolien (ZDE) afin de définir les secteurs favorables à l'implantation d'éoliennes et la puissance de ces générateurs.

C'est la loi de programme n°2005-781 du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique (L.P.O.P.E.) a introduit le principe de création de zones de développement de l'éolien (Z.D.E.) permettant aux installations éoliennes qui y sont situées de bénéficier de l'obligation d'achat.
Les ZDE sont proposées suite à un diagnostic territorial prenant en compte **4 critères majeurs** (le potentiel éolien, les sensibilités environnementales, patrimoniales et paysagères, les contraintes et servitudes et les possibilités de raccordement).

La loi Brottes du 15 avril 2013 a supprimé les ZDE. C'est désormais le Schéma Régional Eolien (SRE) qui fait office d'outil de planification géographique des implantations éoliennes.
Lui- même sera prochainement remplacé par le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

La ZDE du Haut Val de Sèvre n'a donc plus d'existence juridique mais il peut être intéressant d'examiner l'analyse et notamment les cartes qui ont été réalisées à l'époque sur la base des critères objectifs. L'étude réalisée par le Pays Haut Val de Sèvre couvre un territoire presque identique à celui de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre plus 3 communes (La Mothe-Saint-Héray, Exoudun et La Couarde). A noter le choix du comité de pilotage de porter à 600 m la distance minimum des habitations pour établir le choix des secteurs potentiellement favorable.

La synthèse et l'évolution du scénario de la ZDE sont présentées en annexe du rapport de présentation jusqu'à l'étape de choix du scénario par les élus (étape 5). En effet, dans cette phase, les élus ont changé et les conseils municipaux interrogés en 2018 et 2019 ont donné un avis différent de celui qui avait été donné en 2010. Le scénario retenu à l'époque avait permis de valider les projets éoliens de Soudan et Pamproux.

Lors de l'élaboration du PLUi, les élus ont donc été interrogés au sein de chaque conseil municipal sur la base d'une cartographie identifiant les secteurs situés en dehors des contraintes à l'accueil de parcs éoliens et avec des distances tampons de 700 m autour des habitations existantes (carte de l'étape 4 de la ZDE). Les communes favorables à l'installation de projets étaient donc : Augé, La Crèche, Souvigné, Sainte-Eanne-Salles, Bougon, Pamproux, Soudan et Nanteuil. Suite à la consultation des personnes publiques associées et à l'enquête publique, plusieurs secteurs ont été retirés de la carte des secteurs potentiels d'accueil :
- A Augé, après vérification auprès d'un porteur de projet potentiel, il s'avère que le périmètre du site ne permettrait pas l'implantation d'un parc de 4 mâts comme exigé dans le PLUi et le raccordement au réseau serait complexe et trop coûteux. Dès lors, cette zone ne présente pas les caractéristiques intéressantes pour permettre l'accueil d'un projet éolien.
- A Salles-Bougon, le zonage Aeol est situé entre la ZPS et la vallée du Pamproux. Après vérification auprès des gestionnaires du site Natura 2000, il semble qu'il y ait une interconnection entre les espaces de plaine de part et d'autre du Pamproux. Compte tenu des enjeux importants en matière de biodiversité pour l'avifaune identifiée dans la ZPS, il serait préférable de supprimer ce secteur Aeol et de procéder si nécessaire à une mise en compatibilité du PLUi avec un projet éventuel.
- A La Crèche, le projet a suscité une « levée de boucliers » lors de l'enquête publique sur le PLUi au motif qu'elle était située trop proche des habitations bien qu'elle soit à 650 m. Le commissaire enquêteur a recommandé de reculer cette zone à 8000 ou 1000 m des habitants. Ce qui revient à la supprimer.
En conclusion, les secteurs retenus dans le PLUi pour l'accueil de projets éoliens sont donc représentés sur la carte ci-dessous.

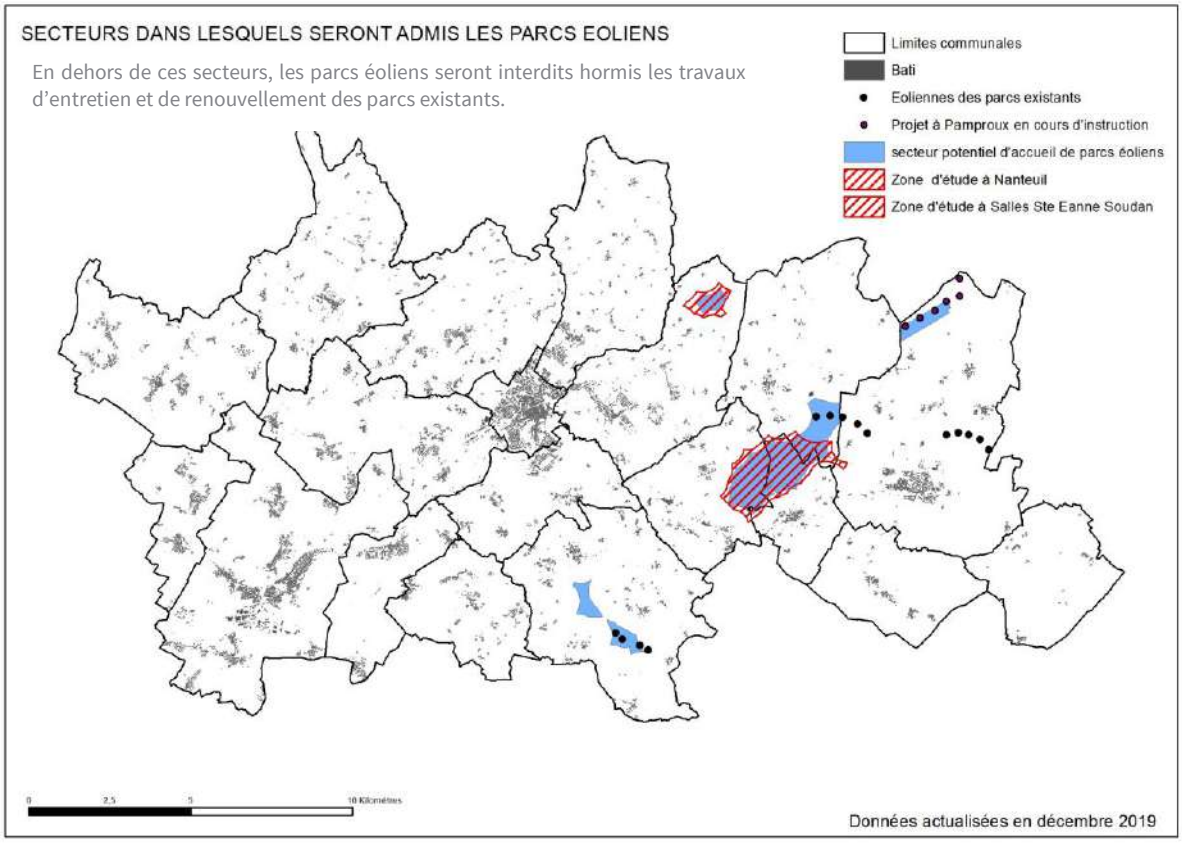

Rappel : les projets éoliens relèvent aujourd'hui d'une procédure unique d'autorisation environnementale qui est délivrée par le Préfet. C'est donc l'État qui instruit les demandes et qui autorise ce type de projet bien que la Communauté de Communes soit dotée de la compétence urbanisme. C'est l'étude d'impact qui déterminera les incidences des projets sur l'environnement. La procédure actuelle impose une concertation préalable et une enquête publique qui seront l'occasion de recueillir l'avis des habitants sur les projets.

13.4 Bilan carbone

Les émissions annuelles de Gaz à Effet de Serre (GES) du territoire sont de **398 000 tonnes équivalent CO^2.** Ces émissions sont liées principalement au secteur des transports (38%), de l'agriculture (25%), de l'alimentation (14%), du résidentiel (9%) et du tertiaire (3%).
Les émissions de GES dont l'origine est énergétique représentent 50% des émissions globales du territoire.

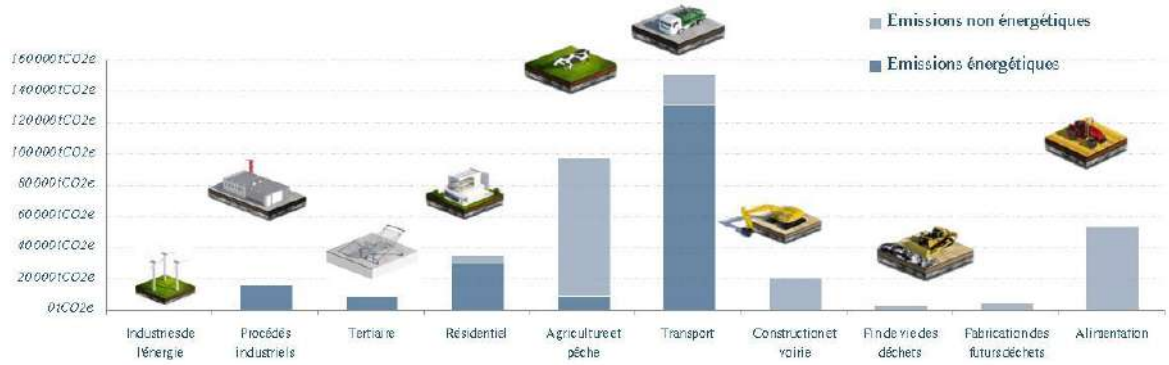

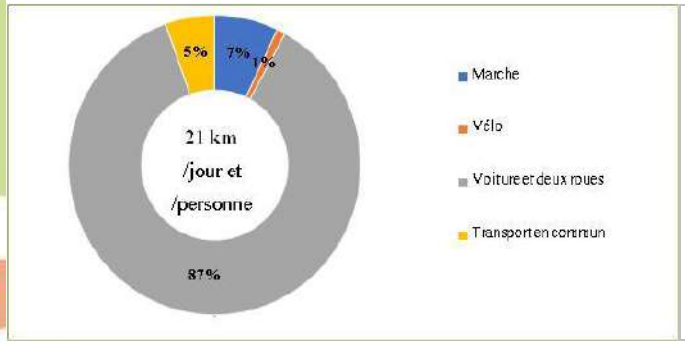

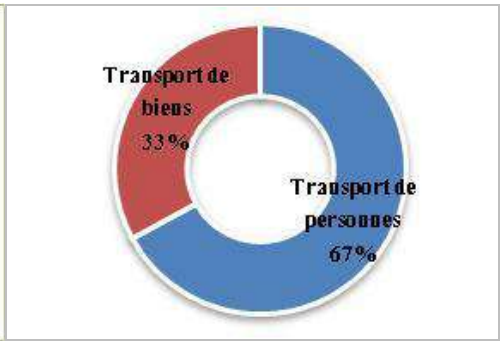

Le transport de biens et de personnes ainsi que l'Agriculture sont responsables de la grande partie des impacts du territoire (64%)

La consommation de biens matériels ne fait pas partie du périmètre du Bilan carbone ®. Son impact correspond à 70 $ktCO^2e$.

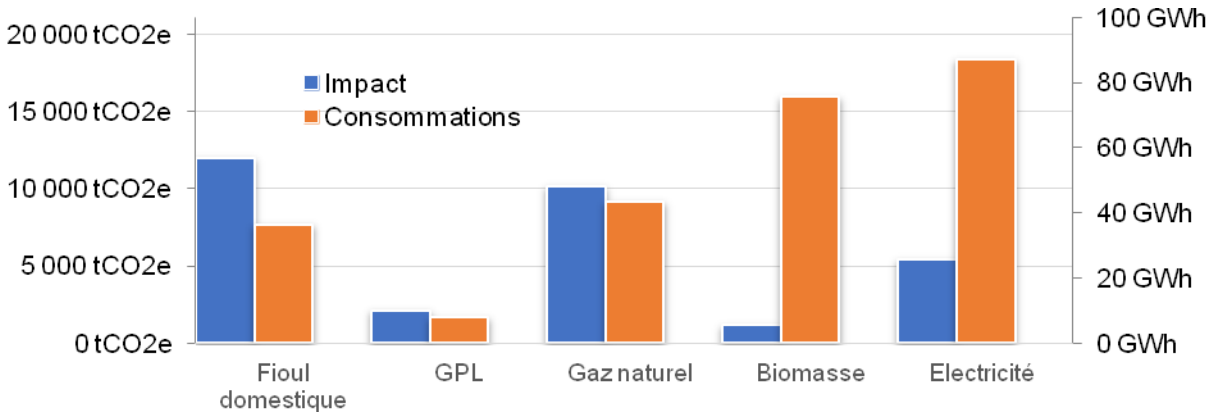

Séquestration carbone : par an, 5 ktCO2e sont déstockés par le défrichement et l'artificialisation des surfaces. Mais 20,7 ktCO2e/an sont économisés grâce à l'utilisation de bois par les ménages.

Valeur et vulnérabilité :
Santé humaine
Autonomie du territoire en matière énergétique et impact carbone

Enjeux :
Résilience au changement climatique
Réduction des consommations, Impératif de sobriété énergétique et Facture énergétique
Valoriser le potentiel de développement des ENR
Mobilité : développer des alternatives à la voiture et aux carburants fossiles
Vulnérabilités aux changements climatiques (double enjeu pour l'agriculture)

Pour atteindre les objectifs nationaux de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, tout en respectant les objectifs régionaux du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE), la stratégie du territoire devra s'orienter selon 2 axes incontournables :

1. La baisse significative des consommations énergétiques ;
2. Le développement des énergies renouvelables.

14 Transports et déplacements

14.1 Un territoire desservi par de grandes infrastructures routières et ferroviaires

14.1.1 Voies ferrées

La ligne Paris – Poitiers -La Rochelle traverse et dessert le territoire avec 1 gare TGV et 4 gares TER.
Cette ligne assure à la fois, un trafic voyageurs et un trafic marchandises. Elle a favorisé l'implantation d'industries agro alimentaires qui constituent un des grands secteurs d'activité économique du territoire. La possibilité d'avoir un embranchement ferré et de transporter rapidement par train les marchandises produites localement a favorisé le développement d'un important abattoir (Cooperl), d'industries d'alimentation pour animaux (Alicoop, Serval) et de coopérative de céréales (Terrena)... Aujourd'hui cette possibilité d'embranchement est encore un atout pour le développement d'activités industrielles mécaniques telles que PSI.
La Communauté de Communes fait partie de Niort Terminal et dispose ainsi d'un potentiel de développement en tant que base logistique en arrière port de la Rochelle.

L'axe ferré Paris – Poitiers -La Rochelle est en relativement bon état en comparaison d'autres lignes régionales. Toutefois, il reste un tronçon en voie unique sur le territoire qu'il sera difficile d'aménager.

Une seconde ligne traverse le territoire du Nord au Sud dans sa frange Ouest : la ligne Niort Parthenay traverse Cherveux. Il n'y a pas de gare pour cette ligne sur le territoire de la Communauté de Communes.

14.1.2 Deux autoroutes et un nœud autoroutier

Le territoire est desservi par deux autoroutes : A10 (Paris, Bordeaux) et A83 (Niort, Nantes). Il bénéficie en outre de la croisée de ces 2 autoroutes au niveau de l'échangeur de La Crèche. Il dispose également de 2 autres sorties d'autoroutes : la première au Nord-Est à Soudan sur la RD611 (axe Niort-Poitiers) et l'autre à l'Ouest, à Cherveux, sur la RD 743.
Cette desserte exceptionnelle donne au Haut Val de Sèvre, une attractivité pour les ménages doubles actifs et surtout pour les entreprises. Le développement économique a pris son essor avec la création du centre routier et l'activité de transport routier est un domaine phare de l'activité économique du territoire.
Les autoroutes donnent aussi une visibilité au territoire du Haut Val de Sèvre en mettant en avant le nom de Saint-Maixent-l'Ecole.
En contrepartie, ces axes routiers apportent nuisances de bruit et pollution de l'air, aux abords de ces grands axes.

14.1.3 Voies départementales

Le territoire est desservi par une trame de voies départementales qui assure une bonne desserte des communes entre elles et vers les pôles d'emplois et de services.
La RD611 (ex RN 11) est la voie historique de liaison entre Niort et Poitiers avant l'ouverture de l'autoroute A10. Puis il existe un réseau de routes départementales secondaires dont les caractéristiques correspondent aux besoins du trafic. La RD611 est classée « voie à grande circulation » et la RD938 route de Parthenay est classée « route prioritaire ».

Carte du réseau routier

- autoroute
- route nationale
- route départementale principale
- route départementale secondaire

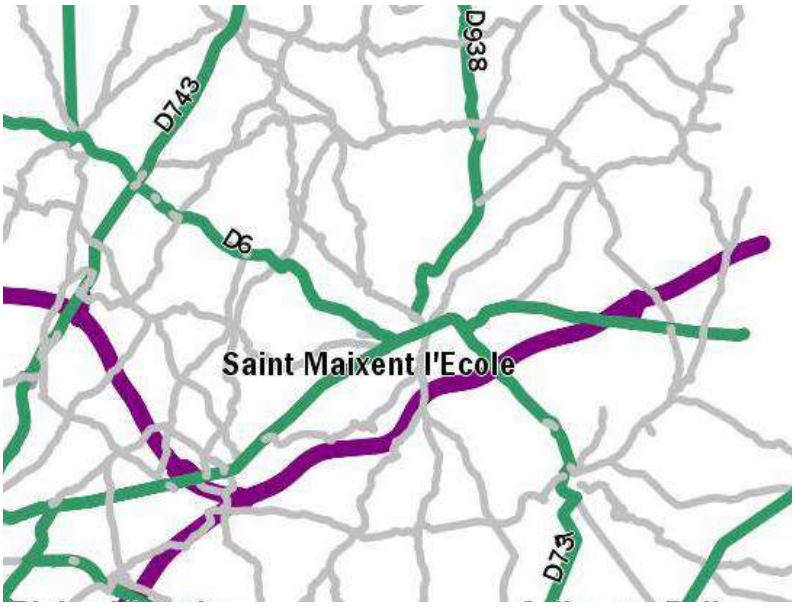

Deux points cependant mériteraient d'être améliorés :

- la RD737 (route de la Mothe Saint-Héray) qui dessert les zones d'activités de Sainte-Eanne. La réalisation de tourne-à-gauche a permis de faciliter les accès. La commune souhaiterait un accès à l'autoroute.
- L'échangeur entre la RD611, la RD5 et la RD107 au niveau de Baussais. L'échangeur est un peu près de la route et cela peut poser problème en raison des files d'attente en cas de trafic important.

14.2 Transports en communs : un niveau de service inégal

La Communauté de Communes Haut Val de Sèvre n'est pas autorité organisatrice de transports.

14.2.1 Lignes de bus : un service a minima

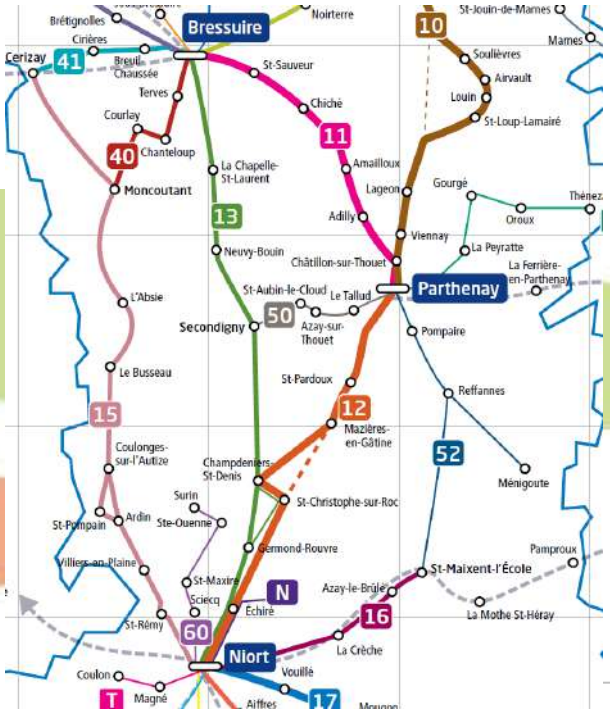

Le transport scolaire assuré par un Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire (S.I.T.S). Bien que la compétence transport soit désormais régionale, ce syndicat subsiste car il répond à un besoin.
Le SITS assure le transport scolaire des élèves des écoles primaires, le Collège Jean-Vilar à la Crèche, le Lycée du Haut Val de Sèvre de Saint-Maixent-l'Ecole et les Collèges Denfert Rochereau et Saint-André de Saint-Maixent-l'Ecole.

En dehors de cette offre locale, deux lignes de transport en commun desservent le territoire vers Niort et Parthenay avec une faible fréquence, principalement liée aux heures de pointe (3 fois par jour). Les habitants de l'Ouest du territoire peuvent aller chercher des lignes vers Parthenay et Bressuire sur les communes de Germond-Rouvre et Champdeniers-St-Denis.

Voir ci-contre extrait du plan du réseau des Deux-Sèvres (RDS)

L'offre est peu satisfaisante sur le territoire et n'encourage pas à l'utilisation du bus.

Ponctuellement, il existe un service de minibus les jours de marché, qui prend en charge les personnes âgées habitant La Crèche à leur domicile et les conduit aux halles de la commune.

14.2.2 Ligne TER

Une ligne de TER dessert le territoire du Nord au Sud. La Communauté de Communes est particulièrement bien pourvue avec 4 gares TER même si toutes les gares ne sont pas desservies à chaque trajet.
La fréquentation de la ligne est stable et offre aux usagers habitant le territoire un potentiel d'accès aux pôles d'emploi de Niort, La Rochelle et Poitiers. Le centre ville de Niort se trouve ainsi à 12 mn de la gare de Saint-Maixent-l'Ecole, soit 2 à 3 fois moins de temps qu'en voiture.
Cette ligne est aussi un lien entre les communes et les pôles d'emploi du territoire : de La Crèche, à Saint-Maixent-l'Ecole, à Sainte-Eanne et Pamproux. Ainsi on peut habiter sur le territoire et aller travailler en train.

Un bémol est que cette ligne est sur un axe Est-Ouest comme l'autoroute A 10. L'axe Nord-Ouest/ Sud-Est est sous-équipé.

2 pôles multimodaux sont répertoriés : la gare de Saint-Maixent-l'École et celle de La Crèche, qui ont des arrêts de bus.
A noter également que les gares de Pamproux et La Crèche disposent d'abris à vélo sécurisés. La gare de Saint-Maixent-l'Ecole a un local fermé.

14.2.3 Ligne TGV

Le territoire du Haut Val de Sèvre a la chance d'être desservi par une ligne TGV avec un arrêt 4 fois par jour dans le sens Poitiers - la Rochelle et 3 fois par jour dans l'autre sens. Cet arrêt est une ouverture nationale qui place le territoire à moins de 2 heures de Paris.
Le maintien de cet équipement est essentiel non seulement pour le Haut Val de Sèvre mais aussi pour les territoires voisins du Mellois et de la Gâtine qui ont ainsi accès à une gare TGV sans entrer en voiture dans le centre de Niort ou de Poitiers. De fait, on trouve aussi de plus en plus de voyageurs venant de Niort et stationnant à Saint-Maixent-l'Ecole où le parking est gratuit.

14.3 Amélioration des déplacements

14.3.1 Déplacements doux

La Communauté de Communes compte de nombreux itinéraires de randonnée et souhaite développer ce réseau à des fins touristiques.
Concernant les déplacements doux au quotidien, il est ressorti de la concertation qu'il existe un manque dans ce domaine même si des liaisons douces ont été aménagées au sein de certaines communes et entre communes.
Les liaisons cyclables sont peu présentes et les liaisons Est/ Ouest sont quasiment absentes. Cette réflexion devrait trouver une réponse dans le schéma directeur vélo, intégré dans une action pour le développement des mobilités douces qui devrait être mis en œuvre comme action du PCAET.
Il n'y a ni véloroute, ni voie verte départementale sur le territoire de la Communauté de Communes. Un projet d'itinéraire permettant une liaison de la véloroute « la Vélo Francette » aux projets d'itinéraire du Département de la Vienne est inscrit au schéma cyclable touristique des Deux-Sèvres 2018-2023.(voir la carte schéma cyclable projet itinéraires niveau l qui est jointe en annexe du rapport de présentation). Le tracé et la date de réalisation ne sont pas définis à ce jour.

14.3.2 Alternatives aux énergies fossiles

Plusieurs bornes de recharges électriques sont situées sur le territoire du Haut Val de Sèvre :

- Equipement privé dans deux supermarchés à Azay-le-Brûlé, à l'entrée de Saint-Maixent l'Ecole,
- Equipements publics à Pamproux (place de la mairie et pôle médical), Saint-Maixent-l'Ecole (Place Denfert), La Crèche (la gare, Centre régional des Energies Renouvelables).

3 d'entre elles sont gratuites.

On peut donc considérer que l'accès à une source d'énergie électrique pour les véhicules est facilité par la répartition des bornes et la gratuité de certaines.

Voir sur le site la localisation précise et les caractéristiques de ces bornes :
http://www.avere-france.org/ou-trouver-les-bornes-de-recharge-en-france,1027.html

14.3.3 Covoiturage : un équipement timide en cours de renforcement

Le Conseil Départemental a élaboré un schéma départemental des aires de covoiturage en novembre 2013. Il a ainsi définit des aires structurantes parmi lesquelles une aire est située à Saint-Maixent-l'Ecole sur la place d'Enfer et une autre en limite du territoire à Champdeniers dans la zone de Montplaisir.
Le département prend à sa charge l'aménagement, la signalisation et la pré-signalisation de ces aires.
Le schéma évoque ensuite des aires complémentaires, aménagées à l'initiative des communes, le département prenant en charge la signalisation et la pré-signalisation.
Deux projets ont été évoqués sur le territoire : Azay le Brûlé à Jaunay, à côté de l'arrêt de bus et La Crèche à côté du supermarché. La commune d'Azay a d'ores et déjà acheté le terrain.
Une aire a été créée en 2019 à l'entrée nord de la Ville de La Crèche.
Des aires de covoiturage existent également sur les parkings des entrées d'autoroute : A83 à La Crèche et à Echiré, à côté de Cherveux ainsi qu'à Soudan (A 10).

14.4 Evolution des déplacements

14.4.1 Les chiffres clés

- Le taux de motorisation est de 1,4 véhicule par ménage,
- La mobilité moyenne véhiculée est de 3,5 déplacements par jour et par personne,
- 80 % des déplacements sont réalisés en Véhicule Individuel et 5 % en Transports en Commun. Par extrapolation, 112 000 sont liés à la population du Haut Val de Sèvre et représentent près de 90 000 véhicules/jour.
- Un trafic important sur les voies de desserte locale : 12 000 véhicules / jour dans les deux sens pour la RD611
- Un trafic poids lourds en augmentation en raison du développement économique sur l'ensemble des zones et notamment à La Crèche et à Sainte-Eanne : saturation du giratoire à l'entrée de l'autoroute et du centre routier à La Crèche, 400 poids lourds / jours sur la RD737 (zone d'activité de Sainte Eanne), 13 % de poids lourds sur la route qui dessert la carrière de Donia)…
- 40 % des actifs qui habitent sur le territoire travaillent à l'extérieur (flux sortants)
- 65% des emplois du territoire sont occupés par des résidents du territoire (dont 1/3 sont situés sur leur commune de résidence)
- Sur les 35% d'actifs entrants, 42% sont attirés vers le pôle de Saint-Maixent-l'Ecole.

14.4.2 Les tendances

D'une façon générale, les tendances d'évolution montrent :

- **un accroissement global des déplacements** (notamment migrations pendulaires vers l'agglomération Niortaise, mais aussi trafic interne ou de transit).

Trafic moyen journalier annuel en 2006	Trafic moyen journalier annuel en 2015
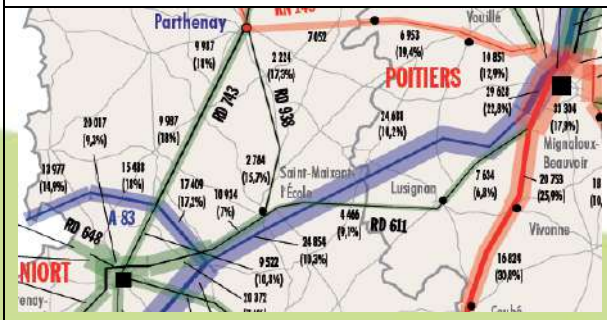	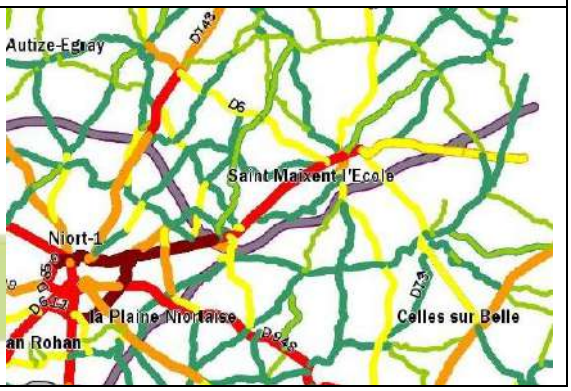

Une augmentation des trafics poids lourds et des nuisances liées, notamment dans la traversée des villes de La Crèche et de Saint-Maixent-l'Ecole,
Cette question est partiellement résolue par un arrêté préfectoral interdisant l'emprunt de la RD611 par les poids lourds entre l'échangeur de La Crèche et celui de Soudan. Toutefois, la traversée reste possible pour la desserte locale et les entreprises implantées sur le territoire.

Le projet de déviation au Nord de Saint-Maixent-l'Ecole n'est plus possible compte tenu du développement de l'urbanisation. Par contre, une réflexion peut encore être engagée à La Crèche afin d'envisager les possibilités de contournement routier par l'Est.
A noter : Le nouvel axe autoroutier A10/A20 vers l'Est de la France évoqué dans le SCoT n'est plus d'actualité non plus.

- Développement du transport individuel et augmentation de la fréquence des déplacements (travail et loisirs) entrainant une dépendance à la voiture individuelle
- Offre de transport en commun restreinte et peu utilisée par les actifs,
- Migrations pendulaires croissantes en direction de l'agglomération niortaise, saturation des réseaux routiers (RD 611) : la traversée des deux villes (La Crèche et de Saint-Maixent-l'Ecole) est particulièrement pénible aux heures de pointe. Elles entraînent un report des flux de plus en plus importants sur des axes secondaires qui ne sont pas conçus pour cela.
- Augmentation de la dépendance énergétique pour les ménages.
- Crise énergétique et économique (augmentation du prix du pétrole et ressource limitée) et impact climatique de l'accentuation des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES),

L'augmentation des déplacements a un impact sur la santé humaine au travers de la pollution de l'air et des nuisances de bruit. Les principaux enjeux sont donc :

- La réduction des déplacements,
- Le développement de modes alternatifs.

14.5 Inventaire des capacités de stationnement

Ce chapitre est particulièrement pertinent dans les centres urbains des secteurs tendus. Concernant le territoire du Haut Val de Sèvre, l'enjeu semble moindre mais le sujet mérite d'être traité.

14.5.1 Stationnement organisé et matérialisé des véhicules motorisés

Toutes les communes disposent d'espaces de stationnement organisés avec des places de stationnement matérialisées, près des équipements principaux : gare, mairie, école, équipements sportifs, salle des fêtes, cimetière…
Ces aménagements ont été réalisés le plus souvent à l'occasion des aménagements de centre-bourg, de traverse de bourg, et des travaux de réfection ou d'extension des équipements.
Le stationnement est gratuit mais les villes de La Crèche et de Saint-Maixent-l'Ecole ont mis en place une zone bleue dans le centre ville commerçant.

Les problématiques soulevées :
- le stationnement en centre-ville à Saint-Maixent-l'Ecole. Les rues étroites ne sont pas adaptées à la circulation automobile et au stationnement. La réhabilitation d'immeubles vacants et la division en petits logements peut être un problème en augmentant le nombre de véhicules.
- le stationnement en bourg rural le long de voies passagères,
- le stationnement en zone commerciale peut être problématique ponctuellement. A Azay-le-Brûlé, cela concerne plus particulièrement une brasserie qui reçoit une large clientèle. Cela est très lié à la nature du commerce mais trouve une solution pour l'instant, dans le fait que ses principales heures d'affluence sont décalées par rapport aux autres commerces dans la zone. Cette problématique renvoie néanmoins à la question de la mutualisation des stationnements dans les aménagements de zone commerciale.
- le parking de covoiturage : en faible nombre (1 officiel à Saint-Maixent-l'Ecole mais mal signalé, 1 à l'entrée Nord de La Crèche, 1 non officiel sur le parking du cimetière à La Crèche). Des actions seront envisagées dans le cadre du plan d'actions du PCAET.
- du stationnement en zone d'activités : comment faire en cas de changement de sous-destination qui ne requière pas d'autorisation d'urbanisme donc on ne peut pas toujours exiger des places supplémentaires sur la parcelle.
- Comment repenser l'aménagement des lotissements pour répondre au besoin en stationnement accru, notamment le stationnement visiteurs, sachant que dans un territoire rural, le taux de motorisation est élevé.

14.5.2 Stationnement des véhicules hybrides et électriques et de vélos

Comme évoqué ci-dessus, les gares de Pamproux, Saint-Maixent-l'Ecole-l'Ecole et La Crèche offrent des possibilités de stationnement sécurisées pour les vélos.

Abris vélos en gare de Pamproux

Abris vélos en gare de La Crèche

Le stationnement des vélos est de plus en plus pris en compte dans les aménagements des équipements. La problématique se pose plutôt en termes de sécurité des déplacements que de stationnement.

Le stationnement des véhicules électriques n'est pas spécifiquement pris en compte dans le sens où il ne bénéficie pas d'avantages en termes de coût ou de places réservées. Par contre, il existe plusieurs points de rechargement avec des places de stationnement matérialisées : à La Crèche, Pamproux, Saint-Maixent-l'Ecole et à Azay-le-Brûlé sur le parking d'un supermarché.

Borne en gare de La Crèche

15 Analyse de la consommation d'espaces

15.1 La méthode de calcul pour les 10 dernières années

La Communauté de Communes a choisi d'utiliser la méthode proposée par la DDT en exploitant la base de données « MAJIC ». C'est une méthode relativement complexe de traitement de données géolocalisées qui permet de caractériser l'artificialisation des sols en fonction de l'occupation du sol et de mettre en évidence l'évolution de l'urbanisation (habitat et activités) à partir des fichiers de la DGFIP.

Définitions DREAL :
L'occupation du sol est définie ici comme la répartition des surfaces d'un territoire selon quatre classes :

- surfaces artificialisées (espaces bâtis, espaces artificialisés non bâtis, carrières, réseau ferré, foncier non cadastré pour la voirie et les espaces publics),
- surfaces agricoles (cultures, prairies, etc.),
- surface bois (parcelles sylvicoles et boisées),
- surface naturelle et eau (dont foncier non cadastré en eau).

L'artificialisation des sols concerne toute surface retirée de son état naturel, forestier ou agricole, qu'elle soit bâtie ou non et qu'elle soit revêtue (exemple : parking) ou non (exemple : jardin de maison pavillonnaire). Les surfaces artificialisées incluent donc également les espaces artificialisés non bâtis (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs etc.) et peuvent se situer hors des aires urbaines, à la périphérie de villes de moindre importance voire de villages, à proximité des dessertes du réseau d'infrastructures, ou encore en pleine campagne (phénomène d'urbanisme diffus).

Les limites de cette méthode sont :

- sa complexité de mise en œuvre qui nécessite de nombreuses manipulations,
- la datation des données fournies. Il y a toujours un décalage entre la parution des données de la DGFIP et le temps réel. Ainsi les données MAJIC 2018 indiquent les locaux construits jusqu'au 31/12/2017. Pour déterminer la consommation d'espaces sur les 10 dernières années, il a donc fallu compléter en utilisant des données internes au service Urbanisme de la Communauté de Communes relatives aux autorisations d'urbanisme en 2017 et 2018 car on estime que les autorisations d'urbanisme (permis de construire et permis d'aménager délivrés en 2017 et 2018 donnent lieu à des constructions en 2018 et 2019).

15.2 Les résultats

15.2.1 Evolution de l'enveloppe urbaine

L'enveloppe urbaine définie au 31/12/2009 et fin 2019 a augmenté de 197 ha entre 2010 et 2019 dont près de 107 ha en zones d'activités.

	Enveloppe urbaine au 31/12/2009	Enveloppe urbaine 2019	Evolution	dont	Zones d'activités au 31/12/2009	Zones d'activités en 2019	Evolution
Augé	86,36	91,70	5,33		4,41	6,32	1,90
Avon	28,91	28,91	0,00		0,00	0,00	0,00
Azay-le-Brûlé	233,41	237.47	4.06		45,78	45,78	0,00
Bougon	36,55	36,92	0,37		0,00	0,00	0,00
Cherveux	145,39	158,44	13,05		0,00	0,00	0,00
Exireuil	111,91	118,69	6,77		4,32	4,32	0,00
François	81,48	86,61	5,13		6,27	6,27	0,00
La Crèche	580,30	695,50	115,20		150,48	241,38	90,90
Nanteuil	175,30	175,77	0,47		0,00	0,00	0,00
Pamproux	191,80	197,62	5,81		21,51	25,05	3,54
Romans	81,68	83,38	1,70		0,00	0,00	0,00
Sainte-Eanne	108,98	113,79	4,81		40,69	44,16	3,48
Sainte-Néomaye	101,51	111.58	10.07		2,69	2,69	0,00
Saint-Maixent-l'École	403,56	403,56	0,00		22,34	22,34	0,00
Saint-Martin-de-Saint-Maixent	109,20	118,51	9,31		0,00	0,00	0,00
Saivres	127,54	130,22	2,67		2,02	2,02	0,00
Salles	26,63	26,63	0,00		0,00	0,00	0,00
Soudan	41,27	50,17	8,90		4,61	11,72	7,10
Souvigné	94,33	97,92	3,59		0,00	0,00	0,00
	2766,13	**2963,38**	**197,25**	**dont**	**305,12**	**412,04**	**106,92**

Définitions :

- Enveloppe urbaine tout compris (écarts, hameaux, villages et bourgs, toutes activités, équipements, infrastructures) : établie sur la base des données MAJIC 2018, complétée par les données du service Urbanisme de la CCHVS, vérifiée par des visites de terrain, bâtiments agricoles inclus quand ils étaient proches d'une urbanisation existante, équipements (y compris sportifs) inclus, habitations et dépendances inclus, bâtiments d'activités inclus, jardins et parcs inclus, espaces publics inclus. Ont été exclus de l'enveloppe urbaine, les terrains non bâtis en bordure de l'enveloppe lorsqu'ils forment une dent creuse de plus de 50 m, exclus les constructions isolées, les exploitations agricoles isolées, les équipements isolés, les écarts les plus petits (< 1ha).

- ZA = Zone d'activités aménagée (les entreprises isolées prises dans l'enveloppe urbaine ne sont pas comptées dans les ZA mais dans l'enveloppe globale).

Exemple en ZA : le magasin GIFI (en jaune ci-dessous) est considéré comme faisant partie d'une zone d'activité.	Exemple hors ZA : l'agence d'assurances MMA avenue Wilson à Saint-Maixent-l'Ecole (en jaune ci-dessous) est considérée comme une activité isolée, comptée dans l'enveloppe urbaine mais pas dans une zone d'activités.

La différence entre l'enveloppe urbaine globale de 2009 **hors ZA** et celle de 2019 est de 90.33 ha. Cette différence paraît importante car elle comprend :

- des lotissements aménagés (donc urbanisés) mais pas nécessairement construits (il reste 14.8 ha de lots non bâtis)
- des espaces de voirie,
- du bâti existant qui était en dehors des enveloppes urbaines au 31/12/2009 mais qui se retrouvent intégrés dedans avec l'extension de l'urbanisation depuis 10 ans.

Variation de l'enveloppe urbaine : 197 ha entre 2010 et 2019

Si on calcule la consommation d'espaces **pour construction neuve uniquement** (à partir des données MAJIC 2018 et des PC et PA autorisés[11]), on obtient :

- 84 ha pour 987 logements,
- 109 ha pour des locaux d'activités.

193ha bâtis entre 2010 et 2019

Durant cette période, la consommation moyenne par logement a été de 851 m² par logt avec des variations de superficie allant de 1 106 m² par logement en 2012 à 352 m² par logement en 2018.

La période 2010-2019 a été une période de moindre consommation d'espace que les périodes observées précédemment, notamment dans le cadre des études du SCOT (entre 2003 et 2012 : 275 ha) pour diverses raisons :

- Période de crise financière et économique après 2008 jusqu'à 2016 qui a induit moins de projets de constructions,
- Reprise depuis 2016, d'abord timide mais appuyée depuis 2018 notamment en matière de bâtiments d'activités,
- Blocage de projets de lotissements entre février 2016 et octobre 2017 en raison d'un problème de surcharge sur la station d'épuration de La Crèche. Les projets débloqués fin 2017 ont permis la

[11] PA et PC autorisés en 2017 et 2018 qui donnent lieu à des constructions en 2018 et 2019

livraison de 80 logements environ. Ce blocage a induit un décalage dans l'aménagement d'opérations sur l'une des communes les plus dynamiques du territoire,

- Depuis 2014, la mise en œuvre des ratios de densité définis dans le SCOT approuvé fin 2013 a permis une réduction de la consommation moyenne par logement et a permis de proposer plus de logements sur la même surface.

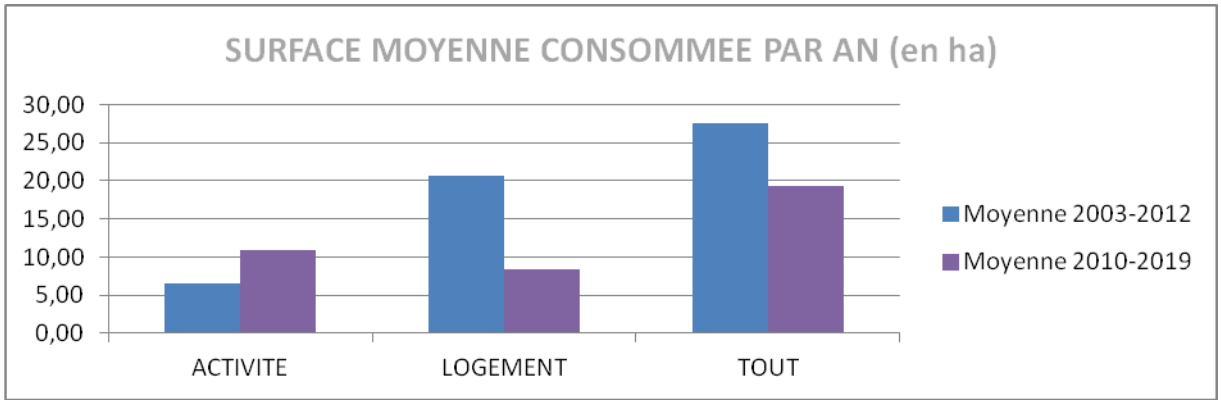

Répartition de la consommation d'espace pour construction neuve par rapport à l'enveloppe urbaine mesurée au 31/12/2009 :

		Dans l'enveloppe urbaine définie au 31/12/2009		En extension de cette enveloppe urbaine	
	consommation pour construction neuve (en ha)	en ha	en %	en ha	en %
Zones d'activités	108,83	24,62	23%	84,21	77%
Habitat et autres	83,97	52,48	62%	31,49	38%
Total	192,8	77,10	40%	115,70	60%

15.2.2 Consommation d'espace pour les équipements sur la période 2010-2019

Nom de la commune	Equipement	Surface en m^2
CHERVEUX	ECOLE	121
CHERVEUX	ECOLE	108
EXIREUIL	ECOLE	3694
SOUVIGNE	BIBLIOTHEQUE ET LOGEMENTS SENIORS	2807
SAINTE-EANNE	MAISON DES ASSOCIATIONS	667
PAMPROUX	MAISON MEDICALE	1451
Total		8848

L'ensemble représente moins d'un hectare. Toutes les constructions ont été réalisées dans l'enveloppe urbaine définie au 31/12/2009.

15.3 Consommation sur la période 2005-2009

La consommation d'espace entre 2005 et 2009 est calculée de façon à pouvoir mesurer la consommation d'espace sur une période de 15 ans en l'ajoutant à la consommation sur la période 2010-2019.

Le calcul est basé sur des données indiquées dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Haut Val de Sèvre. Les chiffres connus pour la période 2003-2012 (habitat 275ha et ZA 122.1 ha) sont extrapolés pour

la période 2005-2009 en les ramenant à une moyenne annuelle et en la multipliant par 5 années. On obtient ainsi une consommation de 198.55 ha.
Pour les équipements, on ne dispose pas de donnée dans le SCOT.

	Consommation sur la période 2003-2012* (en ha)	moyenne annuelle	Consommation sur la période 2005-2009 (en ha)
HABITAT	275,00	27,50	137,50
ACTIVITES	122,10	12,21	61,05
TOTAL	397,10	39,71	198,55

* source : données du Schéma de Cohérence Territoriale

15.4 Consommation totale sur la période 2005-2019

	2005-2019
Consommation pour l'habitat en ha	221,5
Consommation pour les activités en ha	170,1
Consommation pour les équipements en ha	0,9
CONSOMMATION TOTALE en ha	392,5
Consommation moyenne annuelle en ha	26

16 Capacités de densification et de mutation des espaces bâtis

Il s'agit de définir les possibilités de mutation dans le tissu urbain existant et les capacités d'accueil à l'intérieur du tissu urbain, ce qui limite la consommation d'espaces agricoles. Pour cela, il convient de rechercher les dents creuses et de les comptabiliser.

16.1 La méthode d'évaluation des capacités de mutation

Les essais d'utilisation de méthode purement informatique de traitement de données n'ont pas été pertinents pour plusieurs raisons :

- Complexité de la démarche,
- Datation des données,
- Difficultés de perception des contraintes telles que relief ou des caractéristiques : unité foncière constituée de deux parcelles...

La méthode retenue est donc empirique. Elle a mélangé le traitement d'informations géolocalisées à une approche plus fine adaptée au terrain. Elle a consisté en un repérage cartographique, doublé de visites sur le terrain dans chaque commune, pour chaque enveloppe urbaine et chaque dent creuse. Enfin les résultats ont été présentés aux communes qui ont évalué, pour chaque dent creuse, la disponibilité de ces terrains ou bien l'existence de contraintes s'opposant à leur constructibilité (par exemple : succession difficile, présence d'assainissement autonome d'une construction voisine…).

Ont donc été recensés, cartographiés et mesurés comme possibilités de densification :

- Les terrains non bâtis en dent creuse (moins de 50m entre deux terrains bâtis) ;

Espace non bâti entre deux parcelles bâties en bordure de l'enveloppe:

- Si l'espace entre les parcelles bâties est inférieur à 50m il est compris dans l'aire urbaine.
- Si l'espace entre les parcelles bâties est supérieure à 50m il est en dehors de l'aire urbaine.

- Les terrains bâtis avec de petites annexes (granges) pouvant être détruites ou intégrées à une construction ;
- Les terrains bâtis qui peuvent être divisés en deux terrains d'au moins 700 m². Cela dépend de la localisation du bâti sur la parcelle et de ses annexes (exemple : si le bâti est en plein milieu sans accès possible, la division est impossible) ;
- Les parcelles situées entre une route et une parcelle bâtie, et qui ont moins de 100 m de largeur.

L'occupation des sols des terrains a été caractérisée selon les catégories suivantes : bois, champ, espace vert, friche, grange utilisée, jardin (issu de parcelle bâtie divisible), potager, pré, ruine.

16.2 Les résultats sur les capacités de densification

Un premier travail réalisé en 2016 dans le cadre du diagnostic a fait l'objet de nombreuses discussions avec les élus et de vérifications sur le terrain.
Des exemples de remplissage de dents creuses sur des communes du territoire ont été recherchés et présentés aux élus :
- soit des découpages de terrains qui font l'objet de déclarations préalables et de permis d'aménager que l'on voit passer au service urbanisme,

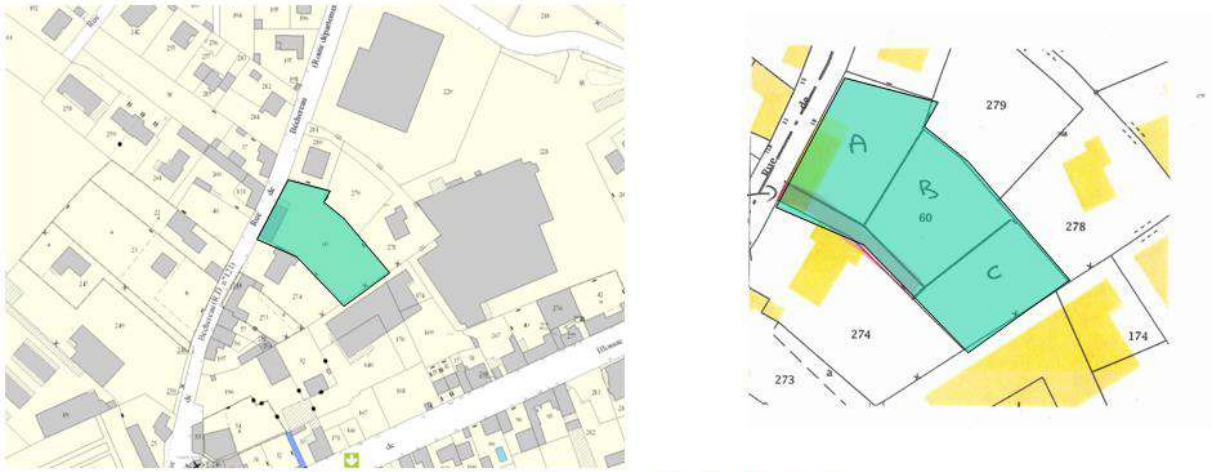

Exemple pris sur le territoire : Projet de division (plans avant et après)

- soit des simulations d'urbanisation en se basant sur les objectifs de densité fixés dans le SCOT.

Scénario de mutation :
Saint-Maixent-l'École

Tous ces exemples ont montré qu'une dynamique existe et que le phénomène d'intensification que l'on commence à observer sur certaines communes répond à des besoins en logement puisque ces terrains sont vendus, bâtis ...

Cette étape était nécessaire avant de déterminer quelles étaient les possibilités de construire en extension de l'urbanisation existante afin de répondre aux besoins en logements de la Communauté de Communes.

Ce travail d'étude des capacités de densification des espaces bâtis a été actualisé en 2019 en fonction des espaces consommés depuis 2016
Il a permis de révéler un potentiel de densification important dans le tissu urbain existant : 105 ha.

Dans le PLUi approuvé, la capacité d'accueil en dents creuses est estimée entre 78 et 105ha.

Le tableau présenté à la page suivante détaille les caractéristiques de ces dents creuses. Les jardins représentent une grande partie des surfaces (34 ha, un tiers des surfaces). Toutefois le potentiel ainsi mesuré n'est pas exploitable en totalité. Les surfaces en jardin, issus de parcelles bâties divisibles, méritent une attention particulière : dans certaines communes, on observe des divisions de propriétés bâties mais cela n'est pas le cas de toutes les communes. Il existe une certaine incertitude sur la capacité de mobiliser ce type de jardins. On estime que 20 % seulement sont exploitables soit 7 ha sur 34 ha. De fait les capacités de mutation en dents creuses s'élèvent plutôt à 78 ha que 105 ha.

Ces dents creuses se décomposent comme suit :

	Bois	Espace vert	Friche	grange utilisée	Jardin	Potager	Pre	Ruine	Stade	Terres	Total
AUGÉ	0,00	0,00	1,13	0,00	0,81	0,00	1,13	0,00	0,00	2,12	**5,19**
AVON	0,00	0,00	0,00	0,00	0,41	0,00	0,41	0,00	0,00	0,00	**0,81**
AZAY-LE-BRÛLÉ	0,09	0,00	0,44	0,00	2,25	1,06	0,89	0,00	0,00	0,32	**5,03**
BOUGON	0,00	0,00	0,00	0,00	0,83	0,00	0,36	0,00	0,00	0,00	**1,19**
CHERVEUX	0,00	0,00	2,13	0,00	0,75	0,55	0,82	0,00	0,00	0,71	**4,96**
EXIREUIL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,33	0,09	1,19	0,00	0,00	2,82	**4,42**
FRANÇOIS	0,00	0,00	0,34	0,00	0,23	0,00	0,89	0,00	0,00	0,21	**1,67**
LA CRÈCHE	0,13	0,00	2,91	0,00	6,72	1,62	1,44	0,00	0,00	2,79	**15,61**
NANTEUIL	0,00	0,00	1,41	0,00	2,39	0,00	3,60	0,00	0,00	3,12	**10,52**
PAMPROUX	0,00	0,00	0,20	0,00	3,86	0,35	2,50	0,00	0,00	0,21	**7,11**
ROMANS	0,00	0,00	0,62	0,00	0,52	0,92	1,77	0,00	0,00	0,00	**3,83**
SAINTE-ÉANNE	0,00	0,00	0,08	0,00	1,79	0,60	1,61	0,14	0,00	0,26	**4,50**
SAINTE-NÉOMAYE	0,00	0,00	0,85	0,00	0,54	0,18	2,77	0,00	0,00	3,39	**7,73**
SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE	0,00	0,80	1,44	0,00	3,93	0,00	1,95	0,00	1,25	6,04	**15,41**
SAINT-MARTIN-DE-SAINT-MAIXENT	0,00	0,00	0,26	0,00	5,45	0,18	1,41	0,06	0,00	0,55	**7,92**
SAIVRES	0,00	0,00	0,82	0,00	0,84	0,09	1,04	0,00	0,00	0,19	**2,98**
SALLES	0,00	0,00	0,13	0,48	0,39	0,00	0,00	0,00	0,00	1,22	**2,22**
SOUDAN	0,00	0,00	0,00	0,00	1,11	0,13	0,00	0,00	0,00	0,00	**1,24**
SOUVIGNÉ	0,00	0,00	0,00	0,00	1,18	0,20	0,85	0,00	0,00	1,02	**3,25**
Total	**0,22**	**0,80**	**12,75**	**0,48**	**34,32**	**5,98**	**24,62**	**0,21**	**1,25**	**24,97**	**105,59**
en %	**0,20%**	**0,76%**	**12,08%**	**0,45%**	**32,50%**	**5,66%**	**23,31%**	**0,20%**	**1,18%**	**23,65%**	**100,00%**

Attention, une grande partie des jardins sera difficile à mobiliser. On estime que 20 % des jardins seront réellement utilisés.
Un atlas cartographique par commune est annexé au rapport de présentation.

16.3 Les capacités de mutation des espaces bâtis

Par mutation des espaces bâtis, on entend le renouvellement urbain d'espaces bâtis : refaire la ville sur la ville.

La Communauté de Communes Haut Val de Sèvre est un territoire rural avec seulement deux villes. Les friches urbaines et industrielles sont quasiment absentes.

On relève l'existence de deux entrepôts désaffectés dans la zone commerciale de la Pièce du Chêne à Azay-le-Brûlé :

- L'un fait actuellement l'objet d'un permis de construire qui vise à démolir et reconstruire un ensemble commercial de deux unités de type moyenne surface commerciale, (projet refusé par la CDAC et la CNAC dans un premier temps, un nouveau permis est déposé fin 2019) ;
- L'autre est en vente mais peine à trouver un acheteur car les coûts d'achat, de démolition des bâtiments et de dépollution du site sont importants. Une petite partie a été remise en location.

Dans le centre de Saint-Maixent-l'Ecole, le Ministère de la Défense libère des bâtiments (Quartier Marchand). Dans un premier ensemble, la Communauté de Communes réalise la Maison des Services au Public (MSAP) mais rien n'est encore défini pour le second ensemble classé en UAm.

La Ville de Saint-Maixent-l'Ecole a engagé la revitalisation de son centre-ville et envisage quelques opérations de renouvellement urbain dans le cadre d'une Opération de Restauration Immobilière (ORI). Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat– Renouvellement Urbain (OPAH-RU) est en cours : du 01/01/2017 à 31/12/2022.
Les objectifs sont les suivants :

- 68 logements (30 propriétaires bailleurs et 38 propriétaires occupants),
  Dont parc public : 5 logements en acquisition amélioration financés PLAI, PLUS,
- 8 logements concernés par les dispositifs RHI-THIRORI (opérations de Résorption de l'habitat insalubre irrémédiable ou dangereux (RHI) et de restauration immobilière (Thirori))

17 Synthèse du diagnostic et enjeux

17.1 Habiter le Haut Val de Sèvre

La synthèse du diagnostic	Les enjeux
Une population croissante sur le long terme (+25 % en 50 ans environ) - une croissance démographique supportée par un solde naturel et un solde migratoire globalement positifs sur le long terme, avec des variations essentiellement liées au solde migratoire (arrivées moins départs), - un territoire attractif et jeune par rapport à celui de ses référents (département des Deux-Sèvres et Communauté d'Agglomération du Niortais). **Des situations/évolutions contrastées en interne** Un déséquilibre entre l'Est et l'Ouest **Une population jeune** une population jeune mais une tendance au vieillissement de la population (indicateurs : indice de jeunesse, solde migratoire, part des moins de 20 ans et des plus de 60 ans dans la population totale) **Conclusion :** Saint-Maixent-l'Ecole mis à part, on observe un territoire qui reste dynamique, jeune et qui se renouvelle en interne mais ce renouvellement est fragile. On voit que les effectifs scolaires ont progressé sur la décennie précédente mais ont tendance à se stabiliser. La baisse des effectifs en maternelle annonce une probable diminution des effectifs en primaire dans les années à venir. L'accueil de populations nouvelles permettrait de soutenir des tendances démographiques positives.	Poursuivre le développement démographique Par le solde naturel Et par le solde migratoire Continuer à accueillir une population jeune Freiner la décroissance de l'Est du territoire et de la ville centre
Un desserrement moyen de la taille des ménages Un besoin en logement pour le desserrement sans doute important dans les 10 ans à venir pour le renouvellement de la population.	Assurer sur le territoire une capacité d'accueil en logement permettant le desserrement sur place de la population Et la croissance démographique
Une croissance continue du parc de logements - Sur le long terme, une croissance du parc de logements dans son ensemble, mais aussi des résidences principales, plus forte que le département des Deux-Sèvres mais plus faible que la CAN. - Un parc de logements vacants (8.6 %) qui augmente de façon proportionnelle à l'ensemble des logements alors qu'il augmente de façon beaucoup plus importante chez les autres	Maintenir un parc de logements équilibré avec un faible taux de vacance

référents. - Une forte pression sur le marché immobilier pour ces communes : La Crèche, Azay-le -Brûlé, François, Romans, Saint-Martin de Saint-Maixent, Sainte Néomaye et Cherveux - Un territoire au caractère résidentiel et peu touristique.	
Caractéristiques du parc de logements - Un parc récent - Un parc de logements caractéristique de communes rurales et périphériques malgré la présence de centres plus urbains comme Saint-Maixent-l'Ecole, La Crèche ou Pamproux. - Un parc composé en grande partie de maisons individuelles, de grands logements et une proportion de propriétaires élevée, - Un parc de logements social essentiellement concentré sur Saint-Maixent-l'Ecole et deux autres communes (Exireuil et Sainte-Eanne) avec un taux de logements social supérieur à 10 % de leur parc de logements : - Si on exclut Saint-Maixent-l'Ecole, la part des locataires est proche de 20 % et la part du logement locatif social est inférieure à 4 %.	Diversifier le parc de logement notamment en matière de locatif et de locatif social
Des politiques mises en œuvre pour favoriser la réhabilitation du logement ancien	Poursuivre les politiques de réhabilitation du logement ancien
Des besoins spécifiques en logement globalement satisfaits Hébergement d'urgence Logements adaptés personnes âgées et/ou en situation de handicap Gens du voyage	Continuer à répondre à ces besoins spécifiques
Une forte disparité territoriale en terme de revenus	

17.2 L'organisation du territoire

La synthèse du diagnostic	Les enjeux
Une petite collectivité de 19 communes sur 346.3 km²	Le positionnement de la collectivité par rapport aux territoires environnants, l'affirmation de son identité et de son rôle de territoire attractif dans le milieu des Deux-Sèvres
Une situation idéale au croisement de 2 autoroutes, au cœur du département des Deux-Sèvres	
Un territoire dynamique qui tire autant de revenus de ses ménages que de ses entreprises	

17.3 Economie

La synthèse du diagnostic réalisé en 2016	Les enjeux
Chiffres clefs Population active = 55 % de la population • Tendance d'évolution : La population active diminue sur le territoire mais celle ayant un emploi augmente => un territoire dynamique Mais elle augmente moins que la population totale => une dynamique à renforcer en termes d'emplois	
En 2012, **l'indicateur de concentration d'emploi** est de 89. Il est stable par rapport à 2007. • Un indicateur stable et proche de l'équilibre • Un territoire attractif par rapport à celui de ses voisins • Des situations variées suivant les communes	
Une dualité : une majorité d'établissements de taille modeste mais aussi de très grandes unités Des entreprises d'envergure nationale et internationale, dans les principaux secteurs d'activité : agroalimentaire et transports Prédominance des services publics et parapublics • Près de 2700 emplois • Plus de 30 % des emplois salariés Saint-Maixent-l'Ecole : 2500 emplois (source : INSEE 2012) dans l'administration, l'enseignement, la santé et l'action sociale Atlansèvre La Crèche : 2100 emplois et 130 entreprises (juin 2016) Dans l'industrie, l'agroalimentaire, le transport et la logistique	
Un territoire qui demeure industriel • 20 % des emplois dans l'industrie : une proportion plus forte que les Deux-Sèvres (15 %) • Secteurs de l'industrie métallurgique, agroalimentaire, transports et logistique • Industrie agrolimentaire historiquement présente, reposant sur des savoir-faire locaux, valorisant les ressources de l'agriculture • 3 carrières et des entreprises de fabrication de chaux du fait de la structure géologique du territoire et de ses ressources naturelles	
Une activité artisanale importante	Des enjeux ⇒ Consolider l'activité commerciale du Haut

Une activité commerciale à renforcer Des difficultés sur le centre-ville de Saint-Maixent-l'Ecole	Val de Sèvre ⇒ Mieux fixer localement les dépenses des consommateurs ⇒ Des complémentarités sont recherchées entre la zone commerciale de l'Hommeraie et l'offre commerciale du centre-ville de Saint–Maixent-l'Ecole pour asseoir l'attractivité commerciale de l'ensemble du pôle saint-maixentais.
LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE Des dispositifs financiers Des moyens humains Des opérations en cours : redynamisation de Saint-Maixent l'Ecole Des locaux Du foncier	⇒ *Des possibilités d'accueil réduites aujourd'hui sur certaines zones à Atlansèvre La Crèche, encore importantes sur d'autres,*
	Besoins • Offrir des possibilités d'extension pour les activités existantes, que ce soit pour des artisans ou des entreprises d'envergure nationale. De fait, des besoins en foncier variables qui vont de 2000 m² pour des artisans et commerçants à plusieurs hectares pour les groupes industriels et logistique • Offrir des possibilités d'accueil d'entreprises exogènes, en bénéficiant des effets de vitrine et des accès aux autoroutes ainsi que des possibilités de connections à la voie ferrée • Améliorer l'accessibilité et l'accès au réseau numérique de certaines zones. • Renforcer l'offre commerciale sur les pôles existants et qualifier les espaces aménagés pour augmenter l'attractivité des espaces dédiés au commerce Enjeux • Pérenniser et renforcer l'activité présente, • Accueillir de nouvelles sources de richesse et d'emploi • Concilier le développement économique et la consommation énergétique, notamment avec la limitation des déplacements

17.4 L'activité agricole

La synthèse du diagnostic agricole	Les enjeux
Les exploitations Diminution des exploitations mais qui n'est pas propre au territoire Polyculture élevage évoluant vers la céréaliculture Diversité des productions Elevages variés présents sur les 2/3 des sites Diversification engagée (vente directe, visites…) mais timide **Les exploitants** Age moyen : 49 ans ; Un enjeu fort : celui de la transmission Fragilité d'autant plus qu'il y a peu d'installations	**Les enjeux pour les exploitations** : Pérenniser les exploitations d'élevage : – maintien des outils de production – possibilités de développement • Un enjeu économique Renouveler les actifs agricoles (élevage, maraichage, etc.) : => Un enjeu de pérennité au travers de la transmission des exploitations Garantir les déplacements d'engins agricoles dans les aménagements routiers => Un enjeu d'aménagement **Les enjeux pour les sites** : Protéger les sites existants : – quelle construction en zone agricole ? Comment gérer la présence de tiers ? – comment prendre en compte les contraintes environnementales ? – comment prendre en compte les contraintes liées à l'urbanisation ?
Les productions Tendance à l'augmentation des céréales qui n'est pas propre au territoire Recul de l'élevage laitier (bovin lait et caprin) en décalage avec l'image des Deux-Sèvres Pamproeuf, une concurrence pour les terres mais un ancrage local qui sécurise la filière Diversification engagée (vente directe, visites…) mais timide. Favorisée par des structures telles que les Marchés Fermiers Production bio (2%) : faible par rapport aux Deux-Sèvres (7 %)	**Les enjeux pour les productions** : Maintien des forces de production sur le territoire, Plus d'emplois, plus de valeur ajoutée à l'hectare, plus d'emplois indirects (construction de bâtiments, nourriture, soins vétérinaires, transports, abattages…) • Enjeu économique Maintien du bocage et des prairies humides, entretien des paysages ⇒ Enjeu environnemental et sociétal
Les projets : Diversification mais peu de projets de constructions et peu de projets collectifs Gradient Sud Nord des productions : une présence d'élevage plus marquée dans le nord ouest =>Fragilité localisée selon évolution de la politique agricole commune Gradient Est Ouest de l'acceptabilité sociale : faible à l'Est et aux abords de la CAN Pression urbaine + forte sur la frange sud ouest.	**Les enjeux pour les projets** : Prise en compte des projets de développement => Un enjeu économique

On y trouve aussi + d'activités de loisirs (chevaux, cabanes de pêche…) =>Fragilité localisée selon évolution de l'urbanisation, facteur plus facilement maîtrisable par la collectivité au travers du PLUi Dans certaines communes (François, Romans, Sainte-Néomaye), peu d'exploitations (3-4) ⇨ Fragilité d'autant plus qu'il y a peu d'installations Diminution de la SAU (Surface Agricole Utile) et enfrichement des coteaux => Impact sur les paysages	

17.5 Equipements

La synthèse du diagnostic	Les enjeux
Education et enseignement Une offre satisfaisante en établissements scolaires dans le primaire Toutes les communes sont dotées d'une ou plusieurs écoles maternelles et élémentaires qui couvrent de façon satisfaisante les besoins en équipements scolaires de la population. On peut donc dire qu'il y a une bonne répartition des établissements sur le territoire en général. Une offre satisfaisante en établissements du secondaire Sauf fermeture du collège de Pamproux à la rentrée 2019 Une offre inexistante dans l'enseignement supérieur	soutenir la croissance démographique pour maintenir le niveau d'équipements scolaires dans les communes du territoire.
Sports et loisirs un maillage d'équipements sportifs tout à fait performant un besoin en matière de piscine	Renforcer l'offre en matière de sports et de loisirs Développer l'attractivité du territoire par un équipement performant
Culture et loisirs culturels Toutes les communes disposent de salles de fêtes ou de lieux de convivialité. Des besoins cependant pour améliorer leur capacité ou leur état dans certains cas	Améliorer l'offre d'équipements et faciliter l'accès aux activités pour renforcer les liens sociaux entre les habitants. Des besoins en équipements dans certaines communes (Cherveux, Saint-Martin-de-Saint-Maixent)
Santé et social **Petite enfance** Un bon niveau de services en faveur de la petite enfance, une mise en réseau du territoire avec une couverture géographique satisfaisant les besoins. Un renforcement de l'accueil à Saint-Maixent-l'Ecole Des projets de mini-crèche à Saint-Maixent-l'Ecole et La Crèche **Enfance et jeunesse** Des activités diverses proposées aux enfants et adolescents. Un besoin qui trouve bien sa réponse à l'échelle intercommunale. Un renforcement de l'accueil à Saint-Maixent-l'Ecole avec un nouveau centre de loisirs ouvert en 2018 **Action sociale et sanitaire** Actions nombreuses du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)	Niveau d'équipement à renforcer en tant que facteur d'attractivité des entreprises et des ménages

Services médicaux Des regroupements réalisés à Pamproux et Cherveux pour assurer une offre répartie de façon équilibrée sur le territoire **Des lieux d'accueil, guichets uniques** Une nouvelle Maison de Services au Public en chantier **Services publics et services généraux à la population** Une couverture du territoire de plus en plus réduite avec une centralisation sur les pôles principaux qui renforce Saint-Maixent-l'Ecole. **Services bancaires** Confirmation de la hiérarchie de l'organisation du territoire en 3 pôles principaux.	
Le déploiement du numérique D'ici 2023 Déploiement de la fibre sur La Crèche et Saint-Maixent-l'Ecole Montée en débit sur plusieurs communes	Niveau d'équipement à renforcer en tant que facteur d'attractivité des entreprises et des ménages

17.6 Thématiques environnementales

Sensibilité
faible, moyenne, forte

Thématique	Synthèse de l'état initial de l'environnement figurant en annexe	Valeur et vulnérabilité Enjeux (ce qui est en jeu)	Sensibilité
Le milieu physique	Le Haut Val de Sèvre, un territoire « entre deux » où on passe des plateaux calcaires aux marnes des contreforts de la Gâtine avant de rejoindre le socle cristallin à l'extrémité nord. A noter également une poche de marnes au sud est qui a donné lieu à un milieu particulier : celui des Chaumes d'Avon. Un territoire irrigué par la Sèvre et ses affluents qui creusent pour la plupart des vallées encaissées. Toutefois les reliefs sont peu marqués. Les altitudes s'élèvent vers le Nord Est. Le milieu physique génère les caractéristiques suivantes : ⇨ une qualité des sols variables plus ou moins imperméables, avec des sols peu perméables essentiellement dans les secteurs Nord des Contreforts de la Gâtine, au sud dans les Terres Rouges et du côté d'Avon. On note également des sols de mauvaise qualité à Azay-le-Brûlé. ⇨ une agriculture marquée par la culture de céréales sur les plaines calcaires et l'élevage sur les terres marneuses, ⇨ des paysages variés : paysage ouvert de plaine calcaire et paysage de bocage sur les marnes. ⇨ Une occupation des sols caractérisée par un habitat regroupé dans les plaines et dispersé dans les secteurs de marnes. De part et d'autre du bassin d'effondrement de Saint-Maixent l'Ecole, des altitudes variant de 50 m dans la vallée de la Sèvre à 120 m sur les coteaux environnant ont pour incidence : ⇒ Des **vues ouvertes, nombreuses** de part et d'autre de la vallée ⇒ **Un impact très fort du moindre élément** composant le paysage et notamment de l'urbanisation.	Valeur et vulnérabilité : Les sols argileux engendrent le ruissellement des eaux pluviales, ce qui favorise les risques d'inondation et les risques de pollution des cours d'eau. Les sols peu perméables rendent plus difficile l'assainissement autonome. Le relief façonne le paysage. Dans les coteaux, le moindre élément ajouté dans le paysage a un fort impact, notamment l'urbanisation. Le site du Puits d'Enfer par ses caractéristiques est une richesse du territoire à préserver et à mettre en valeur Enjeux : L'aptitude des sols à l'assainissement autonome, La pollution des sols et la qualité de l'eau La perception des paysages La préservation des espaces naturels de fort intérêt	forte

Thématique	Synthèse de l'état initial de l'environnement figurant en annexe	Valeur et vulnérabilité Enjeux (ce qui est en jeu)	Sensibilité
	⇒ Des vues dynamiques, en travelling (entrée nord, descente de Nanteuil ou entrée sud, plus cadrée sur l'axe de la RD611) Une **topographie particulière** au Puits d'Enfer et au vallon du Magnerolles très encaissé ⇒ Des **sites naturels remarquables** bien identifiés (Site classé du Puits d'Enfer et zone Natura 2000 pour le Vallon du Magnerolles)		
Les paysages	Richesse et diversité des paysages avec **9 unités paysagères distinctes :** • un paysage de bocage, avec du Nord / Nord-Ouest au Sud / Sud-est du territoire : o les Contreforts de la Gâtine, o l'Entre plaine et Gâtine, o les Terres rouges bocagères, • deux autres formes singulières de bocage plus localisées : o le bocage minéral, o le bocage de Bougon – Avon (les Chaumes d'Avon). • un paysage de plaine à champs ouverts, avec deux secteurs : o la plaine Niortaise, au Sud-Ouest, o le plateau de Pamproux, au Nord-Est. • un paysage de vallées, sur l'ensemble du territoire : o l'ensemble des vallées o la vallée de la Sèvre Niortaise "amont". Une agriculture de type **polyculture-élevage** dans les zones de terre forte et de type **céréaliculture** sur les secteurs de plateaux calcaires. **Agroécosystème bocager et occupation des prairies de vallées par de l'élevage** : agriculture et environnement sont liés **Tendances d'évolution apparaissant comme des faiblesses** : Mutation des pratiques entraînant une dégradation du paysage agricole : effacement radical ou progressif du maillage bocager, remplacement des prairies humides par des cultures céréalières,	Valeur et vulnérabilité : La singularité de certains paysages est menacée par des évolutions importantes : - diminution de la trame bocagère en nombre et en densité et entretien nuisant parfois à la qualité de la trame (coupe excessive, trop fréquente…), - progression de l'agriculture céréalière et disparition de l'élevage, avec des incidences sur les paysages de bocage, - manque d'entretien des murs en pierre ou perte de savoir-faire, - enfrichement des coteaux les plus encaissés et fermeture de certains paysages de vallées, - étalement de l'urbanisation sur certains coteaux. Enjeux : Maintien de la trame bocagère = maintien de la biodiversité, résilience au changement climatique, moyens de lutte contre les pollutions et de gestion des inondations L'identité du territoire : une identité à affirmer comme socle commun Une identité à valoriser pour ses habitants en terme de cadre de vie et pour des visiteurs en terme de développement économique touristique	forte

Thématique	Synthèse de l'état initial de l'environnement figurant en annexe	Valeur et vulnérabilité Enjeux (ce qui est en jeu)	Sensibilité
		La qualité du cadre de vie en tant que facteur d'attractivité des nouveaux habitants et de bien être des résidents actuels	
Patrimoine bâti et naturel et structure urbaine	**Nombreux éléments remarquables** : patrimoine rural (haies et murets, cimetières protestants…), entités urbaines remarquables, bocage minéral de Bougon/Avon, importance de l'eau, rôle paysager des coteaux, sites naturels remarquables. **Des éléments identitaires forts**, principalement 3 : • La Sèvre, traversant 10 communes sur 19, et plus largement les vallées d'un territoire relativement bien irrigué avec 10 cours d'eau, • La trame bocagère, présente sur 70 % du territoire du Haut Val de Sèvre, • Les constructions en pierre sèche : murets, granges, habitations… Des **entités urbaines relativement regroupées dans les vallées et les plateaux calcaires, mais une forte dispersion traditionnelle de l'habitat dans les zones de terre forte** (Terres rouges, Contreforts de la Gâtine, entre Plaine et Gâtine) où l'eau est facile à trouver. **Tendances d'évolution apparaissant comme des faiblesses** : • Forte périurbanisation du territoire et urbanisation linéaire le long des axes de communication. • Banalisation et difficulté de lecture du paysage • Concurrence de l'occupation du sol avec les pressions urbaines : mitage de l'espace rural.	<u>Vulnérabilité</u> • Une poursuite des mouvements observés en termes de banalisation des paysages urbains • Une disparition des coupures vertes par l'urbanisation notamment le long des axes routiers, préjudiciable à la qualité paysagère d'ensemble (perte de l'effet de « respiration » lors de la traversée du territoire notamment). <u>Enjeux</u> : Conserver la singularité des paysages comme éléments constitutifs de l'identité du Haut Val de Sèvre Eviter une banalisation des paysages urbains due à un développement linéaire de l'urbanisation Limiter la pression des milieux sur les milieux agricoles Limiter la pression des milieux urbains et agricoles sur les milieux naturels	forte
La biodiversité et les milieux naturels	Les chiffres clés : • 1 arrêté de protection de biotope sur le Magnerolles de 1800 ha • 3 sites Natura 2000 constitués sur le territoire (La Mothe–St-Héray, Magnerolles, Les Chaumes d'Avon) • 13 ZNIEFF inventoriées dont 11 de type 1 • 8 Espaces Naturels Sensibles (politique départementale de	<u>Valeur et vulnérabilité</u> Espaces naturels de grand intérêt reconnus par une désignation Natura 2000 et des protections réglementaires de type arrêté de biotope et sites classés et inscrits Des moyens de gestion institués (DOCOB) et des	forte

Thématique	Synthèse de l'état initial de l'environnement figurant en annexe	Valeur et vulnérabilité Enjeux (ce qui est en jeu)	Sensibilité
	protection et de sensibilisation) • 3 sites classés et 1 site inscrit protégé au titre de la loi 1930 • 1 forêt domaniale au Sud-Est du territoire (Hermitain) et de nombreux boisements éparpillés en vallées et en couronnement Nord du territoire • Un maillage bocager atteignant en moyenne 53 ml/ha pour le Haut Val de Sèvre Atouts • Richesses écologiques principalement liées aux vallées, zones humides et coteaux • Un maillage bocager très présent sur l'ensemble du territoire fortement lié aux vallées, cours d'eau et topographie vallonnée du territoire (intérêts écologique, paysager, hydraulique, énergétique). • Des boisements (forêts et boqueteaux) existants • Une étude foncière et agricole menée par le CREN au niveau de la Prairie Mothaise (zone humide d'intérêt) + une étude d'aménagement foncier sur ce site • Implication de nombreux partenaires dans la gestion des milieux naturels • La déclinaison d'une trame verte et bleue • Le recensement des zones humides • Un inventaire de haies réalisé dans le cadre de l'élaboration du PLUi Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique Poitou Charentes, approuvé en novembre 2015 met l'accent sur la préservation du bocage. Faiblesses • Un déséquilibre des zones protégées plus répandues sur l'Est du territoire • Des zones de sensibilités à l'érosion et de forte topographie (coteaux) • Difficultés de gestion et d'exploitation (zones humides, berge)	procédures d'études d'incidences favorisant la préservation des habitats et des espèces concernées Sur le Haut Val de Sèvre, les menaces proviennent pour l'essentiel de pratiques agricoles et dans une moindre mesure du développement urbain. Pour la biodiversité ordinaire : • Des espaces agricoles cultivés globalement en régression (urbanisation diffuse) • Une diminution du linéaire bocager • Accroissement des pressions urbaines et fragmentation des espaces naturels et agricoles (urbanisation en vallée, infrastructures routières et autoroutières) conduisant à un appauvrissement global de la biodiversité remarquable et ordinaire <u>Enjeux</u> : Identification et préservation des éléments constitutifs de la Trame Verte et Bleue Conservation de milieux naturels propices au maintien et au développement de la biodiversité Au-delà des réservoirs de biodiversité, conserver des corridors écologiques pour permettre la circulation des espèces et leur renouvellement, diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces, anticiper le déplacement des espèces et des habitats dans un contexte de changement climatique Préserver les éléments constitutifs du cadre de vie et	

Thématique	Synthèse de l'état initial de l'environnement figurant en annexe	Valeur et vulnérabilité Enjeux (ce qui est en jeu)	Sensibilité
	• Contexte rural à l'habitat fortement dispersé, une croissance urbaine rapide et mal maîtrisée qui exerce une pression sur les milieux ordinaires	supports potentiels d'un développement touristique Concilier la conservation des milieux naturels avec l'évolution de l'agriculture Limiter la pression des milieux urbains et agricoles sur les milieux naturels	
L'eau	**Les chiffres clés** **Ressources superficielles** • Réseau hydrographique : Sèvre Niortaise et ses affluents, 5 sous-bassins (Sèvre Niortaise amont, Pamproux/Bougon, Magnerolles, Puits d'Enfer, Chambon) **Ressources souterraines** • Trois aquifères dont le Dogger (nappe libre de capacité importante permet un soutien en période d'étiage mais sensible à la pluviométrie : transferts des polluants) **Une qualité dégradée des cours d'eau et des nappes** • Fortes teneurs en nitrates dans la Sèvre Niortaise et affluents notamment le Pamproux. Eau du Chambon de meilleure qualité grâce à la retenue (dilution) • Teneurs en pesticides importantes pour les prises d'eaux AEP. **Alimentation en Eau Potable** • Provenance de l'eau : prise d'eau de la Corbelière, Barrage de la Touche Poupard (=15 millions de m^3 d'eau), Captage de la Roche Ruffin Infra **Autres usages** • Usage industriel : 5 usines effectuent des prélèvements régulièrement répartis tout au long de l'année. Rejets industriels importants dans les eaux de la Sèvre Niortaise • Usage agricole : forte demande pour l'irrigation en période d'étiage **Les évolutions récentes** • Extension des périmètres de protection de captages nouvellement applicables • Les actions du programme Re-sources ont permis une amélioration de la qualité des eaux de la Sèvre Niortaise ces dernières années	<u>Valeur et vulnérabilité</u> Forte valeur en termes d'alimentation en eau potable 2 ressources en eau essentielles sur le territoire : le barrage de la Touche Poupart et le captage de la Corbelière Menaces • Risques de pollution urbaine (ruissellements, inondations, défaillance de STEP avec rejets polluants) • Augmentation globale des surfaces imperméabilisées notamment en bordure des cours d'eau (urbanisation, stationnement, ZA, routes) • Urbanisation dans des secteurs sensibles à la pollution ou l'érosion des sols (coteau, fond de vallée, gouffres…) • Risques de pollutions industrielles (rejets polluants) La prise d'eau de la Corbelière est vulnérable notamment par son bassin-versant agricole et la présence d'entreprises industrielles proches de la Sèvre, en amont. <u>Enjeux</u>	forte

Thématique	Synthèse de l'état initial de l'environnement figurant en annexe	Valeur et vulnérabilité Enjeux (ce qui est en jeu)	Sensibilité
	(peu de dépassement du seuil des 48 mg/l en teneurs en nitrates) • Un inventaire des ouvrages hydrauliques en projet. **Atouts** • La Sèvre Niortaise une colonne vertébrale au Pays, une trame bleue très développée en amont du marais Poitevin. • Une ressource en eau potable excédentaire (barrage de la Touche Poupard). • Renforcement de la protection des ressources en eau (nouveaux projets de servitude de protection de captages d'eau potable) • Un classement en Zone d'Action Complémentaire plus restrictif dans le cadre de la directive Nitrates • Un classement du territoire en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) pour une meilleure répartition des usages de l'eau et volumes consommés • Patrimoine hydraulique très présent à valoriser (1 moulin tous les 700m) **Faiblesses** • Période d'étiage importante de mai à octobre nécessite des restrictions d'usages (nombreux assecs, une différence entre les affluents rive gauche et droite). • Une qualité dégradée des cours d'eau et des nappes (nitrates et pesticides) • Une sensibilité accrue aux pollutions : un sous-sol calcaire avec des zones de fortes transmissivités, présence de gouffres dans le bassin versant du Pamproux. • Retournement des prairies, drainage, manque d'entretien des berges conduit à une altération de la qualité des cours d'eau et à un dérèglement des dynamiques sédimentaires • Possibilité d'écoulement torrentiel (Puits d'Enfer) et risque inondation sur le territoire **Opportunités** • Poursuite des mesures agri-environnementales (maintien des zones tampons, non retournement des prairies, usage raisonné des	préserver la qualité de l'eau plus particulièrement dans la Sèvre et ses affluents pour : - La biodiversité des milieux aquatiques ; - La qualité de la ressource en eau potable, - La quantité de la ressource en eau potable, le partage de la ressource	

Thématique	Synthèse de l'état initial de l'environnement figurant en annexe	Valeur et vulnérabilité Enjeux (ce qui est en jeu)	Sensibilité
	intrants et phytosanitaires, drainage, …) • Maintien des filtres naturels (bandes enherbées) et renforcement du maillage bocager (objectif SAGE = 130 ml/ha en zone d'érosion) • Atteindre les objectifs réglementaires et objectifs du SAGE en teneurs en nitrates et pesticides (teneurs en nitrates pour les cours d'eau : 25 mg/l) • Amélioration de la continuité hydraulique, piscicole et sédimentaire • Réduction des consommations et meilleure répartition des usages		
Les risques et les nuisances	**Chiffres clés sur les risques naturels** : 20 arrêtés de catastrophe naturelle en 25 ans essentiellement 2 types de risques naturels : inondations et mouvements de terrains dus aux argiles gonflantes **Inondations** : 10 atlas de zone inondable (13 communes concernées) + 1 PPRI sur la Sèvre amont (10 communes concernées) + débordement du Bougon sans atlas ni PPRI Risque de remontées de nappe phréatique **Mouvements de terrain par tassements différentiels = retrait gonflement des argiles.** risque plus ou moins fort sur le territoire du Haut Val de Sèvre, Les secteurs « entre Plaine et Gâtine » et « terres rouges » sont plus particulièrement touchées. En outre, on observe de façon générale, un risque plus élevé sur les coteaux de l'ensemble du territoire. **Mouvement de terrain - Affaissements et effondrements liés aux cavités souterraines (hors mines)** Une dizaine de communes concernées selon le site georisques.gouv.fr, sans précision sur la dangerosité **Séisme** : La totalité du département des Deux-Sèvres est située en zone 3 : zone de sismicité modérée, sur une échelle de 5. Toutes les communes sont donc concernées **Risques technologiques** : **Transport de marchandises dangereuses** Les grands axes (A10, A83, RD611, RD950, voie ferrée) mais aussi les axes secondaires (RD6, RD24, RD737, RD 938). Presque toutes les communes sont	<u>Valeur et vulnérabilité</u> Risque principal : inondations, notamment dans un contexte de changement climatique Risque de mouvements de terrain lié lui aussi au changement climatique <u>Enjeux</u> : Prendre en compte les risques dans l'aménagement : Eviter la construction dans les secteurs à risques, Préserver les champs d'expansion des crues, Ne pas aggraver les risques Assurer la sécurité des biens et des personnes Eviter ou réduire l'exposition des personnes aux nuisances de bruit et de pollution atmosphérique liées notamment à la circulation	🟥 forte sur le risque inondation 🟨 moyenne sur les autres risques et nuisances

Thématique	Synthèse de l'état initial de l'environnement figurant en annexe	Valeur et vulnérabilité Enjeux (ce qui est en jeu)	Sensibilité
	concernées. **Transport de gaz** Risque létal en cas de perforation. Inconstructibilité dans un périmètre de 5 m autour de la canalisation. Concerne 6 communes (Augé, Azay-le-Brûlé, François, La Crèche, Saivres, Saint-Maixent-l'Ecole). **Rupture de barrage de la Touche Poupard** Risque létal dans la zone du quart d'heure. 5 communes concernées (Azay-le-Brûlé, Exireuil, François, La Crèche et Saivres). **Anciens sites pollués** • 1 site recensé à La Crèche (parcelle I 1555 au lieu-dit « Champ des Cailles » à Chavagné). Restrictions sur l'utilisation du sol et du sous-sol. Institution d'une Servitude d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du 09 janvier 2007 • 1 site à Saint-Martin-de-Saint-Maixent, la minoterie Bellot au lieu-dit Geoffret. Site toujours en activité, traité avec surveillance, travaux réalisés, surveillance imposée d'AP présenté au CODERST. • secteur d'information sur les sols (SIS) à Saint-Maixent-l'Ecole au 1 avenue de l'Ecole militaire : une ancienne usine à gaz aujourd'hui occupée par un terrain de boules, ayant fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2018 (annexé au dossier de PLUi) : une surveillance des eaux souterraines est toujours en cours. **Nuisances de bruit** aux abords des grands axes de circulation : A 10, A83, RD611		
Le climat, l'air et l'énergie	Elaboration d'un PCAET Ambition de la Communauté de Communes : devenir TEPOS à horizon 2050 Climat océanique doux, avec des événements (forte pluie, canicule) de plus en plus fréquents liés au changement climatique. Incidence forte sur le risque d'inondation et de mouvements de terrain Qualité de l'air globalement bonne en raison du caractère rural d'une grande partie du territoire mais une pollution atmosphérique aux abords des grands axes Le profil énergétique du territoire du Haut Val de Sèvre est principalement marqué par les consommations énergétiques du secteur des transports	Valeur et vulnérabilité : Santé humaine Autonomie du territoire en matière énergétique et impact carbone Enjeux : Résilience au changement climatique	moyenne

Thématique	Synthèse de l'état initial de l'environnement figurant en annexe	Valeur et vulnérabilité Enjeux (ce qui est en jeu)	Sensibilité
	(57%), résidentiel (25%), et des. industriels (10%). 13% d'ENR sur la consommation totale du territoire Le potentiel de développement des énergies est significatif, en particulier pour l'éolien (environ 100GWh) et la méthanisation (environ 80GWh) et le solaire photovoltaïque 260Gwh). Le bilan carbone est fortement impacté par les émissions domestiques, liées aux activités agricoles et celles liées au transport. Séquestration carbone : Par an, 5 ktCO2e sont déstockés par le défrichement et l'artificialisation des surfaces. Mais 20,7 ktCO2e/an sont économisés grâce à l'utilisation de bois par les ménages,	Réduction des consommations, Impératif de sobriété énergétique et Facture énergétique Valoriser le potentiel de développement des ENR Mobilité : développer des alternatives à la voiture et aux carburants fossiles Vulnérabilités aux changements climatiques (double enjeu pour l'agriculture)	
Les déchets	Tri sélectif organisé depuis longtemps mais pas en ville Déchets verts très importants	Réduction des déchets	faible
Les déplacements	Infrastructures de transports, support de l'unité territoriale 2 autoroutes, support de développement économique mais aussi sources de nuisances de bruit et de pollution Une bonne desserte au niveau ferré : 2 voies ferrées et 4 gares TER dont 1 est aussi gare TGV Réseau de bus départemental : 1 ligne avec une faible fréquence (heures de pointe uniquement) Liaisons piétonnes et voies cyclables, un réseau inégal mais globalement insuffisant par rapport aux besoins	Valeur et vulnérabilité : Santé humaine Enjeux : Réduction des déplacements Développement de modes alternatifs	moyenne